Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14682 – 6 F

SAMEDI 11 AVRIL 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Victoire des conservateurs en Grande-Bretagne

Le rêve brisé du Labour

LA défaite des travaillistes sonne le glas des espoirs de tous ceux, et pas seulement à gauche, qui estimaient que la Grande-Bretagne était mûre pour l'alternance et que M. Neil Kinnock et son équipe étaient prêts à la gouverner. Les conservateurs remportent leur quatrième victoire consécutive, et le bouillant Gallois est, une deuxième fois, rejeté dans les ténèbres extérieures d'une opposition qui ne peut, au moins dans les mois qui viennent, qu'être amère.

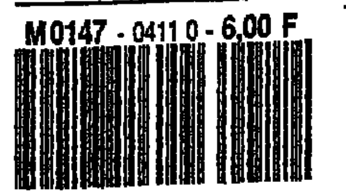
Il est toujours difficile de perdre. Il est encore plus pénible d'échouer alors que presque tout le monde, et au premier chef les instituts de sondage, vous prédisait la victoire. Il est enfin cruel d'être battu après avoir fait, tout en restant dans des limites honorables, des concessions de taille à l'idéologie de son adversaire.

LE sort de M. Kinnock sera peut-être dans la balance en octobre lors du congrès annuel du parti travailliste. La tradition dans ce domaine veut qu'on ne règle pas ses comptes à chaud avec celui qui a mordu la poussière, mais les Britanniques – et les travaillistes ne devraient pas faire exception – n'ont aucune attirance pour les perdants. Le « fair play » tant vanté consiste, pour le vainqueur, à ne pas humilier le vaincu. On peut faire confiance sur ce point à M. Major. Mais, dans le camp travailliste, les « explications » pourraient être rudes. M. John Smith, chancelier de l'Echiquier du cabinet fantôme, serait, de l'avis général, un « leader » plus convaincant que M. Kinnock. Cet homme rond, toujours calme, est une sorte de Bérégovoy britannique. Il plaît tellement à la City que le « Financial Times » avait appelé à voter travailliste, ce qui était en soi une petite révolution, mais surtout un hommage appuyé aux qualités de M. Smith.

Les instituts de sondage, le « Financial Times », et la plupart des commentateurs ont donc eu tout faux. Les sondages négatifs pour la droite ont souvent pour effet mécanique de la mobiliser. Et puis, il faisait beau jeudi en Grande-Bretagne, et le très fort taux de participation a probablement aidé les conservateurs.

M. KINNOCK a accompli un travail remarquable de rénovation du Parti travailliste. Il l'a sorti de l'ornière pacifiste et marxisante où certains, tels le vieux Tony Benn, entendaient le maintenir. Mais il n'a pas réussi à convaincre ses compatriotes qu'il avait totalement changé lui-même. Il avait renoncé, non sans contorsions, au désarmement nucléaire unilatéral de son pays qu'il prônait jadis avec ardeur. Son épouse n'avait pas opéré la même révision déchirante. On le soupçonnait de double jeu...

La même remarque vaut pour l'économie. M. Smith est certes rassurant, mais son projet de faire passer de 40 à 50 % le taux d'imposition maximum n'était pas enthousiasmant, même s'il était raisonnable. L'électeur a préféré ce qu'il connaissait à ce qui apparaissait encore comme une aventure. Le beau rêve social-démocrate s'est donc écroulé. Pour cinq ans ?


M0147 - 0411 0 - 6,00 F

Les tories, dont c'est le quatrième succès électoral consécutif gardent la majorité absolue à la Chambre des communes

Les conservateurs gardent la majorité absolue à la Chambre des communes à l'issue des élections législatives du jeudi 9 avril en Grande-Bretagne. Selon des projections faites à partir de résultats encore provisoires, les Tories, avec 42,6 % des voix, devraient disposer de plus de 330 sièges sur les 651 du Parlement. Le Labour obtient environ 270 sièges et les démocrates-libéraux 21. Cette consultation marque un succès personnel pour le premier ministre, M. John Major.

Une « divine surprise »

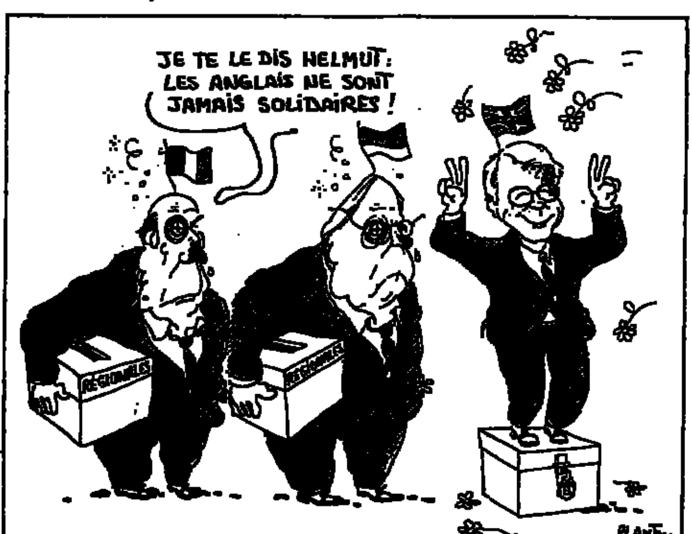
LONDRES

de notre correspondant

Avec une assurance de circonstance, M. John Major, premier ministre sortant, reconduit dans ses fonctions, affirmait, vendredi 10 avril au matin, qu'il avait toujours cru à la victoire du Parti conservateur. M. Neil Kinnock, lui, n'est pas parvenu à cacher l'immense déception qui est aujourd'hui celle des travaillistes à l'annonce des résultats électoraux. C'est d'une voix parfois chancelante, rendue presque inaudible par une panne de micro, que le chef de l'opposition a reconnu une défaite écrasante et prédit une *« poursuite du déclin »* de la Grande-Bretagne avec un nouveau gouvernement conservateur. Alors que, au siège du Labour, la tristesse se lisait sur les visages de l'assistance, une atmosphère de liesse s'est installée dans la nuit à Smith Square, le quartier général du parti tory, où M. Major a salué une *« victoire magnifique »*. Les conservateurs, qui obtiennent leur quatrième victoire parlementaire consécutive, réalisent ainsi une performance inédite depuis le début du siècle.

LAURENT ZECCHINI

Lire la suite page 4



Lire aussi

Contamination : le sang des prisons

La France est le pays d'Europe qui compte, proportionnellement, le plus grand nombre de personnes contaminées par le virus du sida à la suite de transfusions sanguines.

Au terme d'une enquête dont nous publions aujourd'hui la première partie, et sur la base de documents inédits, nous expliquons cet aspect méconnu du scandale du sang contaminé.

C'est en effet, pour l'essentiel, parce qu'à partir de 1984 on a multiplié les collectes massives de sang dans les prisons françaises auprès de détenus infectés que l'on compte aujourd'hui plusieurs milliers de contaminations post-transfusionnelles.

Ce drame a pour origine conjointe la sous-estimation du risque épidémique par les responsables de la transfusion et une série de dysfonctionnements au sein des administrations concernées.

Lire page 11
l'enquête de JEAN-YVES NAU et FRANCK NOUCHI

De Maastricht à la révision de la Constitution

Le Conseil constitutionnel a mis en évidence trois domaines dans lesquels l'Union européenne restreindrait la « souveraineté nationale »

Le Conseil constitutionnel a confirmé, jeudi 9 avril, que la ratification du traité de Maastricht sur l'Union européenne impose au préalable une modification de la Constitution française. Il a constaté que l'attribution du droit de vote et d'éligibilité dans les conseils municipaux à tous les citoyens européens, la disparition du franc au profit d'une monnaie unique et l'attribution au conseil des ministres européen de la politique des visas pour les étrangers à la Communauté sont contraires à la Constitution. Le chef de l'Etat va donc devoir engager une procédure de révision de celle-ci alors que le climat politique est encore dominé par les conséquences des élections régionales et cantonales et par la préparation des échéances électorales de 1993. M. Mitterrand a souhaité que cette procédure soit menée à son terme avant l'été.

par Thierry Bréhier

Les querelles intestines vont-elles, un temps, être suspendues pour permettre aux Français de répondre sereinement à la question essentielle que vient de poser le Conseil constitutionnel ? Ce serait souhaitable. Ce n'est malheureusement pas sûr. La France se trouve pourtant officiellement aujourd'hui devant un choix décisif : est-elle prête à perdre une partie de sa souveraineté nationale pour contribuer à la construction d'une Europe unie ? Certes il se pose, en fait, depuis que Robert Schuman a lancé cette grande idée, mais jusqu'alors les dirigeants politiques ont préféré ne pas demander aux électeurs, ou à leurs élus, de le trancher nettement. La décision rendue jeudi 9 avril par le Conseil constitutionnel interdit de retarder encore l'heure d'une réponse claire. Trois éléments essentiels du traité de Maastricht étant jugés contraires à la Constitution, il va bien falloir se décider à demander aux détenteurs de la souveraineté nationale s'ils acceptent ou non de perdre une partie de leur pouvoir afin que puisse se mettre en place l'Union européenne.

La réponse apportée par les gardiens de la loi fondamentale à la question que leur avait posée le président de la République n'est pas une surprise. Dès le sommet de Maastricht, il était clair que l'accord auquel étaient parvenus les douze chefs d'Etat et de gouvernement était en partie contraire à la Constitution de la République française. M. François Mitterrand l'avait immédiatement reconnu. Mais la formulation de cette réponse et surtout son argumentation ne sont pas tout à fait celles qui étaient attendues.

Lire la suite page 9
et les principaux extraits de la décision du Conseil constitutionnel page 8

M. Mitterrand prêt à une deuxième cohabitation

M. François Mitterrand s'adressera aux Français, dimanche soir 12 avril, par le canal de la télévision et de la radio *(lire page 26)*, comme il l'avait annoncé en novembre dernier, pour lancer le débat national sur la ratification des accords de Maastricht qui va le conduire à soumettre au Parlement un projet de révision de la Constitution. Après la défaite des socialistes aux élections régionales et cantonales, le président de la République se veut résolument offensif. Il estime que le maintien du scrutin majoritaire devrait contribuer à remobiliser le PS et confirme qu'il est prêt à assumer éventuellement une nouvelle cohabitation en 1993.

Lire page 9
l'article d'ALAIN ROLLAT

Accord en Afghanistan

Un *« accord de principe »* pour la mise en place immédiate d'une administration transitoire en Afghanistan devrait aboutir au départ rapide du président Najibullah et à la réunion d'une conférence réunissant toutes les parties combattantes a annoncé M. Boutros-Ghali.

lire page 7

Assouplissement du crédit aux Etats-Unis

Les autorités monétaires américaines sont intervenues pour faire baisser les taux d'intérêt à court terme, nouvelle étape dans la politique menée pour stimuler la croissance.

Lire page 19 l'article
de FRANÇOISE LAZARE

SANS VISA

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 26

POINT DE VUE

Reconstruire la gauche

par Lionel Jospin

Trois constats s'imposent à nous après les élections : la sanction du pouvoir en place, la fragmentation de la vie publique et de l'espace politique de la gauche, la crise d'identité des socialistes.

La sanction n'épargne personne. Elle frappe le Parti socialiste, qui obtient son score le plus bas depuis 1971. Elle affecte le gouvernement, dont le président de la République vient de décider de changer la tête et quelques membres. Elle touche le président lui-même. Vouloir dissocier les uns des autres et exonérer certains de toute responsabilité n'aurait pas de sens. En démocratie, le pouvoir implique la responsabilité. Qui a plus de pouvoir a donc plus de responsabilité. L'histoire de ces onze années montre d'ailleurs que le parti de la majorité, le gouvernement et le président épousent des courbes de popularité parallèles. Il y a tout lieu de croire qu'il en ira de même dans l'avenir proche.

On peut naturellement relativiser la portée de ce rejet. C'est la tentation de tout pouvoir en place. Et les arguments ne manqueront pas. A commencer par ceux tirés de l'examen des autres pays (Etats-Unis, Italie, Allemagne), où l'autorité politique est elle aussi marquée par l'usure du pouvoir et l'impopularité. Mais il serait vain de nier que notre situation est plus grave qu'ailleurs.

Chez nous, la fragmentation de l'espace politique est très préoccupante. Nous ne sommes plus en 1985. A un an des législatives de 1986, le Parti socialiste était rétracté mais cohérent, et sans concurrent sérieux dans son champ électoral. Il restait la force de référence autour de laquelle la gauche pouvait se regrouper, même en période de décrue. Aujourd'hui, nous ne rassemblons plus.

Lire la suite page 2

▶ Lionel Jospin est ancien ministre de l'éducation nationale et ancien premier secrétaire du PS.

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,80 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Reconstruire la gauche

Suite de la première page

Le Parti communiste se satisfait de sa politique sectaire et protestataire. Des forces écologistes souvent séduisantes, mais sans dessein ferme ni stratégie claire, tentées par toutes les alliances, se nourrissent du terrain que nous avons abandonné et des espérances que nous avons déçues.

La tentation existe d'épouser cet émiettement. Ce serait désastreux pour nous-mêmes et pour notre vie publique, qui a besoin d'être organisée. Ni les rêveries sur l'alliance rouge-rose-verts ni l'appel à des personnalités extérieures soudainement parées d'improbables vertus politiques ne nous aideront à structurer l'espace politique et à redonner confiance. Il faut reprendre la démarche qui nous a fait construire une véritable force socialiste. De grands partis sont indispensables pour porter un projet, pour conserver ou reconquérir le pouvoir d'Etat dans la Ve République. Ils sont nécessaires à une vie démocratique stable. C'est pourquoi je ne me résigne pas à voir aujourd'hui menacé ce à quoi j'ai voué une part essentielle de mon action politique depuis vingt ans.

Dans ce sens, l'intention affirmée par le premier ministre d'écarter une réforme du mode de scrutin d'ici les législatives est positive. Le scrutin mixte étant techniquement irréalisable et la proportionnelle intégrale étant aujourd'hui moralement et politiquement inconcevable, le *statu quo* s'imposait de lui-même. Peut-être creusera-t-il l'écart entre la droite et nous en 1993, mais le mode d'élection majoritaire est celui qui peut le mieux garantir l'avenir.

Il nous faut donc reconquérir l'espace à gauche. Les communistes restant dans leur forteresse, les écologistes ne s'étant pas encore déterminés et les centristes étant absorbés par la droite, nous n'avons d'ailleurs pas d'autre solution.

Mais il n'y aura pas de reconquête sans sortie du malaise actuel.

La crise d'identité qui nous frappe a des causes multiples.

L'élan redonné par la dernière élection présidentielle est retombé plus vite que nous ne le pensions, en raison sans doute des circonstances mêmes de cette élection. En 1988, les Français ont moins choisi une politique qu'un président : à Jacques Chirac, ils ont préféré François Mitterrand. Celui-ci étant là depuis onze ans et la droite dure de 1986 ayant adopté un langage plus modéré, le choix de 1988 a perdu de son actualité, il a cessé de vivre dans la conscience des Français.

La bataille conduite au sein du Parti socialiste pour y conquérir le pouvoir, sans référence à des différences d'orientation ou à des choix politiques, a eu des conséquences délétères pour notre formation et dans l'opinion.

Le reste tient à l'estompage de la différence entre la gauche et la droite. Le rétrécissement gestionnaire de notre politique, la multiplication et l'exploitation des « affaires », l'affadissement de nos positions sur les problèmes de société, la tendance au consensus sur la politique étrangère ont conduit beaucoup de Français à s'interroger sur les différences entre une politique de droite et une politique de gauche.

Un nouveau gouvernement vient d'être constitué. L'horizon qui est le sien est limité : celui des élections législatives dans onze mois. Le rapport de force droite/gauche dans le pays est actuellement très défavorable. Le gouvernement, qui vient de présenter ses orientations devant l'Assemblée, a peu de marge et peu de champ pour faire bouger les choses, d'autant que le nouveau premier ministre n'a pas de vraie raison de modifier la politique économique et financière conduite par le ministre de l'économie et des finances qu'il fut. Les socialistes doivent aider Pierre Bérégovoy et j'y prendrai ma part. Cela suffira-t-il ?

Le pays est dans l'incertitude politique. Les Français manquent de repères. Le président de la République est celui qui peut le mieux leur en donner. C'est le message que j'ai laissé à François Mitterrand la dernière fois que je l'ai vu, à la veille du remaniement ministériel. Dans le système institutionnel qui est le nôtre, la présidence de la République doit être un lieu d'où viennent des réponses et des messages clairs. Si François Mitterrand a, malgré les difficultés et les obstacles, maîtrisé son premier septennat et dominé la cohabitation, c'est qu'il a proposé aux Français une lecture claire de sa politique. Cette exigence s'impose avec la même force pour la fin, forcément plus difficile, de son second mandat.

Le président doit baliser le chemin

Sans doute ne peut-on nier le rôle du chômage, des « affaires », des tensions urbaines, des incertitudes identitaires, des craintes d'un monde extérieur instable dans le trouble qui a saisi notre pays. Mais ce malaise a des causes plus directement politiques. L'ouverture, telle qu'elle a été pratiquée – vers des individus plus que vers des forces, – la latitude laissée au parti majoritaire de s'engager dans une bataille interne (je l'en avais préservé pendant sept ans de 1981 à 1988), le départ, mal compris par l'opinion, de Michel Rocard : malgré le travail courageux d'Edith Cresson, tout cela a déconcerté et a déstabilisé notre espace politique.

Les Français ont besoin que leur président balise le chemin devant eux, en mettant toutes les cartes sur la table, même s'il les joue ensuite méthodiquement, qu'il s'agisse des problèmes intérieurs, de l'Europe ou de la réforme constitutionnelle. Ce qui a fait l'importance et le prix de ce que nous avons accompli avec François Mitterrand de 1971 à 1981 et aux moments-clefs de ses deux mandats, ce fut notre capacité à rassembler la gauche, à construire, à organiser notre vie publique, avec pragmatisme sans doute mais autour d'un schéma cohérent et d'une perspective claire. C'est cela sans doute qui manque aujourd'hui. Et c'est cela qu'il nous faut rétablir. La deuxième partie du second mandat de François Mitterrand sera réussie, historiquement, si elle épouse l'intérêt du pays et sait renforcer à long terme la gauche française.

Mon autre préoccupation concerne le Parti socialiste. Je l'ai dirigé sept ans. Les courants déjà y existaient, chacun pouvait s'exprimer. Mais le parti vivait et il était respecté, sans que personne n'ait pu mettre en cause sa solidarité à l'égard du président et des gouvernements de gauche. Aujourd'hui, ce parti est affaibli et menacé. Et l'on entend maintenant tenir un discours de rassemblement qui est tellement juste qu'on s'étonne seulement de ne pas l'avoir entendu et appliqué plus tôt. Mais je ne voudrais pas qu'à l'excès des conflits de courants, à la critique permanente menée pendant trois ans contre une direction certes imparfaite, à la contestation parfois choquante du précédent premier ministre, succèdent la proclamation d'un unanimisme obligatoire ou la tentative d'une normalisation « soft » au nom d'une unité mythique.

Ce qui ira dans le sens d'un apaisement des luttes de courants devra être encouragé, à condition que cela ne puisse servir à la captation de positions de pouvoir par un groupe particulier. Car le Parti socialiste ne pourra se reconstruire que comme une formation pluraliste pratiquant le débat en son sein. La rénovation ne doit pas être un thème circonstanciel, conventionnel et vague. Elle passe, très concrètement, et aujourd'hui même, par la condamnation sans appel de ce qui vient de se passer au conseil général de Dordogne, où des socialistes ont essayé de transformer indûment une minorité en majorité. La rénovation, c'est le retour à l'authenticité des comportements et des valeurs socialistes : militantisme, fraternité, justice, rigueur intellectuelle et morale, solidarité et partage.

Nous ne pouvons savoir aujourd'hui comment se présenteront les prochaines échéances politiques, si nous conserverons le pouvoir ou si nous aurons à le reconquérir.

Refuser l'archaïsme, retrouver l'authenticité

Ce que je sais, après plus de dix ans de responsabilité, c'est que notre objectif ne peut se borner à limiter les dégâts en 1993, en vue d'une cohabitation aléatoire. Il s'agit de faire vivre une culture de gauche, de reconstruire une force capable d'assurer l'avenir, et pour cela de trouver de meilleures réponses à quelques grandes questions :

– Le fonctionnement institutionnel. Au-delà (ou en deçà) de tel ou tel projet de réforme, il m'apparaît clairement désormais que le fonctionnement de la Ve République souffre de deux maux essentiels qui peuvent être corrigés. Le premier concerne la quasi-inexistence des discussions collectives entre les principaux responsables avant la prise de décision (à l'exception sans doute du tournant de 1983 et de la crise du Golfe). Le second tient au fait que le système est fait pour toujours préserver le président de la République de la responsabilité. Il est clair que la théorie du « premier ministre fusible » n'est pas d'essence démocratique. Il faudra en tirer les conclusions, sinon tout de suite dans les textes, au moins dans la pratique ;

– L'opposition entre l'économique et le social. Notre vie publique est dominée par une étrange dichotomie. D'un côté, on reproche au pouvoir le chômage, le mal des banlieues, les frustrations sociales, l'extrémisme de droite, la désespérance de la gauche. De l'autre, on le somme de ne pas se départir d'une politique économique et financière qui rend très difficile le traitement de ce que l'on dénonce. Combien de quotidiens ou d'hebdomadaires où les chroniqueurs économiques et les spécialistes des problèmes de société se contredisent dans un jeu quasiment schizophrénique ! Il nous faudra rendre leur complexité, mais aussi leur unité, à notre pensée et à notre action économique et sociale. Il ne s'agira pas bien sûr d'opérer une régression vers certaines de nos thèses d'avant 1981 mais de rechercher comment rendre compatibles le respect des équilibres économiques et écologiques, l'effort de compétitivité et une lutte enfin efficace contre le chômage. Lourde tâche sans doute, mais inévitable, car là se joue une bonne part de l'avenir de la gauche et des idées socialistes ;

– – La nation française dans le monde. La perspective européenne ne doit pas être remise en cause. L'effondrement et les fractionnements de l'ancien empire soviétique soulignent *a contrario* la nécessité de communautés librement consenties, telle la CEE. Mais la rudesse de la mondialisation de l'économie et les coups portés au vieil Etat-nation font surgir la menace d'un retournement d'opinion antieuropéen. A gauche, à droite, à l'extrême droite, dans certains groupes sociaux (par exemple chez les agriculteurs), les courants de résistance à l'Europe se renforcent. Pour éviter les risques de fracture et pousser plus loin l'aventure européenne, il nous faudra défendre fermement les intérêts économiques de la France, tempérer le jeu des forces du marché, clarifier les compétences entre les échelons européen et national, assurer pleinement le contrôle démocratique des institutions européennes ;

– L'affirmation de priorités gouvernementales. Un gouvernement de gauche doit préciser clairement ses priorités. Si c'est effectivement l'éducation, l'emploi, la ville, la protection sociale, l'intégration, la transition agricole, il faut fixer les objectifs, prévoir les moyens – sans les rogner cycliquement par des *régulations budgétaires* – *et imposer* la solidarité à l'égard de ceux qui conduisent les politiques de réforme approuvées au niveau du gouvernement ;

– *Une nouvelle réflexion sur le* socialisme. Il y a peu de raisons de croire que le socialisme, en tant que mode de production spécifique, ait un avenir. Mais le socialisme, dans un sens plus large, a modifié les sociétés industrielles capitalistes et démocratiques (nationalisations, sécurité sociale, lois ouvrières...). Il peut rester un mouvement politique et social susceptible de fonder des actions gouvernementales et des pratiques sociales, à condition que nous soyons capable de préciser quelles évolutions il autorise dans l'avenir. Il y a actuellement sur ces questions un vide que la gestion de gouvernement n'a pas comblé.

La tâche qui est devant nous est rude mais fort claire. Il faut reconstruire la gauche, il faut reformer un parti majoritaire, sans répéter mécaniquement les recettes du passé mais en ne tournant pas le dos à ce qui a fait notre force pendant vingt ans. Refuser l'archaïsme mais retrouver l'authenticité, voilà ce qu'attendent de nous tous ceux qui, militants ou non, ne sont pas résignés à désespérer de la gauche. Nous devons agir dans l'instant mais avec en perspective l'avenir, qui nous rendra l'espoir. C'est cela qui m'intéresse. C'est à cela que je veux travailler, avec une volonté intacte.

LIONEL JOSPIN

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

COURRIER

Le secret pour partir

« Il faut laisser du temps au temps. » Qui ne s'est émerveillé sur le sens de la formule de notre président ? Et ce n'est pourtant pas de lui ; à la page 47 du petit ouvrage *la Plaisante Sagesse lyonnaise* – maximes et réflexions morales recueillies par Catherine Bugnard, on trouve cette maxime : *« T'énerve donc pas ! Il faut laisser du temps au temps. »*

On serait tenté à la lecture de cet ouvrage de soumettre à notre président bien d'autres de ces réflexions. Je n'en retiendrai pourtant que deux. L'une à propos du chômage : *« C'est pas les belles paroles qui font cuire la soupe »*, l'autre à propos de la durée de ce second septennat : *« Le secret pour partir c'est de s'en aller. »*

STÉPHANE FÉLIX
(Paris)

Le passé et l'avenir de la Macédoine

L'article de M. J. Plevnes sur la Macédoine publié dans *le Monde* du 24 mars appelle quelques observations...

(...) *« Mon peuple,* nous dit M. Plevnes – se prendrait-il pour Moïse ? – *fléchit sous le triple esclavage serbe, bulgare et grec ! »* Je me demande s'il mesure bien la gravité de ses propos, surtout en un moment où la montée des passions nationalistes dans la région prend les proportions que nous connaissons. S'agirait-il d'un appel à la guerre sainte contre les pays voisins, ou bien d'une provocation ?

(...) En ce qui concerne les allusions prétendument historiques du texte, que dire d'une argumentation où l'absurde le dispute au ridicule ? Ainsi donc la Macédoine slave serait l'héritière, entre autres, du royaume de Philippe II et d'Alexandre le Grand ! Il semblerait que, s'il y a un fantôme dans cette affaire, c'est bien celui du mythe nationaliste, qu'on croyait définitivement enterré depuis l'avènement de l'historiographie et de l'ethnologie modernes. Pourtant, M. Plevnes, qui n'hésite pas à afficher son goût pour les mosaïques, devrait savoir mieux que tout autre combien, dans cette région tourmentée, l'argument de l'autochtonie est aléatoire et combien, aussi, la revendication d'une quelconque continuité millénaire est porteuse de tous les militarismes et de tous les fascismes.

(...) A l'appui de ses thèses expansionnistes, l'auteur cite une phrase de Léon Trotski sur le partage de la région au lendemain des guerres balkaniques. Or on sait que les citations détachées de leur contexte historique peuvent démontrer tout et son contraire. Il serait facile, par exemple, de lui répondre en citant un autre classique du marxisme, Friedrich Engels, qui, dans une lettre adressée en 1882 à Edouard Bernstein (1), mettait en garde contre les dangers d'embrasement généralisé engendré par les mouvements indépendantistes de ces *« petites peuplades primitives »* des régions slaves du Sud ne revendiquant que *« leur droits de voleurs de bétail »*. Naturellement, aussi bien la première que la seconde de ces citations ne sont valables que dans les circonstances historiques qui sont les leurs. Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts de l'Axios (ou du Vardar) : Thessaloniki n'est plus *« une ville de juifs espagnols »* et la physionomie ethnologique de la Macédoine a été profondément modifiée avec l'échange de populations à la suite des guerres balkaniques et gréco-turque de 1912-1913 et 1922.

Que cherche donc M. Plevnes ? Que les canons recommencent à tonner, soixante-dix ans après, dans cette partie des Balkans, pourtant bien éprouvée par les guerres et les destructions ? Que des millions de nouveaux réfugiés se voient contraints de se rechercher une patrie au moment où l'ensemble des pays balkaniques ne se sont pas encore remis des secousses du passé ? M. Plevnes, bien au chaud dans sa demeure parisienne, pourra alors contempler le majestueux feu d'artifice qu'il aura contribué à allumer.

STATHIS DAMIANAKOS
Sociologue

(1) Publié dans Georges Haupt *et alii*, *les Marxistes et la Question nationale, 1848-1914*, Paris, François Maspéro, 1974, pp 101-105.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Le dépistage du sida

L'article publié dans *le Monde* du 18 mars sous la signature du professeur Sicard me semble appeler certains commentaires.

D'abord, une approbation globale en ce qui concerne le « fond idéologique » de sa pensée : il est souhaitable et d'une certaine façon inévitable d'axer l'action de prévention des maladies sexuellement transmissibles (et non seulement du sida) sur la responsabilisation des intéressés. Mais cette responsabilisation peut avoir ses limites quand on connaît la dimension de drame et de désespoir dans laquelle se joue, par exemple, la tragédie du toxicomane.

L'absence de toute thérapeutique actuelle efficace justifie par ailleurs le refus de toute action systématique obligatoire, qui risquerait de se transformer en une chasse au séropositif.

En revanche, il me semble aussi que le professeur Sicard escamote un peu vite la question des tests prénuptiaux, tels qu'ils existent par ailleurs pour d'autres affections. Il est vrai qu'ils ne répondent pas au problème des couples transitoires ni des couples non sanctionnés par le mariage légal. Mais est-ce une raison pour ne pas profiter d'une situation de fait, celle de l'examen prénuptial, pour mettre à la portée du couple légal qui va se constituer le maximum d'informations quant à ses responsabilités et ses risques ? Faut-il se réfugier derrière l'incapacité d'un médecin à informer ses patients ? Un conjoint futur n'a-t-il pas le droit d'être informé quant au risque mortel qu'il encourt éventuellement ? Même si cette action est limitée, faut-il s'en priver ?

Quant au « meilleur des mondes » fantasmé par l'auteur à travers tout ce qu'on peut imaginer dans une société hyper-policière de contrôle au niveau des frontières, de l'embauche, est-ce que cela ne relève pas de la science-fiction, voire de la terreur-fiction, face à un problème qui, lui, est bien réel et immédiat ?

Docteur PIERRE LASSERRE
(Arles)

GRANDE-BRETAGNE : la victoire des conservateurs aux élections du 9 avril

John Major, le bon jeune homme

Le résultat du scrutin est un succès personnel pour le successeur de la « Dame de fer »

par Dominique Dhombres

Un journaliste de la BBC demandait en novembre 1990 à MM. Michael Heseltine, Douglas Hurd et John Major, les trois prétendants conservateurs à la succession de Mme Margaret Thatcher, en quoi ils voulaient qu'on se souvienne d'eux. Les deux premiers avaient réagi au quart de tour en faisant l'étalage de leurs mérites, de leurs carrières et de leurs talents. *« Comme de celui qui a gagné ! »* avait plus sobrement répondu M. John Major. Il l'avait emporté à la loyale sur ses deux concurrents et néanmoins amis, lors de ces journées décisives et étranges de l'automne 1990. Il vient de récidiver, face à un adversaire cette fois, et dont beaucoup prédisaient la victoire, M. Neil Kinnock.

La victoire des conservateurs aux élections du 9 avril est un succès personnel pour le bon jeune homme aux cheveux gris qui avait succédé le 27 novembre 1990 à Mme Thatcher. Il était alors, pour la « Dame de fer », le fils qu'elle aurait aimé avoir (son vrai fils Mark, plus tapageur, s'est révélé un peu décevant). M. Major paraissait le gardien le plus fidèle des valeurs auxquelles elle est et reste indéfectiblement attachée : amour du travail, opiniâtreté à la tâche, (relative) austérité de vie, refus viscéral de l'attitude, lâche selon elle, qui consiste à tenir « les autres » (que ce soient les patrons, les « riches » ou le gouvernement) pour responsables de vos échecs voire de vos malheurs, respect de l'argent ...

M. John Major avait surtout, aux yeux de son illustre protectrice, l'insigne avantage d'être comme elle d'origine modeste et de s'être « fait lui-même ». Il a même brièvement tâté de métiers manuels plutôt pénibles, dans lesquels il était d'ailleurs aussi à l'aise qu'au cricket, un sport pratiqué avec passion jusqu'à ce qu'un grave accident de voiture lui interdise de l'exercer. Dernier enfant d'un trapéziste de cirque et d'une artiste de variétés, il verse ses premiers salaires à ses parents tombés dans la gêne. C'est presque du Dickens. Cela se passe dans les années 50 et 60 à Brixton, une banlieue pauvre et déjà multiraciale du sud de Londres.

Il quitte l'école à seize ans et tente sans succès de devenir contrôleur d'autobus. Il doit son ascension sociale à la Standard Chartered Bank, où il entre en 1955 au bas de l'échelle en tant que simple employé, mais qui lui apprendra sur le tas le métier de banquier. Le Parti conservateur où il milite dès l'adolescence lui donne ... sa future épouse Norma, rencontrée au cours d'une réunion de quartier. Pour l'éducation politique, Mme Thatcher elle-même s'en charge, ce qui explique en partie la carrière ministérielle fulgurante de l'intéressé.

« Un thatchérien en peau de lapin » ?

M. John Major avait perdu l'an dernier les faveurs de la « Dame de fer ». Celle-ci se répandait depuis des mois dans les dîners en ville en phrases assassines sur son successeur qu'elle n'était pas loin de présenter comme un imposteur. En public, il n'était pas question de le critiquer. La solidarité entre tories n'est pas un vain mot... pour la galerie. Mais dans les conversations privées, quel festival ! Il n'avait pas, contrairement à ce qu'elle avait dit elle-même en quittant le 10 Downing Street, *« l'étoffe d'un grand premier ministre »* (1). Il avait peur de tout. C'était une *« poule mouillée »*. Il était même soupçonné de n'être au fond du fond qu'un social-démocrate honteux, une sorte de néo-libéral d'opérette, un thatchérien *« en peau de lapin »*...

Il a fallu beaucoup de maîtrise de soi à M. Major pour ne pas répliquer, en tout cas jamais devant témoin, à ces imprécations qui faisaient les délices de l'establishment tory. Il y a beaucoup d'injustice dans ce travail de démolition auquel s'est livrée Mme Thatcher. Compte tenu de l'impopularité de l'intéressée, on peut considérer que cette campagne de dénigrement n'a pas nui en réalité à M. Major, bien au contraire...

M. John Major a été reconduit vendredi 10 avril dans ses fonctions de premier ministre, avec une majorité absolue de quelques sièges aux Communes et après avoir obtenu 42,6 % des suffrages face aux maigres 35,6 % de M. Kinnock. C'est un triomphe après exactement cinq cents jours d'exercice du pouvoir. Le jeune homme aux cheveux et aux costumes uniformément gris, aux éternelles lunettes d'écaille, à la voix posée et au sourire tranquille n'est peut-être pas, du moins jusqu'ici, le premier ministre le plus excitant de ce siècle. Mais il a réussi à gérer l'héritage, pas toujours heureux, de Mme Thatcher. L'essentiel, de son point de vue, comme de celui de ses pragmatiques compatriotes, est qu'il a gagné... alors qu'on n'y croyait plus, et que tout semblait se liguer contre lui.

La « Dame de fer » lui avait en effet laissé en partant quelques casseroles de taille. Il y avait tout d'abord la Poll Tax, cet impôt local par tête d'habitant, identique pour tous, riches et pauvres, sur le territoire d'une même commune, dont le caractère réactionnaire (le principe était celui de la capitation en vigueur sous l'Ancien Régime français) avait choqué jusqu'à certains vieux lords héréditaires. La Poll Tax avait provoqué le 31 mars 1990 une émeute mémorable à Trafalgar Square lorsque les squatters des banlieues (les plus menacés par le nouvel impôt) avaient fait une alliance étonnante, l'espace d'un grand soir, avec des jeunes gens en colère originaires de toutes les classes sociales.

Cette « bataille de Trafalgar » d'un genre inédit, au cours de laquelle 200 000 manifestants avaient envahi le centre de Londres, mit à mal le flegme des hommes de Scotland Yard. Dans la panique générale, ces derniers avaient matraqué des fonctionnaires du Foreign Office et des touristes américains éberlués... Elle avait surtout réveillé le pays profond. Des dizaines de milliers de conseillers municipaux, d'un bout à l'autre du Royaume-Uni (les Ecossais étaient les plus endiablés) avaient dit publiquement tout le mal qu'ils pensaient du nouvel impôt censé assurer une partie de leurs recettes. Les citoyens paisibles et honnêtes avaient éprouvé un sentiment de révolte face à cette taxe qui frappait de façon identique, pour reprendre l'expression consacrée, le seigneur en son manoir et le manant dans sa chaumière, avec une forte pénalité pour ce dernier s'il avait l'innocence de garder sous son toit ses enfants âgés de plus de dix-huit ans, assujettis au même titre que les adultes salariés...

Les braves gens, d'abord indignés devant cette trouvaille incongrue de Mme Thatcher, s'étaient ressaisis, comme leurs aînés de la France de 1968 au spectacle des voitures incendiées, des canettes de bière devenues cocktails Molotov et autres horreurs dignes d'un pays continental, voire africain, en proie à une guérilla urbaine. Parvenu au pouvoir en novembre 1990, M. Major a mis la Poll Tax au placard, avant de lui tordre le cou. C'est probablement à ce geste décisif, qui mit Mme Thatcher hors d'elle, qu'il doit sa brillante victoire de jeudi.

DON'T TELL ME THE RESULT, I'VE VIDEOED IT.

« Ne me dites pas le résultat, je l'ai enregistré au magnétoscope » The Guardian *du 10 avril.*

Une « bonne guerre » du Golfe

Le premier ministre a eu également une *« bonne guerre »* du Golfe. Cette fois, Mme Thatcher avait laissé un héritage facile. Encore au 10, Downing Street pour quelques mois, elle avait pris une position ultra-dure dès l'invasion du Koweït le 2 août 1990. M. Major n'a fait que suivre la même voie, à sa manière, ferme sur le fond, mais douce dans la présentation. Là où on aurait pu imaginer Mme Thatcher caracoler sur un char, comme elle l'avait fait à d'autres occasions, on aperçut seulement M. Major, en chemisette et l'air un peu ailleurs, bavarder avec des officiers et des soldats de sa Gracieuse Majesté déployés dans le Golfe. Les militaires paraissaient aussi exempts que leur visiteur de toute attitude conquérante. M. Major n'est pas un matamore. Le succès des armes britanniques, sur ce fond de modestie, n'en fut que plus éclatant.

Sur l'Europe, enfin, qui fut une des causes de la chute de Mme Thatcher, M. Major avait pris d'emblée une position nettement différente de celle de la « Dame de fer ». Il était, pro-Européen, calmement, tranquillement, et sans trop le dire ouvertement pour ne pas déclencher une fronde à sa droite au sein du Parti conservateur. Cela permit d'isoler les enragés (M. Nicholas Ridley en tête, qui comparait les Français aux caniches et M. Delors à la Gestapo) et de contraindre Mme Thatcher à un silence furieux. Elle lui en veut peut-être encore...

L'Europe dont veut M. Major n'est certes pas celle dont rêve M. Delors. Les Britanniques réservent encore bien des surprises aux militants européens convaincus qui croient pouvoir remplacer le plus vieux Parlement du monde dans l'exercice d'une souveraineté, pratiquée sans solution de continuité depuis le Moyen Age. Mais il ne déteste pas l'Europe. Il n'a pas le dégoût viscéral de Mme Thatcher pour ces inventions continentales. Il agira au mieux des intérêts britanniques et se veut, d'une façon pas toujours transparente pour ses partenaires, « au cœur de l'Europe ». Celui-ci bat-il vraiment à Londres ?

La force de M. Major est donc d'avoir accepté l'héritage de Mme Thatcher tout en opérant un tri discret, précis et efficace. On s'aperçoit maintenant qu'il a opté en réalité pour l'autre tradition du parti, qu'on qualifie généralement de « sociale », celle du « conservatisme à visage humain », souvent pro-européen, et honni par la « Dame de fer ». Il est, bien plus qu'elle, qui faisait parfois figure d'agitée, l'héritier du vieux parti de Disraéli. Ce dernier parlait des *« deux nations »*, les riches et les pauvres, qu'il voulait réunir. Le fils du trapéziste, après la fille de l'épicier, sont en tout cas la preuve vivante que les conservateurs ne recrutent pas uniquement dans la grande bourgeoisie, voire l'aristocratie, et qu'ils ne sont pas dépourvus de talent.

(1) *« Je souhaite à John Major toutes les chances du monde. Il a l'étoffe d'un grand premier ministre qu'il sera, j'en suis sûre, dans très peu de temps. Merci beaucoup. Au revoir. »*

Les marchés financiers euphoriques

La City, qui n'a jamais caché ses sympathies pour les conservateurs, a salué leur victoire par des hausses spectaculaires. A l'ouverture officielle du marché des actions, l'indice Footsie des cent grandes valeurs gagnait 132,2 points (5,4 %) à 2 568,6 points *(lire les marchés financiers page 22)* et maintenait son avance en milieu de journée. Lors de la première demi-heure des échanges « non officiels », il s'était envolé de plus de 160 points, passant pour la première fois depuis six mois au-dessus de la barre symbolique des 2 600 points. Les opérateurs, qui étaient à leur poste toute la nuit, pour des transactions de gré à gré, ont estimé que l'indice FTSE des cent plus grandes valeurs de la Bourse de Londres avait gagné un moment près de 10 %.

La livre sterling n'était pas en reste. Quand l'évolution du scrutin a commencé à se préciser, elle a fait l'objet d'achats massifs et a gagné près de 2,5 pfennigs contre le mark, à 2,88 marks. Fait sans précédent, la Banque d'Angleterre a profité de l'optimisme ambiant pour émettre 800 millions de livres d'emprunts du Trésor en pleine nuit à 2 h 30. La demande a été tellement forte que les quatre tranches proposées ont été souscrites en une demi-heure, la première en l'espace de quelques minutes.

Au-delà du coup de chapeau aux conservateurs, les milieux financiers britanniques sont surtout soulagés de voir disparaître la menace d'une période d'incertitude politique. *« Nous pouvons maintenant mettre la politique de côté et nous concentrer sur les éléments fondamentaux de l'économie »*, résume M. John Shepperd, économiste de la banque d'affaires Warburg.

L'échec du Labour « rénové »

« La pire concession au thatchérisme est de laisser les conservateurs gagner les prochaines élections. » Contraint de se défendre contre ses détracteurs qui l'accusaient de brader les valeurs traditionnelles du travaillisme, Neil Kinnock avait trouvé cet argument, aussi pragmatique que décisif, après trois catastrophes électorales consécutives pour justifier son *agiornamento*. Son parti vient d'essuyer sa quatrième défaite.

Après la fin peu glorieuse du gouvernement Callaghan, en 1979, et la défaite qui s'ensuivit, l'aile gauche s'était senti le vent en poupe. Elle avait imposé un programme pur et dur, au risque de transformer le parti en une secte ayant perdu sa vocation naturelle à gouverner et cédant du terrain au profit d'une Alliance du centre, composée de libéraux et de sociaux-démocrates venus de la droite travailliste. On ne parlait alors dans les congrès du Labour que de désarmement unilatéral, de renonciation au nucléaire, de sortie du Marché commun, de nationalisations et de protectionnisme.

L'expérience malheureuse des socialistes français, de 1981 à 1983, ne servit en rien à leurs camarades d'outre-Manche qui continuaient inexorablement à prôner une politique sans rapport avec la réalité de la Grande-Bretagne. Ce qui amena un dirigeant travailliste modéré à qualifier le programme de son parti à la veille des législatives de 1983 de *« plus longue lettre annonçant un suicide »*.

La fin de l'interventionnisme et du pacifisme

Malgré la sanction que viennent à nouveau de lui infliger jeudi les électeurs, il revient largement au mérite personnel de Neil Kinnock – successeur à la tête du parti de Michael Foot, vieil adepte d'un socialisme « romantique », – d'avoir fait sienne la devise des modérés : *« La seule démarche correcte pour un socialiste démocrate est celle du jardinier : vous devez respecter la nature du sol. »* M. Kinnock, qui venait lui-même de la *soft left* (la gauche modérée) n'a pas pu imposer le cours nouveau du jour au lendemain. Mais pas à pas, avec une énergie un peu obscure que ne décourageaient pas les revers essuyés dans plusieurs congrès du parti, il a rompu avec les dogmes travaillistes.

En 1983, le programme du Labour plaidait encore pour une politique économique interventionniste et volontariste. La croissance devait être assurée par le déficit budgétaire et les investissements publics, la compétitivité par une dévaluation sauvage de la livre sterling, à l'abri de frontières fermées, la justice sociale par des transferts favorisés par une fiscalité impitoyable, même pour les revenus moyens. La politique étrangère proposée par les travaillistes portait les traces du pacifisme.

Quatre ans plus tard, sous l'impulsion de Neil Kinnock, le terme de nationalisation était abandonné au profit de *« participation sociale »* tandis que l'opposition à l'armement nucléaire était maintenue dans les principes, mais la destruction des stocks reportée aux calendes grecques. Il fallut attendre le lendemain de la défaite électorale de 1987 pour que les révisions déchirantes puissent être menées à leur terme : les travaillistes abandonnaient la thèse du désarmement unilatéral et acceptaient l'économie de marché.

Le Labour s'était assez assagi pour que le *Financial Times*, à la veille du scrutin, prît position en sa faveur. Le chancelier de l'Echiquier du gouvernement fantôme, M. John Smith, s'était efforcé d'inspirer confiance en prenant fermement position pour le maintien de la livre dans le SME et contre toute politique de dévaluation qui, dans les années 60, avait valu au gouvernement travailliste le déshonneur d'une intervention du FMI. Le Labour, avait promis M. Smith, défendra la monnaie, même au prix d'une augmentation des taux d'intérêt.

Une politique social-démocrate classique

Le Labour se voulait plus européen que les conservateurs. Un gouvernement Kinnock aurait adopté la charte sociale des Douze, pris une part active à la négociation sur l'Union économique et monétaire, en faveur de la monnaie unique, tout en réclamant une réforme de la politique agricole commune qui ne trouve grâce aux yeux d'aucun Anglais.

Neil Kinnock était convaincu que la société britannique avait changé après plus de dix ans de thatchérisme, que l'idéologie ouvriériste traditionnelle des travaillistes ne trouvait plus d'écho que dans les couches les moins développées de la population. Les syndicats, qui restent la base militante et financière du Labour Party, se sont eux-mêmes transformés sous les coups de boutoir de la législation conservatrice, les effets de la crise et la déroute des mineurs qui s'étaient lancés, en 1983-1984, dans une grève quasi insurrectionnelle.

S'il avait accédé au gouvernement, le Labour aurait mis en œuvre une politique social-démocrate classique, celle d'un parti qui n'a pas renoncé à l'intervention de l'Etat, qui veut réguler l'économie de marché et croire en la redistribution des revenus au moyen de la fiscalité. Une politique qui, croyait-il, n'effraie plus les classes moyennes, malmenées par les restructurations économiques et sociales de ces dernières années.

Neil Kinnock aura défini un *« travaillisme à visage respectable »*. Il était convaincu que le Labour, après treize ans d'opposition, devait se refaire une image de parti de gouvernement, sous peine d'être marginalisé dans la vie politique britannique. Mais cela n'a pas suffi et les électeurs, une fois de plus, l'ont boudé.

DANIEL VERNET

EUROPE

GRANDE-BRETAGNE : la victoire des conservateurs

Une « divine surprise »

Suite de la première page

Les Tories reviennent à la Chambre des communes avec environ 334 sièges, contre 272 pour le Labour et 21 pour les démocrates-libéraux de M. Paddy Ashdown. Ils y disposent donc de la majorité absolue (326 sièges). Le parti de M. Major est ainsi dispensé d'avoir à conclure un accord avec l'une ou l'autre des formations minoritaires, pour disposer d'une majorité de gouvernement. Avec 42,6 % des suffrages exprimés, les conservateurs n'enregistrent pratiquement aucun recul en termes de voix par rapport à 1987 (42,3 %), mais ils perdent 33 sièges.

Les travaillistes, de leur côté, améliorent nettement leur score, passant de 30,8 % des voix en 1987 à environ 35,6 % aujourd'hui, et gagnent 42 sièges. Enfin, avec 21 élus, les démocrates-libéraux enregistrent un déclin en voix (18 % contre 22,6 %) et perdent un siège.

Les conservateurs, qui gagnent pour la huitième fois les élections depuis 1945 (le Labour l'ayant emporté à six reprises), ne s'attendaient pas à une telle victoire. En un mois de campagne électorale, aucun sondage ne leur laissait espérer une majorité absolue, la plupart prévoyant un *« hung Parliament »* (c'est-à-dire une Chambre sans majorité), dominé par le Labour. Cette *« divine surprise »* s'est peu à peu imposée au cours de la nuit, obligeant les commentateurs et les principaux responsables politiques à inverser progressivement leurs commentaires.

Si la campagne électorale a été manifestement dominée par les travaillistes – les conservateurs donnant souvent l'impression de changer de registre selon l'évolution des sondages, – le parti tory s'est ressaisi au cours de la dernière semaine. M. Major a adopté un ton plus combatif et mis en avant deux thèmes sur lesquels, traditionnellement, son parti dispose d'un net avantage par rapport à ses adversaires : d'une part, sa propre personnalité comme chef du gouvernement – notamment son rôle sur la scène internationale – par opposition à la cote de popularité toujours négative de M. Kinnock ; d'autre part, la capacité des tories à dominer les dossiers économiques, ainsi que les conséquences des propositions formulées par les travaillistes, notamment sur l'augmentation des impôts.

Le jugement du président du Parti conservateur, M. Chris Patten, selon lequel *« les gens n'ont pas confiance dans le Labour »*, n'est pas entièrement vrai, puisque les travaillistes ont gagné près de cinq points par rapport à 1987, mais le problème de crédibilité du Labour et de son chef demeure. Depuis quarante-huit heures, la certitude d'une victoire travailliste s'était largement répandue. Dans les administrations du quartier officiel de Whitehall, les fonctionnaires commençaient à se préparer aux conséquences pratiques de l'alternance et, dans la City, les marchés financiers, anticipant une défaite des conservateurs, évaluaient la chute probable des valeurs boursières et les pressions spéculatives contre la livre sterling.

Pour M. Major, il s'agit d'un réel triomphe. Sur le plan personnel d'abord. Il n'avait aucune expérience de chef de parti en campagne électorale et il recueille aujourd'hui le mandat et la légitimité populaire qui lui manquaient pour s'imposer à la tête du Parti conservateur. Mme Margaret Thatcher lui avait apporté un soutien du bout des lèvres – elle est revenue jeudi soir à Londres, d'une tournée de conférences aux Etats-Unis... – notamment parce qu'elle n'approuvait pas les choix du premier ministre en matière d'endettement budgétaire et de recours massif à l'emprunt public, ainsi que sa position, jugée trop conciliante, sur les questions européennes.

Remise en ordre chez les tories

M. Major dispose dorénavant de l'autorité nécessaire pour faire taire, au sein du parti, les critiques et les tentatives de rébellion des nostalgiques de l' « ère Thatcher ». Une remise en ordre du vieux parti tory va s'imposer, en particulier parce que son président, M. Patten, a été battu dans sa circonscription de Bath (comté d'Avon). Mais l'ampleur de la victoire des conservateurs n'en est pas moins remarquable. La perte de quelque 35 sièges apparaît presque bénigne, pour un parti forcément usé par treize années de pouvoir et qui a subi de plein fouet l'impact de la plus grave récession économique ayant frappé la Grande-Bretagne depuis les années 30. La plupart des indices de ces derniers mois étaient négatifs, notamment celui du chômage, qui frappe plus de 2,6 millions de Britanniques.

S'appuyant sur ces résultats, sur la morosité générale que soulignaient les sondages, les perspectives sans cesse retardées d'une reprise économique, enfin sur l'état souvent désastreux des services publics, en particulier le Service national de santé (NHS) et l'éducation, les travaillistes disposaient de puissants atouts pour convaincre les électeurs de sanctionner le Parti conservateur et de « donner sa chance » au Labour. Par comparaison, les seize mois pendant lesquels M. Major a mis en œuvre une politique somme toute peu différente de celle de son prédécesseur, bien que plus modérée et plus prudente, ne pesaient pas lourd, semblait-il. L'échec des travaillistes n'en apparaît que plus grave. L'explication n'est pas dans un quelconque choix de société : avec la profonde évolution opérée par les travaillistes depuis 1983, l'ancienne opposition entre « capitalisme » et « socialisme » n'existe plus, et les différences entre les deux partis, sur la plupart des grandes options, sont faibles.

Restent les propositions de chaque formation en matière de pression fiscale. Sur ce point, le chancelier de l'Echiquier du « cabinet fantôme », M. John Smith, n'a apparemment pas réussi à convaincre que l'augmentation des impôts prévue par le Labour ne toucherait qu'une minorité de contribuables, parmi les plus favorisés. A l'inverse, la campagne développée par les conservateurs, destinée à convaincre l'électorat que le Parti travailliste allait augmenter la « facture » fiscale de chaque contribuable de 1250 livres (1) par an, a probablement fait peur. De façon plus générale, le Labour a souffert d'un problème de crédibilité quant à sa capacité à gérer l'économie, et aussi à cause de son passé. Le souvenir des grèves de la dernière expérience travailliste – 1974-1979 – ne s'est pas évanoui et les liens extrêmement étroits entre le Labour et les syndicats pouvaient laisser craindre qu'un gouvernement travailliste serait obligé de céder devant les surenchères du TUC.

Mais c'est sans doute l'image personnelle de M. Kinnock qui a influencé une partie de l'électorat. Le chef du Labour pâtit depuis des années d'une cote de popularité extrêmement faible, et bien des partisans potentiels du Parti travailliste n'étaient pas prêts à favoriser son entrée à Downing Street. Le Parti conservateur a exploité cette image, soulignant que le « challenger » de M. Major était « inapte » à gouverner. La question de la direction du Labour se trouve désormais posée, puisque M. Kinnock a conduit, pour la deuxième fois, son parti à la défaite. Il est cependant probable qu'un éventuel remplacement de M. Kinnock – par exemple par M. John Smith, dont la cote de popularité est bien plus forte – ne sera pas tranché avant le prochain congrès, en octobre prochain.

Ce scrutin apporte peu de changements à la carte politique de la Grande-Bretagne, du moins en ce qui concerne la division traditionnelle entre le Sud riche de l'Angleterre, une région qui constitue le bastion du parti tory, et le Nord industriel, où les travaillistes recueillent leurs principaux soutiens. Sur le plan institutionnel, la plus grande surprise vient de l'Ecosse *(voir encadré)* où le message de M. Major, qui avait dramatisé l'enjeu du scrutin en laissant présager un possible *« éclatement »* du Royaume-Uni, a été entendu.

LAURENT ZECCHINI

(1) Environ 12 500 francs.

Résultats provisoires

(en pourcentage de voix dans 620 circonscriptions sur 651 à pourvoir)

	1992	1987
Conservateurs	42,6 (334*)	42,30 (376)
Travaillistes	35,6 (272)	30,83 (229)
Libéraux-démocrates (ex-Alliance centriste)	18 (21)	22,55 (22)
Autres	3,8 (24)	4,09 (23)

* Les chiffres indiqués entre parenthèses correspondent, pour chaque parti, au nombre de sièges obtenus, en 1987 et en 1992 aux projections réalisées vendredi 10 avril en fin de matinée. (Les élections partielles intervenues entre 1987 et 1992 ont légèrement modifié la composition du Parlement.)

Défaite des nationalistes écossais

LONDRES

de notre correspondant

Démentant, elle aussi, toutes les prédictions, l'Ecosse reste très britannique à l'issue du scrutin du 9 avril. Loin d'être laminés, les tories renforcent leur influence, passant de 9 à 11 sièges. Les travaillistes, eux aussi, maintiennent leurs positions, avec 49 sièges. Les grands perdants sont les démocrates-libéraux, qui perdent trois sièges (il leur en reste sept) – du moins selon les résultats provisoires, puisque deux sièges restaient encore à attribuer vendredi matin – ainsi que le Parti nationaliste écossais (SNP), qui ne sauve que trois des cinq sièges qu'il occupait aux Communes. Là encore, les sondages se sont lourdement trompés, puisqu'ils prévoyaient une « vague » en faveur de la « dévolution » (une large décentralisation administrative, politique et économique), défendue par le Labour et les démocrates-libéraux, voire de l'indépendance, proposée par le SNP.

L. Z.

Le Sinn Fein perd son siège à Belfast-Ouest

Les élections du 9 avril ont produit une autre surprise, en Irlande du Nord, cette fois, où M. Gerry Adams, chef du Sinn Fein (généralement considéré comme l'aile politique de l'IRA) a perdu son siège de Belfast-Ouest au profit d'un nationaliste catholique modéré, le docteur Joe Hendron.

Certes, Gerry Adams n'avait jamais occupé à Westminster le siège qu'il détenait depuis 1983, puisque son mouvement ne reconnaît pas l'autorité du Parlement de Londres sur les six comtés d'Ulster. Mais ce mandat de député, remporté alors que le traumatisme de la grève de la faim des prisonniers de l'IRA était encore frais dans les esprits, conférait aux républicains irlandais une légitimité que même les Anglais ne pouvaient leur contester. Du même coup, le SDLP, parti nationaliste modéré, va de nouveau être représenté à la Chambre des Communes dont il avait été évincé lorsque Gerry Adams battit Gerry Fitt, devenu depuis Lord Fitt.

Paradoxalement, la défaite électorale du Sinn Fein ne traduit pas un recul de l'électorat républicain de Belfast, puisque Gerry Adams, avec 16 826 voix, réédite à une quarantaine de voix près son score de 1987 (16 862 voix). La forte participation (73,19 %) au scrutin du 9 avril a en fait favorisé le docteur Hendron, qui l'a emporté de justesse avec une majorité de 589 voix.

CEI : nouveaux affrontements en Moldavie

L'Ukraine sur le qui-vive

De nouveaux affrontements meurtriers se sont déroulés, jeudi 9 avril, entre forces « russophones » et moldaves, malgré un cessez-le-feu conclu le 7 avril. Vingt russophones auraient ainsi été tués lors d'une attaque contre une position moldave près du village de Leontea, à 80 kilomètres au sud de Kichinev, selon la radio moldave.

KIEV

correspondance

Il y a quelques semaines encore, la frontière entre l'Ukraine et la Moldavie, comme la plupart des frontières inter-« soviétiques », était quasiment inexistante. Seuls quelques panneaux en marquaient l'emplacement, mais pour la population locale ce n'était rien d'autre qu'une formalité : les gens habitaient en Ukraine, travaillaient en Moldavie, et tout le monde vivait en paix. Tout a changé en mars, quand on a constaté que des groupes armés et des individus, parmi lesquels des Cosaques, cherchaient à pénétrer en Moldavie en passant par le territoire ukrainien. Pour les combattants de la rive gauche du Dniestr, il était beaucoup plus facile de transiter par l'Ukraine que par les zones de combat. Le 17 mars, le président Leonid Kravtchouk dépêcha une force de 1 500 hommes chargée de surveiller une bande de 50 kilomètres tout au long de la frontière moldave.

Depuis, la vie n'est plus la même pour les populations locales. Gardes-frontières et miliciens ukrainiens contrôlent tous ceux qui passent la frontière, pour vérifier qu'ils ne portent pas d'armes. Les quelque 5 000 personnes qui vivent dans le village ukrainien de Mohylo-Podolsk et travaillent dans la ville moldave d'Alachi doivent subir des fouilles quotidiennes.

Si une véritable guerre devait éclater en Moldavie, l'Ukraine risque de s'y trouver entraînée, en raison aussi bien de sa proximité géographique que de sa communauté ethnique avec l'une des parties en conflit : 29 % de la population de la Transnistrie est constituée d'Ukrainiens russophones, qui sont, avec les autres russophones de la région, mécontents de la politique menée par les autorités de Kichinev (Chisinau, en roumain), la capitale de la République moldave. A Kiev, on craint que certains Ukrainiens d'Ukraine ne soient tentés de venir en aide à leurs voisins de Transnistrie, auxquels ils sont d'ailleurs souvent unis par des liens familiaux. *« Un frère voulant porter assistance à un frère, ce n'est pas exclu »*, explique un haut fonctionnaire du ministère ukrainien des affaires étrangères, M. Olexandre Motsyk. Cependant, poursuit-il, l'Ukraine veut empêcher à tout prix un conflit, et, contrairement à la Russie, évite toute ingérence directe : *« Notre politique est : nous ne vous marchons pas sur les pieds pour que vous ne marchiez pas sur les nôtres. »*

Ainsi, les autorités de Kiev font un très mauvais accueil à toute idée d'une annexion de la Transnistrie par l'Ukraine, comme le suggèrent certains Ukrainiens de la région. En effet, les nationalistes moldaves les plus radicaux revendiquent de leur côté les deux régions ukrainiennes de Bessarabie du Sud et de Bucovine (intégrées à l'Ukraine sur décision de Staline), et Kiev a donc d'excellentes raisons de considérer les frontières actuelles comme intangibles.

Mais il faut en tout état de cause faire face au problème posé par les réfugiés : entre 7 000 et 10 000 personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, sont hébergées dans des foyers, des hôtels ou chez des particuliers, et l'Ukraine pourrait avoir bien du mal à faire face à un afflux supplémentaire. Les entretiens auxquels a participé à Kichinev une délégation ukrainienne, aux côtés de représentants de la Moldavie, de la Russie et de la Roumanie, se sont terminés sur une note d'espoir, mais l'accord de cessez-le-feu est très fragile. Comme l'a expliqué un des délégués ukrainiens, *« il faut espérer que tout ira bien, mais être préparé au pire »*.

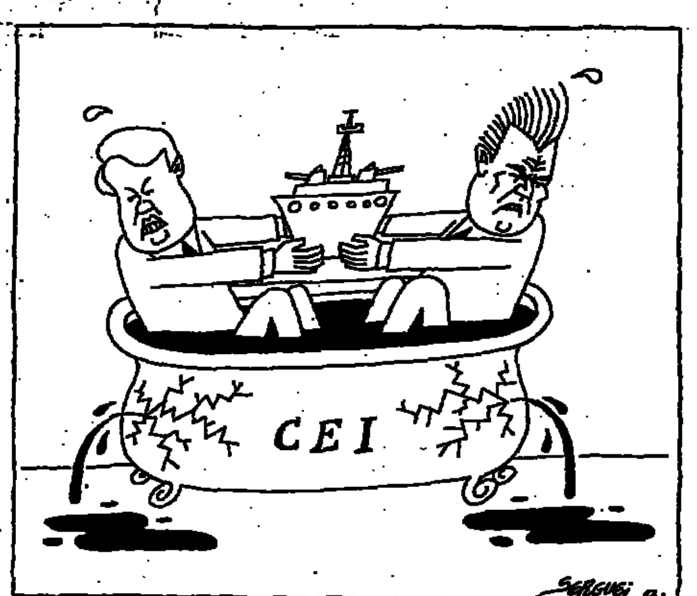
ROMA IHNATOWYCZ

Pause dans le différend russo-ukrainien sur la flotte de la mer Noire

MOSCOU

de notre correspondant

Victoire du bon sens ou peur du ridicule ? Les présidents de Russie et d'Ukraine se sont mis d'accord par téléphone, jeudi 9 avril, pour *« suspendre »*, l'un et l'autre, l'application des décrets par lesquels ils plaçaient la flotte de la mer Noire sous leur autorité *(nos dernières éditions du 10 avril)*. Rien n'est pourtant réglé sur le fond, MM. Eltsine et Kravtchouk s'étant seulement entendus pour constituer une nouvelle commission chargée de rechercher une solution au conflit. Mais cet original accord de « cessez-le-décret » met un terme provisoire à une situation absurde qui plaçait les équipages de la flotte de Sébastopol dans une position intenable.



Conséquence de cette « détente », les amiraux russes ont *« suspendu »* l'opération consistant à remplacer, à la poupe des navires, les drapeaux de la marine soviétique par ceux de la vieille marine russe. Parallèlement, des responsables du Parlement ukrainien et du commandement des « forces unifiées de la CEI » ont lancé un appel conjoint aux équipages, les enjoignant de maintenir la flotte *« en état opérationnel »*.

Une fois de plus, les présidents des deux « grandes puissances » de la CEI, après avoir bien bandé leurs muscles et amplement manifesté leur colère, ont ressenti l'un et l'autre la nécessité de calmer le jeu. Tout se passe comme si une sorte de « sixième sens », marin en la circonstance, incitait ces deux anciens apparatchiks convertis au nationalisme à se ressaisir quand leur affrontement risque de prendre des proportions par trop dommageables aux intérêts de leurs pays.

C'est en tout cas sur un ton très modéré, très « homme d'Etat responsable », que M. Léonid Kravtchouk s'est exprimé, jeudi soir, à la télévision centrale de Moscou : *« Si nous faisons preuve de sagesse et de calme, si nous ne nous laissons pas mener par les ambitions, alors les problèmes seront résolus. Nous ferons tout pour que nos deux peuples ne se querellent pas, parce qu'ils ne veulent pas se quereller. C'est pour cela que nous sommes présidents. »*

Reste à traduire ces bonnes intentions en un accord pour le partage de la flotte, et donc à réussir, après cette passe d'armes, là où plusieurs mois de négociations boiteuses ont échoué jusqu'à présent. Cela n'ira pas sans mal et sans grincements de part et d'autre, d'autant que certains politiciens font preuve d'un talent remarquable pour attiser le conflit. Après le vice-président Routskoï, maître incontesté en la matière, c'est M. Anatoli Sobtchak, maire de Saint-Pétersbourg et juriste distingué, qui en a fait jeudi une nouvelle démonstration, en invitant le président Eltsine à déclarer unilatéralement nul et non avenu l'acte par lequel la Crimée fut rattachée à l'Ukraine en 1954.

JAN KRAUZE

Des dizaines de milliers de personnes évacuées

Violentes explosions dans un dépôt de munitions en Arménie

Le ciel d'Erevan était illuminé, selon des images de la télévision russe, par des explosions, à 15 kilomètres de là, dans un dépôt de munitions de l'armée ex-soviétique, où un incendie s'était déclaré tôt dans la nuit du mercredi 8 au jeudi 9 avril. Des milliers de personnes fuyaient la région pour échapper à une pluie de débris d'obus, qui ont explosé jusqu'au rythme d'une vingtaine par minute. Selon les agences de presse, près de trois cent mille personnes devaient être évacuées des alentours de la base de Balaovit, au nord d'Erevan, où cinq mille six cents projectiles de divers types étaient entreposés. Selon les autorités arméniennes, il y a eu sept blessés mais pas de morts. Elles ont indiqué, dans la journée de jeudi, que *« l'incendie avait cessé de se propager »*, et qu'il n'avait pas atteint trois sites de missiles à longue portée situés près de ce dépôt de munitions de la septième armée ex-soviétique, désormais sous contrôle de la Russie.

Des responsables de l'armée ont laissé entendre que l'incendie pouvait avoir pour origine une attaque d'*« extrémistes arméniens »*, en démentant une autre explication ayant cours à Erevan : les troupes auraient pu détruire volontairement les munitions qu'elles ne pouvaient emporter lors de leur retrait partiel en cours. Le gouvernement arménien a demandé au président Eltsine d'exercer un contrôle sur l'enquête ouverte par l'armée et de dédommager l'Arménie, alors que le président Levon Ter-Petrossian écourtait une visite à Athènes.

En Azerbaïdjan, une quarantaine de soldats et officiers de l'armée ex-soviétique ont mis en déroute, le même jour, une trentaine d'hommes du *« premier régiment du ministère de la défense d'Azerbaïdjan »* qui attaquaient un dépôt d'essence près de Bakou. Deux Azéris ont été tués et deux autres blessés, alors que des otages étaient pris dans les deux camps et que des négociations étaient en cours pour leur échange.

Une dizaine d'Azerbaïdjanais ont été en outre pris en otage par les forces arméniennes dans le village d'Agdaban, dans le Haut-Karabakh, où une vingtaine de personnes auraient trouvé la mort lors de deux jours de combats, qui se poursuivent sporadiquement malgré le maintien officiel du cessez-le-feu. – *(AFP, Reuter.)*

□ **ALBANIE : M. Berisha élu à la tête de l'Etat.** – Par 96 voix sur 132, le Parlement albanais a élu jeudi 9 avril M. Sali Berisha, chef du Parti démocratique, président de la République. Agé de quarante-sept ans, M. Berisha, dont le parti a remporté les élections législatives des 22 et 29 mars, succède au communiste Ramiz Alia. – *(AFP.)*

□ **ROUMANIE : enregistrement du parti de M. Iliescu.** – Le Front de salut national-22 décembre, nouveau parti du président Ion Iliescu, a été enregistré, jeudi 9 avril à Bucarest, ce qui consacre la scission survenue avec M. Petre Roman à la suite de la convention nationale du FSN le mois dernier. – *(AFP.)*

□ **HONGRIE : rectificatif.** – La loi sur l'indemnisation des victimes de la répression en Hongrie entre 1939 et 1949 s'applique également aux personnes ayant déjà reçu une indemnité d'un Etat étranger, contrairement à ce que nous avons indiqué dans *le Monde* du 9 avril.



هكذا من الأصل

ur le qui-vive

no ukrainien
r Noire

FCB

Chausse-trapes ou chausse-trappes ?

LE CREDIT AGRICOLE PARRAINE LE CHAMPIONNAT DU MONDE D'ORTHOGRAPHE DEPUIS SA CREATION.

Le 11 avril aux Nations Unies, les subtilités de la politique laissent la place aux pièges de l'orthographe.
C'est parce que nous croyons que les hommes se comprennent mieux
quand ils parlent le même langage, que nous encourageons tout ce qui peut les rapprocher.



Le bon sens

…rrigé de la dictée et soirée de remise des prix de 20 h 45 à 22 h.

EUROPE

Alors que les dirigeants bosniaques lancent un appel à l'aide internationale

Les combats s'étendent en Bosnie-Herzégovine

La guerre s'étend peu à peu en Bosnie-Herzégovine. Les combats, qui avaient commencé le long de la Neretva (sud-ouest), en Herzégovine, et le long de la Save, à la frontière croate (nord), avaient ensuite touché le centre de la République et notamment Sarajevo. Désormais, ils ont gagné l'est, le long de la Drina, à la frontière avec la Serbie.

BELGRADE

de notre correspondante

Après les accrochages du week-end dernier entre Serbes et Musulmans, à Bijelina (59 % de Serbes et 31 % de Musulmans), au nord-est de la République – à la frontière avec la Serbie, – les forces serbes ont pris le contrôle de la ville grâce au soutien de volontaires venus de Serbie. Trente-sept Musulmans, dont six femmes, ainsi que trois Croates ont trouvé la mort dans ces affrontements. Après un ultimatum des milices serbes sommant les Musulmans de déposer les armes, la ville de Zvornik, située un peu plus au sud, sur la frontière avec la Serbie, a subi une attaque à l'artillerie lourde, jeudi 9 avril.

En début d'après-midi, selon la radio de Belgrade, Zvornik *« était libérée »*. La cellule de crise serbe de cette commune qui compte 59 % de Musulmans et 38 % de Serbes a pris le pouvoir, dissous le conseil municipal puis décrété la mobilisation générale des Serbes et instauré le couvre-feu. Le maire de Zvornik, M. Abdullah Pasic, a affirmé que la ville avait été bombardée en partie depuis l'autre rive de la Drina, en l'occurrence depuis la Serbie. Il a dénoncé l'agression serbe contre la Bosnie-Herzégovine et accusé l'armée serbo-fédérale et les forces paramilitaires de Zeljko Arznjatovic-Arkan d'avoir participé à l'attaque. Selon un premier bilan, six personnes ont été tuées et quinze autres blessées.

A Visegrad, un peu plus au sud (63 % de Musulmans et 33 % de Serbes), les Musulmans ont miné le barrage de la centrale hydroélectrique située sur la Drina et menacé de le faire exploser si les milices serbes s'en prenaient à la ville. Des affrontements sporadiques ont aussi été signalés dans la commune voisine de Rudo. Dans l'après-midi, Foca, peuplée de Musulmans (52 %) et de Serbes (45 %), a été violemment bombardée. A la tombée de la nuit, cinq cents obus étaient tombés sur la ville et les combats se poursuivaient. Selon le chef de la police locale, les milices serbes auraient lancé leur offensive avec le soutien de l'armée fédérale.

La direction de Bosnie-Herzégovine, où ne siègent plus que les représentants musulmans et croates, s'inquiète de l'extension du conflit et a mis en garde contre les risques croissants d'une agression. Le président bosniaque, le Musulman Alija Izetbegovic, a adressé, jeudi, une lettre au président George Bush dans laquelle il dénonce *« l'agression intérieure et extérieure menée contre la Bosnie-Herzégovine »*. Le ministre des affaires étrangères, M. Hari Siladzic, devait d'autre part se rendre, vendredi, à Genève pour rencontrer les représentants de l'ONU et tenter d'alerter l'opinion internationale.

Les dirigeants bosniaques se sont, par ailleurs, adressés aux autorités militaires de Belgrade, leur demandant de venir à Sarajevo pour régler la question de l'armée fédérale qui est, après la reconnaissance de l'indépendance de la République, devenue *de facto* une armée étrangère. Pour le moment, les unités de l'armée fédérale stationnées en Bosnie-Herzégovine restent sous le commandement de la direction militaire de Belgrade et n'envisagent pas de se retirer. D'ailleurs, le commandant de l'armée (fédérale) de l'air, le général Bozidar Stevanovic, a averti jeudi que l'aviation serait désormais utilisée pour défendre les unités attaquées par les milices.

FLORENCE HARTMANN

DIPLOMATIE

TURQUIE : la prochaine visite du chef de l'Etat français

M. Ozal exposera à M. Mitterrand la « situation réelle dans le Sud-Est anatolien »

Le président turc, M. Turgut Ozal, a estimé, jeudi 9 avril, que la condamnation de la Turquie par le Parlement européen à Strasbourg, concernant les actions des forces armées turques dans le Sud-Est anatolien, était inacceptable. Il a indiqué que *« tous les sujets »* seraient abordés avec le chef de l'Etat français, qui se rend en visite en Turquie les 13 et 14 avril. *« Tout doit être discuté avec M. Mitterrand. Je lui ferai part de la situation réelle dans le Sud-Est anatolien »*, a-t-il déclaré.

« Ce n'est pas acceptable. De cette façon, ils soutiennent le terrorisme », a estimé le chef de l'Etat turc dans un entretien avec l'AFP à Ankara, à propos de la résolution adoptée jeudi par le Parlement européen. *« Les droits fondamentaux de citoyens innocents*, dit-il notamment, *ont été foulés aux pieds dans le sud-est de la Turquie. »* M. Ozal n'a fait aucun commentaire sur la condamnation parallèle des *« actes terroristes »* par le Parlement européen.

Il a accusé l'assemblée de Strasbourg d'avoir ajouté foi à des *« informations non vérifiées »*. *« Si, comme ils le disent, les forces de l'ordre avaient mitraillé la foule*, affirme M. Ozal à propos des affrontements qui ont marqué les fêtes du Nouvel An kurde, fin mars, *il y aurait eu plus de morts que les cinquante à soixante dont il a été fait état. »* L'ordre avait été donné *« de ne pas tirer sur les populations civiles, femmes et enfants. Seuls des terroristes ont été tués »*, a-t-il ajouté.

M. Ozal a également démenti qu'un photographe du journal populaire turc *Sabah Izet Kezer*, tué le 23 mars dans la ville de Cizre, ait été victime d'une balle tirée depuis un véhicule blindé des forces de l'ordre, comme l'ont affirmé des témoins. – *(AFP.)*

L'OTAN déploiera une flotte de guerre permanente en Méditerranée

Sept pays de l'OTAN sont convenus, jeudi 9 avril à Bruxelles, de constituer une flotte permanente de guerre en Méditerranée. A ce jour, l'organisation militaire alliée ne disposait que d'une formation navale mobilisable au coup par coup, qui a notamment patrouillé durant le conflit du Golfe.

A cette flotte composée de frégates et d'escorteurs relevant d'un PC à Naples, la Grèce, la Turquie et l'Italie ont accepté de participer de manière permanente. Le Royaume-Uni et les Etats-Unis y contribueront de manière régulière, alors que l'Allemagne et les Pays-Bas ne se joindront à cette escadre que de temps en temps, pour des exercices.

La France et l'Espagne, qui ne sont pas membres des commandements intégrés alliés, ne participent pas à ce projet, conçu pour mieux protéger le flanc sud du continent européen.

□ **L'OTAN fait pression pour un transfert rapide des armes nucléaires tactiques vers la Russie.** – L'OTAN a demandé, jeudi 9 avril, à la Russie et à l'Ukraine de respecter la date limite du 1er juillet fixée pour le transfert vers la Russie de toutes les armes nucléaires tactiques installées en Ukraine. Selon un communiqué de l'OTAN, le secrétaire général délégué de l'organisation, M. Amadeo De Franchis, a fait savoir aux autorités des deux ex-Républiques soviétiques que les alliés *« s'inquiètent sérieusement »* de la suspension par l'Ukraine de ce transfert. L'Ukraine veut s'assurer, pour sa part, que ces milliers d'armes à courte portée seront effectivement détruites une fois parvenues en Russie. Elle estime, pour l'heure, ne pas avoir encore obtenu de garanties suffisantes. – *(Reuter, AFP.)*

PROCHE-ORIENT

LIBYE

La Cour internationale de justice se prononcera le 14 avril sur les sanctions contre Tripoli

La Cour internationale de justice de La Haye rendra sa décision, mardi 14 avril, dans l'affaire de l'attentat de Lockerbie qui oppose la Libye aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne. La Cour se prononcera ainsi la veille de l'entrée en vigueur de l'embargo aérien et militaire décidé contre Tripoli par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali devait rencontrer, jeudi, à Genève, le chef des services secrets libyens, le colonel Youssouf el-Debri, pour discuter avec lui de l'application des résolutions du Conseil de sécurité. – *(AFP.)*

□ **Le conseil central de l'OLP est reporté à cause de la convalescence de M. Arafat.** – M. Yasser Arafat est arrivé, jeudi 9 avril, à Tripoli, en provenance de Misrata où il avait été hospitalisé après l'atterrissage forcé de son avion dans le désert libyen. L'agence libyenne JANA a confirmé que le président de l'OLP était en bonne santé et qu'il allait passer une période de convalescence sans en préciser ni le lieu ni la durée.

Du coup, la réunion du conseil central de l'OLP, prévue pour jeudi à Tunis, a été reportée, et n'aura vraisemblablement pas lieu avant un mois. L'ordre du jour de ce conseil prévoyait notamment l'examen des négociations israélo-arabes qui doivent reprendre le 27 avril à Washington et dont les quatre premières sessions n'ont abouti à aucun résultat tangible. – *(AFP.)*

IRAN

Les élections législatives opposent les « radicaux » aux « pragmatiques »

Quelque 30 millions d'Iraniens âgés de quinze ans révolus, soit un peu plus de la moitié de la population du pays, étaient appelés, vendredi 10 avril, à participer aux quatrièmes élections législatives depuis l'avènement de la République islamique en 1979, les premières depuis la mort de l'imam Khomeiny, en 1989. Les « pragmatiques », regroupés autour du président Ali Akbar Hachémi Rafsandjani, sont en compétition avec les « radicaux » pour leur ravir la majorité au Parlement, le Majlis.

Les premiers résultats de ces élections, qui se déroulent au scrutin majoritaire à deux tours, ne devaient pas être connus avant samedi soir ou dimanche. 270 sièges sont à pourvoir dans 196 circonscriptions, 2 060 candidats briguant les suffrages des électeurs.

La plupart des candidats appartiennent soit aux « pragmatiques », regroupés au sein de l'Association du clergé combattant (ACC), soit à l'Association des religieux combattants (ARC), les « radicaux », dont le secrétaire général est l'actuel président du Majlis, M. Mehdi Karoubi, et qui détiennent près des deux tiers des sièges du Parlement sortant. – *(AFP.)*

Les Bahaïs dénoncent l'exécution d'un des leurs

GENÈVE

de notre correspondante

Les représentants de la communauté bahaïe ont alerté, jeudi 9 avril, le centre des droits de l'homme de l'ONU ainsi que les délégués des principaux pays occidentaux réunis à Genève au sein du comité préparatoire de la conférence mondiale sur les droits de l'homme, au sujet de l'exécution, en Iran, sans chef d'accusation ni jugement, d'un des leurs, Bahman Samandari.

Cette démarche a pour but d'empêcher la reprise des exécutions systématiques et sommaires des membres de cette communauté religieuse, qui compte en Iran près de 300 000 fidèles et n'a cessé de subir vexations et persécutions, particulièrement depuis l'avènement du régime khomeyniste. L'exécution de Bahman Samandari est la première d'un Bahaï depuis décembre 1988. M. Kazem Samandari, frère du supplicié, nous a précisé que celui-ci, un économiste âgé de cinquante-deux ans et père de deux enfants, avait été arrêté une première fois en octobre 1987 puis interné dans la sinistre prison d'Evin et libéré sous caution le 18 décembre. Le 17 mars dernier – alors qu'après avoir été empêché de travailler durant des années, il occupait depuis dix mois un emploi dans une fabrique de textile, – il fut de nouveau incarcéré. Sa femme a appris qu'il avait été exécuté dès le lendemain et enterré le 20 mars au « cimetière des infidèles ».

ISABELLE VICHNIAC

A TRAVERS LE MONDE

BRÉSIL

Le président Collor de Mello a complété son cabinet

Le président brésilien Fernando Collor de Mello a complété jeudi 9 avril son cabinet en procédant à la nomination de six ministres, dont M. Celso Lafer aux relations extérieures. Le cabinet brésilien avait démissionné en bloc le 30 mars. Les ministres nommés jeudi sont, outre Celso Lafer, Joao Mello (travail et administration fédérale), Pratini de Moraes (mines et énergie), Alfonso Camargo (transports et communications), Antonio Cabrera (agriculture) et Angelo Calmon de Sa (chef du secrétariat au développement régional, avec rang de ministre). – *(AFP.)*

CAMEROUN

Un anglophone a été nommé à la tête du gouvernement

Le président Paul Biya a nommé, jeudi 9 avril, un nouveau premier ministre, M. Simon Achidi Achu, originaire de Santa, dans la province anglophone du Nord-Ouest, en remplacement de M. Sadou Hayatou, natif de Garoua, qui occupait ce poste depuis avril 1991. Le nouveau chef du gouvernement, membre du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC, ex-parti unique, dirigé par le chef de l'Etat), a occupé diverses fonctions à la présidence et dans les précédents gouvernements, dirigeant, notamment, le ministère de la justice sous le régime de feu le président Ahmadou Ahidjo.

La nomination d'un anglophone à la tête du gouvernement n'est pas une surprise, la tradition politique camerounaise exigeant que, lorsqu'un premier ministre est francophone, la présidence de l'assemblée nationale incombe à un anglophone, et inversement. Or c'est un francophone, M. Djibril Cavayé, lui aussi membre du RDPC, qui avait été élu, le 31 mars, pour présider la nouvelle Assemblée nationale.

Quelques heures après l'annonce de sa nomination, M. Achidi Achu a présenté la liste de ses ministres. Le nouveau gouvernement, dit *« de coalition »*, reste très largement dominé par le RDPC. Aucune personnalité des deux partis d'opposition désormais représentés au Parlement, l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP) et l'Union des populations du Cameroun (UPC), n'a obtenu de portefeuille ministériel. – *(AFP, Reuter.)*

□ **DJIBOUTI : Les rebelles menacent de reprendre les combats.** – Les rebelles du Front pour la restauration de l'unité et la démocratie (FRUD) ont annoncé, jeudi 9 avril, une *« reprise imminente »* des combats. Ils ont aussi demandé aux militaires français de laisser le libre passage à leurs troupes. – *(AFP.)*

IRAK

Destruction du centre nucléaire d'Al Atheer

Quatre-vingt-dix pour cent des équipements du centre nucléaire d'Al Atheer désignés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont été détruits, a annoncé, jeudi 9 avril, à Bagdad, le chef de la mission de l'ONU chargée de superviser cette tâche, M. Dimitri Perricos. Il a précisé que la destruction de ce centre, situé à 40 kilomètres au sud-ouest de la capitale irakienne, s'effectuait *« sans problème »*.

D'autre part, après Londres et Washington, Paris s'est dit *« préoccupé »*, jeudi, par les mouvements de troupes et le déploiement de missiles antiaériens dans le nord de l'Irak, au nord du 36e parallèle, apparemment dans la perspective d'une offensive contre les rebelles kurdes. – *(AFP, Reuter.)*

MALAWI

Le pouvoir affirme que la « tension » avec l'Eglise est « dissipée »

Le ministre d'Etat, M. John Tembo, a accusé, jeudi 9 avril, l'opposant syndicaliste Chakufwa Chihana d'avoir lui-même *« provoqué »* son arrestation, lundi, en décidant de revenir d'exil (*le Monde* du 10 avril).

M. Tembo, considéré comme la personnalité la mieux placée pour succéder au président à vie Kamuzu Banda, a d'autre part démenti que l'envoyé spécial du Vatican, Mgr Giovanni de Andrea, ait *« soulevé la question du rebelle Chihana »*, lors de ses récents entretiens avec le président Banda. Un porte-parole du gouvernement avait déjà souligné, mercredi, que les relations entre le pouvoir et l'Eglise catholique étaient redevenues *« normales »*, la *« tension »* provoquée par la publication, début mars, d'une lettre pastorale très critique à l'égard du régime, étant désormais *« dissipée »*. – *(AFP.)*

TOGO

La radio nationale à nouveau occupée par des militaires

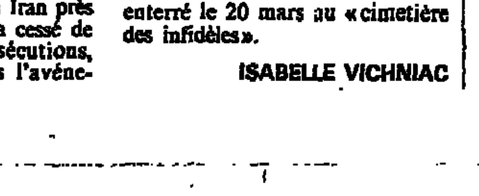
Des militaires ont brièvement occupé, jeudi 9 avril, les locaux de la radio nationale, à Lomé, le temps de diffuser un communiqué des Forces armées togolaises (FAT) protestant contre le nouveau calendrier électoral, annoncé, mercredi, par le conseil des ministres (*le Monde* du 10 avril). Ce calendrier, qui prévoit de repousser d'un mois les futurs scrutins nationaux, avait été aussitôt critiqué par le chef de l'Etat, le général Gnassingbe Eyadéma.

EN BREF

□ **BURUNDI : arrestation d'un ancien ministre.** – L'ancien ministre des relations extérieures, M. Cyprien Mbonimpa, a été arrêté, jeudi 9 avril, à Bujumbura, dans le cadre de l'enquête sur les troubles qui ont eu lieu le 4 mars, a-t-on appris de source officielle. Selon une source diplomatique, M. Mbonimpa s'opposait à la politique d'ouverture du président Pierre Buyoya à l'égard des Hutus, jusqu'alors écartés du gouvernement par les Tutsis, minoritaires dans la population. – *(AFP.)*

□ **ÉTHIOPIE : affrontements meurtriers dans l'est.** – Selon les autorités éthiopiennes, sept maquisards du Front de libération oromo (OLF) ont récemment été tués par les forces gouvernementales, après avoir ouvert le feu sur le train reliant Addis-Abeba à Dire-Dawa, dans l'est du pays. D'autres affrontements, survenus dans l'est et le sud du pays, ont entraîné l'interruption d'une partie des programmes d'aide alimentaire des Nations Unies. – *(AFP.)*

□ ***SOUDAN* : l'armée accentue sa pression sur les rebelles sudistes.** – Selon des organisations humanitaires à Nairobi (Kenya), les forces gouvernementales soudanaises continuent leur offensive contre les rebelles sudistes et se trouvent à une centaine de kilomètres du quartier général de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA), à Torit, dans la province d'Equatoria. Cette offensive, la plus importante depuis le début de la guerre civile en 1983, suit la prise, samedi, par l'armée régulière, de la ville de Bor, fief de la tribu Dinka, qui forme le gros des troupes du SPLA. Des dizaines de milliers de Soudanais ont défilé, jeudi, dans les rues de Khartoum pour exprimer leur soutien à l'armée. – *(AFP.)*



ASIE

AFGHANISTAN : prochain départ de M. Najibullah

Un « accord de principe » prévoit la mise en place d'une administration transitoire

Le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros-Ghali, a annoncé, vendredi 10 avril à Genève, qu'un *« accord de principe »* avait été atteint entre toutes les parties afghanes pour la mise en place immédiate d'une administration transitoire à Kaboul, indique l'AFP. Ce *« conseil de prétransition »* comprendra quinze membres, des personnalités retenues comme *« neutres »* par l'ensemble des parties combattantes. Selon M. Benon Sevan, le médiateur de l'ONU dont les efforts inlassables depuis l'automne dernier ont permis la mise sur pied de cette formule, ce conseil devrait rester en fonction un maximum de quarante-cinq jours. Il devrait ensuite être remplacé par un véritable gouvernement intérimaire.

Le président pourrait se présenter à de futures élections

Le président Najibullah, installé à Kaboul en mai 1986 par l'occupant soviétique, devrait dès lors céder immédiatement tous ses pouvoirs à cette instance. C'est, en tout cas, ce qu'il a déclaré à plusieurs journalistes, jeudi 9 avril à Kaboul. Il a également annoncé son intention de quitter le pays. Mais il n'a pas exclu de se présenter à de futures élections.

M. Boutros-Ghali a ajouté que les parties afghanes étaient également convenues de tenir *« dès que possible »* une conférence sur le règlement du conflit. Celle-ci se tiendra sans doute *« dans les prochaines semaines, mais son lieu n'a pas encore été déterminé »*, a ajouté le secrétaire général de l'ONU.

JAPON : la visite du secrétaire général du PC chinois

Tokyo et Pékin se rapprochent mais les différends demeurent

La visite au Japon du secrétaire général du Parti communiste chinois (PCC), M. Jiang Zemin, devait s'achever vendredi 10 avril. Elle laisse un sentiment mutuel d'insatisfaction, même si les relations nippo-chinoises se réchauffent : les deux parties étaient si soucieuses d'éviter tout écueil que les grandes questions ont été esquivées.

TOKYO

de notre correspondant

Les Japonais ont tout d'abord différé leur réponse à l'invitation en Chine de l'empereur, irritant leurs interlocuteurs qui la réitéraient pour la septième fois. De part et d'autre, on a préféré en outre ne pas aborder la question des Senkaku (Diaoyutai pour les Chinois), îles dont la souveraineté est contestée par Tokyo, Pékin et Taïpeh.

Quand les problèmes de fond ont été abordés, ce fut pour donner lieu à des échanges à fleuret moucheté. Ainsi, lorsque le premier ministre, M. Kiichi Miyazawa, souligna la volonté du Japon de ne pas devenir une puissance militaire et sollicita la compréhension de Pékin sur la participation de troupes nippones à des missions humanitaires dans le cadre des Nations unies, il lui fut répondu que *« cette question devait être traitée avec prudence »*. *« Si, pour la Chine, il est important d'oublier le passé et de regarder vers l'avant, pour le Japon, il est important de ne pas oublier le passé et d'en tirer les leçons pour l'avenir »*, précisa M. Jiang.

Evoquant la question des droits de l'homme en Chine, M. Miyazawa s'est vu répondre que les critères en variaient en fonction de l'état de développement économique de chaque pays. De même, lorsque le premier ministre souleva le problème des ventes d'armes chinoises, M. Jiang aurait rétorqué : *« Les ventes d'armes sont une bonne chose pour l'indépendance des petites puissances »*.

La visite de M. Jiang, la première d'un dirigeant chinois depuis les événements de la place Tiananmen en 1989, devrait néanmoins marquer un réchauffement des relations entre les deux pays vingt ans après leur normalisation à l'automne 1972. Les Chinois avaient cherché à arrondir les angles. Soucieux d'obtenir la visite du couple impérial, M. Jiang avait déclaré que, si celle-ci se réalisait, la Chine n'attendrait pas de l'empereur qu'il s'excuse pour le passé : *« Les questions délicates ne seront pas abordées »*, devait-il déclarer. Quant à la question des Senkaku, M. Jiang a rappelé qu'elle restait en suspens.

Ces ouvertures n'ont pas ému les Japonais. Ils y ont vu une expression du double langage chinois. En effet, en février, la Chine a adopté une loi sur la territorialité maritime incluant les Senkaku, provoquant une protestation de Tokyo. Le mois suivant, à la suite du dépôt d'un projet de loi demandant 180 milliards de dollars de dommages de guerre au Japon, Pékin a reconnu le droit des victimes du conflit à demander directement des réparations à Tokyo.

En ce qui concerne une visite impériale, les Japonais, qui ont été les premiers des grands partenaires de la Chine à passer l'éponge sur les événements de Tiananmen, ne souhaitent cependant pas donner à Pékin l'occasion d'utiliser un tel événement pour montrer qu'ils ne sont pas isolés. L'opportunité de cette visite est, en outre, loin de faire l'objet d'un consensus dans l'opinion nippone.

Les Chinois ne souhaitent visiblement pas irriter les Japonais. Ils ont un pressant besoin de leur aide en capital et en technologie pour poursuivre des réformes économiques dont M. Jiang a rappelé la priorité. Sur ce plan, la visite de M. Jiang n'a pas été fructueuse.

Il est vrai que les Japonais sont déjà largement engagés en Chine. M. Miyazawa a simplement promis un million de dollars pour la préservation des vestiges culturels au Xinjiang. Une réponse positive pourrait néanmoins être donnée dès le mois prochain à une demande de la Chine d'une troisième tranche de crédits (700 milliards de yens, soit 5,1 milliards de dollars) pour une vingtaine de projets de mise en valeur des ressources naturelles. Le Japon a déjà ouvert, en 1979, à la Chine 420 milliards de yens en lignes de crédit pour le développement de ses ressources énergétiques ; puis, en 1984, 580 milliards.

PHILIPPE PONS

MALAISIE

Les relations sont tendues entre le gouvernement et les sultans

Les relations entre le gouvernement et les sultans de Malaisie sont loin d'être au beau fixe, en dépit d'un consensus sur un « code de conduite » que les familles royales devront suivre à *la demande de l'UMNO (United* Malay National Organization), principale composante du Front national, la coalition au pouvoir.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Dernier rebondissement de la guérilla en cours : le gouvernement réclame plus de quatre millions de francs de taxes au sultan de l'Etat du Kelantan sur l'importation d'une voiture Lamborghini Diablo. Le sultan Ismail Petra Yahya Petra prétend que cette nouvelle acquisition rentre dans le quota de sept voitures que les souverains sont autorisés à importer hors taxes. Le ministre des finances affirme, de son côté, que le sultan a déjà importé vingt et une limousines de luxe et qu'il en a revendu, à très bas prix, une dizaine à des personnes non identifiées.

La Fédération de Malaisie, formée de onze Etats péninsulaires ainsi que de ceux du Sabah et du Sarawak (sur l'île de Bornéo), a un système parlementaire qui fonctionne relativement bien. Mais elle est dotée d'un « conseil des souverains », en l'occurrence neuf sultans qui se succèdent sur le trône tous les cinq ans. Depuis neuf ans, les relations entre ces sultans héréditaires et le gouvernement central, dirigé par un roturier, M. Mahathir Mohamad, se sont progressivement dégradées.

Il est reproché, par exemple, au sultan du Trengganu d'avoir usé de sa position pour que des sociétés liées à la famille royale obtiennent quinze contrats d'un montant global de quelque 220 millions de francs. Autre affaire en cours : le ministre en chef du Selangor avait épousé en cachette la fille de son sultan, qui a découvert le pot aux roses trois ans plus tard, à l'occasion de la naissance d'un premier enfant ; il lui mène depuis la vie dure, l'obligeant même, à un moment, à se réfugier à Singapour.

L'affaire de la limousine du sultan du Kelantan, qui est allé lui-même en prendre possession à l'aéroport de Kuala-Lumpur, où elle était arrivée par fret aérien, s'est greffée sur un fond de dures querelles politiques : le souverain en question est le neveu de Tunku Razaleigh Hamzah, principal adversaire politique du premier ministre, auquel il avait failli ravir la direction de l'UMNO en 1988. Le gouvernement accuse le sultan d'être intervenu, lors des dernières législatives en 1990, en faveur de son oncle, expliquant ainsi pourquoi la coalition dirigée par Tunku Razaleigh a raflé tous les sièges au Kelantan.

Dès 1983, soit un an après son élection à la tête du gouvernement, le Dr Mahathir avait tenté de limiter les pouvoirs des sultans en amendant la Constitution. La crise s'était, à l'époque, résolue par un compromis. M. Mahathir est, en effet, contraint à la prudence car les sultans ont du poids parmi les Malais qui forment plus de la moitié des dix-huit millions d'habitants de la Fédération. D'ailleurs, il a toujours gardé les autres ethnies – les Chinois et les Indiens – à l'écart de ces querelles.

En 1988, Tunku Razaleigh avait obtenu, de la Haute Cour de justice, que l'UMNO soit déclarée illégale, contraignant le premier ministre à adopter la dénomination actuelle d'UMNO-Baru (UMNO-nouvelle). M. Mahathir, un homme tenace qui va fêter sa onzième année au pouvoir, continue cependant de marquer quelques points et ne désespère pas non seulement de limiter l'influence politique des sultans, mais aussi de leur imposer plus de tenue dans les affaires. Le débat est loin d'être clos.

JEAN-CLAUDE POMONTI

AMÉRIQUES

PÉROU : après le coup de force du président Fujimori

Le Parlement a désigné dans la clandestinité un nouveau chef de l'Etat

LIMA

de notre correspondante

Le second vice-président du Pérou, M. Carlos Garcia Garcia, pasteur évangéliste, a été proclamé nouveau président de la République par 102 députés (sur 181) et 33 sénateurs (sur 60) réunis clandestinement à Lima, dans la nuit de jeudi 9 à vendredi 10 avril.

Les parlementaires avaient au préalable déclaré *« la vacance de la présidence de la République du fait de l'incapacité morale »* du président Alberto Fujimori qui, dimanche dernier, a dissous le parlement et proclamé un gouvernement d'urgence et de reconstruction nationale, avec l'appui de l'armée.

M. Garcia Garcia, cinquante ans, a l'intention de demander l'asile à une ambassade. Il s'était opposé au coup de force du président Fujimori et avait annoncé jeudi qu'il passait à la clandestinité en estimant que sa vie était menacée. Leader d'un groupe d'une vingtaine de députés élus sur les listes du mouvement Cambio 90 de M. Fujimori en 1990, il était ensuite devenu un des plus virulents critiques de la politique de ce dernier.

Au cours de la réunion clandestine du Congrès, il a été aussi décidé que le prochain cabinet ministériel représenterait toutes les tendances politiques. Ce nouveau gouvernement devrait être représenté à la réunion de l'Organisation des états américains (OEA) qui doit se tenir lundi prochain à Washington.

Le sénateur Enrique Bernales, président de la Gauche socialiste (IS) et ex-président de la commission des droits de l'homme des Nations unies, nous a déclaré : *« Dès le premier instant, la préoccupation des putschistes a été d'empêcher le fonctionnement du Congrès, ce qui explique la mise en résidence surveillée des présidents des deux Chambres. Il n'empêche ! Le Congrès a pu se réunir clandestinement et, en application de la Constitution, nous avons déclaré à l'unanimité l'incapacité du président putschiste. »*

Le député Ernesto Jamarra, membre du Parti libéral de l'ex-président Belaunde a déclaré quant à lui : *« Il faut que la communauté internationale voie clairement la situation en ce moment. Nous avons* [à la tête de notre pays] *un régime* de facto *et de l'autre un régime constitutionnel. La communauté internationale ne peut ignorer qui est le représentant légitime du pays... »*

NICOLE BONNET

ÉTATS-UNIS : accusé de trafic de drogue

L'ex-général Noriega a été reconnu coupable par le tribunal de Miami

WASHINGTON

correspondance

Après une délibération de trente-cinq heures, étalée sur près de cinq jours, les neuf jurés du tribunal fédéral de Miami ont finalement rendu, jeudi 9 avril, leur verdict, immédiatement qualifié par le président Bush de *« grande victoire sur les barons de la drogue »*. L'ex-général Manuel Noriega a été reconnu coupable pour huit des dix chefs d'accusation, notamment pour sa participation à une *« entreprise criminelle »* dans laquelle il extorquait des millions de dollars aux barons du cartel de Medellin (Colombie), en contrepartie de sa coopération permettant le trafic de la cocaïne *via* Panama et le blanchiment de l'argent de la drogue.

L'ancien dictateur panaméen est passible de cent vingt années d'emprisonnement. Le juge rendra sa sentence le 10 juillet. Le verdict de Miami a été accueilli avec soulagement à la Maison Blanche, qui, un moment, avait craint un acquittement. Le président Bush a jugé utile de souligner immédiatement que l'invasion du Panama en décembre 1989 *« était justifiée pour traduire en justice Noriega, protéger la vie des citoyens américains et rétablir la démocratie au Panama... »*.

Le principal avocat de la défense, M. Rubino, a dénoncé avec véhémence le verdict. Il s'agit essentiellement d'une affaire politique, a-t-il déclaré, *« une version moderne des croisades, où les Etats-Unis piétinent le reste du monde, imposant leur volonté à des nations indépendantes et souveraines... »*. M. Rubino s'est plaint de n'avoir pas été autorisé à présenter des preuves *« politiques »* concernant les relations étroites de Noriega avec la CIA et d'autres autorités fédérales américaines.

La condamnation a immédiatement relancé les controverses. Plusieurs organisations privées, spécialisées dans la défense des accusés, mais également deux commissions parlementaires, ont critiqué l'attitude des autorités fédérales, leur reprochant d'avoir faussé le cours normal de la justice.

L'administration sévèrement critiquée

Ces critiques donnent en exemple les pressions exercées sur les gouvernements étrangers pour « geler » les millions de dollars des comptes en banque de Manuel Noriega mais sans avoir jamais apporté la preuve que cet argent venait des transactions sur la drogue. De même, elles affirment qu'au moment de l'invasion du Panama l'administration Bush n'avait pas de preuves formelles établissant la participation du général au trafic de drogue.

« Nos relations avec Noriega représentent une affaire sordide dont on se souviendra comme une des pires pages de notre histoire », a déclaré M. Rangel, président de la commission de la chambre sur les narcotiques. Dans un éditorial, le *Washington Post* souligne que *« ce personnage infâme était une créature américaine »*.

La sous-commission judiciaire de la chambre estime que les autorités fédérales ont abusivement accordé des faveurs (réductions de peines, promesses d'immunité pour l'avenir, paiements en espèces...) à des trafiquants condamnés, en échange de leur coopération pour le procès. *« Les crimes dont ces témoins ont été exonérés sont pires que ceux pour lesquels Noriega a été traduit en justice »*, estime cette commission. D'autre part, les avocats font ressortir que les procureurs fédéraux n'avaient pas de preuves matérielles solides contre Manuel Noriega, condamné finalement sur la base des déclarations souvent contradictoires de ces témoins douteux. Ils font également état d'irrégularités commises par les procureurs fédéraux, ayant écouté l'enregistrement de conversations téléphoniques entre l'accusé et ses avocats.

HENRI PIERRE

□ **ÉTATS-UNIS : M. Tsongas renonce à reprendre la campagne présidentielle.** – M. Paul Tsongas a annoncé, jeudi 9 avril, qu'il ne reprenait pas la course à l'investiture démocrate. Il a dit qu'il ne souhaitait pas avoir le rôle de *« gâcheur »*, cherchant uniquement à barrer la route au gouverneur de l'Arkansas Bill Clinton, le favori. M. Tsongas avait terminé mardi surprenant deuxième de l'élection primaire démocrate de l'Etat de New-York, où il n'avait pas fait campagne. Ce succès relatif l'avait amené à envisager un retour dans la course à la présidence. – *(AFP.)*

□ **JAMAÏQUE : assassinat d'un colonel français.** – Le colonel Jean-Louis Pujo, attaché de défense à l'ambassade de France à Kingston (Jamaïque), a été tué, à son domicile, dans la nuit du mercredi 8 au jeudi 9 avril, par trois hommes en cagoule qu'il avait surpris – selon le ministère français de la défense – en train de cambrioler. Un de ses amis présent a aussi été tué. Leurs deux épouses n'ont subi aucune violence. Les trois hommes ont emporté des objets en prenant la fuite.

POLITIQUE

La décision du Conseil constitutionnel

« L'autorisation de ratifier le traité sur l'Union européenne ne peut intervenir qu'après révision de la Constitution »

Voici les principaux extraits de la décision du Conseil constitutionnel rendue jeudi 9 avril :

« Le Conseil constitutionnel a été saisi, le 11 mars 1992, par le président de la République, conformément à l'article 54 de la Constitution, de la question de savoir si, compte tenu des engagements souscrits par la France et des modalités de leur entrée en vigueur, l'autorisation de ratifier le traité sur l'Union européenne signé à Maastricht le 7 février 1992 doit être précédée d'une révision de la Constitution ; (...)

» Considérant que le quatorzième alinéa du préambule de la Constitution de 1946, auquel se réfère le préambule de la Constitution de 1958, proclame que la République française *« se conforme aux règles du droit public international »* ; qu'au nombre de celles-ci figure la règle *Pacta sunt servanda* qui implique que tout traité en vigueur lie les parties et doit être exécuté par elles de bonne foi ; que l'article 55 de la Constitution de 1958 dispose, en outre, que *« les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie »* ;

» Considérant qu'il appartient au Conseil constitutionnel saisi (...) d'un traité qui modifie ou complète un ou plusieurs engagements internationaux déjà introduits dans l'ordre juridique interne de déterminer la portée du traité soumis à son examen en fonction des engagements internationaux que ce traité a pour objet de modifier ou compléter ;

» Considérant que le peuple français a, par le préambule de la Constitution de 1958, proclamé solennellement *« son attachement aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946 »* ;

» Considérant que dans son article 3, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen énonce que *« le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation »* ; que l'article 3 de la Constitution de 1958 dispose, dans son premier alinéa, que *« la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum »* ;

» Considérant que le préambule de la Constitution de 1946 proclame, dans son quatorzième alinéa, que la République française se *« conforme aux règles du droit public international »* et, dans son quinzième alinéa, que *« sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix »* ;

Droits et libertés des citoyens

» Considérant que, dans son article 53, la Constitution de 1958 consacre, comme le faisait l'article 27 de la Constitution de 1946, l'existence de *« traités ou accords relatifs à l'organisation internationale »* ; que ces traités ou accords ne peuvent être ratifiés ou approuvés par le président de la République qu'en vertu d'une loi ;

» Considérant qu'il résulte de ces textes de valeur constitutionnelle que le respect de la souveraineté nationale ne fait pas obstacle à ce que, sur le fondement des dispositions précitées du préambule de la Constitution de 1946, la France puisse conclure, sous réserve de réciprocité, des engagements internationaux en vue de participer à la création ou au développement d'une organisation internationale permanente, dotée de la personnalité juridique et investie de pouvoirs de décision par l'effet de transferts de compétences consentis par les Etats membres ;

» Considérant toutefois qu'au cas où des engagements internationaux souscrits à cette fin contiennent une clause contraire à la Constitution ou portent atteinte aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale, l'autorisation de les ratifier appelle une révision constitutionnelle ;

» Considérant que c'est au regard de ces principes qu'il revient au Conseil constitutionnel de procéder à l'examen du traité sur l'Union européenne ; (...)

» Considérant qu'aux termes du paragraphe 2 de l'article F du traité sur l'Union européenne : *« l'Union respecte les droits fondamentaux, tels qu'ils sont garantis par la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950, et tels qu'ils résultent des traditions constitutionnelles communes aux Etats membres, en tant que principes généraux du droit communautaire »* ; que leur respect est assuré par la Cour de justice des Communautés européennes notamment à la suite d'actions engagées à l'initiative des particuliers ;

» Considérant que les stipulations du paragraphe 2 de l'article F, conjuguées avec l'intervention des juridictions nationales statuant dans le cadre de leurs compétences respectives, sont à même de garantir les droits et libertés des cityoyens ; qu'à cet égard, l'engagement international soumis au Conseil constitutionnel ne porte pas atteinte aux règles et principes de valeur constitutionnelle ;

» Considérant qu'il ressort de l'article B du traité sur l'Union européenne que l'Union se donne notamment pour objectif de *« renforcer la protection des droits et des intérêts des ressortissants de ses Etats membres par l'instauration d'une citoyenneté de l'Union »* ; que l'article G du traité précité, modifie le traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne afin d'instituer la Communauté européenne ; que, dans sa nouvelle rédaction, l'article 8 de ce dernier traité stipule qu'il est *« institué une citoyenneté de l'Union »* et précise qu'*« est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre »* ; (...)

Vote et éligibilité aux élections municipales

» Considérant qu'aux termes du paragraphe 1 de l'article 8 B ajouté au traité instituant la Communauté européenne, *« tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat »* ; qu'il est prévu que ce droit sera exercé sous réserve des modalités à arrêter par le Conseil formé par un représentant de chaque Etat membre au niveau ministériel, statuant à l'unanimité, sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen ; que l'article 8 B, paragraphe 1, stipule *in fine* que *« ces modalités peuvent prévoir des dispositions dérogatoires lorsque des problèmes spécifiques à un Etat membre le justifient »* ;

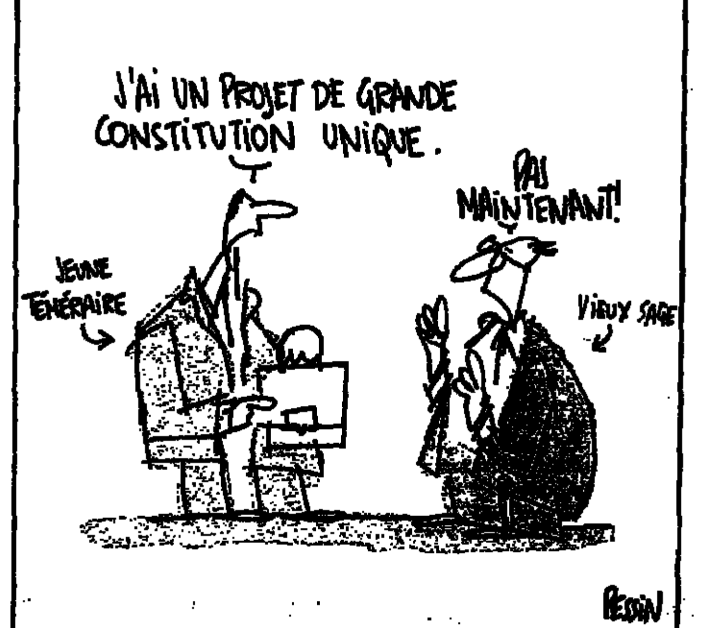
» Considérant que les *« modalités à arrêter »* auront pour objet de fixer les règles applicables à l'exercice du droit de vote et d'éligibilité ; qu'au nombre de celles-ci, figurent notamment la preuve de la jouissance des droits civiques dans l'Etat d'origine, la durée de résidence dans l'Etat dont l'intéressé n'est pas le ressortissant ainsi que la prohibition de doubles inscriptions ; (...)

» Considérant que l'article 3 de la Constitution dispose dans son premier alinéa que *« la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum »* ; que le même article dispose, dans son troisième alinéa, que *« le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret »* ; qu'il est spécifié au quatrième alinéa de l'article 3 que *« sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques »* ;

» Considérant qu'en vertu de l'article 24 de la Constitution, le Sénat, qui est élu au suffrage indirect, *« assure la représentation des collectivités territoriales de la République »* ; qu'aux termes du premier alinéa de l'article 72 de la Constitution *« les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les territoires d'Outre-mer. Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi »* ; que selon le deuxième alinéa du même article *« ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi »* ;

» Considérant qu'il résulte de ces dispositions que l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de la République ne peut procéder que d'une élection effectuée au suffrage universel ; que le Sénat doit, dans la mesure où il assure la représentation de collectivités territoriales de la République, être élu par un corps électoral qui est lui-même l'émanation de ces collectivités ; qu'il s'ensuit que la désignation des conseillers municipaux a une incidence sur l'élection des sénateurs ; qu'en sa qualité d'Assemblée parlementaire le Sénat participe à l'exercice de la souveraineté nationale ; que, dès lors, le quatrième alinéa de l'article 3 de la Constitution implique que seuls les *« nationaux français »* ont le droit de vote et d'éligibilité aux élections effectuées pour la désignation de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de la République et notamment pour celle des conseillers municipaux ou des membres du Conseil de Paris ;

» Considérant, qu'en l'état, l'article 8 B, paragraphe 2, ajouté au traité instituant la Communauté européenne par l'article G de l'engagement international soumis au Conseil constitutionnel, est contraire à la Constitution ;



Parlement européen

» Considérant que le paragraphe 2 de l'article 8 B rapproché de l'article 138, paragraphe 3, maintient la possibilité d'instituer une procédure uniforme pour l'élection du Parlement européen sous réserve de son adoption par les Etats membres, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives ;

» Considérant que, sans préjudice de ces stipulations, l'article 8 B, paragraphe 2, dispose que : *« Tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'Etat membre où il réside dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat. Ce droit sera exercé sous réserve des modalités à arrêter, avant le 31 décembre 1993, par le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la commission et après consultation du Parlement européen ; ces modalités peuvent prévoir des dispositions dérogatoires lorsque des problèmes spécifiques à un Etat membre le justifient »* ; (...)

» Considérant qu'il ressort des dispositions combinées du quatrième alinéa de l'article 3 de la Constitution et des autres alinéas du même article que la règle constitutionnelle qui limite le droit de vote aux *« nationaux français »* ne s'impose que pour l'exercice du droit de suffrage *« dans les conditions prévues par la Constitution »* ;

» Considérant que le Parlement européen a pour fondement juridique, non les termes de la Constitution de 1958, mais des engagements internationaux souscrits, sur une base de réciprocité, dans le cadre des dispositions de valeur constitutionnelle mentionnées précédemment ; qu'au demeurant, selon l'article E du traité sur l'Union européenne, le Parlement européen exerce ses attributions dans les conditions et aux fins prévues, d'une part, par les dispositions des traités instituant les Communautés européennes et des traités et actes subséquents qui les ont modifiés et complétés, et, d'autre part, par les autres stipulations du traité sur l'Union européenne ; (...) qu'il est stipulé que le Parlement européen, à l'instar des autres institutions communautaires, agit *« dans les limites des attributions qui lui sont conférées »* par chacun des traités précités ;

» Considérant qu'il suit de là que la reconnaissance au profit de tout citoyen de l'Union européenne, sur une base de réciprocité, du droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans un Etat membre de la Communauté européenne où il réside, sans en être ressortissant, ne contrevient pas à l'article 3 de la Constitution ;

» Considérant au surplus que le traité sur l'Union européenne, n'a pas pour conséquence de modifier la nature juridique du Parlement européen ; que ce dernier ne constitue pas une assemblée souveraine dotée d'une compétence générale et qui aurait vocation à concourir à l'exercice de la souveraineté nationale ; que le Parlement européen appartient à un ordre juridique propre, qui, bien que se trouvant intégré au système juridique des différents Etats membres des Communautés, n'appartient pas à l'ordre institutionnel de la République française ;

» Considérant, dans ces conditions, que le paragraphe 2 de l'article 8 B ajouté au traité instituant la Communauté européenne par l'article G du traité sur l'Union européenne n'est contraire à aucune règle non plus qu'à aucun principe de valeur constitutionnelle ;

La monnaie unique

» Considérant que l'article B du traité sur l'Union européenne fait figurer au nombre des objectifs que se donne l'Union la promotion d'un progrès économique et social équilibré et durable par l'établissement en particulier d'une Union économique et monétaire comportant à terme *« une monnaie unique »* ; que l'article G du traité qui, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, modifie le traité de Rome instituant la Communauté économique européenne, comprend plusieurs stipulations tendant à la réalisation de l'objectif précité ;

» Considérant que la nouvelle rédaction de l'article 2 du traité de Rome intègre parmi les missions de la Communauté la réalisation d'une *« union économique et monétaire »* ; que l'article 3 A stipule, en son paragraphe 2, que l'action des Etats membres et de la Communauté comporte, dans les conditions et selon les rythmes et les procédures prévus par le traité, *« la fixation irrévocable des taux de change conduisant à l'instauration d'une monnaie unique, l'écu, ainsi que la définition et la conduite d'une politique monétaire et d'une politique de change uniques »* ; que l'article 4 A institue, selon les procédures prévues par le traité, un système européen de banques centrales et une Banque centrale européenne (...) ;

» Considérant que l'entrée en vigueur de la troisième phase de l'Union économique et monétaire interviendra au plus tard le 1er janvier 1999 ; (...) que, pour les Etats membres remplissant les conditions objectives requises, et qui ne peuvent, par suite, prétendre au bénéfice d'une dérogation, l'entrée dans la troisième phase entraîne en particulier la mise en œuvre aussi bien d'un politique monétaire unique que d'une politique de change unique ;

» Considérant que, s'agissant de la politique monétaire, il convient de relever qu'est posé par l'article 107 le principe de l'indépendance tant de la Banque centrale européenne que des banques centales nationales, lesquelles constituent le système européen de banques centrales ; qu'il revient à ce dernier, conformément aux dispositions combinées de l'article 105, paragraphe 2, et de l'article 3 du protocole numéro 3, de *« définir et mettre en œuvre la politique monétaire de la Communauté »* ; que la Banque centrale européenne (BCE) est, en vertu du paragraphe 1 de l'article 105 A, *« seule habilitée à autoriser l'émission de billets de bnaque dans la Communanuté »* ; que le paragraphe 2 du même article ne permet aux Etats membres d'émettre des pièces que *« sous réserve de l'approbation, par la BCE, du volume de l'émission »* ; qu'en outre, suivant le deuxième alinéa de l'article 109 G, *« dès le début de la troisième phase, la valeur de l'écu est irrévocablement fixée, conformément à l'article 109 L, paragraphe 4 »* ; que, selon ce texte, le jour de l'entrée en vigueur de la troisième phase, le conseil des ministres des Communautés, statuant à l'unanimité des Etats membres non dérogataires, *« arrête les taux de conversion auxquels leurs monnaies sont irrévocablement fixées et le taux irrévocablement fixé auquel l'écu remplace »* les monnaies des Etats concernés ; que l'Ecu deviendra ainsi *« une monnaie à part entière »* ; que, suivant la même procédure, le conseil *« prend également les autres mesures nécessaires à l'introduction rapide de l'écu en tant que monnaie unique »* des Etats membres non dérogataires ;

» Considérant que, s'agissant de la politique de change, le paragraphe 1 de l'article 109 investit le conseil des ministres des Communautés, statuant à l'unanimité des Etats membres non dérogataires, du pouvoir de conclure des *« accords formels portant sur un système de taux de change pour l'écu, vis-à-vis des monnaies non communautaires »* ; qu'il lui revient aussi, en se prononçant à la majorité qualifiée des Etats membres non dérogataires, d'*« adopter, modifier ou abandonner les cours centraux de l'écu dans le système des taux de change »* ; que cette procédure de décision est également applicable, en vertu du paragraphe 2 de l'article 109, à l'effet de permettre au conseil de formuler les orientations générales de politique de change vis-à-vis d'une ou de plusieurs monnaies non communautaires, en l'absence de système de taux de change ;

» Considérant qu'il résulte des dispositions applicables à compter du début de la troisième phase de l'Union économique et monétaire que la réalisation d'un semblable objectif se traduira par la mise en œuvre d'une politique monétaire et d'une politique de change uniques suivant des modalités telles qu'un Etat membre se trouvera privé de compétences propres dans un domaine où sont en cause les conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale ;

» Considérant que, dans leur état, les dispositions de la Constitution font obstacle à ce que la France s'intègre à l'Union économique et monétaire instituée par le traité ;

» Considérant que, pour ces motifs, sont contraires à la Constitution :

– l'article B du traité sur l'Union européenne en tant qu'il prévoit l'établissement d'une union économique et monétaire comportant à terme une monnaie unique ;

– l'article G du traité précité, en tant qu'il a pour objet d'insérer dans le traité instituant la Communauté européenne, l'article 3 A, paragraphe 2, l'article 105, paragraphe 2, l'article 105 A, l'article 107, l'article 109, l'article 109 G, alinéa 2, l'article 109 L, paragraphe 4 ;

– les autres dispositions des chapitres II, III et IV du titre VI ajouté au traité instituant la Communauté européenne ainsi que celles des protocoles nos 3 et 10, dans la mesure où elles sont indissociables des articles précités ;

Les visas

» Considérant que, dans sa rédaction issue de l'article G du traité sur l'Union européenne, l'article 3 du traité instituant la Communauté comporte dans les conditions et selon les rythmes prévus par ce traité : *« d) des mesures relatives à l'entrée et à la circulation des personnes dans le marché intérieur conformément à l'article 100 C »* :

» Considérant qu'aux termes du paragraphe 1 de l'article 100 C, le conseil des ministres des Communautés européennes, *« statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement euroèpen, détermine les pays tiers dont les ressortissants doivent être munis d'un visa lors du franchissement des frontières extérieures des Etats membres »* ; qu'il est stipulé au paragraphe 2 du même article que *« dans le cas où survient dans un pays tiers une situation d'urgence confrontant la Communauté à la menace d'un afflux soudain de ressortissants de ce pays, le conseil peut, statuant à la majorité qualifiée sur recommandation de la Commission, rendre obligatoire, pour une période ne pouvant excéder six mois, l'obtention d'un visa par les ressortissants du pays en question »* ; qu'il est précisé que cette obligation peut être prorogée selon la procédure définie au paragraphe 1 ;

» Considérant que le paragraphe 3 de l'article 100 C énonce qu'à compter du 1er janvier 1996, le conseil adoptera *« à la majorité qualifiée les décisions visées au paragraphe 1 »* dudit article et qu'avant cette date le conseil, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, arrête les mesures relatives à l'institution d'un modèle type de visa ; que le paragraphe 4 C de l'article 100 C prescrit que, dans les domaines *« visés »* audit article, *« la Commission est tenue d'instruire toute demande formulée par un Etat membre et tendant à ce qu'elle fasse une proposition au conseil »* ; que, selon le paragraphe 5, *« le présent article ne porte pas atteinte à l'exercice des responsabilités qui incombent aux Etats membres pour le maintien de l'ordre public et la sauvegarde de la sécurité intérieure »* ;

» Considérant que les engagements internationaux souscrits par les autorités de la République française ne sauraient affecter l'exercice par l'Etat de compétences qui relèvent des conditions essentielles de sa souveraineté ; que ne sont pas contraires à cette exigence les dispositions de l'article 100 C qui sont relatives à la détermination des pays tiers dont les ressortissants doivent être munis d'un visa lors du franchissement des frontières extérieures des Etats membres, dès lors qu'elles concernent la période antérieure au 1er janvier 1996 ; qu'en effet la politique commune des visas à l'égard des pays tiers est décidée par le conseil des ministres des Communautés à l'unanimité, sous la seule réserve de mesures de sauvegarde motivées par l'urgence et temporaires dans leurs effets ; qu'en revanche, l'abandon de la règle de l'unanimité à compter du 1er janvier 1996, comme le prévoit le paragraphe 3 de l'article 100 C, pourrait conduire, en dépit des dispositions des paragraphes 4 et 5 du même article, à ce que se trouvent affectées des conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale ;

» Considérant qu'il suit de là qu'en l'état le paragraphe 3 de l'article 100 C, ajouté au traité insitituant la Communauté européenne par l'article G du traité sur l'Union européenne est contraire à la Constitution ;

» Considérant qu'aucune des autres dispositions de l'engagement international soumis au Conseil constitutionnel au titre de l'article 54 de la Constitution n'est contraire à celle-ci ;

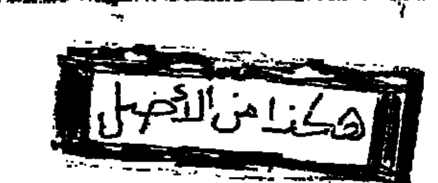
» Considérant que, pour les motifs ci-dessus énoncés, l'autorisation de ratifier en vertu d'une loi le traité sur l'Union européenne exige une révision constitutionnelle ;

[Le Conseil constitutionnel] DÉCIDE :

» **Article premier.** – L'autorisation de ratifier en vertu d'une loi le traité sur l'Union européenne ne peut intervenir qu'après révision de la Constitution.

» **Article 2.** – La présente décision sera notifiée au président de la République et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans ses séances des 7, 8 et 9 avril 1992.



POLITIQUE

sur les accords de Maastricht

« Souveraineté nationale »

Suite de la première page

Cela pourrait compliquer la rédaction du projet de réforme constitutionnelle. Car même si les points soulevés sont bien ceux qui étaient prévus (droit de vote en France des « citoyens européens », disparition du franc au profit d'une monnaie unique, abandon de la politique nationale des visas pour les étrangers), le Conseil n'a pas estimé que le principe même de la construction européenne était contraire à la règle constitutionnelle française.

Le renversement de jurisprudence est net. Lorsqu'il avait été saisi, en 1976, par le président de la République de l'époque, sur la constitutionnalité de l'accord prévoyant l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, le Conseil constitutionnel avait décidé que le préambule de la *Constitution* de 1946, repris par celle de 1958, s'il permettait des limitations de souveraineté, n'autorisait pas des transferts. Or c'est bien à des transferts qu'oblige la construction européenne. C'est pourquoi M. Mitterrand avait estimé que, depuis le traité de Rome, celle-ci se faisait en marge de notre loi fondamentale. Le Conseil ne l'a pas suivi sur cette voie, et ce faisant a modifié son analyse.

Municipales et sénatoriales

Son argumentation est simple. Il a constaté que le préambule de 1946 proclame que la République française *« se conforme aux règles du droit public international »*. Or celles-ci prévoient que les traités lient leurs signataires. La France doit donc respecter tous les accords européens qu'elle a ratifiés. Surtout il a ajouté que, *« sous réserve de réciprocité »*, le *« respect de la souveraineté nationale ne fait pas obstacle (...) à ce que la France puisse conclure (...) des engagements internationaux, en vue de participer à la création ou au développement d'une organisation internationale permanente dotée de la personnalité juridique et investie de pouvoirs de décision par l'effet de transferts de compétence consentis par les Etats membres »*. Cela ne veut pas dire pour autant que tous les « transferts » sont autorisés.

Reprenant une jurisprudence établie en 1970, déjà à propos de la construction européenne, le Conseil estime que ces « transferts » ne doivent pas mettre en cause *« les conditions essentielles d'excercice de la souveraineté nationale »*, conditions qu'il avait précisées en 1985 et sur lesquelles il s'était appuyé pour juger conformes à la Constitution les accords de Schengen : *« le devoir pour l'Etat d'assurer le respect des institutions de la République, la continuité de la vie de la nation et la garantie des droits et libertés des citoyens »*.

C'est à cette aune que le Conseil a jugé le traité de Maastricht, et qu'il se réserve le droit de juger tout autre traité accentuant l'union de l'Europe. Sans le dire il a ainsi souhaité que ne soit pas donné un « chèque en blanc » aux constructeurs de l'Europe sous la forme d'un article additionnel à la Constitution qui accepterait sans réserve les transferts de souveraineté à la Communauté, et qui aurait autant avalisé le passé que préparé l'avenir. Il a toutefois tenu à souligner, alors que rien ne l'obligeait à le faire, que le traité de Maastricht garantissait clairement la protection *« des droits de l'homme et des libertés fondamentales »*. Le cadre général de la construction européenne est donc acceptable. Restent des points particuliers, qui sont loin d'être des détails.

Le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales des citoyens des onze autres États de la Communauté vivant en France en est à l'évidence un. En constatant que les conseils municipaux français participent à l'élection des sénateurs, que le Sénat contribue à l'exercice de la souveraineté nationale, et que donc seuls des nationaux peuvent être associés à sa désignation, le Conseil constitutionnel ne surprend pas. En revanche il faut noter que, pour décider que cette partie du traité de Maastricht était contraire à la Constitution, il n'a pas mis en avant le fait que, les maires étant en France officiers d'état civil, ils sont en fait investis d'une partie de la souveraineté nationale ; c'est que cette disposition ne figure pas dans la Constitution, mais simplement dans une loi.

Si chacun y met un peu de bonne volonté, la solution à ce problème pourrait être simple. Un texte en attente devant le Conseil des ministres européens prévoit, en effet, que les étrangers siégeant dans les conseils municipaux ne pourraient pas être élus maires ni être électeurs sénatoriaux.

La question monétaire

Toux ceux qui sont inquiets devant le possible empiètement des institutions européennes sur la souveraineté nationale ne pourront qu'être rassurés par le jugement porté par le Conseil sur le Parlement européen. C'est en effet le seul point du traité jugé par lui conforme à la Constitution qu'il aborde dans sa décision. Et c'est pour dire que ce Parlement *« ne constitue pas une assemblée souveraine dotée d'une compétence générale »*. Il est vrai que les restrictions qu'il avait mises, en 1976, aux pouvoirs de cette même institution n'ont guère été respèctées par l'Assemblée de Strasbourg.

Décider que la disparition du franc au profit de l'écu, géré sans droit de veto pour les États membres de la Communauté, lors de la troisième phase de l'union monétaire, au plus tard le 1er janvier 1999, privera la France *« de compétences propres dans un domaine où sont en cause les conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale »* n'est pas non plus une surprise. Cette fois le Conseil a confirmé sa jurisprudence, qui fait une distinction entre une décision prise à l'unanimité et une décision prise à la majorité, même « qualifiée ». Il a logiquement eu la même attitude pour estimer que la détermination à la majorité, à partir du 1er janvier 1996, des mesures sur l'entrée et la circulation des étrangers à l'Union européenne à l'intérieur de celle-ci, était contraire à la Constitution.

Le Conseil constitutionnel ayant tranché, la parole est désormais au président de la République qui est le maître de la procédure de réforme de la Constitution. Fidèle à sa doctrine, le Conseil n'a pas indiqué, même indirectement, comment devait être rédigé le texte de celle-ci ; il a simplement précisé les trois problèmes qui devaient être résolus. Les services du ministère de la justice, en liaison avec ceux du chef du gouvernement, et sous l'étroit contrôle de l'Elysée, vont donc rédiger un projet. Après que celui-ci aura été examiné par le Conseil d'Etat, il devrait être approuvé par le Conseil des ministres à la fin du mois d'avril. Comme l'a promis M. Mitterrand, il sera alors transmis à l'Assemblée nationale et au Sénat. Ceux-ci devront voter un texte identique. Alors, et alors seulement, le chef de l'Etat devra décider s'il soumet cette réforme constitutionnelle aux députés et aux sénateurs réunis en Congrès ou au peuple souverain consulté par référendum. Il y a là, en tout cas, de quoi occuper le débat politique français jusqu'à l'été.

L'avenir de la France – et de l'Europe – va être en jeu dans les mois à venir, sous le regard des autres pays membres, dont certains attendent, avant de se prononcer, de savoir si les Français acceptent de franchir le pas décisif. La question mérite donc d'être tranchée avec autant de sérieux que de sérénité. Elle ne doit pas être « polluée » par des arrière-pensées de politique intérieure. La certitude de la droite d'être à la veille de retrouver le pouvoir, et donc son envie de refuser à M. Mitterrand la possibilité de se prévaloir d'un succès, la conviction des socialistes qu'ils ont besoin de diviser leurs adversaires pour s'éviter une défaite capitale, vont-elles le permettre ? Les hommes politiques français ont l'occasion de montrer qu'ils savent oublier leurs intérêts personnels et à court terme pour ne se préoccuper que de l'avenir du pays. Ils n'ont pas le droit de la gâcher.

THIERRY BRÉHIER



EN BREF

□ **M. Delors : chacun doit accorder ses lois constitutionnelles.** – M. Jacques Delors, président de la Commission européenne, a estimé, vendredi 10 avril, à l'issue d'un entretien avec M. Pierre Bérégovoy, que la décision du Conseil constitutionnel ne constituait en aucun cas un facteur de blocage du processus de ratification. *« Depuis le début, chacun doit accorder ses lois constitutionnelles au fait que dans certains domaines on exerce en commun la souveraineté, alors que nos institutions étaient basées uniquement sur l'exercice solitaire de la souveraineté »*, a-t-il souligné. Le président de la Commission européenne s'est refusé à donner sa préférence sur la procédure à utiliser. *« C'est entre les mains du président de la République française. Pas plus ici qu'en Grande-Bretagne ou qu'en Allemagne, je ne me permettrai de donner un avis »*, a-t-il déclaré.

□ **M. Peyrefitte (RPR) : *« Pourquoi agir dans la précipitation ? »*** – M. Alain Peyrefitte, député RPR de Seine-et-Marne, se demande, dans *le Figaro* du 10 avril, si l'opposition va faire à M. Mitterrand et à M. Delors *« le cadeau somptueux de voter à la sauvette la ratification des accords de Maastricht »*. *« Sans doute serait-il dangereux de refuser les accords de Maastricht. Mais sans doute ne le serait-il pas moins d'agir dans la précipitation (...)*, ajoute M. Peyrefitte. *Qu'on en appelle au peuple avant de décider de son destin ! Et que le Parlement se souvienne que pour la ratification d'un traité il existe trois réponses, et non deux : l'adoption, le rejet, l'ajournement »*.

M. Mitterrand résolument offensif

Après la décision du Conseil constitutionnel sur le traité de Maastricht, M. Mitterrand va reprendre l'offensive dimanche, à la radio et à la télévision, sur le thème de la construction européenne. Son entourage affirme que, contrairement à ce que suggère une partie de l'opposition, il n'envisage pas de se démettre de son mandat pour provoquer une élection présidentielle anticipée.

Les Canadiens sont gens charmants. Le chef de leur gouvernement, M. Brian Mulroney, en visite officielle en France, s'est montré extrêmement aimable avec M. François Mitterrand, qui participait à ses côtés, jeudi après-midi 9 avril, aux cérémonies organisées près de Douai à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la prise de la crête de Vimy par les soldats de son pays, au prix de plus de 3 500 morts, le lundi pascal de 1917.

Il a rendu au président de la République, à propos du rôle joué aujourd'hui par la France en Europe, un hommage très appuyé : *« Comme l'a si bien dit naguère votre compatriote Jean Monnet, le visionnaire qui avait imaginé une Europe unie et fraternelle, il y a plus de quarante ans*, « le plus beau métier des hommes, c'est d'unir les hommes ». *Et peu de personnages pratiquent ce métier avec autant de sagesse que vous*, a-t-il déclaré en s'adressant à M. Mitterrand. *Vous êtes l'un des grands architectes de la nouvelle Europe, de cette Europe pacifique et prospère qui, ayant tellement souffert des malheurs de la guerre, aspire si profondément à une paix durable, de cette Europe qui, après avoir été si souvent ravagée par les nationalismes aveugles, réalise présentement son intégration politique et économique. »*

Les diverses critiques, en provenance de tous bords, que suscitent les accords de Maastricht, au moment où M. Mitterrand s'apprête à s'engager personnellement en faveur de leur ratification, ne font donc que confirmer le vieil adage selon lequel nul n'est prophète en son pays.

Les divisions de l'opposition, sur ce terrain, ne sont pas pour déplaire, bien entendu, au chef de l'Etat. M. Mitterrand se délectera d'autant plus des divergences qui s'expriment au RPR et à l'UDF qu'elles tendent à étayer sa vision des choses et la stratégie qu'il a arrêtée en concertation avec son nouveau premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, et avec le premier secrétaire du PS, M. Laurent Fabius, au lendemain des élections régionales et cantonales.

Les résultats de ces scrutins ayant confirmé que le discrédit du PS ne bénéficie guère au RPR et à l'UDF et que les réflexes protestataires du corps électoral se traduisent par l'éparpillement des suffrages, le président de la République pense que les socialistes ont encore une chance de pouvoir remonter la pente à condition de *« ne plus biaiser »*, ni avec leurs propres responsabilités dans les causes de leur échec ni avec les attentes exaspérées des électeurs en ce qui concerne la lutte contre le chômage, le besoin de sécurité et le contrôle de l'immigration.

Volte-face

Après avoir envisagé, dans un premier temps, d'intervenir à chaud, à la télévision, pour tirer les leçons *des élections, M. Mitterrand a jugé* plus opportun d'affiner son analyse de l'état de la société française au cours des consultations qu'il a multipliées avant de changer de premier ministre et de gouvernement. Il a donc laissé à M. Bérégovoy le soin d'exprimer sa pensée devant le Parlement.

Par sa tonalité, autant que par son contenu, la déclaration de politique générale du nouveau chef du gouvernement constituait ainsi une parfaite synthèse des conclusions auxquelles MM. Mitterrand, Bérégovoy et Fabius étaient parvenus, au-delà de leurs appréciations différentes sur la composition du nouveau gouvernement, sur la démarche à suivre pour essayer de reconquérir une partie de l'opinion publique. Le mérite personnel de M. Bérégovoy a été, selon l'Elysée, de les exprimer avec assez de force pour que ce pari devienne plausible et engendre une nouvelle dynamique à condition que les actes suivent les paroles avec assez de consistance pour convaincre que l'opposition, de toute façon, ne ferait pas mieux que les socialistes si elle revenait au pouvoir.

M. Mitterrand va à son tour s'adresser aux Français, dimanche, pour parachever le propos de M. Bérégovoy, en lançant le débat sur la ratification des accords de Maastricht et sur les réformes constitutionnelles rendues nécessaires par la décision des neuf « sages » du Palais-Royal. Et il le fera dans le même esprit offensif, parce qu'il considère depuis longtemps la construction de l'Europe comme le grand dessein de son second septennat. L'opposition lui prêtera inévitablement l'intention de rechercher un succès politique pour effacer le désaveu des régionales et des cantonales. Il le sait et sa réplique est prête : il s'emploiera à ruiner cette thèse en faisant savoir que rien, sauf *« les éléments qui ne relèvent pas de la volonté des hommes »*, ne saurait le contraindre à abréger son mandat.

Paradoxalement, c'est au moment où l'opposition voit un piège dans sa renonciation à une réforme du mode de scrutin législatif applicable à l'échéance de mars 1993 que M. Mitterrand aspire ainsi, de toute évidence, à démentir, plus que jamais, sa réputation de manœuvrier. Sa volte-face procède en effet de la même analyse : au niveau de 18 % où il est tombé, même la proportionnelle, en l'état actuel des choses, ne pourrait sauver le Parti *socialiste de la défaite. Le problème* du PS étant avant tout de retrouver des électeurs, le maintien du scrutin majoritaire peut, au contraire, devenir un facteur de remobilisation du parti.

Dans le comportement présent de M. Mitterrand, rien ne confirme non plus, selon les confidences recueillies par ses interlocuteurs de ces derniers jours, la thèse de l'opposition selon laquelle il ne serait désormais habité que par l'obsession de chercher une porte de sortie honorable avant de provoquer une élection présidentielle anticipée.

Bien au contraire, M. Mitterrand se dit prêt à assumer, en 1993, en cas de renversement de majorité, comme en 1986, une nouvelle *« coexistence institutionnelle »* (il préfère cette expression au terme de « cohabitation »). Il répétera donc ce qu'il disait à la télévision le 14 juillet 1991 : *« Je préférerais disposer d'une majorité conforme à ce que je pense de l'intérêt de la France, mais s'il y avait une majorité différente, c'est que les Français l'auraient choisie : je n'aurais qu'à m'incliner devant ce choix. »* Quitte à mettre publiquement les points sur les « i », surtout si cela lui permet encore davantage de prendre l'opposition à contre-pied.

ALAIN ROLLAT

Avant la réunion du comité directeur

M. Fabius négocie avec les courants du PS les conditions de la « rénovation » qu'il entend conduire

Le comité directeur du Parti socialiste, qui se réunit samedi 11 et dimanche 12 avril, doit tirer les leçons des élections régionales et cantonales des 22 et 29 mars et les conséquences du changement de gouvernement. M. Laurent Fabius a prévu de faire des propositions pour le *« dépassement des courants »* au sein du parti et a confirmé, jeudi, son souhait d'avancer le congrès à l'automne prochain.

Les socialistes risquent d'avoir l'impression, samedi et dimanche, d'être victimes du phénomène dit de fausse reconnaissance, par lequel on croit avoir déjà vécu, à l'identique, la situation dans laquelle on se trouve. Il y a un an, en effet, les 6 et 7 avril 1991, les mêmes étaient réunis – avec d'autres, il est vrai, puisqu'il s'agissait d'une convention nationale, organisée à Cachan (Val-de-Marne) – et saisis d'une même proposition, motivée par les mêmes arguments : un congrès anticipé afin de « dépasser » les courants qui divisent le parti.

On était au lendemain de la guerre du Golfe. M. Pierre Mauroy, alors premier secrétaire, estimait que le rassemblement qui s'était opéré pour soutenir l'action du président de la République dans cette crise internationale créait des circonstances propices à l'effacement du congrès de Rennes, au regroupement des courants de MM. Lionel Jospin, Laurent Fabius, Michel Rocard et Jean Poperen dans une majorité, opposée à la minorité des adversaires de la guerre (M. Jean-Pierre Chevènement et la Gauche socialiste) et à sa propre reconduction au poste de premier secrétaire sur la base du vote des militants sur un « projet », et non plus d'un laborieux accord imposé par les contraintes institutionnelles. Le maire de Lille se méfiait d'un congrès qui, normalement prévu au lendemain des élections régionales et cantonales, pouvait être l'occasion pour M. Fabius de repartir à l'assaut de la direction du parti en lui faisant porter la responsabilité d'un échec déjà prévisible.

Un an après, il n'y a que quelques noms et quelques mots à changer pour décrire le problème posé aux membres du comité directeur : le premier secrétaire s'appelle aujourd'hui Laurent Fabius, il souhaite un congrès anticipé à l'automne pour adopter, non le « projet » du parti (c'est fait depuis décembre dernier), mais son programme pour les prochaines élections législatives ; il propose de *« dépasser les courants »* afin de rassembler la majorité du parti dans le soutien au gouvernement, contre une minorité (M. Chevènement toujours) qui fait un autre choix ; il craint que le congrès ordinaire, repoussé à 1993, ne permette à ses adversaires de lui faire porter la responsabilité de la défaite aux élections législatives.

La perspective présidentielle

A Cachan, M. Mauroy s'était heurté au refus de M. Fabius, qui n'avait accepté, trois mois plus tard, qu'un congrès extraordinaire (sans enjeu de pouvoir) et le report du congrès ordinaire à 1993. M. Jospin avait estimé que, faute de l'accord de M. Fabius, la proposition du premier secrétaire ne pouvait être mise en pratique. Seuls les rocardiens appuyaient le maire de Lille, afin de provoquer ce qu'ils appelaient un *« électrochoc »*. Aujourd'hui, les jospinistes *sont près de remplacer les* fabiusiens dans le refus, tandis que le rôle de « modérateurs » a glissé vers les rocardiens, d'accord pour un congrès à condition que les autres le soient aussi.

A côté de ces trois « poids lourds » du PS, les tendances moins fortes demeurent, elles, fidèles à elles-mêmes. M. Poperen, que M. Fabius a reçu jeudi, s'est borné à écouter le premier secrétaire, qui n'a pas prononcé devant lui le mot de « congrès ». L'ancien ministre des relations avec le Parlement ne paraît pas envisager d'y faire obstacle, considérant l'affaire comme secondaire au regard de sa propre entreprise de réanimation d'une gauche intellectuelle et militante porteuse d'idées nouvelles.

M. Chevènement et la majorité de son courant, Socialisme et République, voient d'un bon œil un congrès qui leur permettrait de s'affirmer comme l'opposition interne à la ligne « Bérégovoy-Fabius ». Quant aux minoritaires de ce courant, regroupés dans Espace socialiste autour de M. Michel Charzat, chargé de la rédaction du programme après l'avoir été de celle du projet, ils appuient l'idée d'un congrès à l'occasion duquel ils pourraient se reclasser. Devant quelque quatre cents personnes réunies jeudi soir à Paris, M. Charzat a déclaré que M. Bérégovoy avait *« pris un bon départ »*, que M. Fabius a raison de vouloir *« dépasser les courants »* et que le premier secrétaire doit *« donner l'exemple »* en procédant *« au hara-kiri de son propre courant »*.

Comme il y a un an, encore, la question d'une réforme des statuts est l'un des principaux sujets en débat. Les jospinistes, les rocardiens et Espace socialiste ont avancé des propositions visant à réduire l'emprise des courants et à accroître le contrôle des militants sur la désignation des responsables du parti et de ses candidats aux élections. Comme il y a un an, enfin, des formules évitant le congrès ordinaire sont avancées : un congrès extraordinaire ou une convention nationale.

Il existe, quand même, des différences. En avril 1991, le président de la République était au faîte de sa popularité après la guerre du Golfe, et M. Rocard était premier ministre. L'idée de préparer l'élection présidentielle future ne pouvait être énoncée sans discourtoisie. Aujourd'hui, M. Rocard, *« candidat virtuel »*, a besoin de dégager sa route dans l'hypothèse d'une élection qui pourrait être anticipée. M. Fabius peut-il lui offrir cette assurance pour prix de son propre renforcement à la tête du PS ?

PATRICK JARREAU

POLITIQUE

La mise en place du nouveau gouvernement

M. Bérégovoy sous le patronage de Pierre Mendès France et Edgar Faure

M. Bérégovoy, dans son discours à l'Assemblée nationale, s'est référé aux méthodes employées naguère par deux de ses prédécesseurs à l'hôtel Matignon, Pierre Mendès France et Edgar Faure, qui tous deux appartenaient au Parti radical.

En rappelant qu'il disposait de *« onze mois et d'un calendrier »*, le premier ministre a voulu implicitement évoquer la méthode utilisée par Pierre Mendès France lorsque celui-ci est devenu président du conseil le 17 juin 1954. A la tribune de l'Assemblée nationale, dans son discours d'investiture, le député de l'Eure avait fait ce que l'on a appelé à l'époque *« un pari »*. Il avait donné rendez-vous aux députés pour le 20 juillet de la même année et promis que si, à cette date, la paix en Indochine n'était pas obtenue, il remettrait sa démission au président de la République. Il proposait ainsi expressément aux parlementaires un « contrat » dont ils pourraient se considérer comme déliés s'il n'atteignait pas son objectif. Pierre Mendès France énumérait également ses autres actions sur le plan économique. Il annonçait un programme de *« redressement »* qui serait soumis au Parlement avant le 20 juillet. Concernant l'Europe, il prévoyait la *« mise sur pied »* d'une Communauté européenne de défense.

Les « majorités d'idées »

Enfin, il évoquait la situation en Afrique du Nord où des troubles s'étaient produits en Tunisie et au Maroc, ce qui risquait de compromettre, disait-il, la situation dans les départements français d'Algérie. Le premier « pari » de Pierre Mendès France a été tenu, puisqu'il a pu, le 21 juillet, après cent jours de négociations, signer à Genève les accords avec le Viet-minh mettant fin à la guerre d'Indochine. M. Bérégovoy a également parlé de *« majorités d'idées »*, c'est-à-dire de convergences sur des sujets particuliers entre des partis politiques par ailleurs opposés. Cette formule, passée dans le langage courant, a été inventée le 6 novembre 1972 par Edgar Faure au cours d'un colloque tenu à Beaune par l'organisation qu'il avait fondée en 1970, le Comité d'étude pour un nouveau contrat social.

Le ministre des affaires sociales du gouvernement Messmer souhaitait transformer ce club de pensée en véritable parti politique et, pour illustrer le pluralisme, il s'adressait à la *« famille réformiste »* qui, selon lui, transcendait tous les clivages politiques traditionnels. Dans l'esprit de l'ancien président du conseil radical, il s'agissait, comme l'avait fait naguère le gaullisme, de donner consistance au « faurisme ». Il s'adressait aussi bien aux centristes, dont une fraction s'était ralliée à Georges Pompidou en 1969, qu'aux socialistes, tout en excluant les marxistes. Ce projet devait, selon lui, réaliser l' *« âge de raison de la politique »*. *« Périodiquement, la majorité présidentielle s'élargit sur des options fondamentales*, soulignait-il, *ce sont des majorités d'idées. »* Il précisait alors que cet élargissement et cette ouverture de la majorité aboutiraient à une *« décristallisation »* de la vie politique.

Il ajoutait : *« L'expérience démontre qu'à côté des majorités d'élection et des majorités de gouvernement, il y a des majorités d'idées. Certaines décisions du général de Gaulle ont été approuvées à l'unanimité, ou à une majorité dépassant la majorité de gouvernement. »* Il proposait alors que les diverses familles politiques concluent un *« contrat de concertation »* sous la forme de divers groupes de travail.

ANDRÉ PASSERON

Francophonie et relations culturelles extérieures

De nouveaux crédits pour Mme Tasca

Mme Tasca, qui était ministre délégué à la francophonie dans le gouvernement de Mme Cresson, n'avait pas caché qu'elle souhaitait *« travailler encore sur la francophonie » (le Monde* du 2 avril). Non seulement elle est exaucée, puisqu'elle devient secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures, mais son vœu le plus cher est comblé puisqu'elle reçoit enfin la direction générale des affaires culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay. Représentant un gros tiers du budget du ministère des affaires étrangères, la dotation de cette direction générale constitue le principal « nerf de la guerre » pour le maintien et le développement de la langue française dans le monde.

Le portefeuille de la francophonie, créé par M. Jacques Chirac en 1986 sous forme d'un secrétariat d'Etat sans budget, dépendant de Matignon, échut à une élue guadeloupéenne, Mme Lucette Michaux-Chevry, jusqu'à la fin de la cohabitation. En mai 1988, le premier cabinet Rocard vit la constitution, au profit d'un familier de l'Elysée, M. Thierry de Beaucé, d'un secrétariat d'Etat aux relations culturelles internationales et à la francophonie, placé sous l'autorité du ministre des affaires étrangères. La logique triomphait puisque la direction générale des relations culturelles (avec ses fonds) était attribuée au secrétariat d'Etat, comme c'est derechef le cas dans le gouvernement Bérégovoy.

Las ! M. de Beaucé fut battu aux élections de juin 1988 et, dans son second cabinet, M. Rocard lui retira la francophonie pour la confier à un ministre délégué auprès du Quai d'Orsay, M. Alain Decaux. Soutenu par l'Elysée, M. de Beaucé conserva son secrétariat d'Etat réduit aux relations culturelles internationales, mais avec, pour apanage, la direction générale des relations culturelles... Cette cote mal taillée fut particulièrement éprouvante pour M. Decaux car les services de M. de Beaucé ne lui facilitèrent pas la tâche, loin s'en faut.

Mme Tasca a donc, sous sa responsabilité, un département cohérent et bien doté puisque l'enveloppe annuelle de la direction générale est d'environ 3,6 milliards de francs, auxquels il faut ajouter près de 1,2 milliard de francs gérés par l'agence autonome s'occupant des établissements scolaires français à l'étranger, somme sur laquelle le secrétariat d'Etat a un droit de regard. Le ministère de la coopération est également partie de cette agence avec un apport de 600 millions de francs par an. Les fonctionnaires relevant de Mme Tasca, comme ministre délégué, étaient au nombre d'une cinquantaine. La secrétaire d'Etat en a désormais quelque quatre cents autres sous ses ordres. Mme Tasca n'a pas perdu au change...

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ

□ **Précision.** – C'est bien M. Claude Lise, député (app. PS) de la Martinique, qui a été élu président du conseil général de la Martinique, et non pas M. Roger Lise, comme nous l'avons indiqué par erreur dans nos éditions des 5-6 et 8 avril.

La nomination des directeurs de cabinet

SANTÉ ET ACTION HUMANITAIRE

M. Didier-Roland Tabuteau auprès de M. Kouchner

M. Didier-Roland Tabuteau, qui était commissaire du gouvernement près de l'assemblée du contentieux du Conseil d'Etat, a été nommé directeur du cabinet de M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire.

[Né le 20 mai 1958 à Paris, M. Didier-Roland Tabuteau est diplômé de l'Ecole polytechnique et ancien élève de l'ENA. Maître des requêtes au Conseil d'Etat, il a été rapporteur, puis commissaire du gouvernement près du conseil supérieur de l'aide sociale (1984-1988), conseiller technique (mai-décembre 1988), puis directeur adjoint du cabinet de M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale (1988-1991). Il est également maître de conférences à l'Ecole polytechnique et professeur adjoint à l'Ecole nationale des ponts et chaussées.]

AFFAIRES SOCIALES ET INTÉGRATION

M. Michel Yahiel auprès de M. Teulade

M. Michel Yahiel, ancien directeur adjoint du cabinet de M. Jean-Louis Bianco au ministère des affaires sociales et de l'intégration, est nommé directeur du cabinet de M. René Teulade, qui vient de succéder à M. Bianco.

[Né le 30 avril 1957 à St Germain-en-Laye, M. Yahiel est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Après deux années passées à l'inspection générale des affaires sociales (1982-1984), il est nommé conseiller technique au cabinet de Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. En mars 1986, il devient directeur du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS), fonction qu'il occupe jusqu'à sa nomination comme directeur adjoint du cabinet de M. Bianco en juin 1991.]

A l'Assemblée nationale

Les activités de vente de voyages seront décloisonnées

Les députés ont adopté, jeudi 9 avril, le projet de loi sur l'organisation et la vente de voyages ou de séjours présenté par M. Jean-Michel Baylet, ministre délégué au tourisme.

Ce texte vise à décloisonner les différentes activités de la profession et à améliorer la protection du consommateur. Il transpose également au plan national l'ensemble du droit communautaire européen. Le PS a voté pour. Le RPR, l'UDF et l'UDC ont voté contre. Les communistes se sont abstenus.

A l'heure de l'Europe et de la concurrence exercée par les géants du marché des loisirs, un toilettage de la profession des agents de voyages s'imposait. Le cadre législatif qui régissait ce secteur, issu de la loi du 11 juillet 1975, était devenu *« vieilli et inadapté »*, a rappelé M. Jean Beaufils (PS, Seine-Maritime), rapporteur de la commission de la production et des échanges. D'inspiration libérale, la principale innovation de ce texte est de décloisonner les différentes activités liées à la vente de séjours et de voyages.

Des prestataires autres que les agences de voyages – hôteliers, agents immobiliers, transporteurs – pourront ainsi commercialiser des produits touristiques à titre *« accessoire »* et *« complémentaire »*. En échange, les agences de voyages, pourront vendre des locations saisonnières. Si les monopoles se trouvent *« écornés »*, selon la formule de M. Beaufils, il n'y a pas, pour autant, révolution libérale. M. Jean-Michel Baylet a tenu à souligner qu'une *« déréglementation brutale »* n'était pas souhaitable.

La protection du consommateur

L'autre objectif du texte est de renforcer la protection du consommateur. Seul celui-ci pourra désormais bénéficier des garanties financières que la loi de 1975 impose aux agences de voyages et associations de tourisme.

En outre, les sanctions pénales et administratives en cas d'infraction seront renforcées. Ces dispositions protectrices n'ont visiblement pas convaincu M. Jean-Michel Couve (RPR, Var), qui s'est étonné de voir des organismes et des associations sans but lucratif non soumis à l'agrément administratif auquel sont contraints les professionnels. *« Pensez-vous que les consommateurs qui passeront par ces organismes et ces associations seront parfaitement protégés ? »*, s'est-il interrogé. Conscient des risques de *« dérapages »*, le rapporteur, M. Beaufils, a obtenu l'adoption par l'Assemblée d'un amendement restreignant les *« possibilités de dispense d'agrément »*.

Les autres orateurs de l'opposition ont déploré certains *« oublis »* du texte. Reconnaissant *« la bonne intention »* de M. Baylet tout en critiquant la *« mauvaise finition »* de son projet, M. Léonce Deprez (UDF, Pas-de-Calais) a regretté l'absence de toute référence aux gestionnaires des palais des congrès qui, selon lui, devraient être autorisés à assurer des prestations de tourisme.

De son côté, M. Francis Geng (UDC, Orne), a trouvé *« dommage »* que le projet fasse l'impasse sur les comités départementaux de tourisme. *« Les conseils généraux avaient là une carte importante à jouer »*, a-t-il affirmé, précisant qu'une proposition de loi en ce sens avait déjà été adoptée par le Sénat. M. Baylet lui a répondu que cette proposition serait inscrite à l'ordre du jour de la session de printemps.

Pour sa part, Mme Muguette Jacquaint (PC, Seine-Saint-Denis) a dénoncé les *« abandons successifs dans tous les domaines »* auxquels conduit la philosophie proeuropéenne dont le texte porte la marque. *« Vous allez renforcer l'emprise des grands groupes allemands et anglais au détriment des entreprises françaises émiettées »*, a-t-elle averti.

Mais elle était surtout attentive aux *« distorsions »* que comporte le texte au détriment de la SNCF en matière de délivrance de titres de transport. Ayant obtenu l'adoption d'un amendement instaurant un meilleur équilibre entre transporteurs aériens et ferroviaires, elle s'est finalement abstenue au nom du groupe communiste, permettant ainsi l'adoption du texte.

FRÉDÉRIC BOBIN

Le Sénat adopte une réduction des délais de paiement entre entreprises

Les sénateurs ont adopté à la quasi-unanimité, en première lecture, jeudi 9 avril, le projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises présenté par M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances. Seuls les communistes se sont abstenus.

Le texte prévoit la réduction des délais de règlement des transactions commerciales à l'initiative des partenaires économiques. Il dispose que la transparence des conditions de règlement doit être garantie à l'occasion de chaque transaction. Le projet rend ainsi obligatoire la mention sur toute facture de la date limite de règlement, ainsi que *« les escomptes et agios applicables »* éventuellement *« si cette date est différente de celle qui résulte des conditions générales de vente »*.

Les sénateurs ont ajouté au dispositif du gouvernement, sur proposition de M. René Trégouët (RPR, Rhône), rapporteur au nom de la commission des affaires économiques, la création d'une pénalité à taux progressif pour inciter au respect de ces délais librement négociés. Les sénateurs ont également augmenté l'amende applicable en cas de dépassement des délais de paiement pour les produits périssables dont le règlement est fixé à trente jours à compter de la livraison par le projet de loi.

G. Pa.

Après son élection à la présidence du conseil régional de la Réunion

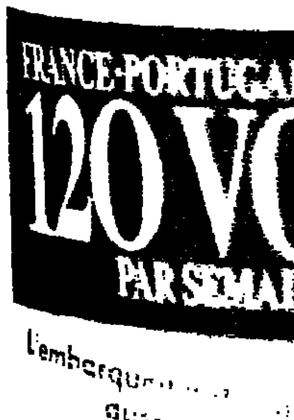
M. Sudre, socialiste... churchillien !

Redevenu fréquentable, aux yeux des autorités, depuis son élection à la présidence du conseil régional de la Réunion, le fondateur de Télé-Free-Dom, M. Camille Sudre, se veut magnanime : *« Je respecte les institutions. Si les autorités de tutelle respectent le résultat des élections, nous les accepterons, malgré le différend qui nous a opposés par le passé »*, nous a-t-il déclaré, mercredi 8 avril, au lendemain de sa rencontre avec le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec. *« Nous ne sommes pas animés par un esprit de revanche*, ajoute l'ancien « ennemi public » des autorités réunionnaises. *Le préfet* [qui voyait en M. Sudre *« un danger pour la démocratie »*] *a été muté, le procureur est parti à la retraite, les électeurs ont sanctionné les hommes politiques. L'Histoire a donc désigné les coupables... »*

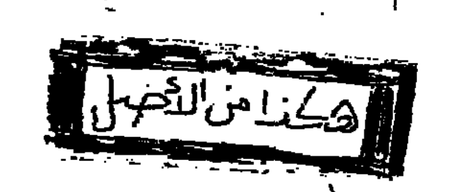
Aujourd'hui, M. Sudre, qui se déclare « socialiste » sans avoir jamais, pour autant, milité au PS, se veut surtout œcuménique : *« Ma première mission est de rassembler les Réunionnais. Nous avons besoin de tout le monde. Les communistes sont déjà venus me rejoindre, sans condition, et j'ai reçu ce matin une proposition d'accord de la part de M. Pierre Lagourgue* [le président « divers droite » du conseil régional sortant, chef de file de l'UPF locale] *qui ne me pose,* a priori, *aucun problème puisqu'elle rejoint mon programme et réaffirme l'attachement, que je partage, de la Réunion au droit commun institutionnel de la République. Il n'y aura peut-être que les socialistes qui resteront à l'écart... »*

« Socialiste » et... churchillien ! Compte tenu du nombre des chômeurs et des bénéficiaires du RMI, M. Sudre affirme en effet qu'il tiendra aux électeurs de son île d'adoption le *« langage de la vérité »*. Il ne leur promet pas *« la lune »*, mais beaucoup d'efforts : *« Nous, les élus, on ne pourra pas s'en sortir tout seuls. Il faut que les Réunionnais sachent qu'ils devront se serrer la ceinture et retrousser leurs manches... »*

A. R.







Contamination : le sang des prisons

La forte proportion de personnes infectées en France par le virus du sida à la suite d'une transfusion s'explique en partie par les collectes effectuées en milieu pénitentiaire

La France est le pays d'Europe qui, proportionnellement, compte le plus de victimes de contamination par le virus du sida après transfusion sanguine. Dans l'enquête dont nous publions la première partie, nous révélons le contenu de plusieurs documents inédits qui témoignent de la responsabilité de nombreuses autorités médicales, sanitaires et judiciaires dont les décisions, facilitant ou multipliant les collectes de sang en prison, ont directement été à l'origine de plusieurs milliers de contaminations.

par Jean-Yves Nau et Franck Nouchi

Au 31 décembre 1991, on recensait en France 1 021 cas de sida dus à des transfusions sanguines contre 154 en Allemagne, 171 en Italie, 128 en Espagne, 76 au Royaume-Uni et 31 en Suisse (1). Comment expliquer de telles différences? Des documents jusqu'alors inédits permettent d'affirmer que l'épicentre du scandale du sang contaminé se situe dans les prisons françaises. C'est pour l'essentiel parce que les services de plusieurs ministères (santé, affaires sociales et justice) ont laissé pratiquer, puis encouragé à partir de 1984, les transfuseurs qui réalisaient des collectes massives de sang en prison, que la France compte aujourd'hui autant de cas de sida post-transfusionnels.

Si l'on avait décidé d'arrêter de telles collectes dès 1982-1983, comme de nombreux autres pays européens, le nombre de personnes contaminées par voie sanguine serait notablement inférieur à ce qu'il est aujourd'hui (2). C'est ainsi que les autorités helvétiques avaient décidé, dès 1982, de ne plus collecter de sang en milieu pénitentiaire à cause de la grande fréquence des porteurs d'antigène HBs (marqueur sérologique de l'hépatite virale de type B) parmi les détenus et des risques infectieux évidents qui en découlaient.

Un infirmier pour 3 500 détenus

Pourquoi la France n'a-t-elle pas fait de même? C'est sans doute en croyant bien faire que les autorités pénitentiaires ont agi. En 1983, la priorité était à l'humanisation du milieu carcéral. Mais l'absence chronique de spécialistes de médecine pénitentaire fit que l'on ne s'aperçut pas alors de l'émergence puis de la progression de l'épidémie de sida ainsi que l'extension de la toxicomanie, notamment dans les milieux les plus défavorisés. En 1983, sur 6 418 entrants aux prisons de Fresnes, il y avait 657 toxicomanes. En 1985, sur 6 998 entrants, on en comptait 1 304 (3).

Pour l'un des rares médecins qui exerçaient alors à temps plein en prison, la situation sanitaire était désastreuse : pendant l'été 1984, pour les 3 500 détenus des prisons de Fresnes, on ne comptait, aussi invraisemblable que cela puisse paraître, qu'un seul infirmier... La priorité affichée par le garde des sceaux de l'époque, M. Robert Badinter, était de *«désenclaver la médecine pénitentiaire»*.

Un décret du 2 février 1984 avait chargé l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et les services du ministre chargé de la santé de veiller *«à l'observation des mesures nécessaires au maintien de la santé des détenus et de l'hygiène dans les prisons»*. Ce décret ajoutait que *«ces services contrôlent à l'intérieur des établissements pénitentaires l'exécution des lois et règlements se rapportant à la santé publique et effectuent toutes vérifications utiles à leur mission»*. En outre, Mme Myriam Ezratty avait, dès son arrivée à la direction de l'administration pénitentiaire, demandé à l'IGAS un rapport sur l'état sanitaire des prisons.

La réinsertion des détenus était aussi une priorité. Aussi, lorsque les directeurs régionaux des services pénitentaires et les chefs d'établissement reçurent une circulaire en date du 13 janvier 1984 signée de Mme Ezratty organisant la multiplication des collectes de sang dans les prisons, ils ne s'étonnèrent pas. Cette pratique était ancienne, généralement perçue comme un puissant élément d'insertion et de réhabilitation des détenus, pour lesquels le fait d'offrir son sang avait une signification de rachat. Le don de sang était en outre généralement perçu par les détenus comme un moment festif, où l'on rencontrait des personnes – médecins, infirmières – de l'extérieur et qui permettait souvent de boire un verre de vin. Il y avait aussi pour les détenus toxicomanes la pratique de la piqûre veineuse... (4).

Personne n'observa, tant Place Vendôme que dans les milieux pénitentiaires, que cette circulaire était en totale contradiction avec une autre, celle du 20 juin 1983, établie, au nom du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, par la direction générale de la santé et adressée à toutes les DRASS et DDASS de France. Ce texte, *«relatif à la prévention de l'éventuelle transmission du sida par la transfusion sanguine»*, recommandait sans ambiguïté aux responsables transfusionnels l'exclusion des dons de sang des personnes risquant d'être contaminées, parmi lesquelles, bien sûr, les toxicomanes. Ce texte aurait dû, dès 1983, faire cesser les collectes de sang en milieu carcéral. Non seulement ces collectes ne cessèrent pas en 1983, mais l'administration pénitentiaire, l'année suivante, décidait d'en augmenter la fréquence...

La circulaire du 13 janvier 1984

Voici le texte de la circulaire datée du 13 janvier 1984, signée de Mme Myriam Ezratty et adressée aux directeurs régionaux des services pénitentiaires ainsi qu'aux chefs d'établissements pénitentaires :

«La note du 7 août 1963 réf. M 131 relative aux collectes de sang dans les établissements pénitentiaires par le Centre national de transfusion sanguine, précisait dans son avant-dernier paragraphe que les séances organisées à cet effet ne devaient pas avoir lieu plus de deux fois par an dans le même établissement.

«Or le code de la santé publique autorise, dans l'article 2 du chapitre 2, une plus grande fréquence des prélèvements sans que ceux-ci soient préjudiciables à la santé des donneurs. Il dispose en effet que : «la fréquence des prélèvements de sang ne doit pas être supérieure à cinq fois par an pour les hommes et trois fois par an pour les femmes, l'intervalle entre deux prélèvements étant au moins égal à deux mois. La quantité de sang recueilli à l'occasion de chaque prélèvement ne doit pas être supérieur à 400 ml, non compris les échantillons nécessaires aux analyses».

«En application de ces dispositions, il apparaît donc possible d'augmenter les rythmes des collectes dans les grands établissements où, le flux étant important, les prélèvements pourront être effectués sur un plus grand nombre de détenus.»

«Vous aurez soin de me rendre compte, sous le présent timbre, de chaque collecte et me préciser le nombre de détenus qui y ont participé.»

«Aujourd'hui je suis horrifiée»

Tel est bien, en effet, le sens de la circulaire N°AP.84 05. G1 émanant du ministère de la justice, direction de l'administration pénitentiaire, sous-direction de la réinsertion sociale, bureau des méthodes de réinsertion sociale et de la réglementation, et signée Myriam Ezratty, directrice de l'administration pénitentiaire *(lire ci-contre)*.

Interrogée sur les raisons qui l'ont conduite à prendre une telle décision, Mme Myriam Ezratty – aujourd'hui premier président de la cour d'appel de Paris – nous a déclaré : *«Nous n'avions aucune information sur les dangers éventuels des collectes de sang en prison. Au début, l'essentiel de mon action visait à essayer de décloisonner le milieu pénitentiaire. Les collectes de sang nous semblaient extrêmement valorisantes pour les détenus. Nous pensions que tout était contrôlé du point de vue sanitaire. Si j'ai signé cette circulaire, c'est vraisemblablement parce que, auparavant, quelqu'un – un responsable de la transfusion sanguine? – m'en avait fait la demande.»*

«Aujourd'hui, poursuit Mme Ezratty, *je suis horrifiée d'avoir pu, inconsciemment, contribuer à propager cette contamination. Je pensais qu'en confiant la responsabilité de la surveillance sanitaire des prisons à l'IGAS, on parviendrait à améliorer la situation»*.

Il faudra en définitive attendre vingt et un mois pour qu'une note datée du 11 octobre 1985, adressée par les directions régionales de l'administration pénitentiaire aux chefs d'établissement, annule les effets de cette circulaire et suspende les collectes dans les prisons. Entre-temps, ces collectes, effectuées auprès de groupes où la prévalence du virus du sida atteignait parfois 20 %, ont été à l'origine de plusieurs milliers de contaminations.

Un mois après l'envoi de la circulaire par Mme Ezratty un premier signal d'alarme aurait dû fonctionner. Le 29 février 1984, se tenait en effet une réunion de la Société nationale de transfusion sanguine – une société savante réunissant de nombreux spécialistes d'hématologie et de la transfusion sanguine – consacrée au sida. Les communications furent publiées en septembre 1984 dans la *Revue française de transfusion et immuno-hématologie*. Deux d'entre elles furent consacrées aux collectes de sang en milieu carcéral. Dans la première, des médecins transfuseurs du CTS de Versailles et du CNTS, parmi lesquels les docteurs Luc Noël, Anne-Marie Couroucé et Bertrand Saint-Paul, indiquaient qu'en raison de la forte prévalence du virus de l'hépatite virale de type B dans la population carcérale, ils avaient décidé de *«suspendre provisoirement la collecte de sang»* à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy. Dans la seconde communication, des médecins du CTS de Strasbourg observaient dans la population carcérale *«une fréquence accrue de porteurs des marqueurs de l'hépatite B»*. Il s'agit là, disaient-ils, de donneurs *«potentiellement dangereux»*. Pourquoi ces mises en garde ne furent-elles pas dès lors entendues? Pourquoi les conclusions d'une étude présentée par les médecins du CTS de Toulouse, parmi lesquels le docteur Jean Ducos, montrant que l'élimination du don du sang des toxicomanes permettrait sans doute de prévenir *«outre la transmission de l'hépatite non-A non-B éventuellement celle du sida»* n'ont-elles eu plus d'échos? Plus grave encore, au cours de cette réunion scientifique, le docteur Jean-Paul Saleun (CTS de Brest) présentait les conclusions d'une étude montrant à quel point la circulaire ministérielle du 20 juin 1983 était mal appliquée par les responsables des CTS. Qui s'en est ému?

Le 16 janvier 1985, un an après la réunion de la SNTS, le professeur Jacques Roux, directeur général de la santé, adressait une lettre circulaire à chaque établissement français de transfusion. Citant le texte de 1983, il indiquait que ses dispositions semblaient avoir été peu appliquées. *«Vous observerez,* écrivait-il, *que le nombre de cas de sida liés à la transfusion s'est considérablement accru aux Etats-Unis et que des cas semblables ont été constatés en France. Les tests sérologiques de dépistage sont actuellement en phase d'évaluation et ne seront disponibles que dans un certain délai. Il convient donc dans l'immédiat d'appliquer strictement les instructions de la circulaire de 1983. J'appelle votre attention sur le fait que, dans l'éventualité où un cas de sida pourra être lié à la pratique d'une transfusion sanguine, les investigations ne manqueront pas d'être effectuées concernant la provenance du sang, les conditions de prélèvement et de surveillance des donneurs. La responsabilité des établissements de transfusion sanguine qui n'appliqueraient pas les mesures de prévention recommandées pourrait être mise en cause.»*

Certaines autorités transfusionnelles invoquent aujourd'hui le fait que le CNTS avait, pour sa part, décidé d'arrêter dès mai 1983 de collecter du sang en prison. On peut pourtant s'interroger sur la portée d'une telle mesure. D'abord parce que, comme nous l'a déclaré le docteur Najib Duédari, directeur du CTS de Créteil (qui collectait aux prisons de Fresnes) et aujourd'hui directeur par intérim du CNTS, ce dernier centre s'approvisonnait en plasma auprès de centres qui, eux, collectaient en prison. Ensuite parce que la décision du CNTS a conduit les autres centres à prendre le relais du CNTS dans la collecte de sang en milieu pénitentiaire.

C'est le docteur Pierre Espinoza, chef du service des urgences de l'établissement d'hospitalisation public national de Fresnes, qui, en définitive, parvint à donner l'alerte. Il avait conduit deux études, l'une sur le taux de séropositivité des entrants à Fresnes, l'autre sur le taux de séropositivité parmi les toxicomanes incarcérés. Connus en mai 1985, les résultats de ces études montraient que sur 500 entrants, 12,6 % étaient séropositifs. Quant aux détenus toxicomanes, 60 % étaient séropositifs. Le docteur Espinoza confia alors son inquiétude à Mme Ezratty *(lire ci-dessous)*.

Une réunion du comité santé-justice

Le directeur de l'administration pénitentiaire convoqua aussitôt une réunion du comité santé-justice récemment constitué et qu'elle coprésidait avec M. Michel Lucas, le «patron» de l'IGAS. Ce comité, créé à la suite du rapport – jamais rendu public – de l'IGAS sur la situation sanitaire dans les prisons, avait pour but de proposer des moyens pour améliorer l'état sanitaire dans les milieux pénitentiaires. La réunion organisée le 10 juin 1985 donna lieu à un procès verbal dans lequel on peut lire : *«L'arrêt, même temporaire, des dons de sang ne serait pas sans poser de difficultés dans les centres de détention, mais aussi dans les centres de transfusion qui verraient disparaître une importante source de prélèvements.»*

L'usage systématique du test de dépistage du virus du sida n'était toujours pas imposé. On décida pourtant, *«à la demande de la direction générale de la santé, et avec l'accord de l'ensemble des participants concernés, de ne pas arrêter ni suspendre les prélèvements sanguins réalisés en établissements pénitentiaires»*. On se mit toutefois d'accord sur le fait que *«les services de la direction générale de la santé allaient contacter téléphoniquement les directeurs régionaux responsables des centres de transfusion sanguine pour les informer de l'état sanitaire de la population pénale et leur donner toute recommandation utile sur l'utilisation de ces dons de sang»*.

La suite devait malheureusement démontrer que même à cette date et en dépit de tous les éléments épidémiologiques disponibles, cette mesure ne fut pas suffisante.

10 % des dons du Val-de-Marne

Le 20 juin 1985, le docteur Pierre Espinoza, médecin coordinateur à l'hôpital de Fresnes, avait adressé au directeur général de la santé, le professeur Jacques Roux, et au directeur de l'administration pénitentiaire, Mme Myriam Ezratty, un rapport *«concernant le don du sang au grand quartier du centre pénitentiaire de Fresnes»*.

Il indiquait que le centre départemental de transfusion (CDTS) du Val-de-Marne organisait une collecte de sang au grand quartier de Fresnes *«toutes les quatre à six semaines»*. *«Les dix collectes réalisées chaque année,* précisait le docteur Espinoza, *permettent le recueil de 2 000 à 2 500 flacons de sang, soit 10 % des dons du département.»* Le docteur Espinoza relatait ensuite les résultats d'une étude portant sur les 264 donneurs ayant participé à la collecte du 28 mai 1985. 72 donneurs n'avaient pas été prélevés, leur interrogatoire ayant montré qu'ils étaient à risque.

Parmi les 153 donneurs prélevés et dont les dossiers ont été analysés, 30 étaient des toxicomanes utilisant des drogues par voie intraveineuse.

Dans ces conditions, écrivait le docteur Espinoza, *«le CDTS a décidé de suspendre la collecte de juillet 1985 sous réserve de la réalisation d'une sérologie LAV systématique. Il est d'autre part indispensable que les conditions de dépistage des donneurs à risque soient rigoureuses, ce qui implique une collaboration étroite avec le service pénitentiaire»*.

□ **L'affaire des hémophiles contaminés sera jugée à partir du 22 juin.** – Les quatre personnes inculpées dans l'affaire des hémophiles contaminés par le virus du sida – les docteurs Michel Garretta, Jean-Pierre Allain, Robert Netter et le professeur Jacques Roux – seront jugées, du 22 juin au 8 juillet, par la 16e chambre du tribunal correctionnel de Paris, présidée par M. Jean-Louis Mazières.

(1) Au 31 décembre 1991, on comptait en France, parmi les hémophiles, 261 cas de sida déclarés, contre 314 en Allemagne fédérale, 147 en Italie, 334 en Espagne, 290 au Royaume-Uni, et 16 en Suisse. Toutes ces données proviennent du rapport trimestriel *Surveillance du sida en Europe* établi par le Centre européen pour la surveillance épidémiologique du sida – hôpital de Saint-Maurice- 94410 Saint-Maurice.

(2) On estime qu'il y a actuellement, en France, environ 5 000 personnes ayant été contaminées à la suite de l'usage thérapeutique de produits issus de sang infecté par le virus du sida.

(3) Au mois de décembre 1985, la population carcérale s'élevait à 42 886 détenus pour une capacité totale des prisons de 32 500 places. On comptait 27 % de toxicomanes.

(4) Sur ce sujet, on peut se reporter à la thèse de médecine soutenue le 3 juin 1980 à l'université de Bordeaux par Mme Catherine Gallet Chatillon («Le don du sang en prison» N° 215-1980).

Demain :
L'été 85

DDB Corporate

La culture cesse d'être un luxe, samedi 11 à 10 heures du matin (heure française).

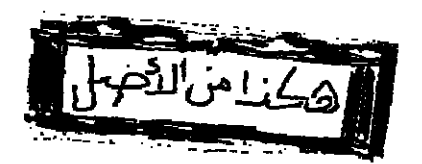
■

Enfin les produits culturels ne sont plus taxés comme des produits de luxe.
A la Fnac, depuis longtemps, on se bat pour ça.
Dès samedi, la Fnac anticipe la baisse de la TVA* sur la Hifi, la photo, la vidéo et les cassettes.



AGITATEUR DEPUIS 1954.

* Le différentiel sera pris en charge par la Fnac.



SOCIÉTÉ

JUSTICE

Fouad Salah devant la cour d'assises de Paris

La douleur et l'émotion

Avant le réquisitoire de l'avocat général, prévu vendredi 10 avril, l'audience de jeudi, devant la cour d'assises de Paris, a été consacrée aux derniers témoins des quinze attentats meurtriers de 1985-1986 et aux premières plaidoiries des parties civiles.

Ce n'était qu'un mirage. Ce n'était, à la dernière audience, qu'une fugace lueur aussitôt évanouie lorsqu'on entendit Fouad Salah lancer à l'adresse d'une victime : *« Elle a mon amitié. »* Comme s'il s'était « ressaisi », Salah s'est vite réapproprié son vieux lot d'injures, jetant avec mépris à un témoin noir : *« Va t'occuper des crocodiles ! »*, ou se permettant d'interrompre une victime camerounaise : *« Vous n'êtes pas une Africaine, vous portez une âme blanche comme Harlem Désir et Martin Luther King. »*

Salah l'imprévisible, tantôt hystérique, tantôt longuement abîmé dans une lecture faussement attentive du Coran. Salah-le-dévôt, mimant le désintérêt pour le défilé des victimes. Salah-le-fou-de-Dieu, bafouant sans pitié ses victimes, hurlant sa fureur.

Et pourtant, il se trouve encore des témoins pour avoir le cran d'affronter ce cirque cruel. Devant la cour d'assises aux allures de fosse aux lions, Ginette Jourdain résiste. Pâle et tremblante, elle confie le récit insupportable de son malheur. Elle ouvre la paume de sa main gauche sur une alliance, seule trace de sa mère déchiquetée dans l'attentat de l'Hôtel de Ville de Paris. Moment bouleversant, suffocant. *« Cela fait six ans qu'on se tait, qu'on garde tout ça pour nous. Jamais je ne pardonnerai »*, dit-elle en dominant ses pleurs.

Le choc d'un face-à-face

« Je suis là pour demander justice. Croyez-moi, cela sera fait », intervient l'avocat général. Alors Fouad Salah explose de nouveau, évoque dans un délire contrôlé le drame du peuple iranien, le génocide des Indiens et la blessure apparemment toujours ouverte des Croisades...

Il en faudrait bien davantage pour intimider Françoise Rudetski, présidente de l'association SOS-Attentats, venue témoigner pour tous les enfants et les adultes brisés, incapables d'endurer le choc d'un face-à-face avec les accusés. *« Vous vous présentez comme des combattants mais nous vous dénions ce titre. Vous êtes des terroristes trop lâches pour porter des armes ouvertement »*, assène Mme Rudetski.

– *« Pharisienne ! »*, crie Salah.

– *« Je pense aux enfants, à Julie, à Gaëlle, à Mohamed. Pour tous ceux-là, je continuerai mon combat. Je pense à la lâcheté qui vous a conduit à venir poser des bombes ici. Vous répétez tout le temps que nous fabriquons des armes, mais qui les achètent ? Vos dirigeants avec les ressources de vos sous-sols au mépris du bien-être de leurs populations. »*

– *« Vous êtes une prostituée, vous avez assassiné le Christ »*, l'interrompt Salah.

– *« Vous exportez le terrorisme contre les démocraties qui vous apportent aide technologique, aide humanitaire et aide médicale. Mais nous n'accepterons pas que vous apportiez la violence. Nous ne vous accordons pas le titre de combattants. »*

– *« Tu crèveras, pharisienne. L'islam aura ta peau ! »*

L'ambassadeur d'Iran

Indifférente aux cris et aux injures de Salah, Françoise Rudetski rapporte alors qu'elle a rencontré, il y a un mois, l'ambassadeur d'Iran en France à la demande de ce dernier. *« Il souhaitait que je cesse mes attaques contre l'Iran, m'expliquant que son pays avait besoin de notre technologie. Il m'a dit qu'il rejetait complètement ces quatre personnes* [les accusés], *qu'elles n'avaient rien à voir avec l'Iran. Il ne m'a pas convaincu. »*

– *« Dieu est avec nous, Khomeiny est avec nous ! »*, lance Salah soudain très attentif aux propos de la présidente de SOS-Attentats.

Mme Rudetski demande à ce moment que la communauté internationale reconnaisse que les actes de terrorisme soient assimilables aux crimes contre l'humanité afin que toute prescription soit rendue impossible. *« Nous sommes contre la main tendue »*, lance-t-elle.

– *« Vous êtes condamnés à mourir »*, jette Fouad Salah.

Imperturbable, le témoin continue : *« Si le politique a souvent failli, il faut rendre hommage au magistrat instructeur. Il représente le sacrifice d'une vie au service de la vérité* [le juge Gilles Boulouque s'est suicidé en décembre 1990]. *Nous l'avons soutenu lorsqu'il était en butte à sa hiérarchie. »*

– *« Rentrez chez vous ! »*

– *« Nous vous demandons de la sévérité et de la détermination comme en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Le droit reste notre seule solution*, conclut Mme Rudetski. *Le droit, rien que le droit, mais tout le droit. »*

LAURENT GREILSAMER

L'affaire des Girondins de Bordeaux

Claude Bez et Didier Couécou ont été incarcérés

Claude Bez et Didier Couécou, respectivement ancien président et ancien délégué général des Girondins de Bordeaux FC, ont été placés sous mandat de dépôt dans la nuit du 9 au 10 avril, et incarcérés à la maison d'arrêt de Gradignan. Le juge d'instruction bordelais, Mme Bernadette Pragout, les a auparavant inculpés, le premier d'abus de confiance, faux et usage de faux, le deuxième de complicité d'abus de confiance, recel, faux et usage de faux. Hervé Bizot, ancien secrétaire général du club, est, pour sa part, inculpé de complicité d'abus de confiance, complicité de faux et d'usage de faux. Il a été remis en liberté sous contrôle judiciaire.

BORDEAUX

de notre correspondante

« Faites de Bordeaux un grand club, mais pas un centime sous la table ! » Combien de fois le maire de Bordeaux n'a-t-il pas, par le passé, rapporté cette phrase. Elle aurait ponctué, en 1978, la première entrevue de Jacques Chaban-Delmas avec Claude Bez, devenu président des Girondins de Bordeaux-FC. *« Il n'y a rien de nature à infirmer la transparence »*, assurait encore, contre vents et marées, malgré les accusations de l'opposition municipale, le maire de Bordeaux le *16 novembre 1990. Le même jour*, il était cependant contraint de reconnaître l'existence d'un *« trou »* de 242 millions de francs dans les finances du club vedette. Depuis, le passif a été réévalué à 320 millions de francs, sans compter les 80 millions de francs d'emprunt pour lesquels la garantie de la ville de Bordeaux doit jouer.

Les deux informations judiciaires ouvertes, l'une le 27 avril 1990 contre Claude Bez et tous autres, l'autre en décembre 1990 contre X, ont révélé une vision un peu différente des choses. La seconde instruction, qui a conduit à l'inculpation de M. Bez et de ses acolytes, Didier Couécou et Hervé Bizot, et à la détention des deux premiers, aurait notamment révélé que les trois hommes ont contribué à détourner, au cours des transferts de joueurs, 43 milions de francs, vers un ou plusieurs de ces célèbres mais discrets comptes suisses à numéros. La *gestion de ces dépôts était confiée* à Ljubo Barin. Ce Yougoslave, fort bien introduit dans les milieux du football européen, est l'un des intermédiaires spécialistes des transferts de joueurs. A l'occasion, il organise également des rencontres amicales.

La gestion de Ljubo Barin

L'ancien président des Girondins de Bordeaux FC aurait également pratiqué des « libéralités » en faveur de quelques amis, en puisant dans les caisses du club. Claude Bez aurait ainsi « aidé » un avocat, aujourd'hui radié du barreau bordelais, à faire face à un redressement fiscal de 1,3 million de francs. Enfin, les « frais » engagés pour se concilier les bonnes grâces des arbitres se sont élevés à 1,7 million de francs en 1984-1985, saison où le club, à son apogée, joua la demi-finale de la Coupe d'Europe contre la Juventus de Turin. Pour les deux saisons suivantes réunies, l'enveloppe occulte avait atteint 1,7 million également. Didier Couécou aurait retiré en personne une partie de ces sommes en espèces.

Les patientes investigations de Mme Pragout et de la police judiciaire commencent donc à porter leurs fruits. Le juge d'instruction bordelais espère désormais mettre la main sur Ljubo Barin, qui passe pour une tête de réseau importante. Pour le parquet, la détention de Didier Couécou et Claude Bez s'expliquerait notamment par le souci d'éviter toute communication entre les deux anciens responsables bordelais et M. Barin, à l'encontre de qui Mme Pragout a lancé le 9 avril un mandat d'arrêt international. Nanti de la confiance réitérée de Jacques Chaban-Delmas, jusque dans la déconfiture, salué par les notables qui lui offrirent en 1986 un buste en or le représentant avec la Coupe de France, Claude Bez fut *pendant plus de dix ans tout-puissant* à Bordeaux.

Son irrésistible chute a commencé en août 1990 avec l'ouverture de la première information judiciaire sur dénonciation de la direction générale des impôts. Cette dernière avait relevé des *« anomalies »* en vérifiant les exercices 1985, 1986 et 1987 des Girondins de Bordeaux FC.

Cette première instruction déboucha donc sur l'inculpation, le 22 novembre 1990, de Claude Bez, de son fils Eric et de deux dirigeants de société. Par la même occasion, le président fut interdit de gestion et dut abandonner les rênes du club. Ce dernier était déjà en pleine déroute financière. Après maintes péripéties, il fut conduit à la mise en règlement judiciaire puis à la cession. Il est descendu en deuxième division pour la saison 1991-1992. La chambre régionale des comptes d'Aquitaine a déjà publié, en mars 1991, un rapport concernant la première information judiciaire. Elle indique que sur 54 millions de subventions publiques destinées à la construction du Centre international de football du Haillan, 10 millions de francs ont été détournés vers les caisses du club et 3 millions de francs ont été directement versés à Eric Bez, promu par son père *« coordonnateur des travaux »*.

Tout semble, désormais, démontrer que ce hors-jeu n'en était qu'un parmi d'autres. Et peut-être pas le *plus important*.

GINETTE DE MATHA

A la cour d'appel de Grenoble

Un mandat d'arrêt international a été lancé contre M. Médecin

GRENOBLE

de notre correspondant

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble a lancé, jeudi 9 avril, un mandat d'arrêt international contre M. Jacques Médecin, ancien maire de Nice et ancien président du conseil général des Alpes-Maritimes *(nos dernières éditions)*.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'instruction ouverte dans l'affaire de l'association Nice-Opéra, *présidée* par M. Médecin, qui recevait de la ville une subvention annuelle d'environ 50 millions de francs.

Parmi les contrats passées par cette association, deux séries intéressent la justice : celle signée avec la société panaméenne Costa Real et celle signée avec la société anglaise Oceania System pour la *promotion* et la *distribution d'enregistrements* vidéo produits par l'Opéra de Nice ainsi que la recherche, aux Etats-Unis, de jeunes talents lyriques. Ces deux firmes, qui ont perçu respectivement 200 000 francs et 2 millions de francs, seraient, selon les enquêteurs, des sociétés-écrans utilisées pour faire transiter de l'argent vers des comptes numérotés helvétiques appartenant à M. Médecin.

L'ancien maire de Nice est impliqué dans cinq affaires instruites par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble, et plusieurs autres dossiers sont en cours de communication au parquet général de la cité dauphinoise.

Le plus important a trait à la renégociation de la dette de la ville *pour laquelle 13 millions de francs ont été versés à des intermédiaires* proches de l'ancien maire. M. Médecin, condamné le 6 janvier 1992 à un an de prison et 300 000 francs d'amende pour ingérence, est actuellement installé en Uruguay, un pays qui n'a pas signé de convention d'extradition avec la France.

C. F.

Sur la « liste » du premier ministre

M. Jacques Médecin figurait sur la mystérieuse « liste » brandie par M. Pierre Bérégovoy à l'Assemblée nationale, mercredi 8 avril. Le premier ministre avait maladroitement évoqué, sans les citer nommément, les personnalités figurant sur ce document quand, lors *du passage de son discours sur la* corruption, il fut quelque peu désarçonné par les interruptions de députés de l'opposition qui lançaient les noms de MM. Bernard Tapie, récemment promu ministre à la ville, Jean-Charles Naouri et Alain Boublil, tous deux anciens directeurs du cabinet de M. Bérégovoy aux finances et inculpés dans les affaires de délits d'initiés Pechiney et Société générale. Sans doute préparée comme un contre-feu, cette liste comprenait trois noms dont seul celui de M. Médecin nous a été confirmé de plusieurs sources.

Pour prouver sa bonne foi, M. Bérégovoy a transmis un double *de ce document à M. Charles* Millon, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, en lui faisant promettre le secret. En fait, il semble bien que la liste ne contenait *aucune révélation, se bornant* à un rappel d'affaires judiciaires déjà en cours dont les protagonistes, pour une fois, ne sont guère proches des socialistes...

E. P.

S'opposant à la jurisprudence de la Cour de cassation

Le parquet général de Metz estime régulière l'instruction des fausses factures de Nancy

METZ

de notre correspondant

Procureur général de la cour d'appel de Metz, Mme Marie-Thérèse Peiffer n'est pas d'accord avec la Cour de cassation. Jeudi 9 avril, ce magistrat, qui part en retraite dans quelques semaines, est venu en personne requérir à l'audience de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Metz dans l'affaire des fausses factures de Nancy. Elle a demandé aux magistrats messins de la chambre d'accusation de ne pas s'incliner devant la jurisprudence de la chambre criminelle de la Cour de cassation : dans un réquisitoire de deux cent cinquante pages, le procureur général considère en effet que l'instruction de l'affaire des fausses factures de Nancy, qui a vu l'inculpation de vingt-huit personnes, est régulière.

Au centre de ce débat purement juridique, qui se tient à Metz après avoir fait un détour devant la cour d'appel de Colmar et quelques passages devant la Cour de cassation, se trouve l'inculpation de M. Jacques Gossot, maire (RPR) de Toul. En décembre 1989, M. Gilbert Thiel, alors juge d'instruction à Nancy et chargé de ce dossier de fausses factures portant sur plus de vingt millions de francs, procède à l'inculpation de M. Gossot. Mais, en novembre 1990, ce dernier bénéficie d'une annulation partielle de la procédure prononcée par la cour d'appel de Colmar car son nom apparaissait dans le dossier dès mars 1988 : on le décrivait alors comme *« le point de passage obligé pour accéder aux marchés publics de la ville de Toul »*.

La Cour de cassation a considéré que M. Gossot, protégé par son statut d'officier de police judiciaire, avait fait l'objet d'une inculpation tardive. C'est ainsi que, pour ces raisons de procédure, le maire de Toul, ainsi que deux autres inculpés, réussira à « sortir » de ce dossier judiciaire.

Toutefois cette décision va créer un véritable imbroglio juridique : la cour d'appel de Colmar a en effet considéré que les déclarations durant l'instruction des trois personnes ayant bénéficié de cette annulation partielle n'en sont pas moins opposables à ceux qui restent inculpés dans ce dossier. Aussi treize des autres inculpés ont-ils demandé à bénéficier de la même mesure d'annulation.

Le procureur général ne l'entend cependant pas de cette oreille et n'hésite pas à discuter la jurisprudence de la Cour de cassation : Mme Peiffer considère qu'en mars 1988 la simple mise en cause de M. Gossot par un tiers n'était pas suffisante et que celui-ci n'était pas, à l'époque, *« susceptible d'être inculpé »*, selon les termes du code de procédure pénale. Estimant que la *jurisprudence* de la Cour de cassation était, à cet égard, trop restrictive, elle a invité la chambre d'accusation à déclarer la procédure régulière.

La cour rendra sa décision le 14 mai.

MONIQUE RAUX

SOCIÉTÉ

Grâce à la technique des empreintes génétiques

Le « mystère Mengele » serait élucidé

Sept ans après l'exhumation effectuée en juin 1985 dans le cimetière d'Embu, petite cité voisine de Sao Paulo, peut-on affirmer sans risque, grâce à la technique des empreintes génétiques, que le docteur Josef Mengele est mort noyé en 1979 au Brésil ? Le *« médecin fou »* du camp d'Auschwitz, auteur d'horribles « expérimentations », violences et tortures, tenu pour responsable de la mort de quatre cent mille personnes, a-t-il enfin été identifié à partir des traces génétiques retrouvées dans la trame osseuse du squelette d'Embu ?

S'ils n'ont pas encore officiellement rendu publiques les conclusions de leurs recherches, les professeurs Alecs Jeffreys (Leicester) et Erika Hagelberg (Oxford), deux spécialistes de la biologie moléculaire appliquée à la médecine légale, auraient, d'après les informations publiées dans la presse britannique (*The Independent*) et américaine (*Washington Post*), fourni un résultat sans équivoque.

Le squelette de Mengele aurait pu être identifié *post mortem* grâce à la technique dite des empreintes génétiques. Celle-ci consiste à visualiser, sous la forme du système «code-barre», certaines régions hautement spécifiques de l'ADN qui constitue le patrimoine génétique de l'homme. Les spécialistes britanniques ont mis en œuvre le procédé dit de la filiation inversée en comparant, grâce à la méthode d'amplification de l'ADN (ou méthode PCR), les empreintes génétiques obtenues sur le cadavre à celles identifiées à partir de prélèvements de sang réalisés sur Rolf Mengele, le fils du médecin nazi, ainsi que sur la mère de ce dernier.

Ce n'est pas la première fois que la médecine légale tente de résoudre le « mystère Mengele » depuis que, sur la foi du témoignage d'un couple d'Allemands résidant au Brésil, la police de Sao Paulo a ordonné l'exhumation des ossements du cimetière d'Embu. Dans un premier temps, des spécialistes allemands, américains et Israéliens avaient travaillé à l'identification des restes à partir des techniques habituellement mises en œuvre par les médecins légistes. On pensait alors que leur travail serait facilité par la comparaison des structures dentaires en partie retrouvées à Embu avec le dossier odontologique de Mengele conservé depuis 1937 en Allemagne.

Un doute subsistait

Un autre détail devait permettre cette identification : la déformation congénitale que présentait le médecin nazi à l'une des phalanges d'un index. Or, en dépit d'une autre donnée importante (une fracture de la hanche dont Mengele avait été victime en 1944 à la suite d'un accident de moto et qui avait nécessité une intervention chirurgicale), les enquêteurs légistes avaient été confrontés au très mauvais état de conservation des ossements dont quelques fragments furent rapportés en juillet 1985 à Francfort. Et en dépit d'une série d'indices concordants (âge, taille, race, sexe, morphologie crânienne et dentaire), un doute subsistait encore. Avec les empreintes génétiques, les difficultés tenaient au fait que cette technique ne pouvait pas, jusqu'à présent, être mise en œuvre sur des tissus osseux anciens, compte tenu de la très faible quantité – voire de l'absence – d'ADN conservé dans ses structures biologiques.

« Nous savons dorénavant extraire de l'ADN des os, sans procéder à leur décalcification, explique le professeur Patrice Mangin (Institut de médecine légale de Strasbourg), qui, avec son équipe, vient de procéder à l'identification *post mortem* par empreintes génétiques des 87 victimes de la catastrophe de l'Airbus du Mont Saint-Odile (*le Monde* du 31 mars). Il faut broyer l'os sous azote liquide, ce qui permet d'éviter l'échauffement, puis d'extraire l'ADN de la poudre ainsi obtenue. Aux Etats-Unis, certaines équipes sont ainsi parvenues à obtenir de l'ADN humain à partir de squelettes de soldats morts pendant la guerre de Sécession.

Ce nouveau procédé commence en France à être mis en œuvre dans des affaires criminelles. Après la technique des empreintes génétiques directement appliquée au sang, au sperme ou aux cheveux, il ouvre de très larges perspectives médico-légales, le sang des proches de la victime offrant, grâce à la méthode de la filiation inversée, la possibilité en cas de doute, de donner le véritable nom d'un squelette.

JEAN-YVES NAU

Adoptée par la Chambre des députés

La réglementation de l'euthanasie aux Pays-Bas suscite un mécontentement général

Les députés néerlandais ont adopté, jeudi 9 avril, la réglementation de l'euthanasie active proposée par le gouvernement (*le Monde* des 2 et 9 avril). Formellement, la « mort douce » reste interdite, mais sa pratique devient possible sous réserve d'une procédure de déclaration permettant un contrôle pénal *a posteriori*. Cette réglementation suscite un mécontentement général.

LA HAYE

de notre correspondant

A la deuxième Chambre, les partis de la coalition au pouvoir (chrétiens-démocrates et travaillistes), soit 103 députés sur 150, ont rejeté les motions de l'opposition qui, unie comme jamais, avait fait front commun pour demander qu'une distinction plus stricte que dans le projet de loi soit établie entre la «mort douce» des malades l'ayant demandée et celle de malades incapables d'exprimer leur volonté.

Malgré son adoption, le dispositif gouvernemental de réglementation de l'euthanasie, qualifié par un quotidien de *« législation au rabais »*, continue de mécontenter et de diviser le pays. Les partisans d'une légalisation plus ouverte sont déçus et ses adversaires sont inquiets. *« La procédure de déclaration ne comporte aucun début de légitimation de l'euthanasie »* : le ministre de la justice l'a répété quinze fois au cours de la discussion, mais sans convaincre aucun camp.

Forte de cinquante mille membres, l'Association néerlandaise pour l'euthanasie volontaire (NVVE) *« déplore »* que la réglementation reste placée sous la coupe du code pénal : *« 80 % des Néerlandais sont pourtant favorables à la légalisation »*, déclare sa présidente, Mme Marion Rookhuizen. La NVVE estime *« regrettable »* que le gouvernement ait voulu traiter simultanément des malades volontaires pour l'euthanasie et des malades incapables d'exprimer le souhait de mourir dans ces conditions : *« Le gouvernement,* dit-elle, *sème la confusion et court le risque que les médecins ne respectent pas la procédure. »*

C'est également la crainte de M. Kees Wijnbeek, directeur de la Fédération des associations de parents d'enfants handicapés mentaux, qui reproche aux pouvoir publics leur *« démission »* : *« C'est au législateur de fixer des normes,* dit-il. *Demander aux tribunaux d'établir une jurisprudence à partir de l'euthanasie de malades incapables d'exprimer leur volonté, c'est donner l'impression qu'il pourrait être possible de tuer de tels patients. »*

Si le ministre de la justice a invoqué l'existence d'un *« malentendu »*, il n'a pas dissipé la confusion. Manœuvre politique pour justifier la non-dépénalisation de l'euthanasie volontaire, comme l'avancent certains ? Volonté de *« reprendre en main »* la pratique de la « mort douce », comme le laisse entendre Helen Dupuis, professeur d'éthique à l'université de Leyde ? L'autre hypothèse est celle d'un excès de zèle d'un gouvernement qui, soucieux de ne pas laisser la pratique médicale dicter seule la loi, aurait assimilé les malades déments et les comateux aux mille cas d'euthanasie volontaire, recensés par la commission chargée d'indiquer aux pouvoirs publics la voie réglementaire à suivre.

En effet, dans six cents cas au moins, les malades avaient laissé entendre leur souhait d'être endormis *« au cas où... »* et, de façon générale, le décès des personnes concernées avait été provoqué à l'extrême limite, deux jours en moyenne avant le moment prévu de la mort naturelle.

La position des Eglises

Le secrétaire général de la Société royale de médecine nous a, pour sa part, affirmé qu'il s'agissait, dans 90 % des cas, de malades cancéreux *« perdant fréquemment connaissance et menaçant de s'étouffer »*.

Ainsi, aux Pays-Bas, la question de l'euthanasie volontaire continue-t-elle de provoquer des oppositions. La conférence des évêques néerlandais s'est prononcée contre toute forme d'interruption *« délibérée »* de la vie, *« même dans le cas des mourants ou des personnes dont les fonctions vitales commencent à cesser »*. De leur côté, les Eglises protestantes sont globalement favorables au projet adopté par les députés. Elles distinguent toutefois entre les *« comateux »*, pour lesquels l'arrêt d'une *« prolongation artificielle de vie »* ne peut se faire qu'avec l'accord des proches, et les malades incapables d'exprimer une volonté (notamment les nouveau-nés) pour lesquels des contrôles encore plus stricts devraient être exigés. En toute hypothèse, les protestants sont favorables au port d'un «testament de vie».

CHRISTIAN CHARTIER

REPÈRES

ÉDUCATION

Les minoritaires de la FEN sont décidés à se défendre

Au lendemain du conseil fédéral exceptionnel du mercredi 8 avril, qui a permis à la direction de la Fédération de l'éducation nationale d'enclencher le processus d'exclusion de deux de ses syndicats – le SNES (enseignants du second degré) et le SNEP (éducation physique), – les trois courants minoritaires de la FEN et les onze syndicats qu'ils contrôlent ne trouvaient pas de mots assez forts, jeudi 9 avril, pour dénoncer la direction de la Fédération.

Pour Monique Vuaillat, secrétaire générale du SNES, Bernard Pabot, secrétaire général du SNETAA (enseignement technique), Raphaël Szanjfeld, responsable du courant Unité et action, ou Danièle Czalczynski, représentante du courant Ecole émancipée, l'attitude de la direction relève du choix d'un *« hold-up pour sauver l'hégémonie d'une tendance »*, d'une *« violation des statuts »*, d'une *« attitude suicidaire »*, *« malhonnête et cynique »*. Les minoritaires refusent donc la logique d'exclusion et vont lancer un appel à tous les adhérents de la FEN pour tenter d'isoler la majorité.

ILE-DE-FRANCE

Risques d'embouteillages autour d'Euro Disney

M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux, a annoncé jeudi 9 avril qu'un dispositif sera mis en place, dimanche 12 avril, jour de l'ouverture du parc de loisirs Euro Disney, pour éviter l'engorgement des réseaux routiers dans l'est de l'Ile-de-France. Les personnels de la RATP ont déposé un préavis de grève pour le 12 avril, qui entraînera probablement la fermeture de la ligne A du RER vers Marne-la-Vallée. 90 000 automobilistes franciliens auraient l'intention de se rendre à Euro Disney, alors que le parking du site a une capacité d'accueil de 11 500 voitures et de 500 autocars. Quatre itinéraires *bis* ont cependant été prévus pour accéder au parc d'attractions. Des panneaux électroniques à message variable sur l'autoroute A4 permettront d'informer en temps réel les automobilistes de l'état de la circulation de la zone. Plus d'un millier d'hommes (CRS, gendarmerie mobile et sapeurs-pompiers de Paris) seront mobilisés tout au long de la journée du 12 avril pour faciliter l'accès au site d'Euro Disney.

Les quatre pages de notre supplément « Heures locales » (dans *le Monde* daté 12-13 avril) seront consacrées à l'ouverture d'Euro Disney.

NUCLÉAIRE

Des accidents gérés sur ordinateur

Deux exemplaires d'un système informatique unique au monde, baptisé SIPA (simulateur post-accidentel), capable de recréer et d'analyser en temps réel les accidents graves des centrales nucléaires, ont été inaugurés, jeudi 9 avril, à Lyon (Rhône) et à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine).

SIPA est issu de Cathare, un système de calcul développé à partir de 1981 par les techniciens d'EDF, du CEA et de Framatome, à la suite de l'accident de la centrale américaine de Three Mile Island (TMI), survenu en 1979. Cathare, qui permettait de simuler sur ordinateur les phénomènes très complexes survenant sur un réacteur en cas d'accident, était malheureusement trop lent, et plus de dix ans d'études (*le Monde* du 20 avril 1988) ont été nécessaires pour arriver aux modèles actuels, qui travaillent en temps réel.

Le coût total de ce projet, dirigé par EDF et l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), s'élève à 1 milliard de francs (développement de Cathare compris). Les deux exemplaires de SIPA, construits par Thomson-CSF sous la maîtrise d'œuvre d'EDF, reviennent au total à 130 millions de francs.

RELIGIONS

Probable démission du recteur de la Mosquée de Paris

La Société des habous et des lieux saints de l'islam, qui gère la Mosquée de Paris, doit réunir dimanche 12 avril son conseil d'administration, pour enregistrer vraisemblablement la démission de son recteur, M. Tedjini Haddam, également membre du Haut Comité d'Etat à Alger. La nouvelle de ce départ, donnée par la presse algérienne, indique que les autorités françaises auraient réussi à convaincre leurs homologues à Alger que le cumul des fonctions politiques et religieuses est incompatible avec la tradition française. Un recteur provisoire devrait être nommé, en attendant le règlement de la question des statuts et de la propriété de la Mosquée.

SPORTS

□ **FOOTBALL : tirage au sort des quarts de finale de la Coupe de France.** – Les quarts de finale de la Coupe de France opposeront Caen (division 1) à Marseille (D 1), Ajaccio (D 2) à Monaco (D 1), Bastia (D 2) ou Nice (D 2) à Nancy (D 1) et Cannes (D 1) ou Montpellier (D 1) au Red Star (D 2). Nice et Montpellier ont déposé des réclamations après leur élimination en huitièmes de finale. Les rencontres des quarts de finale se joueront le 22 avril sur les terrains des clubs cités en premier.

□ **VOILE : *Ville-de-Paris* troisième des challengers pour la Coupe de l'America.** – En devançant *Nippon*, le voilier du défi japonais, de 24 secondes, *Ville-de-Paris* s'est assuré, jeudi 9 avril à San-Diego (Californie), la troisième place des demi-finales des challengers. Dans l'autre régate, *New-Zealand* a confirmé sa supériorité dans le petit temps (de 3 à 8 nœuds de vent), en battant *Il-Moro-di-Venezia* de 2 min 20 s. Au classement des demi-finales, *New-Zealand* (7 victoires) termine devant *Il-Moro-di-Venezia* (5 victoires), *Ville-de-Paris* (4 victoires) et *Nippon* (2 victoires). La finale des challengers débutera le 19 avril. Le challenger pour la Coupe de l'America sera le premier des deux voiliers qui remportera cinq victoires.

DÉFENSE

Au conseil des ministres

Le général Jean Pincemin reçoit sa quatrième étoile

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Pierre Joxe, le conseil des ministres du mercredi 8 avril a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● **Terre.** – Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée le général de division Jean Pincemin.

Sont promus général de brigade les colonels Xavier de Lambert et Maurice Quadri.

Est nommé inspecteur de l'infanterie le général de corps d'armée Michel de Courrèges.

● **Marine.** – Est promu contre-amiral le capitaine de vaisseau Michel de Andolenko.

● **Armement.** – Sont promus : ingénieur général de première classe les ingénieurs généraux de deuxième classe Bernard Lieutaud et François Chappuis ; ingénieur général de deuxième classe les ingénieurs en chef Joseph Murati (nommé chargé de mission auprès du directeur des constructions navales de Toulon), Claude Rigaud, Jean Auvinet, Gilbert Christ, Etienne Cailliau (nommé directeur adjoint du service hydrographique et océanographique de la marine) et Denis Randet.

Sont nommés : chargé de mission auprès du délégué général pour l'armement l'ingénieur général de première classe Michel Dunaud ; directeur régional du Nord du service de la surveillance industrielle de l'armement, l'ingénieur général de deuxième classe Jacques Pechamat ; directeur régional de l'Ouest du service de surveillance industrielle de l'armement, l'ingénieur général de deuxième classe Léonid Kouznetzoff.

Sont placés, sur leur demande, en position de service détaché auprès de la société GIAT-Industries les ingénieurs généraux de deuxième classe Maurice Billet, Jacques de Longueville, Jacques de Bernardi, Yves Langhade, Pierre Mary, Bertrand Thouvenin, Michel Barrier et Claude François.

Ayant abandonné leur emploi

Des parents d'enfants handicapés réclament une aide financière plus souple

Les parents d'enfants lourdement handicapés se plaignent des rigueurs de la loi. Une aide financière leur est consentie par l'État lorsqu'ils abandonnent leur emploi pour s'occuper de leur enfant. Les critères d'attribution de cette aide leur paraissent trop restrictifs. Pour se faire entendre des pouvoirs publics, ils ont manifesté récemment devant le secrétariat d'État aux handicapés.

M. Jean-Louis Mével et sa femme ont un enfant lourdement handicapé. Depuis un arrêt cardiaque en 1985, Rémy a des lésions cérébrales et musculaires telles que ses parents doivent réactiver ses membres chaque semaine. Et pourtant, l'aide financière qu'on appelle le «troisième complément» (les deux autres concernent les enfants moins handicapés) leur est refusée. Rémy, en effet, respire de façon autonome et s'alimente sans sonde gastrique. Son état de santé, quoique critique, ne requiert aucune technicité particulière.

Les parents qui se sont récemment rassemblés devant le secrétariat d'État aux handicapés et accidentés de la vie, avenue Raymond-Poincaré à Paris (16e), sont tous dans des situations analogues à celle des parents de Rémy. Venus seuls ou avec leur enfant dans un fauteuil roulant, accompagnés de représentants d'associations, ils voulaient attirer l'attention sur leur objectif principal : obtenir un élargissement des conditions d'attribution de l'allocation destinée aux parents qui ont renoncé à une activité professionnelle pour s'occuper complètement de leur enfant.

Un décret de septembre 1991 et une circulaire du 18 décembre suivant sont à l'origine de ce «troisième complément d'allocation d'éducation spécialisée». Depuis fin 1991, les parents d'enfants lourdement handicapés peuvent bénéficier d'une aide financière s'élevant à un peu plus de 5 000 francs par mois, à condition, selon les termes mêmes du décret, que l'enfant soit atteint d'un handicap particulièrement grave, *«justifiant de soins continus de haute technicité»*.

C'est seulement dans ces circonstances que les commissions départementales d'éducation spécialisée (CDES) peuvent en autoriser le versement. En clair, il s'agit de soins requérant, non seulement une présence constante auprès de l'enfant, mais aussi l'acquisition d'un savoir-faire technique. Il en va ainsi des enfants sans autonomie respiratoire, de ceux qui ne peuvent s'alimenter que par gavage ou perfusion, etc. Une condition bien précise et qui exclut, de fait, tous les enfants lourdement handicapés dont l'état de santé n'exige pas de soins particulièrement techniques. C'est le cas de Rémy mais aussi celui de quelque deux mille autres enfants pour la totalité de l'Hexagone.

Ce type de situation comporte des conséquences pour le moins paradoxales : si les enfants comme Rémy étaient hospitalisés, ils coûteraient une petite fortune à la Sécurité sociale : plus de 1 500 francs par jour environ... On est loin de l'aide mensuelle de 5 000 francs.

Jusqu'à présent, seules les CDES du Finistère et du Morbihan accordent le troisième complément de manière large, sans toutefois faire d'excès : *«Nous nous sommes permis une interprétation des textes que les autres CDES ne se sont pas permise. Pour nous, il s'agit, d'une certaine façon, d'une provocation pour que les choses bougent dans l'ensemble des départements»*, explique-t-on dans le Finistère.

Outre ce critère relatif aux soins de haute technicité, le décret précise que *«le versement du complément est subordonné à la cessation d'activité d'un des parents ou au recours effectif à une tierce personne rémunérée»*. Un critère supplémentaire, une difficulté de plus : l'aide en effet est refusée aux personnes qui ne cessent pas une activité, par conséquent à celles qui n'ont jamais travaillé.

Autant de revendications que les parents et les associations qui les soutiennent (notamment la Fédération des enfants de l'espoir) ont présentées aux collaborateurs de M. Michel Gillibert. Les manifestants ont obtenu un nouvel examen du dossier et l'engagement d'une réponse le 12 mai prochain. *«On nous a ouvert des portes, nous attendons maintenant quelque chose de concret»*, déclarait M. Mével en sortant de la réunion.

THÉATRE

Molière, à la folie

Jacques Lassalle tente et réussit une approche des secrets de la comédie

LA COMTESSE D'ESCARBAGNAS et GEORGE DANDIN
à la Comédie-Française

Molière s'arrêta à Angoulême, aux premiers temps de sa carrière, c'était une escale de la tournée Béjart. Il n'a pas dit pourquoi, trente ans plus tard, il a situé dans cette ville sa *Comtesse d'Escarbagnas*. Plutôt qu'une pièce conduite à terme, *« un léger crayon de comédie »*. Une esquisse on ne peut plus libre, une demi-douzaine de portraits rapides, dans l'intention surtout de rappeler telle privation, telle frustration, et, somme toute, l'injustice du sort d'une ville qui n'est pas Paris. Molière donne d'abord, longuement, un profil du « beau parleur local », qui casse du sucre sur la presse *(« Deux feuilles de papier pleines jusqu'au bord d'un grand fatras de balivernes »)*, et qui se dit au courant du top-secret des ministères.

La comtesse débarque de Paris, elle y a passé quelques jours, et ses deux fiancés d'Angoulême, un magistrat et un receveur des impôts, lui paraissent un peu des laissés-pour-compte. Toute la maison se prépare à écouter une comédie, qui va être jouée là, dans le grand salon, tout à l'heure. Cette *Comtesse d'Escarbagnas*, Molière l'a écrite peu de temps avant de mourir, c'est en vérité une chose très étrange, impatiente, mélancolique, que d'habitude les comédiens jouent les jambes à leur cou.

Le choix d'un travesti

Jacques Lassalle fait aujourd'hui une mise en scène réfléchie, attentive, très sensible, de cette pièce mystérieuse, qui se trouve ainsi, en un sens, jouée pour la première fois, et c'est très beau. La comtesse est ici interprétée par un homme, l'acteur Jean-Luc Bideau. Ce choix d'un travesti est une fausse tradition, tardive : cent deux ans après la création de la pièce, un historien a prétendu que le comédien André Hubert avait tenu ce rôle, du temps de Molière. Rien ne le prouve, et quand la pièce fut créée, en 1671, la comtesse d'Escarbagnas était jouée par une charmante jeune comédienne, Marie Ragueneau de l'Estang.



Dandin (Alain Pralon, au centre) et les Sottenville (Bérangère Dautun, François Beaulieu) : une vision neuve.

T. VALÈS/ENGUERAND

Il y a, dans la mise en scène de Jacques Lassalle, une chose émouvante. La comtesse, qui est en conversation avec ses amis, fait venir l'un de ses fils, il semble avoir quatorze ans, par là. Et celui-ci, sitôt entré, se jette au cou du magistrat, se glisse sur ses genoux, et le tient tout serré dans ses deux bras, la tête enfouie, immobile. Ce jeu de scène n'est pas demandé par le texte, et il est impossible de ne pas se dire que Jacques Lassalle a voulu, ici, évoquer l'amour de Molière pour le jeune Michel Baron, les huit dernières années de sa vie, et jusqu'au dernier soir : c'est dans la loge de *Baron que Molière se jeta lorsqu'il* ressentit un malaise, c'est Baron qui emporta Molière dans son appartement de la rue Richelieu, et au moment où Molière connut que sa vie le quittait, c'est Baron qu'il envoya chercher Armande.

Michel Baron apporta, aux dernières années de Molière, une lumière, des douceurs, mais aussi des souffrances, car Baron, très joli garçon, faisait d'autres conquêtes. Dans le livre *l'Illustre Comédienne*, paru en 1687, et qui a été sans doute écrit par l'acteur Rosimont, est évoquée une liaison de Baron avec le duc de Bellegarde : Molière, en pleine nuit, fait une scène au jeune homme. *« Pour empêcher la suite d'un commerce qui le désespérait, il lui représenta que ce qui se passait entre eux ne pourrait lui faire aucun tort, parce qu'il cachait son amour sous le nom de bonne amitié, mais qu'il n'en était pas de même du duc; que cela le pourrait perdre entièrement, surtout dans l'esprit du Roi, qui avait une horreur extrême pour toute sorte de débauche, et principalement pour celle-là. »*

Sa pièce la plus noire

Puisque la comtesse d'Escarbagnas et ses amis se préparent à écouter une comédie, il est d'usage d'enchaîner la présentation de cette pièce avec une autre œuvre de Molière, au choix : Jacques Lassalle a opté pour *George Dandin*. Complet changement de décor, et d'esprit. Molière est dans le trente-sixième dessous, lorsqu'il se met à écrire *Dandin*. Le président de Lamoignon vient d'interdire *Tartuffe* le lendemain même de la première représentation, et il n'y est pas allé de main-morte : arrachage des affiches, l'entrée du théâtre interdite, une section de soldats du guet placée en faction à la porte. Après quoi, l'archevêque de Paris a déclaré frapper d'excommunication quiconque même entendrait seulement, en privé, quelqu'un lire une page de la pièce.

Autre drame : Michel Baron a pris la clef des champs, n'admettant pas que Mme Molière, Armande, jalouse, l'ait giflé (il reviendra deux ans plus tard). Molière, désemparé, se sépare de sa femme, il quitte le domicile conjugal de la rue Saint-Thomas (qui est à deux pas du théâtre, à l'emplacement de l'actuelle place du Palais Royal), et il s'en va louer un grand rez-de-chaussée dans la rue principale du village d'Auteuil, n'emportant que ses livres préférés, Plutarque, Hérodote, Virgile, Montaigne, Corneille. Et il écrit *George Dandin*, sa pièce la plus noire, qui sous le couvert de raconter l'histoire, dit-il, d'*« un paysan qui s'est marié à la fille d'un gentilhomme et qui se retrouve puni de son ambition »*, est en fait, avant tout, le portrait d'une femme mariée infidèle, cynique, – un enfer.

Bien plus connue et jouée que *la Comtesse d'Escarbagnas*, la farce de *George Dandin* est présentée d'habitude comme une ronde caricaturale dansant autour d'une seule figure non grotesque : l'infortuné Dandin. Là encore, Jacques Lassalle donne un jour nouveau, et bien plus d'ascendant, à la pièce, par une approche plus généreuse de tous les protagonistes.

Un vieil aristocrate branlant

Muriel Mayette (Angélique, l'épouse de Dandin) joue une toute jeune femme mariée contre son gré *à un bonhomme qu'elle ne peut* pas voir, et qui se débat comme elle peut ; l'actrice fait penser à un roseau tout courbé par un vent de chien, elle donne une impulsivité, le sentiment d'une noyade, le fait aussi de miser, par désespoir, le tout sur le tout, c'est très fort.

Le point peut-être le plus remarquable est la vision neuve du couple des parents d'Angélique, les de Sotenville, qui, par tradition, sont des guignols. Mais François Beaulieu a inventé un vieil aristocrate branlant mais très fermement cramponné à ses principes, au désespoir si sa fille courait le guilledou, avec un peu l'allure d'un cardinal de Richelieu qui aurait trop lu *Don Quichotte*, et ce vieil *homme, quoiqu'il ait sacrifié sa* fille pour de l'argent, est touchant, par la grande allure de son angoisse. A ses côtés, Bérengère Dautun joue une épouse plus jeune que son mari, mais qui l'aime, et donne une très belle image de femme. Le couple des parents, ainsi relancé par deux acteurs d'une rare force d'imagination, est inoubliable.

Alain Pralon s'entend comme personne pour donner des vies immédiates, riches, à des rôles fugitifs, il choisit cette fois d'éviter carrément l'émotion du pauvre Dandin. Son « paysan » n'a plus d'espoir, ira peut-être se jeter à l'eau, mais, qu'il exprime ou non la douleur, il garde quelque chose comme une habitude de l'inévitable, – celui de la grêle, du gel, de la maladie des bêtes.

Cette présentation de deux pièces de Molière offre une approche de l'auteur très nouvelle, foisonnante, vivante, d'une intelligence rare. Le sentiment d'une folie, qu'au jour le jour la volonté maîtrise. C'est l'une des plus grandes mises en scène de Jacques Lassalle.

MICHEL COURNOT

► Comédie-Française. En alternance. Tél. : 40-15-00-15.

Parole de recluse

LE SILENCE DE MOLIÈRE
au Théâtre Paris-Villette

Nous sommes au cœur de Paris, en 1705. Une brise tiède de printemps balaie doucement une cour étroite et blanche qu'un arbre en fleurs ne protège pas des rayons du soleil. La cour est calme. On n'entend rien des travaux de construction de l'église Saint-Sulpice toute proche. Esprit-Madeleine Poquelin, fille de Molière, vit là retranchée des rumeurs du monde. Rumeurs d'autant plus insupportables qu'elles laissent entendre que la fille de Jean-Baptiste aurait été conçue dans la honte de l'inceste...

Bravant la rumeur et les murailles réputées infranchissables qu'Esprit-Madeleine (Dominique Valadié) a bâties autour d'elle, un *jeune homme, provincial*, amoureux fou de Molière (Guillaume Lévêque), décide de rencontrer la recluse. Elle lui ouvre sa porte. Parle. Pour la première fois. De toutes les étapes de sa vie, de la plus tendre enfance jusqu'à ses quarante ans, son âge d'aujourd'hui, lui reviennent des images, des visages, des sons, des humeurs, des ambiances, des colères, des angoisses...

Il y a une promenade dans les jardins du Palais-Royal en compagnie de sa tante Madeleine, comédienne, comme toute la famille Béjart, et, au milieu d'une pelouse, un petit fortin construit pour les plaisirs du Roi enfant, *« comme si la guerre n'était que le lieu d'un grand théâtre »*. Il y a le *cousin Louis*, dit « L'éguisé », qui n'avait pas son pareil pour imiter le cri du loup et dont l'*infirmité* – il boitait – suscitait à coup sûr les rires du public quand, dans *l'Avare*, Molière l'apostrophait en ces termes : *« Ce chien de boiteux-là »*... Il y a la maison d'Auteuil où Molière, sur son lit de repos, dévorait dès le petit matin les Grecs, les Latins... et Balzac – une coquetterie de l'auteur, Giovanni Macchia, Italien qui porte sur la littérature française un regard aiguisé, fin, amoureux et se permet de ces fantaisies qui pourraient faire sursauter si elles *ne paraissaient pas*, aussitôt énoncées, relever du plus parfait bon sens.

Giovanni Macchia est écrivain, un excellent écrivain : on s'en rendra compte en achetant ses livres, *le Prince de Palagonia*, au Quai Voltaire, *Paris en ruines*, prix Médicis essai en 1988, chez Flammarion, et ce *Silence de Molière* que publiaient les éditions Desjonquères en 1989. Outre *Un personnage non réalisé, conversation imaginaire avec la fille de Molière*, dont s'est emparé le metteur en scène Jacques Nichet, ce recueil réunit des articles critiques qui donnent à *Don Juan*, *Tartufe*, à diverses comédies, à certains laudateurs et détracteurs de Molière une réalité, une saveur, même si elle est souvent amère, un relief tout à fait original.

Son style allie simplicité et perspicacité. Il s'empare de la moindre anecdote pour un récit presque épique et toujours grave sous l'apparence de la légèreté. Cet alliage excessivement délicat n'a pas effrayé l'une de nos meilleures actrices, Dominique Valadié, qui est Esprit-Madeleine avec une conviction incroyable. Tout son corps, modelé dans une robe fluide inspirée à Patrice Cauchetier par la tragédie grecque, dit la complexité, les douleurs – on dirait presque l'héroïsme – du personnage. Elle maîtrise parfaitement sa voix, qui passe avec une agilité bouleversante du grave à l'aigu. C'est superbe, même si elle peut encore gagner en technique, lors des *fureurs qui la saisissent* à la fin du spectacle. Jacques Nichet a misé sur la simplicité. Il a eu raison. Ce spectacle, d'intelligence pure, d'émotion forte, est un de ces cadeaux qui vont droit au cœur.

OLIVIER SCHMITT

► Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. 42-74-22-77.

Intermède forain

PARADES
Les Ateliers, à Lyon

En vingt ans de théâtre, de *Playa Giron* à *Algérie 54/62*, de Jean Magnan, Robert Gironès a fréquenté beaucoup de terrains de combat, un certain nombre de bars – pas seulement l'*El Sisisi*, de Michel Deutsch – et assez peu *de salons. Ce doux baroudeur*, toujours prêt à s'engager sous la bannière des peuples opprimés, aime pourtant bien s'approcher, quelquefois, des fenêtres des résidences lambrissées. Il passa un bel été, jadis, dans *le Château dans les champs*, de Bernard Chartreux, et il s'offre actuellement, avec *Parades*, une plaisante villégiature chez le comte Potocki.

Une cure de futilité ? A demi, seulement. Les fausses farces à l'italienne réunies dans *Parades* par Jean Potocki, auteur en d'autres temps du *Manuscrit trouvé à Sarragosse*, n'avaient d'autre ambition que de divertir les hôtes de son château. Mais Robert Gironès, en imaginant de les faire jouer par une troupe de bateleurs forains, s'est offert un voyage de remise en forme poétique aux sources du théâtre populaire. Et la poésie, pour lui, n'a pas cessé d'être une arme politique.

Le spectacle commence dans la rue – récemment dans la banlieue de Poitiers, aujourd'hui dans le centre de Lyon – avec des musiciens, un montreur d'ours, des enfants armés de bâtons pour décrocher des friandises suspendues entre deux immeubles. Il se poursuit dans la salle, où des vendeurs de gadgets font l'article, comme des camelots de village. Il s'installe sur la scène, enfin, avec d'autres ours, d'autres musiciens, des comédiens.

Les ours, qui ont beaucoup bourlingué dans les cirques depuis leurs Carpathes natives, font des acrobaties sur un fil. Les musiciens soufflent dans leurs instruments à vent une étrange musique fellinienne, un peu cassée, nostalgique. Les comédiens interprètent, avec force pitreries, des histoires de maris trompés, pères abusés, valets naïfs et ingénues manipulatrices. Ils ne se privent d'aucune outrance, selon les lois du genre, poussant la bouffonnerie jusqu'au franc délire.

Le public, lui, applaudit les ours, est ému par les musiciens, s'essouffle un peu à suivre les rebondissements des farces et quitte le théâtre troublé, mentalement courbattu comme au sortir d'une machine à remonter le temps, tandis que Robert Gironès entraîne ses bateleurs, dans la nuit, à la recherche d'autres guerres et d'autres bars.

BERNADETTE BOST

► Théâtre Les Ateliers, à Lyon, jusqu'au 18 avril.

MUSIQUES

Les bonnes pensées de Pasquale

Mis en scène avec habileté, servi par d'excellents acteurs Donizetti triomphe

GRAND-QUEVILLY

de notre envoyé spécial

Raffinée, alerte, la partition du *Don Pasquale* de Donizetti accompagne un sujet vieux comme le théâtre : un vieux barbon (Don Pasquale), désirant déshériter son neveu (Ernesto) lié à une jeune veuve qui lui déplaît (Norina), épouse la prétendue sœur de son grand ami médecin (Malatesta), avant de découvrir qu'elle est, en réalité, la fiancée de son neveu !. Dégoûté du mariage, Don Pasquale pardonnera en dotant richement Ernesto et Norina.

Le metteur en scène Marc Adam et son décorateur et costumier Johannes Leiacker font évoluer ces personnages dans un garage aux murs tendus de grands draps blancs salis, au sol recouvert de couvre-pieds de la même couleur indéfinissable. Dans un coin, une superbe traction avant Citroën modèle 1938 ; dans un autre, un grand escalier à spirale métallique rouge voiture de pompier. Les chanteurs sont somptueusement vêtus à la mode début de siècle – revisitée par Christian Lacroix dirait-on. Pour le dernier acte, le décor est retourné. Les murs sont d'un blanc éclatant. Les couvre-pieds montrent leur face bleu nuit. Les uns et les autres en profitent pour se glisser dessous. Deux par deux. Un splendide coupé Mercedes gris métallisé, modèle 1954, remplace la traction. Un requin fait une apparition remarquée au côté d'un rhinocéros empaillé. De quoi effrayer le public de la bonne ville de Rouen ?

Une partie du public du dimanche 5 avril, venu en nombre au Théâtre Charles-Dullin de Grand-Quevilly, rouspète, en effet, avant que le rideau ne se lève. David Robertson arrête l'orchestre. Si l'on excepte cet incident, la représentation ira à son terme, et à la victoire.

Dépoussiéré, ce *Don Pasquale* l'a été, cela ne fait aucun doute, mais ce n'est pas cet aspect que nous retiendrons de cette nouvelle production à petit budget. Elle est, avant tout, remarquable pour la direction d'acteurs et le soin avec lequel la distribution a été réunie. Adam ne laisse pas les chanteurs livrés à eux-mêmes, mais intègre leurs individualités dans un ensemble vivant, cohérent, les pousse à jouer réellement la comédie. Dans la fosse, David Robertson dirige avec vivacité, précision, même si l'orchestre montre des faiblesses évidentes – comme le chœur. En septembre prochain, ce jeune chef américain de trente-trois ans remplacera Peter Eötvös à la tête de l'Ensemble InterContemporain et il dirigera cet été, à Montpellier (*le Monde* du 7 avril).

Le décor acoustiquement très absorbant (une vraie chambre sourde !) ne favorise pas les voix aiguës. Avant de trouver leurs marques, la soprano Linda Clemens (Norina) et le ténor Elio Ferreti (Ernesto) peinent à projeter leurs voix, voire à chanter juste (l'absence de « retour » ?). Ils se rattrapent vite et, sans être de grandes pointures, prouvent qu'ils sont de parfaits musiciens. Clemens est une excellente actrice formée à Glyndebourne. Si Ferreti a le trac – son expérience de la scène est très récente, – il a une jolie voix. Jean-Marc Ivaldi (Malatesta) est déjà un vieux routier, mais il est dominé par François Loup, Don Pasquale irrésistible. Ce chanteur *impeccable (habitué, lui aussi, de* Glyndebourne) passe de la drôlerie à la colère, de l'étonnement au contentement de soi à la manière d'un grand clown.

ALAIN LOMPECH

► Prochaines représentations : le 10 avril, au Havre, Le Volcan, à 20 h 30, tél. : 35-21-21-11 et les 15 et 17 mai au Théâtre de Caen, à 20 h 30, tél. : 31-30-76-20.

CULTURE

FESTIVALS

Les Amériques parisiennes

Paris Quartiers latins : un festival dans la rue pour saisir l'introuvable Amérique latine

Paris Quartiers latins, festival spontané, bouillonnant, mais sans grosses festivités, est protégé par l'estampille « Cinquième centenaire de la rencontre de deux mondes » qui regroupe une bonne part des manifestations françaises de 1992 sous la tutelle de Jean-François Millier, commissaire général, et du ministère de la culture. Ses organisateurs ont eu le mérite de descendre dans la rue, du restaurant de quartier à la Maison de l'Amérique latine. La programmation – *batucada* brésilienne rue Daguerre, exposition de photos dans les cafés, braderie de disques cubains, label de qualité accordé à cinquante disques et cinquantes livres en vente dans les FNAC, dans les Virgin Mégastore et dans les magasins spécialisés de toute la France, conférences, concerts, volet chilien des rencontres littéraires les Belles étrangères... – foisonne de résonnances quotidiennes et rafraîchit la mémoire.

Les modes se déplacent. Aujourd'hui le merengue dominicain a détrôné la flûte andine, et les Caraïbes le Pérou. En 1932, au lendemain de l'exposition coloniale, Paris aime la biguine d'Alexandre Stellio au Bal nègre. Don Barreto, guitariste d'origine cubaine, anime les nuits d'un cabaret montmartrois, le Melody's. Il apporte la rumba, le boléro... Les années ont passé, le guitariste, complice de Django Reinhardt, Joséphine Baker et Luis Mariano, est resté en Europe. Paris Quartiers latins l'invite à revenir au Moloko-Melody's tous les mardis soir avec son groupe, alors que maintes compilations d'orchestres cubains de l'époque, Don Barreto, Lecuona Cuban Boys, Xavier Cugat, ont fait leur apparition dans les bacs des disquaires depuis l'année dernière. Étonnants retours, itinéraires qui finissent par brouiller toutes les définitions de la « latinité ».

Il y a le latin des docteurs de la Sorbonne. Il y a aussi celui de la salsa, la « cuisine » latino-caraïbe, ou du tango renversé. Paris, rendu célèbre par les premiers, a également beaucoup joué avec les seconds, et leur cohorte de cousins-cousines. Pas un chanteur, pas un compositeur qui ne les ait célébrés, avalés, digérés, des amateurs de biguine du Bal nègre de l'entre-deux-guerres aux rockers alternatifs, en passant par les danseurs de cha-cha-cha des années 50.

Si la définition du « Latino » ne figure pas encore au dictionnaire, chacun s'en fait une idée. Par exemple : sang chaud, cheveux plaqués en arrière, sens du drame *façon tango*, imaginaire coloré, et un soupçon de machisme. A ces stéréotypes, sont venus s'ajouter au milieu des années 60 les lunettes noires et l'uniforme kaki du général tortionnaire. Chiliens, Boliviens, Péruviens, Argentins, Guatémaltèques ou Honduriens, ont choisi Paris comme terre d'exil avant de repartir une fois la démocratie ressuscitée sur leur continent . Les communautés sud-américaines émigrées sont désormais trois à quatre fois moins nombreuses qu'à la fin des années 70, mais la génération de l'exil a laissé des traces.

Le « Latino » type, de Buenos-Aires au Bronx, parle l'espagnol. Les Brésiliens, avec leur langue et leurs origines portugaises, feront donc bande à part jusqu'à l'affirmation revendiquée par bon nombre d'artistes et combattue par les régimes militaires, d'une appartenance au continent latino-américain, au milieu des années 70. Plus grave, l'absorption sous l'étiquette « Latino » des descendants d'Africains établis à Rio, au Pérou ou aux Antilles anglaises, néerlandaises ou françaises a fait des Noirs d'Amérique du Sud les grands perdants des célébrations du cinquième centenaire. Là où l'on devrait louer les effets du métissage, caractéristique essentielle du continent, l'on se plonge dans une latinité abusivement hispanisante.

Cette souveraineté conquérante a mangé les Indiens à la sauce de l'Espagne. Ceux de la forêt, mais aussi ceux des Andes. Ces derniers, trop souvent ramenés en Europe vers une fantasmagorie précolombienne, à base de Machu-Picchu et de flûtes, ont entretenu bon nombres de lubies, du poncho à *la Bamba*, version Los Machucambos (le chanteur est italien) qui bat tous les records de vente en 1960. Jusqu'à ce que les superbes chansons de Violeta Parra, d'Atahualpa Yupanqui ou de Mercedes Sosa remettent le paysan sud-américain, l'Indien aux pied nus, à sa juste place. Si le tango, grâce à ses rénovateurs, bat tous les records de longévité, la musique andine, sauf en cas de pillage caractérisé *(la Lambada)*, n'a pas droit de cité dans le nouvel essor de la *world music*.

Où est le trait d'union entre le musicien martiniquais Kali, heureux repreneur des valses et mazurkas des campagnes antillaises, le salsero panaméen installé en France Azuquita et le chanteur noir de Rio-de-Janeiro Jorge Benjor, programmés ensemble au Zénith le 11 avril. Les Amériques en bal, à partir de 19 heures) ? Quelque part entre l'africanité métissée des rythmes et l'appartenance géographique à l'Amérique tropicale.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

► **Paris Quartiers latins, jusqu'au 18 avril. Le 10, à partir de minuit, Nuit du tango, scéance spéciale au cinéma Max-Linder. Le 11 à 19 heures, Les Amériques en bal (Kali, Azuquita, Nicky Marrero, Jorge Benjor) au Zénith. Le 12 à partir de 17 heures Tangofon au New Morning. Renseignements programmation : 40-03-94-70.**

CINÉMA

Glutamate

LE FILS DU MÉKONG
de François Leterrier

« Mon Dieu, quelle misère ! », ne cesse de s'écrier Jacques Villeret, qui reprend du service dans les fonctions d'accueil bonasse aux étrangers plus ou moins bien reçus par la France terre de liberté. Après les Africains de *Black Micmac*, c'est au tour des boat-people vietnamiens de bénéficier de sa compassion brouillonne, cette fois sous les oripeaux d'un « demi-frère des hommes ».

Le principal bénéficiaire de ses attentions est un jeune homme sage interprété par Tchee, également scénariste et musicien du film. Après avoir été maltraité par ses parents d'adoption, français ou vietnamiens, il finira par monter le groupe de musique traditionnelle sauce yéyé qui le mènera au succès et au mariage avec une jolie compatriote.

« Mon Dieu, quelle misère ! », a-t-on envie de s'écrier, à l'unisson du brave Villeret. C'est pitié d'assister à l'expulsion de l'écran, par des gags archaïques, voulus par François Leterrier, des quelques aspects de la vie des Asiatiques à Paris, intrigant mélange d'entraide et d'exploitation.

J.-M. F.

Musique, sexe, violence

YOUNG SOUL REBELS
d'Isaac Julien

Sexe, musique et jubilé. Londres, 1977. Deux copains animent une mini-radio pirate et un club déglingué dans un hangar. Ce sont des Noirs légèrement *métissés*. L'un, Caz – Mo Sesay, – est homosexuel et va se trouver un ami blanc. L'autre, Chris – Valentine Nonyela, – ne l'est pas, rêve de faire son émission sur une chaîne nationale. Il va se démener pour trouver qui a tué un de leurs copains, également noir, et qui draguait dans le parc. Il se démène d'autant plus que, pour les flics, il ferait un très convenable coupable. Mais le film d'Isaac Julien, *Young Soul Rebels* (prix de la semaine de la critique à Cannes l'an dernier), n'est en aucune manière un polar. A vrai dire, l'intrigue ne tient pas. Elle sert de prétexte à une autre histoire, bien plus intéressante : celle de la petite-bourgeoisie noire dans l'East Side de Londres.

Rien à voir avec un sous prolétariat clochardisé. Seulement l'Empire n'est plus, et les gosses ne sont plus des colonisés en transit dans la mère patrie, mais des enfants d'immigrés marginalisés. Ils ont acquis des habitudes, ont inventé une culture, qui passe tout entière par la musique.

Musique, sexe, violence. Le tout formidablement anglais, dans la façon dont les groupes se forment – entre Noirs, métis, Blancs traditionalistes, nationalistes, anarchistes, punks, etc. Dans la façon dont ils se provoquent et expriment leurs revendications. On a l'impression que les quartiers forment une famille qui s'en tient aux insultes inter-raciales et peut manifester une forme de solidarité. Puis, d'un coup, sans transition, la tolérance cède le pas à une violence absurde, frénétique, sauvage, meurtrière.

Le récit n'évite pas toujours les clichés sur les flics, les femmes, les bourgeois, les Noirs – sexe, rythme, grands rires enfantins, – les rapprochements douteux entre exclusions raciales et sexuelles. Mais Isaac Julien montre clairement, avec une vraie force, une vraie flamme, la situation explosive de cette société chamboulée, qui ressemble à une tapisserie multicolore au dessin brouillé. Tout peut arriver.

COLETTE GODARD

PHILATÉLIE

Quelle belle invention que la poste !

Quelle belle invention que la poste ! de Paul Charbon, édité par Gallimard, retrace les riches heures de l'histoire de la poste, des origines – le *cursus publicus* romain – à nos jours – la télé-impression et la vente des produits financiers. L'auteur s'efforce de décrire la naissance du monopole postal, puis l'émergence d'un service public avec la Révolution française. Dans cette saga richement illustrée, la naissance du timbre-poste, qui coïncide avec le développement des transports ferroviaires, marque la démocratisation de la poste. Dans un chapitre « Témoignages et documents », Paul Charbon revient sur des « classiques » de l'imagerie populaire postale comme l'affaire du courrier de Lyon ou le palais imaginaire du facteur Cheval.

Le Timbre-poste, messager du monde, de Patrick Marchand et Annette Apaire, édité par Casterman, est plus conçu comme un livre d'images astucieusement illustré qu'accompagne un appareil de légendes pédagogiques qui répondent à quelques questions essentielles. Les auteurs, tous deux du Musée de la poste de Paris, insistent plus particulièrement sur quelques temps forts : aspect du timbre « œuvre de création » ; naissance du premier timbre en Angleterre en 1840 ; le timbre témoin de l'histoire ; les raretés...

P. J.

► ***Quelle belle invention que la poste !* Paul Charbon, « Découvertes »-Gallimard, 148 pages, 66 F.**

► ***Le Timbre-poste, messager du monde*, Annette Apaire et Patrick Marchand, collection « Des objets font l'Histoire », Casterman, 48 pages, 39 F.**

Rubrique réalisée
par la rédaction du mensuel
le Monde des philatélistes
1, place Hubert-Beuve-Méry
94852 Ivry-sur-Seine Cedex
Téléphone : (1) 49-60-33-28
Télécopie : (1) 49-60-33-29
Spécimen récent sur demande
contre 15 F en timbres.

En filigrane

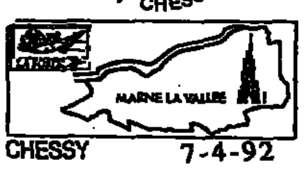
□ **Hommage de la Poste belge à Van Noten.** – Jean Van Noten (1903-1982) dessina plus de cinq cents timbres pour la Belgique, le Congo belge, le Rwanda, le Sénégal, la Mauritanie et les Nations unies. La Poste belge lui rend hommage avec un timbre à son effigie, mis en vente générale le 13 avril, à l'occasion de la Journée du timbre et tiré à 7 500 000 exemplaires. Vente anticipée les samedi 11 et dimanche 12 avril, à Anvers, Bastogne, Chapelle-lez-Herlaimont, Eupen, Hastière, Ieper, La Hulpe, Ledeberg (Gent) et Opglabbeek.

□ **Manifestations.** – Exposition-rencontre des collectionneurs avec l'association de la lutte contre la mucoviscidose, le 12 avril, à Maisons-Alfort (94), à la Croix des Ouches, 33, avenue de la République. Rencontre multi-collections le 12 avril, à Billy-Berclau (62), à la salle des fêtes. Bourse de cartes postales et Salon des collectionneurs, le 12 avril, à Reims (51), au boulodrome couvert d'Orgeval, rue Raymond-Poincaré, quartier Neufchâtel, avec bureau de poste temporaire (thème montgolfière), pin's, carte souvenir. Renseignements : Amicarte 51, J.-F. Combaud, 1, rue Jean-Gabin, 51100 Reims (tél. le soir : 26-36-20-05).

Granada'92, exposition mondiale de philatélie, se déroulera du 24 avril au 3 mai, au Palais des expositions et des congrès de Grenade (Espagne) sur environ 50 000 mètres carrés. Les organisateurs attendent 200 000 visiteurs. Au programme : une série d'émissions de timbres intense (et de qualité) ; une sélection de collections hispano-américaines hors compétition ; les collections royales de Grande-Bretagne, de Belgique, du prince Rainier de Monaco ; la présence d'administrations postales du monde entier... qui font de Granada'92 le rendez-vous philatélique de l'année.

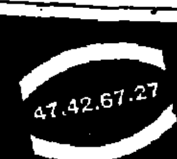
□ ***La Poste chez Disney.*** – Emile Zuccarelli, ministre des postes et télécommunications, a consacré sa première sortie officielle à la philatélie, le 7 avril, à l'occasion de l'inauguration du bureau de poste de Chessy (Seine-et-Marne). Ce bureau,

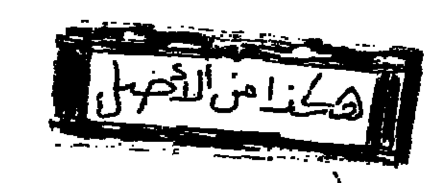




signalé par une énorme boîte aux lettres en forme de paquet aux couleurs de la Poste, est situé dans le complexe d'Euro Disney. Son décor, façon plaques de tôle et hublots, évoque *le Nautilus*, tiré de l'œuvre de Jules Verne. Un timbre à date spécial et une flamme ont été créés pour ce bureau qui diffuse l'ensemble des productions philatéliques de France, Andorre, Monaco et Saint-Pierre-et-Miquelon. D'accès gratuit, ouvert sept jours sur sept, de 11 heures à 21 heures en moyenne, le bureau de poste « Disney » dispose en outre de deux libres-services affranchissement (LISA), deux distributeurs de carnets, d'une batterie de boîtes aux lettres, de deux bornes interactives philatéliques (au programme, les techniques de reproduction des timbres), de quoi satisfaire les onze millions de visiteurs attendus au parc Euro Disney.







CULTURE

CINÉMA

Double faute

JOHNNY STECCHINO
de Roberto Benigni

Chauffeur de car scolaire pour une classe de mongoliens, Dante n'a que peu de succès auprès des femmes. Son grand plaisir est de voler des bananes à la devanture du marchand de fruits et légumes. Innocente perversion. Lorsque soudain, sa médiocre vie bascule. Une pulpeuse créature (Nicoletta Braschi) l'aborde, lui demandant si *« elle peut aller faire pipi chez lui »*.

En fait, Maria, qui invoque à tout bout de champ la protection de Santa Cleopatra, n'a à satisfaire aucun besoin pressant ; si elle s'intéresse au pauvre Dante, c'est qu'il est le sosie à un grain de beauté près, le sosie parfait (comme le coiffeur juif était celui du *Dictateur*, toutes proportions évidemment gardées), de son protecteur, le célèbre mafioso Johnny Stecchino (en français, Johnny Curedent).

Or, Stecchino s'est « repenti » et, depuis qu'il a balancé ses copains, toutes les « familles » siciliennes sont à ses trousses. Pourquoi, jouant sur leur fabuleuse ressemblance, ne pas lancer sous les balles des tueurs le mouton à la place du loup ? Dès lors, les quiproquos atrocement prévisibles s'entassent, les poursuites molles s'enchaînent, les sketches d'une volubilité pâteuse s'amassent. A la fin, Dante, de retour dans son patelin sain et sauf, fait sniffer de la cocaïne à un jeune copain trisomique. Hilarant.

Ce film est écrit, mis en scène (?) et joué doublement par Roberto Benigni, le réalisateur du *Petit Diable*, l'interprète candide et délicieux de Ferreri (*Pipicacadodo*), de Jarmush (*Down by law*), de Fellini (*la Vocce della luna*) qui est ici un pitre insupportable, un jouet mécanique déréglé, une *vis comica* rouillée.

Cela ne serait pas grave du tout – tout créateur a droit à quelques erreurs – si *Johnny Stecchino* n'était à l'heure actuelle avec une recette de 36 milliards de lires, le plus grand succès commercial de tous les temps pour un film italien en Italie. Un pays longtemps considéré, si notre mémoire est bonne, et intacte notre nostalgie, comme le paradis de la comédie.

DANIÈLE HEYMANN

□ **Films de femmes.** – *Le quatorzième Festival international du film de femmes à Créteil accueille en compétition des longs comme des courts métrages, des fictions comme des documentaires, venus du monde entier. Il organise également des hommages à la réalisatrice d'avant-garde des années 20 Germaine Dulac et à Bernadette Lafont, ainsi qu'un panorama des films de femmes distribués depuis un an.*

▶ **Du 10 au 20 avril à la Maison des arts de Créteil. Tél. : 49-80-18-88.**

□ **Les Américains à Marseille, les Italiens en Corse.** – Sous le titre « les Gentlemen du gag », la Cinémathèque de Marseille propose un hommage aux grands du comique américain et du *slapstick*, Mack Sennett, Harry Langdon, Buster Keaton, Harold Lloyd, W.C. Fields.... Tandis que la Cinémathèque régionale corse présente à Porto-Vecchio l'intégrale d'un *cinéaste dont on ne retient souvent, et fort injustement, que le film le plus célèbre, Riz amer.* S'il est vrai que Silvana Mangano y était éblouissante, Giuseppe De Santis est également l'auteur d'autre titres mémorables, tels que *la Dernière Chasse, Pâques sanglantes* ou *Hommes et Loups.*

▶ ***Les Gentlemen du gag.* Jusqu'au 12 avril. Tél. : 91-26-50-50. Intégrale De Santis, jusqu'au 11 avril. Tél. : 95-70-35-02.**

□ **Promotion du jeune cinéma.** – *Six premiers films français (le Ciel de Paris, Nord, Delicatessen, Lune froide, Au nom du père et du fils, l'Autre)* ont été sélectionnés au titre de cette opération de promotion du jeune cinéma sponsorisée par Gervais. Ils sont projetés au tarif unique de 10 francs à l'Europa Panthéon de Paris, et également à Lille, Lyon, Marseille, Nantes et Strasbourg, jusqu'au 14 avril.

INSTITUT

M. Jean-François Deniau élu à l'Académie française

Sillages

M. Jean-François Deniau a été élu à l'Académie française jeudi 9 avril au fauteuil de Jacques Soustelle, au deuxième tour de scrutin, par 23 voix contre 5 à M. Henri Amouroux et 3 à M. Jean Favier. Cinq bulletins étaient marqués d'une croix, signe de désapprobation à l'égard de tous les candidats.

De Condorcet à Barrès, de Poincaré à Herriot et à Soustelle, dont se jouait, jeudi, la succession, l'Académie a toujours fait une place à la spécialité très française des destins partagés entre un métier de l'esprit et des charges politiques.

Si les Quarante ont fait choix de Jean-François Deniau pour rejoindre Michel Debré et Alain Peyrefitte dans cette catégorie, c'est sans doute que, comme le grand public, ils étaient sensibles au caractère particulièrement inclassable du nouvel élu. Ailleurs, Deniau ? Le mot a trop servi à attraper les voix fâchées avec le parlementarisme. Mieux vaudrait dire : « jamais où on l'attend », sauf lorsqu'il s'est juré de mettre ses actes en accord avec ses paroles, cohérence élémentaire dont l'époque a fait, curieusement, une exception.

L'étudiant Deniau a connu les hésitations des surdoués. Au fond, c'est écrire qu'il aurait aimé, d'abord. Entre deux exposés à l'ENA, où il est entré par surprise, ayant passé l'écrit à Saigon en pleine guerre d'Indochine, il donne aux revues *la Parisienne* et *la Table ronde* des articles brillants comme les aiment les « hussards ». Déjà, aussi, il navigue ; pas à la façon sophistiquée et coûteuse d'aujourd'hui, à la bricole, sur des rafiots rafistolés, aux limites du raisonnable. Il suffirait d'une survente pour que l'ethnologue qu'il a pris le temps de devenir en Sorbonne et au Musée de l'Homme coure l'aventure sur les traces d'un Gerbault, d'un Monfreid. L'excellence universitaire décide à sa place d'une carrière plus conforme. Après un séjour, comme tout jeune ambassadeur, dans les sables mauritaniens, c'est-à-dire au contact d'un irrationnel qui ne cessera de le fasciner, l'inspecteur des finances des années Pompidou se voue, dans les instances européennes, aux constructions les plus rationnelles.

C'est au commis de premier plan que son condisciple et ami Valéry Giscard d'Estaing demandera de veiller, comme ambassadeur à Madrid, sur les rapports avec l'Espagne d'après Franco, puis, au gouvernement, sur l'agriculture, le commerce extérieur et la coopération. La logique des carrières politiques veut alors que Deniau gagne ses galons d'élu. Ce sera la députation et le conseil général dans le Cher, on ne peut plus loin de la mer de ses rêves, mais non loin du Loiret que représente son frère Xavier, près de la Sologne où il a embossé ses autres songes de châtelain, et au cœur de mystères où son intelligence technocratique trouve à la fois ses limites et ses échappées.

L'engagement physique

L'alternance a du bon pour qui ne s'est jamais résolu à sacrifier la méditation à l'action. 1981 offre à l'opposant Deniau l'occasion de renouer avec sa vocation première d'écrivain. Non pour théoriser – il l'a déjà fait avec *le Marché commun* (1958), *l'Europe interdite* (1977) – mais pour s'évader et suggérer ce que la politique ne saurait embrasser. En 1975, il a rassemblé souvenirs et recettes nautiques dans *La mer est ronde*, devenu un classique pour tous les plaisanciers. Il tâte ensuite du roman d'aventures tel que celui-ci a bercé une adolescence à peine entamée par les hautes charges publiques, de Kipling à Conrad : c'est *la Désirade*, couronnée par le prix Morand. Viendront *Un héros très discret*, divertissement sur la crédulité qui fait les grands mythomanes, et une fable, complémentaire, sur le besoin de croire et d'admirer d'où procèdent certains pouvoirs – *l'Empire nocturne*.

Dans quelques jours, Deniau va publier chez Grasset un *Ce que je crois*. On peut imaginer qu'il fera moins la synthèse de ses convictions que de ce dont il doute. Au fond, cet homme de cabinet n'a jamais vraiment cru qu'aux réalités, aux rapports de forces, à l'engagement physique pour des causes simples. C'était le credo affirmé dans *Deux heures après minuit*, méditation sur une tournée dans divers maquis du tiers-monde aux prises avec la tyrannie ou l'occupation étrangère.

Malgré les handicaps d'une maladie sévère ou, secrètement, à cause d'eux, Deniau témoigne depuis plusieurs années aux côtés de ceux qui acceptent de sacrifier *leur vie à certaines valeurs. Ce sens* du courage fraternel, de même que le goût des actions clandestines et des tête-à-tête avec les grands faiseurs d'Histoire, rapprochent Deniau de Lawrence, de Malraux. Sa passion du baroud et des missions secrètes l'a conduit à se risquer personnellement dans les affrontements du Liban, d'Afghanistan, des Balkans, sans perdre le sens de l'humour et de l'anecdote qui fait de lui un intarissable causeur de charme, un ami de rêve pour les quarts de nuit.

Tout en restant strictement dans l'opposition de droite, parfois la plus virulente, le député UDF de Bourges a su toucher tous les publics par l'exigence de logique et de morale qu'il mettait dans ses interventions, sur le terrain comme à la tribune de l'Assemblée. A défaut de système pour expliquer et gérer le monde, semble-t-il répéter, ayons la politesse envers les autres et soi-même d'accorder nos actes à nos paroles. Une intelligence à la Giscard, en plus artiste, et qui n'aurait pas dédaigné le moralisme agissant d'un Kouchner : cette contradiction, il arrive que Deniau la vive, comme le Malraux de *l'Espoir*, en forçant sur le sens épique de sa propre destinée, mais sans illusion quant au rôle des plus grands hommes dans l'Histoire, et à ce qu'il en reste.

A la chimère de laisser une trace sur terre, le marin dans l'âme préfère *l'évidence du sillage, refermé* sitôt qu'ouvert, mais embelli par l'éphémère.

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

[Né le 31 octobre 1928 à Paris, M. Jean-François Deniau est licencié ès lettres et en droit, diplômé d'études *supérieures d'économie politique* et de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'ENA (1950-1952), inspecteur des finances. Il exerce d'abord diverses fonctions dans les cabinets ministériels, puis fait partie de la délégation française à l'OECE et à la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom. A ce titre il est, avec M. Maurice Faure, un des négo*ciateurs du traité de Rome. En 1959 il* est directeur général chargé des négociations d'adhésion à la CEE et s'occupe notamment de celle de la Grande-Bretagne. Sur le plan diplomatique, il est ambassadeur extraordinaire de France à Nouackchott (Mauritanie) de 1963 à 1966, ainsi qu'à Madrid de 1976 à 1977.

Au gouvernement, M. Deniau est secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, chargé de la coopération de 1973 à 1974 ; auprès du ministre de l'agriculture de 1975 à 1976 ; auprès du ministre des affaires étrangères de 1977 à 1978. De 1978 à 1980, il est ministre du commerce extérieur et en 1980 ministre délégué chargé de la réforme administrative auprès du premier ministre (M. Raymond Barre). A l'Assemblée nationale, où il a été élu député (UDF) du Cher en 1978, il est vice-président de la commission des affaires étrangères. Il préside aussi le conseil général du Cher.

En 1981, il a été l'un des principaux organisateurs de la campagne de M. Valéry Giscard d'Estaing. Elu député de l'Assemblée des Communautés européennes *sur la liste de Mme Simone Veil* en 1984, il a aussi été président de la fédération nationale des clubs Perspectives et Réalités.]

AGENDA

Nous publions le *vendredi* (daté *samedi*) la liste des spectacles présentés à Paris et en région parisienne. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). L'amour est aveugle : 19 h. Rel. dim., lun. Dépressions verbeuses : 22 h. Rel. dim., lun.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). La Senorita M. : ven. 20 h 30. Yerma : sam. 20 h 30 ; dim. 15 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Pleins Feux : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

ARCANE (43-38-19-70). La Lettre en souffrance d'un homme de peine : ven., sam., lun., mar., mer. 20 h 30 ; dim. 17 h.

ATALANTE (46-06-11-90). A Marat, David : ven., sam. (dernière) 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Du geste de bois : ven., sam. 20 h 30 ; dim. 16 h ; mar., mer. 18 h 30.

BASTILLE (43-57-42-14). Hall de nuit : 21 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Les Déliés : lun., mar., mer., jeu. 19 h 30.

BERRY (43-57-51-55). Les Champêtres de joie : dim. 20 h 30.

BOBINO (43-27-75-75). Bouvard du rire : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). Ruy Blas : 20 h ; sam. 15 h. Rel. dim., lun.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). George et Margaret : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). Lilith, ex-femme de Dieu : 20 h 30. Rel. dim., lun.

LE BOURVIL (43-73-47-84). Ma souriante Algérie : 20 h 30. Rel. dim., lun.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). C'était bien : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 15. Rel. dim., lun. Festival d'expression artistique : dim. 20 h.

CARTOUCHERIE EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). La vie est un songe : (en espagnol), ven., sam. 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). Emmanuel et ses ombres, le Piège : ven. 20 h 30 ; sam. 19 h ; dim. (dernière) 16 h. La Peau et les Os : sam. 19 h ; dim. (dernière) 16 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. L'Eveil du printemps : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun. Salle II. La Mangeuse de crottes : 21 h ; dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle? : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

CENTRE MATHIS (40-34-50-80). Chemin d'exils : ven. 20 h 30 ; sam. (dernière) 17 h.

CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-71-26-16). La Force de tuer : ven., sam., lun., mar. 20 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.

CIRQUE D'HIVER-BOUGLIONE (48-05-95-95). Les Sept Jours de la Bible : sam., mar., mer., jeu. 21 h ; sam. 15 h.

COLLÈGE NÉERLANDAIS (40-78-50-00). Kreacja : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 45 ; dim. 16 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Bernard Mabille : ven., lun., mar. 21 h ; dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Grand-Peur et misère du IIIe Reich : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim., lun. Voltaire's Folies : mer., jeu., ven., sam. 19 h.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pièce montée : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Caligula : sam. 20 h 30. La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : mer., dim. 14 h. Le roi s'amuse : sam. 14 h ; dim., mer. 20 h 30. La Vie de Galilée : ven., lun. 20 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

DAUNOU (42-61-69-14). Couac! le Grand Orchestre du Splendid : ven., sam., lun., jeu. 20 h 45 ; dim. 15 h 30.

DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Le Rôdeur : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h ; dim. 17 h. Mélodie pour elle : 21 h 30. Rel. dim.

DEUX ANES (46-06-10-26). Cresson qui s'en dédit : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 15 h 30.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Rosencrantz et Guildenstern sont morts : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

EDGAR (43-20-85-11). Femmes à lunettes : 20 h 30. Rel. dim. Les Babas cadres : 22 h. Rel. dim.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Décibel : 20 h 45 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : jeu., ven., lun., mar. 20 h 45 ; sam. 18 h, 21 h.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Les Carabiniers : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun. La Mouette : 20 h. Rel. lun.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Titre provisoire : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun. Salle II. La Quête de la femme oiseau : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 16 h. Théâtre à une voix : sam. 15 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 20 h 45 ; sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Histoires camiques : 20 h 30. Rel. dim., lun. Eh Joel : lun. 20 h 30.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nina : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Roland Magdane dans Rire : 20 h 15 ; sam. 18 h. Rel. dim. Tu es gentil, tu laisses Marie-Madeleine en dehors de tout ça : 22 h. Rel. dim.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE SALLE BORIS-VIAN (42-49-77-22). Les Pieds dans l'eau : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; sam., dim. 17 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Le Chant du cygne : 18 h 45. Rel. dim. Trois petites planches et trois petits clous : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30. Le Perroquet de Marilyn : 22 h 15. Rel. dim.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Elle et Moi... : 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. Rel. dim. La Leçon : 20 h 30. Rel. dim. Les Gastronomades : 21 h 30. Rel. dim.

LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83). L'Histoire de Kandu et Pramlotcha : ven., sam., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 16 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Rel. dim. La vie n'est pas un film de Doris Day : 21 h 30. Rel. dim. Guerres privées, 1969 : ven., sam. (dernière) 20 h. Théâtre rouge. Entre chien et loup où la véritable histoire de Ah Q : 21 h 30. Rel. dim. Bereshit : 18 h. Rel. dim. Comme une légère angoisse : jeu. (dernière) 20 h. La Journée du maire : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. 20 h.

MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MAISON DE LA POÉSIE (TERRASSE DU FORUM DES HALLES) (42-36-27-53). Trakl, le vertige des jumeaux : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30 ; dim. 16 h.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). Baya : ven., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 17 h.

MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h. Rel. dim.

MARIE STUART (45-08-17-80). Les Anciennes Odeurs : 18 h 30. Rel. dim., lun. Savage Love : 20 h 30. Rel. dim., lun.

MARIGNY (42-56-04-41). Le Misanthrope : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Cher Menteur : 21 h ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MATHURINS (42-65-90-00). Caligula : 20 h 45 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MICHEL (42-65-35-02). Chacun pour moi : 21 h 15 ; sam. 18 h 30, 21 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). Je veux faire du cinéma : 21 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

MOGADOR (48-78-04-04). Les Misérables : 20 h 15 ; sam., dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 21 h ; sam. 18 h 30, 21 h 15 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). Il caffè del signor Proust (spectacle en italien) : sam., mar., mer. 21 h ; dim. 15 h 30, 18 h.

MUSÉE D'ORSAY (AUDITORIUM) (40-49-48-14). Théâtre d'ombres : dim. 15 h.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Aliénor ou L'aigle se réjouira : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 15 h 30. R, P,... I. E. R. T. Q. C.I : ven., sam. (dernière) 18 h.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 20 h 30 ; sam. 18 h 30, 21 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

ŒUVRE (48-74-42-52). Les Dimanches de M. Riley : 20 h 45. Rel. dim., lun.

OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-86-88-83). Le Fantôme de l'Opéra : mer., jeu., ven., sam., mar. 20 h 30 ; sam., dim. 14 h 30 ; dim. 19 h.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Grande salle. Jean-Marie Bigard : 20 h 30. Rel. dim., lun.

PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Le Nouveau Spectacle de Riaboukine : 21 h. Rel. dim., lun.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 20 h 30 ; sam., dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Petite salle. Le Voyage : 20 h 30. Rel. dim., lun. Le Silence de Molière : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Clotilde et moi : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Salle II. Journal d'une petite fille : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Célimène et le Cardinal : 20 h 30 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Zizanie : ven., sam. 20 h 45 ; sam. 16 h 30 ; dim. (dernière) 15 h.

PROCRÉART (42-06-59-91). Don Juan ou l'Homme de cendres : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 15 h 30.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). La Grande Tentation de saint Antoine : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30.

RANELAGH (42-88-64-44). Les Nouveaux Nez dans Cinq folies en cirque mineur : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Gardi Hutter dans Jeanne d'Arpo : 22 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

RENAISSANCE (42-08-18-50). Enfers : ven., sam., lun., mar. 18 h. Le Voyage en Italie, le Bout de la nuit, le Champ de betteraves : jeu., ven., sam., lun., mar. 20 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Macbeth assassine le sommeil : 20 h 45 ; dim. 17 h 30. Rel. dim. soir, lun.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls! : 20 h 45 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

SALLE BRASILIA (GALERIE BRASIL INTER ART (48-07-20-17). Les Bonnes : ven., sam., jeu. (dernière) 20 h 30.

SHOW-BUS (42-62-36-56). Show Bus : dim. 14 h 30.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30. Rel. dim., lun.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Amérique de Jean-Paul Martineau : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; sam. 16 h 30.

THÉATRE 13 (45-88-62-22). L'Echange : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30 ; dim. 15 h.

THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). La Maison de la nuit : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 17 h.

THÉATRE CLAVEL (43-71-93-73). Le Gardien du phare : 19 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim., lun.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30. Rel. dim., lun. Daniel Lemire dans Juste pour rire : 22 h. Rel. dim., lun.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). La Nuit de l'an 2000 : ven., sam., mar. 20 h 30 ; dim. 15 h.

THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Belle de Mai. Après l'amour : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. De la paille pour mémoire : 21 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Le Fou de bassan : ven., sam., lun. 20 h 30 ; dim. 18 h 30.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Le Théâtre ambulant Chopalovitch : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30 ; dim. 15 h.

THÉATRE DE MÉNILMONTANT (46-36-98-60). La Passion à Ménilmontant : ven., mar. 20 h 30 ; sam. 17 h ; dim. 15 h.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Lorsqu'un poète meurt... Federico Garcia Lorca : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 18 h 45. Le Libertinage : dim., lun., mar. 22 h.

THÉATRE DE PARIS (48-78-22-00). Je vous demande pleft-ill : 20 h 30. Rel. dim., lun. Smaïn : ven., sam. (dernière) 21 h ; sam. 18 h.

THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Don Quichotte : 18 h 45 ; dim. 17 h. Lettres de Louise Jacobson : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Un soir au bout du monde : 20 h 30. Rel. dim., lun.

THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Maria Ducceschi : ven., sam. (dernière) 22 h.

THÉATRE MAURICE-RAVEL (42-07-77-24). Monsieur Léonard : ven. (dernière) 21 h.

THÉATRE MONTORGUEIL (42-33-80-78). Un fou d'opéra : mar., mer., jeu. 21 h.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). La Galerie. Un coeur sous une soutane : 18 h 30. Rel. dim., lun. Salle Gémier. Andromaque : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Salle Jean Vilar. La Nuit des rois : sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). La vie est un songe : sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). L'étau ; Je rêve (mais peut-être pas) : 18 h 30 ; dim. 18 h, 21 h 30. Rel. lun.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Petite salle. Les Videurs : 21 h ; sam., dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Lisbeth est complètement pétée : 21 h ; sam. 18 h. Rel. dim., lun.

THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Tears : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Le Soir des rois : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE TRÉVISE (42-73-10-65). Lucifer pervers : ven., sam., lun. 21 h ; dim. 15 h 30.

THÉATRE VALHUBERT (45-84-30-60). Ces dames aux chapeaux verts : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 15 h.

TOURTOUR (48-87-82-48). L'Education d'un prince : ven., sam., mar., jeu. 19 h.

TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). Pedaços : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 17 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Patrick Timsit : 21 h. Rel. dim.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Trilogie marseillaise : 20 h 30 ; sam. 16 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Le Supplément au voyage de Bougainville : ven., sam. 20 h 30 ; dim. 17 h.

RÉGION PARISIENNE

ANTONY (THÉATRE FIRMIN-GÉMIER) (46-66-02-74). Du geste de bois : lun. 21 h.

ARCUEIL (SALLE JEAN VILAR) (45-47-53-02). Tranches de Bible : mar. 20 h 45.

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Grande salle. La Mort de Pompée : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 16 h. Le Régiment de Sambre et Meuse : 21 h ; dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.

BATEAU-THÉATRE A COURBEVOIE (QUAI MARÉCHAL-JOFFRE) (40-51-84-53). Les Plaies ivres : ven., sam. 20 h 30.

BEYNES (LA BARBACANE) (34-89-65-99). Ubu : ven., sam. 21 h.

BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Grande salle. Pandora : 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

CHATENAY MALABRY (THÉATRE DE L'ECOLE CENTRALE) (46-83-75-30). ...a, c'est Paris! : sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30 ; dim. 16 h.

CHATENAY-MALABRY (THÉATRE DU CAMPAGNOL) (46-61-33-33). Médor : la Croisière oubliée : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 16 h. Le Voyage à Rome : mar. 20 h 30.

CHOISY-LE-ROI (THÉATRE PAUL-ELUARD) (48-90-89-79). Mister Knight : sam. 20 h 30.

CLAMART (CC JEAN-ARP) (46-45-11-87). La Pêche miraculeuse des 153 poissons ; mar. 20 h 30.

COMBS-LA-VILLE (LE THÉATRE, L'ARÈNE) (64-88-69-11). Les Horaces, les Curiaces et leurs enfants : mar. 20 h 45. Vassa Geleznova : ven., sam. (dernière) 20 h 45.

EPINAY-SUR-SEINE (MAISON DE LA CULTURE D'ORGEMONT) (48-41-41-40). Les Sept contre Thèbes : ven. 15 h ; sam. 20 h 30.

FONTENAY-SOUS-BOIS (SALLE JACQUES-BREL) (48-75-44-88). Le Quatuor : ven. 20 h 30.

GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Je suis Hiroshima, 100 000 degrés de plus que toi : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 17 h.

MALAKOFF (THÉATRE 71) (46-55-43-45). Papa : jeu. 19 h 30 ; ven., sam., mar., mer. (dernière) 20 h 30 ; dim. 17 h.

MASSY (C. C. PAUL-BAILLIART) (69-20-57-04). L'Avare : ven. 21 h.

MOISSY-CRAMAYEL (LA ROTONDE) (60-60-02-63). Voltaire-Rousseau : sam. 20 h 45.

NANTERRE (ESPACE CHORUS) (47-32-24-42). Muriel Robin : sam. 20 h 30. Smaïn : lun. 18 h.

NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Grande salle. Un homme pressé : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30 ; dim. 16 h. Salle polyvalente. Rumeur à Wall Street : 21 h ; dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.

NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Paulina 1880 : ven., sam., mer., jeu. (dernière) 20 h 45.

NOISY-LE-GRAND (ESPACE MICHEL-SIMON) (49-31-02-02). Volpone : sam. 21 h.

ORSAY (SALLE JACQUES TATI) (69-28-70-33). La Déposition : sam. 20 h 30.

PAVILLON-SOUS-BOIS (ESPACE DES ARTS) (48-48-10-30). Lettre au porteur : ven. 20 h 30.

LE PLESSIS-ROBINSON (AMPHITHÉATRE PABLO-PICASSO) (46-30-45-29). Les 37 Sous de M. Montaudoin ; la Noce : sam. 21 h ; dim. 17 h.

ROSNY-SOUS-BOIS (ESPACE GEORGES SIMENON) (49-35-38-88). Apporte-moi la lune! : dim. 15 h 45.

RUEIL-MALMAISON (THÉATRE ANDRÉ MALRAUX) (47-32-24-42). Autant en emportent les Vamps : ven. 20 h 45.

SAINT-CYR (CENTRE ELSA TRIOLET) (30-45-11-10). La Dispute : sam. 21 h.

SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-00-59). Grande salle. Chef-lieu : 20 h 45 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Salle J. -M. Serreau. Romulus le grand : 20 h 45 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

SAINT-MAUR (THÉATRE ROND-POINT-LIBERTÉ) (48-89-99-10). Les Femmes savantes : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 15 h.

SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (ESPACE MARCEL CARNÉ) (69-04-98-33). Le Quatuor : sam. 21 h.

SAINT-OUEN-L'AUMONE (SALLE DES FÊTES) (34-21-25-00). Le Tragédien malgré lui ; les Méfaits du tabac ; la Fleur à la bouche : ven., sam. 21 h.

SARTROUVILLE (THÉATRE) (39-14-23-77). Timon d'Athènes : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 16 h.

SUCY-EN-BRIE (CENTRE CULTUREL COMMUNAL) (45-90-25-12). L'île des esclaves : ven. 14 h, 20 h 45.

SURESNES (THÉATRE JEAN-VILAR) (46-97-98-11). Salle Jean Vilar. Le Décaméron des femmes : sam. 21 h.

VERSAILLES (THÉATRE MONTANSIER) (39-50-71-18). Apporte-moi la lune! : ven. 21 h. Les Palmes de M. Schutz : lun., mar., mer., jeu. (dernière) 21 h.

LE VÉSINET (CENTRE DES ARTS ET DES LOISIRS) (39-76-32-75). Volpone : ven. 21 h.

VILLIERS-LE-BEL (ESPACE MARCEL-PAGNOL) (34-29-28-80). Valérie Lemercier : mar. 21 h.

VINCENNES (INTERNATIONAL VISUAL THEATRE) (43-65-63-63). Le Malade imaginaire : 20 h 30 ; sam. 15 h. Rel. dim., lun.

VITRY-SUR-SEINE (THÉATRE JEAN-VILAR) (46-82-84-90). Christofo Colombo : (en italien) ven., sam. 21 h ; dim. 17 h.

SPECTACLES NOUVEAUX

LES ANCIENNES ODEURS. Marie Stuart (45-08-17-80) (dim., lun.), 18h30 (8).

LES DIMANCHES DE M. RILEY. Œuvre (48-74-42-52) (dim., lun.), 20h45 (8).

LA VIE EST UN SONGE. Cartoucherie Epée de bois (48-08-39-74), mer. (en espagnol), jeu., ven. et sam. 20 h 30 (8).

L'AMÉRIQUE DE JEAN-PAUL MARTINEAU. Studio des Champs-Elysées (47-20-08-24) (dim., lun.), 20h30 ; sam. 16 h 30 (10).

L'EDUCATION D'UN PRINCE. Tourtour (48-87-82-48) (dim., lun.), 19h (10).

LA NUIT DES ROIS. Théâtre national de Chaillot (47-27-81-15) (dim. soir, lun.), 20h30 ; dim. 15 h (11).

LA VIE EST UN SONGE. Théâtre national de l'Odéon (43-25-70-32) (dim. soir, lun.), 20h30 ; dim. 15 h (11).

LES DÉLIÉS. Bastille (43-57-42-14) (dim. soir, lun.), 19h30 ; dim. 15 h 30 (13).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

VENDREDI

Cul-de-sac (1966, v.o. s.t.f.), de Roman Polanski, 18 h 30 ; les Choses de la vie (1969), de Claude Sautet, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

VENDREDI

Hommage à la Warner Bros : Voyage sans retour (1932, v.o. s.t.f.), de Tay Garnett, 14 h 30 ; Gentleman Jim (1942, v.o. s.t.f.), de Raoul Walsh, 17 h 30 ; l'Intrigante de Saratoga (1945, v.o. s.t.f.), de Sam Wood, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

VENDREDI

Le Ventre de Paris : le Marché noir : Eclair journal, Au bon beurre (1980) d'Edouard Molinaro, 14 h 30 ; Rungis : Actualités Gaumont, la Course aux petits légumes (1980) de Jean-Claude Broussard, Rungis, la grande bouffe (1991) d'un collectif, 16 h 30 ; les Cinéastes gourmands : Bande annonce : le Charme discret de la bourgeoisie (1972) de Luis Bunuel, les Bonnes Femmes (1960) de Claude Chabrol, 18 h 30 ; le Pain quotidien : Spot Nestlé (1988), Trois Hommes et un couffin (1985) de Coline Serreau, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

BETTY (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

BORDER LINE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CÉLINE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14).

LA GUERRE SANS NOM (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

KAFKA (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; George V, 8e (45-62-41-46).

LA VIE DE BOHÈME (Fr.-Su.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

LA VIE SUR UN FIL (Chin., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

VILLE A VENDRE (Fr.) : Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES GRANDES REPRISES

BLANCHE NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.f.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

COLONEL BLIMP (Brit., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

DERRIÈRE LE MIROIR (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FACES (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FANTASIA (A.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES FOURBERIES DE SCAPIN (Fr.) : Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

HUSBANDS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'IMPÉRATRICE ROUGE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

PALE RIDER (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

LA PLANÈTE BLEUE (Can.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

SHADOWS (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA TERRE DES PHARAONS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA VIE D'O'HARU, FEMME GALANTE (Jap., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 11 AVRIL

« *Sur les pas montmartrois de Toulouse-Lautrec* », 9 h 15, métro Blanche (Alliance du monde).

« La Cour des comptes », 10 heures, 13, rue Cambon (Paris et son histoire).

« Tombes célèbres du Père-Lachaise », 10 h 30 et 14 h 45, porte principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

« Les Vikings, au Grand Palais », 10 h 30, entrée Clemenceau (Approche de l'art).

« Le quartier de la Bastille et le faubourg Saint-Antoine », 11 heures et 15 heures, métro Bastille, devant le restaurant Les Grandes Marches » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les fastes du Second Empire à l'Opéra Garnier » (groupe limité à trente personnes), 11 h 30, dans le vestibule, statue de Lulli (Monuments historiques).

« Les Lautrec de Lautrec », 11 h 45, 58, rue de Richelieu (M. Hager).

« Les tombeaux des rois dans la basilique de Saint-Denis », 14 h 15, sortie métro Saint-Denis-Basilique (D. Bouchard).

« Un Marais du dix-huitième siècle : le faubourg Poissonnière (certains intérieurs ouverts sous réserve) », 14 h 30, angle du faubourg Poissonnière et du boulevard Bonne-Nouvelle (Monuments historiques).

« Jardins et cités d'artistes de Montparnasse », 14 h 30, RER Cité-Universitaire (Paris pittoresque et insolite).

« Cités d'artistes et ruelles du vieux Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (Sauvegarde du Paris historique).

« Les dessous de Drouot, avec un expert », 14 h 30, métro Richelieu-Drouot, sortie rue Drouot (Europexplo).

« Passages couverts et galeries marchandes du dix-neuvième siècle », 14 h 30, sortie métro Montmartre, côté Grévin (Arts et caetera).

« Maison de Victor Hugo. La vie et l'œuvre du poète. Place des Vosges. Hôtel Sully, cours », 15 heures, 6, place des Vosges (M. Brumfeld).

« L'Opéra Garnier et son musée », 15 heures, en haut des marches, à gauche (Tourisme culturel).

DIMANCHE 12 AVRIL

« Sept des plus vieilles maisons de Paris », 10 h 30, métro Hôtel-de-Ville, 2, rue des Archives (Paris autrefois).

« Académie française et Institut », 11 heures, 23, quai de Conti (P.-Y. Jaslet).

« Le Palais-Royal, un siècle de lumières inscrit dans la pierre », 14 h 30, grilles du Conseil d'Etat (Sauvegarde du Paris historique).

« Conciergerie, Sainte-Chapelle et histoire de la Cité », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge (Connaissance de Paris).

« L'hôtel de Camondo », 14 h 30, 63, rue de Monceau (Arts et caetera).

« L'Hôtel-Dieu et la médecine autrefois », 14 h 40, entrée Hôtel-Dieu, côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

« Les salons de l'ambassade de Pologne en l'hôtel de Monaco », 14 h 45, 57, rue Saint-Dominique (Tourisme culturel).

« Les fontaines de Paris : dans le jardin du Luxembourg », 15 heures, place Edmond-Rostand, devant les grilles du jardin (Monuments historiques).

« Salons et jardins de l'hôtel de Rochechouart, ministère de l'éducation nationale », 15 heures, 110, rue de Grenelle (D. Bouchard).

« Du théâtre de Ricardo Bofill aux arènes de Picasso », 15 heures, hall RER A, Noisy-le-Grand (Art et histoire).

CONFÉRENCES

SAMEDI 11 AVRIL

30, avenue Corentin-Cariou (le plateau des sports), 14 heures : « Les sports d'équipe et la nutrition : l'exemple du football » ; 16 heures : « L'insertion sociale par le football », rencontres avec la Fédération française de football.

30, avenue Corentin-Cariou (Médiathèque et salle Jean-Painlevé), 16 heures : « Rencontre sur le thème de « L'homme et la santé ». Présentation du didacticiel audiovisuel interactif (David) pour les diabétiques » (Cité des sciences et de l'industrie).

DIMANCHE 12 AVRIL

30, avenue Corentin-Cariou (le plateau des sports), 14 heures : « Football : les stratégies de jeu élaborées par des logiciels d'analyse », rencontre avec la Fédération française de football.

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « Résurrection et immortalité », par C. Gion ; « Le symbolisme de l'œuf de Pâques », par Natya (Conférences Natya).

BILLET

Croissance et pouvoir d'achat

L'économie française en fait l'amère expérience : depuis l'an passé, le ralentissement économique s'est accompagné d'une réduction des créations d'emplois et d'une forte poussée du chômage. En revanche, cette anémie de la croissance a beaucoup moins pesé sur le pouvoir d'achat. Une série de statistiques publiées vendredi 10 avril confirment que 1991 n'a pas été trop défavorable au pouvoir d'achat. Selon l'INSEE, le salaire moyen a progressé entre 4,5 % et 5,1 % dans le secteur privé, soit un gain de pouvoir d'achat de l'ordre de 1,6 % (contre 1,9 % en 1990). Dans la fonction publique, la hausse salariale est comprise entre 4,2 % et 4,9 %. Quant au ministère du travail, il observe que le taux de salaire horaire ouvrier (TSH) a augmenté de 4,1 % (contre 5,2 % en 1990) et dégagé un gain de pouvoir d'achat de 1,2 point (1,8 % en 1990).

Toutefois, ces chiffres ne prennent pas en compte la revalorisation de 0,9 point au 1er juillet de la cotisation salariale d'assurance-maladie. Celle-ci ramènerait le surplus de pouvoir d'achat à un peu plus de 1 % en 1991 dans le privé comme dans le public. Une moindre progression qui, en tout état de cause, tient davantage aux *difficultés de la Sécurité sociale* qu'à la nette décélération de la croissance (2,6 % en 1990 mais 1,2 % seulement en 1991).

Les salaires réels résistent donc plutôt bien. Ce phénomène s'explique par la relative modération des prix mais aussi par les accords négociés dans les branches professionnelles afin de porter les rémunérations minimales au-dessus du SMIC (*le Monde* du 3 avril). Ainsi, dans le bâtiment, le TSH a progressé de 7,8 % l'an passé. Plus généralement, une certaine dynamique salariale semble persister, notamment pour les cadres, dont les appointements de base ont progressé de 4,4 % en 1991 (contre 4,1 % pour les ouvriers mais 3,2 % pour les employés). Ces mêmes cadres dont le niveau de chômage s'est accru de près d'un tiers l'an passé...

En 1988-1989, on avait déjà observé que le réveil de la croissance avait d'abord profité aux créations d'emplois avant de bénéficier aux rémunérations. Cette fois, un décalage comparable se dessine : lorsque les vents sont contraires, l'emploi change de cap plus rapidement que les salaires. Autrement dit, les entreprises *ajusteraient leurs effectifs avant* leur masse salariale. Un comportement qui risque de peser sur l'efficacité d'une politique de lutte contre le chômage fondée sur l'abaissement du coût du travail.

JEAN-MICHEL NORMAND

Pendant que les suppléants du G7 sont réunis à Paris

Les Etats-Unis assouplissent leur politique du crédit

Discrètement, la Réserve fédérale, la banque centrale américaine, a signalé jeudi 9 avril aux marchés financiers qu'elle avait décidé d'assouplir une nouvelle fois le crédit. Injectant des liquidités sur le marché monétaire, elle a fait baisser de *0,25 point le taux* d'intérêt des fonds fédéraux (l'argent que les banques se prêtent entre elles au jour le jour), le ramenant à 3,75 %. *Il s'agit* d'un nouveau pas dans la politique de réduction massive des taux d'intérêt entamée aux Etats-Unis *en 1990*, afin de lutter contre la récession. De telles actions anticipent généralement une diminution du taux de l'escompte.

Après la réduction, fin décembre, du taux de l'escompte à 3,5 % (son plus bas niveau historique), de nombreux spécialistes estimaient que cette politique avait atteint ses limites ou que les signes de reprise de l'activité étaient désormais suffisamment nombreux. Le secrétaire au Trésor, M. Nicholas Brady, continuait pour sa part à militer en faveur d'un assouplissement du crédit, ne voulant se priver d'aucun instrument pour stimuler l'activité en cette année électorale. M. George Bush n'a d'ailleurs pas manqué d'exprimer jeudi sa satisfaction, estimant que la diminution du crédit devrait rendre la reprise *« plus robuste »*.

L'action de la Réserve fédérale intervient au terme d'une semaine agitée sur les marchés financiers mondiaux. La Bourse de Tokyo a en particulier subi un sérieux accès de faiblesse (*le Monde* du 9 avril) avant de se reprendre nettement vendredi 10 avril. Les marchés de valeurs mobilières se réjouissent traditionnellement des baisses de taux d'intérêt qui rendent plus attrayants les investissements en actions. Jeudi, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a d'ailleurs grimpé de 43 points, clôturant à 3224,96. L'assouplissement du crédit outre-Atlantique se répercutera-t-il sur les autres places financières?

Le Japon a déjà ramené son taux de l'escompte de 4,5 % à 4 % le 1er avril. Jeudi 9, le conseil de la Bundesbank, réuni à Francfort, décidait de ne pas modifier les taux d'intérêt allemands, en cette période de négociations salariales difficiles *(lire ci-contre)*. Cependant, en marge de la rencontre, l'un des membres du conseil, M. Norbert Kloten, déclarait qu'un assouplissement du crédit pourrait intervenir au deuxième semestre.

Possible action des Britanniques

En *Grande-Bretagne, le coût du* crédit s'est inscrit en baisse sur les marchés au lendemain de l'annonce de la victoire des conservateurs aux élections du 9 avril, et là aussi on évoque désormais une possible action de la Banque d'Angleterre sur les taux directeurs.

Des représentants du groupe des sept principaux pays industriels (G7) devaient se retrouver vendredi 10 avril à Paris pour discuter de l'assistance à l'ancienne Union soviétique, mais aussi de la conjoncture économique mondiale. Le même jour, une importante réunion sur la conjoncture mondiale devait avoir lieu à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). La baisse concertée des taux d'intérêt chez les Sept, qui n'avait pu être entreprise en 1991, est encore à l'ordre du jour cette année.

F. L.

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

• **Prix de gros : + 0,2 % en mars.** – Les prix de gros aux Etats-Unis, censés préfigurer l'évolution prochaine des prix de détail, ont progressé de 0,2 % en mars après une hausse également de 0,2 % en février et un recul de 0,3 % en janvier, a *annoncé jeudi 9 avril le département américain du travail. Pour* l'ensemble du premier trimestre, les prix à la production ont augmenté de 0,7 % en rythme annuel. Pour la totalité de 1991, ils avaient reculé de 0,1 % au lieu d'une hausse de 5,7 % en 1990.

Hors énergie et alimentation, secteurs où les prix fluctuent toujours beaucoup d'un mois à l'autre, les prix de gros ont crû également de 0,2 % en mars contre une hausse de 0,1 % en février. L'indice des prix excluant l'énergie et l'alimentation est jugé par les experts comme plus significatif des tendances de fond de l'inflation.

Alors que la Bundesbank s'inquiète des déficits

Les négociations salariales piétinent en Allemagne

La Bundesbank renouvelle, dans son rapport annuel publié vendredi 10 avril, ses mises en garde contre les déficits publics croissants, *l'inflation et le maintien* prolongé des subventions à l'ex-RDA. La veille, les employeurs des services publics ont refusé les propositions des médiateurs d'une hausse des salaires de 5,4 % en 1992. Les négociations salariales se déroulent dans un climat tendu.

FRANCFORT

de notre correspondant

Une nouvelle rencontre entre les syndicats et les employeurs des services publics est prévue lundi 13 avril mais les négociations salariales allemandes sont très tendues. Les salariés ne sont pas prêts à régler les innombrables notes que leur présente le gouvernement : payer pour l'unification, pour les demandeurs d'asile et aussi pour M. Delors qui veut augmenter la contribution allemande au budget européen.

Alors que les salariés avaient fait preuve de sagesse durant les années 80 et que les profits des entreprises atteignaient des records, ils s'attendaient à récolter les fruits de l'opulence allemande quand, en 1989, l'unification est intervenue. S'ils comprennent que M. Kohl s'était lourdement trompé en promettant que tout cela ne leur coûterait rien, les Allemands admettent mal de se serrer la ceinture.

Les employeurs ont des arguments à faire valoir : l'économie allemande ne peut pas s'offrir tout à crédit. Les dérapages (inflation, déficits, réductions des excédents commerciaux) *sont visibles. Toutefois la force des* syndicats a permis d'arracher des hausses salariales substantielles lors des premières négociations branche par branche entamées depuis la fin de 1991 : 6,4 % dans la sidérurgie et 5,8 % (ou 6,4 % suivant comme l'on compte) dans les banques.

Grèves à prévoir

Dans les services publics, les premières conversations avaient échoué et les parties s'en étaient remises à des médiateurs. Mais les propositions de ces derniers, annoncées jeudi 9 avril, d'une hausse de 5,4 % et d'une prime de 500 deutschemarks (1 700 francs), ont été qualifiées de *« trop chères »* par les employeurs. Une nouvelle réunion est prévue pour lundi. Les dernières propositions patronales porteraient sur 5 % de hausse; contrairement aux 3,5 % évoqués précédemment, y compris par le gouvernement, premier employeur public.

Le climat n'est plus, à l'évidence, au compromis. Il ne l'est pas non plus dans la métallurgie. Des grèves ne sont donc pas à exclure après la trêve de Pâques. Quoi qu'il en soit, les premiers résultats arrachés par les syndicats semblent élevés à nombre d'économistes. Les coûts de production allemands devraient croître à nouveau, alors même qu'ils sont devenus, avec ceux de la Suède, les plus élevés d'Europe.

ÉRIC LE BOUCHER

Alors que M. Raymond Lacombe se prépare à céder la présidence

Un vif sentiment anti-américain a dominé les travaux du congrès de la FNSEA

Dans les congrès agricoles, le ton et le vocabulaire sont souvent plus importants que le fond, et la harangue et la diatribe l'emportent sur les discours constructifs et argumentés. Il faut d'abord mobiliser, *galvaniser, regrouper les* militants et louer les « vertus unifiantes » du syndicalisme avant d'analyser les phénomènes, soupeser les contraintes économiques et proposer des solutions. Le 46e congrès de la FNSEA, du 7 au 9 avril à Bourg-en-Bresse, n'aura pas dérogé à la règle.

BOURG-EN-BRESSE

de notre envoyé spécial

Orateur hors pair souvent ovationné par les congressistes debout, M. Raymond Lacombe, qui présidait pour la dernière fois le rassemblement annuel de la Fédération nationale d'exploitants agricoles (FNSEA), puisqu'il cédera la place cet été, et les leaders paysans ont abondamment joué sur un registre humaniste voire évangélique (1). Il est vrai que le congrès était placé sous un thème adéquat : *« Agriculture vivante, un enjeu de société »*.

Evoquant la manifestation du 29 septembre à Paris et *« le sursaut »* de milliers de paysans qui ont choisi de *« communier »* avec la France entière, M. Lacombe parla de la *« longue marche pour la résurrection du monde rural »*, des *« agriculteurs émanation du peuple de France »*, et, bien sûr, de cette Europe *« déboussolée à la recherche d'une âme »* (2). Dans la foulée, le très populaire Philippe Mangin, président du CNJA (Centre national des jeunes agriculteurs), a évoqué tour à tour la *« flamme qui brûle »* dans les campagnes, les *« convictions, les espérances, les exigences morales et, pour tout dire, la foi des paysans »*, et appelé l'auditoire à se mobiliser *« non pas contre tout »* mais *« pour »* les multiples combats à venir.

Au premier rang des accusés, et non représentée, l'Europe, *« qui est tentée d'aller chercher ses ordres à Washington et de succomber*, a martelé M. Lacombe, *aux faux semblants de la Pax America »*, pendant que derrière la tribune défilait un spot lumineux annonçant : *« Politique agricole commune (PAC) + négociations du GATT = deux hectares sur trois en friche à l'horizon 2000 »*.

M. Mermaz chahuté

Les responsables de la FNSEA avaient invité M. Jacques Calvet à leur décrire sa vision de l'Europe et, comme cela était prévisible, le président de Peugeot-Citroën ne *put que faire un tabac lorsqu'il* dénonça sans ménagement les dérives du fédéralisme. Et c'est sous un tonnerre de bravos que le président de la firme automobile, fustigeant à plusieurs reprises *« les plus hautes autorités de l'Etat »* sans jamais nommer M. François Mitterrand, compara le danger japonais pour les voitures européennes aux tentations américaines pour *« abattre la PAC »*.

Dans ces conditions, la tâche qui attendait « Louis Mermaz 2 », ayant succédé depuis quelques jours à lui-même, n'était pas aisée, d'autant que, devant les députés, mercredi 8 avril, M. Pierre Bérégovoy n'avait guère été prolixe sur l'aménagement du territoire et les interrogations des ruraux. Le moins qu'on puisse dire est que le ministre de l'agriculture n'a répondu en rien aux attentes du monde paysan.

Sur un ton professoral, l'ancien agrégé d'histoire déroula une longue rétrospective relative aux négociations commerciales multilatérales du GATT, qui passa au-dessus de la tête de la plupart des congressistes, impatients d'entendre annoncer des mesures concrètes et quelques poignées de centimes.

M. Mermaz eut beau affirmer que la France était, parmi les douze Etats de la CEE, *« celui qui résistait le mieux aux empiètements des instances du GATT et aux surenchères américaines, que la réforme de la PAC était la meilleure façon de se prémunir dans les négociations internationales, qu'il ferait tout pour obtenir une revalorisation à Bruxelles de la prime aux vaches allaitantes »*, il n'apporta pas le moindre commencement de réponse précise à quatre revendications immédiates des agriculteurs : la définition de l'assiette des revenus sur laquelle seront assises les cotisations sociales; le paiement des *« redevances scélérates »* pour pollution des eaux; la simplification des procédures paperassières; le véritable lancement des investissements pour produire des biocarburants à partir du blé, du tournesol ou de la betterave.

« La préretraite des femmes »

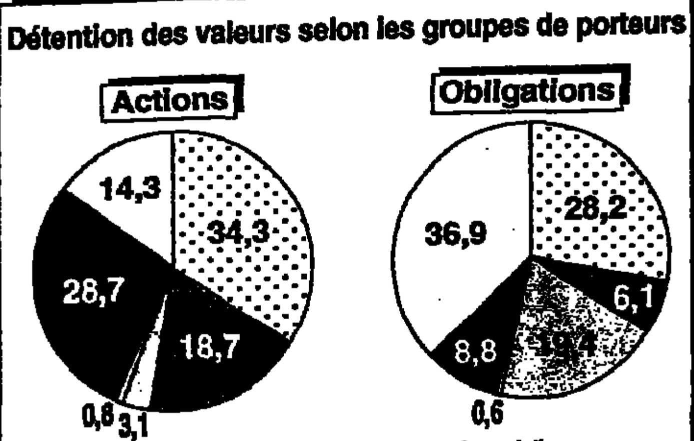
Et, tandis que M. Raymond Lacombe était plébiscité, le discours du ministre chahuté s'acheva sous des quolibets nourris (comme ce fut le cas l'an dernier à Angers) qui n'allèrent toutefois pas jusqu'à l'animosité.

La complicité, voire la cogestion, entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles est une histoire déjà longue en France et, après s'être mutuellement rudoyé, on se donne une franche poignée de main. M. Mermaz reçut en cadeau d'une paysanne méridionale un parapluie sur lequel était inscrit : *« Pensez aussi à la préretraite des femmes d'agriculteurs ! »*. M. Lacombe, lui, avait hérité d'une Peugeot 106 offerte par les congressistes, avec un bon de biocarburant, évidemment, pour 50 000 km.

FRANÇOIS GROSRICHARD

(1) Deux candidats officieux sont sur les rangs : MM. Luc Guyau et Gérard Lapie, secrétaire général et secrétaire général adjoint de la FNSEA.

(2) On lira le livre de Daniel Crozes *« Raymond Lacombe, un combat pour la terre »*, qui vient de paraître aux Éditions du Rouergue.



L'importance des investisseurs étrangers à la Bourse de Paris apparaît chaque fois que se produit une secousse comme celle du mercredi 8 avril, qui a vu une baisse de 3,44 % de l'indice CAC 40. Les non-résidents sont alors soupçonnés de se défaire massivement de leurs titres français. Hors établissements de crédit, selon les derniers chiffres fournis par la Banque de France, la part des actions françaises cotées détenues par des non-résidents à la fin du mois de septembre 1991 représentait 28,7 % de l'ensemble des actions.

Les étrangers constituaient ainsi le deuxième groupe de porteurs après les ménages. Les non-résidents détenaient aussi 8,8 % des obligations. La capitalisation boursière de la place représenta en actions quelque 2000 milliards de francs, et 3 000 milliards de francs en obligations.

ÉCONOMIE

FINANCES

Tout en poursuivant sa stratégie de développement

Le Crédit lyonnais a vu son résultat net reculer de 14,7 % en 1991

La stratégie de développement tous azimuts poursuivie par le Crédit lyonnais depuis plusieurs années ne lui a pas apporté que des réussites et lui a valu de solides inimitiés des banques concurrentes. L'établissement dirigé par M. Jean-Yves Haberer était attendu au tournant de ses résultats de 1991. Les hasards du calendrier ont même poussé le Sénat à annoncer le principe de la création d'une commission d'enquête parlementaire sur le Crédit lyonnais, jeudi 9 avril, le jour de la communication des comptes de la banque.

La maison du boulevard des Italiens annonce un résultat net part du groupe de 3,162 milliards de francs, en baisse de 14,7 % sur celui de 1990 (3,707 milliards), mais toujours supérieur à celui des autres grandes banques françaises. Le produit net bancaire global est en hausse de 13,5 % à 46,3 milliards de francs. Evolution majeure, la part du bénéfice net provenant de France a nettement diminué, à 37 % en 1991 contre 69 % en 1990, celle des filiales européennes représente 26 % contre 21 % et le reste du monde contribue pour 37 % contre 10 % au résultat. Le profit net de l'activité aux Etats-Unis a été multiplié par neuf et atteint 1,162 milliard de francs et celui en Espagne avec un périmètre différent est passé à 502 millions de francs contre 26 millions.

Hausse de 48 % des provisions

Pour faire face à la montée des risques liés à la conjoncture et à des sinistres majeurs comme ceux de Giancarlo Parretti, du groupe Maxwell, de La Cinq, etc., les provisions ont augmenté de 48 % à 9,6 milliards de francs. A l'intérieur de cette enveloppe, les risques clients représentent 9,5 milliards de francs, soit une envolée de 126 %. Engagé à hauteur de 4,5 milliards de francs vis-à-vis de l'ex-URSS, le Crédit lyonnais assure être couvert à 100 % *via* une provision de 26 % et une assurance sous forme d'option de vente des créances. Le portefeuille de participations industrielles atteint 37 milliards de francs et a fortement augmenté avec la volonté du Lyonnais de devenir une banque universelle à l'allemande. *«Il représente des plus-values potentielles nettes de 10 %»*, précise M. Haberer.

Difficile aujourd'hui d'apprécier la stratégie du *«quitte ou double»* du Lyonnais, pour reprendre l'expression d'un banquier concurrent. M. Haberer joue résolument sur l'effet masse et un total de bilan impressionnant de 1 587 milliards de francs. Il compte aussi sur une reprise de la croissance. *«Nous attendons la reprise économique et espérons bien être irrigué par elle et même propulsé»*, explique-t-il. En tout cas, il affirme vouloir *«continuer* [sa] *stratégie multimétiers»*. Il faudra sans doute encore attendre deux ou trois ans pour savoir si la soif de croissance du Crédit lyonnais ne pèse pas trop lourdement sur sa rentabilité.

E. L.

INDUSTRIE

Grâce à une société mixte

Citroën s'implante en Chine

Après plusieurs années de négociations, Citroën a conclu les derniers accords lui permettant de produire et commercialiser des automobiles en Chine. La société mixte Dongfeng Citroën Automobile Company, créée en 1990 avec la société chinoise Dongfeng, est détenue pour 70 % par Dongfeng, 25 % par Citroën, 4 % et 1 % respectivement par la Société générale et la BNP.

Dès 1992, des Citroën ZX seront assemblées à Xiangfan, dans le centre de la Chine. Parallèlement une usine de montage et une usine de fabrication des pièces mécaniques seront créées, qui devraient commencer à produire en 1995. L'investissement total est de 5,2 milliards de francs, dont 1,33 milliard de capital social, 1,7 milliard de prêts à taux bonifiés consentis par le gouvernement français, 1,2 milliard de crédits acheteurs accordés par des banques françaises et garantis par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE), 1,1 milliard par des banques chinoises.

Les principaux constructeurs déjà implantés en Chine sont Peugeot, qui assemble des 505, Volkswagen, Daïhatsu et Chrysler. La production totale a atteint près de 87 000 unités en 1991.

EN BREF

□ **Contingentement des importations de chaussures chinoises.** – Les importations de chaussures (à dessus cuir et textile) ainsi que de pantoufles chinoises sont limitées, depuis le 5 avril et pour une durée d'un an, à 51 millions de paires. Ce total est inférieur de 10 % au volume des importations enregistrées en 1991. Dans un communiqué, la Fédération nationale de la chaussure de France s'est félicitée, lundi 6 avril, de *«la détermination ainsi manifestée»*. Selon la fédération, la France était devenue le *«déversoir des importations chinoises»*, le tiers des chaussures chinoises importées dans la Communauté étant destiné au marché français.

□ **Erratum.** – C'est par erreur que nous avons écrit, dans l'article «Le plein pouvoir du premier ministre» publié dans *le Monde* du 9 avril, que M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, avait été obligé de sortir deux fois le franc du serpent monétaire, en janvier 1974 et en mars 1976. La première sortie avait été le fait de M. Valéry Giscard d'Estaing, encore ministre de l'économie et des finances.

SOCIAL

Le quarante-deuxième congrès confédéral

La direction de la CFDT est confirmée dans ses choix

Le rapport d'activité de la direction sortante a été adopté par 62,35 % des voix, jeudi 9 avril, lors de l'avant-dernière journée du 42e congrès de la CFDT, réuni à Paris. Les congressistes ont aussi entériné le rapport d'orientation (qui a obtenu 64,39 % des voix), qui précise les grandes options de la centrale syndicale.

Du strict point de vue arithmétique, les votes intervenus jeudi 9 avril n'expriment guère un soutien unanime à la direction de la CFDT. Le rapport d'activité présenté par le secrétaire général, M. Jean Kaspar, recueille un score légèrement inférieur à celui obtenu en 1988 à Strasbourg par M. Edmond Maire, son prédécesseur (62,35 % contre 65,39 %). Quant au rapport d'orientation, il a convaincu le même pourcentage de délégués qu'il y a trois ans (64,39 % contre 64,19 %). L'examen des amendements les plus significatifs a confirmé l'existence de réticences non négligeables au sein de la confédération à l'égard des choix de la direction sortante. Néanmoins, cette forte minorité, outre qu'elle ne date pas d'hier, n'apparaît guère plus structurée que par le passé.

Si elle n'a pas été plébiscitée, l'équipe de M. Kaspar peut en revanche considérer avoir fait définitivement entériner par le congrès des orientations parfaitement lisibles. Ainsi, l'affirmation de la *«stratégie réformiste»* de la CFDT a été confirmée par près de 60 % des voix, alors qu'un amendement réclamant la recherche de convergences sans exclusives, y compris avec la CGT, et rejetant toute coopération privilégiée avec les seules organisations réformistes a été rejeté par 56 % des mandats. Très contesté tout au long des débats, le concept de *«chèque syndical»* (financement des syndicats par l'entreprise en fonction des préférences des salariés) a été lui aussi avalisé sans véritable difficulté (58,6 %) de même que la création d'une structure associative spécifiquement destinée aux jeunes.

Après avoir abandonné toute référence au socialisme en 1988, la centrale achève donc sans drame sa mutation réformiste. Pour transformer la réalité, estime-t-elle, sa tâche doit consister à rechercher des espaces de négociation et obtenir *des «compromis»*. Pourtant, la CFDT a encore peur de certains mots. Curieusement, un amendement hostile à un passage de la résolution d'orientation affirmant *«la réalité incontournable du marché»* a été repoussé de justesse (52,6 %).

Ce quarante-deuxième congrès devait prendre fin vendredi avec la très probable reconduction de M. Kaspar et une intervention de M. Jacques Delors, président de la Commission européenne.

J.-M. N.

COMMUNICATION

M 6 propose de récupérer certains émetteurs de la chaîne

La liquidation en trois étapes de La Cinq

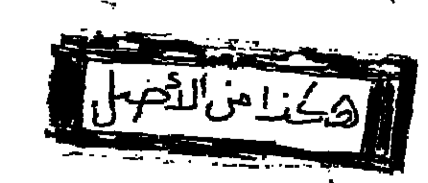
Me Jean-Claude Pierrel, désigné comme liquidateur de La Cinq, a indiqué, jeudi 9 avril, les trois étapes fixées par le tribunal de commerce pour cette liquidation. Avant fin juin, Me Pierrel traitera les propositions du groupe Hachette de reprise des créances de fournisseurs et *«élaborera des accords transactionnels»* avec les producteurs, en vue d'éviter au maximum d'autres faillites. Il traitera aussi les mesures liées à l'arrêt de l'activité, sociales notamment : après les premiers départs et licenciements, il reste 400 salariés permanents et 213 contrats intermittents.

Une deuxième étape, d'avril à septembre, sera consacrée à la vérification des créances déclarées et à l'établissement du passif définitif. En parallèle aura lieu la réalisation des actifs, c'est-à-dire la vente du matériel et du mobilier de la chaîne. Enfin, à partir d'octobre, le liquidateur examinera les responsabilités passées et notamment, à partir d'un rapport d'experts sur la gestion de La Cinq, l'éventualité d'une action en comblement de passif contre les sociétés dirigeantes de La Cinq.

Les émissions de La Cinq doivent s'arrêter dimanche soir 12 avril. M 6, dont le réseau est moins étendu que celui de La Cinq (72 % des Français touchés contre 80 % pour La Cinq), va proposer au gouvernement et au CSA de reprendre certains émetteurs de La Cinq pour y diffuser ses émissions. En complétant son réseau, notamment à Metz, Cherbourg, Valence, Belfort, en l'améliorant ailleurs, M 6 estime qu'elle contribuerait à rendre *«indolore la disparition de la chaîne»* auprès de 3,2 millions de personnes. Enfin, l'association de défense de La Cinq a fait officiellement acte de candidature auprès du CSA pour se voir attribuer le réseau de l'ex-Cinq.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS





ÉCONOMIE

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

L'action de la Caisse centrale de coopération en 1991

La Côte-d'Ivoire reste le principal bénéficiaire de l'aide française

La Caisse centrale de coopération économique a présenté, mercredi 8 avril, une synthèse de ses opérations à l'étranger en 1991, soulignant le poids accru des aides aux politiques d'ajustement structurel en Afrique.

Instrument privilégié de l'action financière française en Afrique (à l'exception de la Libye, de l'Egypte et de l'Afrique du Sud), la Caisse centrale de coopération économique a engagé l'an passé quelque 7,9 milliards de francs dans les Etats étrangers, soit un montant en hausse de 3,5 % par rapport à 1990. Les concours nets – une fois les remboursements des emprunteurs effectués – sont restés supérieurs à 5 milliards de francs pour la troisième année consécutive. Pour le président de la Caisse, M. Philippe Jurgensen, la part des aides consacrées au financement de projets a fortement diminué (de 70 % à 58,9 % du total), les aides dites hors projet, destinées pour l'essentiel à l'ajustement structurel des économies (1), passant simultanément de 30 % à près de 41 % des engagements, pour un montant de 3,2 milliards de francs.

Les opérations de la Caisse à l'étranger montrent ainsi que l'ajustement, naguère présenté comme une phase transitoire, est un provisoire qui dure. *«La période est plus longue qu'on ne le prévoyait. Les sommes consacrées à l'ajustement seront élevées en 1992 et encore pendant deux ou trois ans»*, a souligné M. Jurgensen. *«Il n'est pas facile pour les pays concernés de réduire la masse salariale de la fonction publique ou de diminuer les salaires.»* En 1991, les prêts d'ajustement ont bénéficié à quatre pays à revenus intermédiaires : la Côte-d'Ivoire (1,2 milliard de francs), le Cameroun (600 millions de francs), le Gabon (350 millions de francs) et le Congo (50 millions de francs), pour une ligne totale de 2,2 milliards de francs. A ces crédits se sont ajoutés 1,04 milliard de francs de subventions qui ont profité à treize des pays les moins avancés du continent noir. Toutes aides confondues, c'est la Côte-d'Ivoire qui est restée en 1991 le principal bénéficiaire des engagements de la Caisse, suivie par le Cameroun, mais il faut souligner la troisième place de l'Angola. Depuis l'arrêt de la guerre civile, ce pays, qui entre désormais dans le «champ» de la coopération française, a reçu 714 millions de francs, dont la moitié pour l'installation d'un réseau de télécommunications par satellite. *«Un rang d'autant plus remarquable que ce pays n'a bénéficié d'aucun concours d'ajustement»*, souligne la Caisse centrale.

Ouverture à de nouveaux Etats

De l'exercice 1991, il faut encore retenir deux nouveautés.

• Le lancement d'une activité de prêt aux entreprises privées de sa filiale de participation Proparco (elle se limitait jusqu'ici à des prises de participation). Proparco a ainsi prêté l'an passé 420 millions de francs aux entreprises.

• L'ouverture de sa zone d'intervention aux quinze Etats du Pacifique sud et aux trois pays d'Afrique du Nord, sur décision du gouvernement.

La Caisse intervient au total dans une soixantaine de pays, en attendant l'autorisation officielle des pouvoirs publics de travailler en Afrique du Sud. L'évolution politique de ce pays et la présence accrue d'investisseurs sud-africains aux Comores, au Mozambique ou à Madagascar montre le dégel rapide et réel entre l'ancien pays de l'apartheid et les nations d'Afrique noire. La reprise des relations diplomatiques entre la Côte-d'Ivoire et l'Afrique du Sud, le 7 avril, est un signe de plus qui témoigne d'une certaine urgence à considérer une implantation concrète à Johannesburg.

Quant aux intérêts de la dette africaine (2), qui atteignent environ 11 milliards de dollars (60 milliards de francs), *«ils sont trop élevés pour les balances des paiements de ces pays»*, estime M. Jurgensen. Côté français, les pays les plus pauvres ont bénéficié de l'annulation de leur dette pour un montant de 1,3 milliard de francs depuis le sommet de Dakar en 1989. Ils ne pourront plus désormais recevoir que des dons. Les pays dits à revenus intermédiaires (Congo, Gabon, Cameroun, Côte-d'Ivoire), s'ils n'ont pu jouir d'une remise de dette – faute d'un consensus international, – n'emprunteront qu'à des taux ne dépassant pas 5 %.

Reste la question épineuse des créances des organismes multilatéraux (Banque mondiale, Fonds monétaire international, Banque africaine de développement). Ces institutions empruntent elles-mêmes sur le marché et doivent à tout prix être remboursées pour conserver leur crédibilité. Il s'agit là du *«socle de la dette»*, selon l'expression de M. Jurgensen, la partie non renégociable du fardeau.

ÉRIC FOTTORINO

(1) L'ajustement consiste dans le redressement économique et financier des Etats. Il passe par la restauration des grands équilibres et par le rétablissement de l'Etat de droit, de la sécurité des affaires, etc.

(2) La dette totale de l'Afrique subsaharienne s'élève à 175 milliards de dollars (962,5 milliards de francs).

Alors que le GATT plaide pour la libéralisation

Bruxelles propose des garanties de débouchés pour les bananes des Antilles, des Canaries et d'Afrique

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Les producteurs de bananes des Antilles devraient être rassurés : la Commission européenne a décidé, mardi 7 avril, de proposer aux Douze de maintenir leur garantie de débouchés sur le marché de la CEE. Cette même préférence jouera en faveur des autres producteurs de la Communauté (Canaries, Madère, Crète), ainsi que de ceux d'Afrique et des Caraïbes qui lui sont liés par la Convention de Lomé. Elle a finalement renoncé à amorcer une libéralisation des importations au profit des «bananes-dollars», c'est-à-dire de celles produites en Amérique centrale et en Amérique du Sud, essentiellement par des multinationales américaines. La Commission propose de fixer un contingent d'environ 2 millions de tonnes au-delà duquel ces «bananes-dollars» ne pourraient plus rentrer dans la CEE. Ce montant correspond *grosso modo* à leur taux actuel de pénétration du marché. En 1990, la consommation des Douze atteignait 3,3 millions de tonnes.

L'approche du marché unique interdisait de maintenir un cloisonnement à l'intérieur de la CEE. Par ailleurs, le GATT plaidait pour une libéralisation des importations dans la Communauté. Plusieurs États membres, dont la France, ont protesté, faisant valoir qu'en cas d'ouverture du marché, leurs fournisseurs traditionnels ne pourraient pas résister à la concurrence des «bananes dollars», leurs coûts de production étant très supérieurs. Lors des récents conseils des ministres, M. Louis Mermaz et Mme Elisabeth Guigou ont fait valoir qu'aux Antilles, c'étaient 45 000 emplois qu'il s'agissait ainsi de préserver.

PHILIPPE LEMAITRE

ENVIRONNEMENT

Pour défendre la compétitivité des entreprises

Le CNPF se mobilise contre l'«écotaxe» sur l'énergie

«Les entreprises françaises relèvent le défi de l'environnement» : tel était l'intitulé du colloque organisé, le 7 avril à Paris, par le CNPF. Ce fut en fait l'occasion pour les chefs d'entreprise de réitérer leur opposition au projet d'«écotaxe» sur l'énergie, que doivent examiner en juin les ministres européens de l'environnement

Le patronat français ne veut plus se laisser faire au nom de la défense de l'environnement. *«Les patrons français ont toujours été très passifs vis-à-vis des pouvoirs publics, il faut reprendre l'initiative»*, a constaté M. Ernest-Antoine Seillière, vice-président du CNPF. Il a reçu le renfort de M. Jean-René Fourtou, patron de Rhône-Poulenc et tout nouveau président de l'association Entreprises pour l'environnement (*le Monde* daté 22-23 mars) : *«Jusqu'à présent*, a reconnu celui-ci, *nous courions derrière des chiffons rouges. La hiérarchie des risques changeait tous les ans, au gré des événements – les PCB, le pyralène, les phosphates, les CFC... Il est temps que nous reprenions l'initiative pour ne pas laisser le terrain aux écologistes, aux fiscalistes et à l'administration.»*

Pour montrer que les industriels n'ont pas attendu la fièvre verte pour se préoccuper d'environnement, le CNPF a fait défiler les élèves modèles comme Pechiney, Renault, Lafarge-Coppée, Atochem et l'Union des industries chimiques. Tous ont souligné d'un même élan que leurs efforts en faveur de la maîtrise de l'énergie, de la dépollution ou de la gestion des déchets remontaient à dix ou quinze ans, sans qu'aucune taxe ne les y ait obligés. Aujourd'hui encore, ils se lancent spontanément dans la mission «éco-emballages», confiée à M. Jacques Bouvet, l'ancien président de l'Agence française de la maîtrise de l'énergie. Mais ces protestations de bonne conduite écologique n'avaient qu'un but : appuyer le refus des industriels de payer la fameuse «écotaxe» sur l'énergie préparée par les fonctionnaires de Bruxelles. Pour le CNPF, ce projet de taxation du carburant fossile au sein de la CEE (1) est tout simplement suicidaire.

La pollution est à l'Est

Les patrons français, à l'unisson, réclament donc l'annulation de ce projet de taxe *«inique»*, qui placerait l'Europe des Douze dans une situation d'infériorité intolérable à l'égard des Etats-Unis, du Japon *«et même du Proche-Orient ou du Sud-Est asiatique»*. Ils jugent le projet immoral, car il revient à *«vendre le droit de polluer»* et à *«mettre dans le même sac la virée en hors-bord à Saint-Tropez et le chauffage des HLM l'hiver»*. La taxation de l'énergie à l'Ouest serait en outre inefficace *«puisque la pollution est en Europe de l'Est»*.

Afin de prouver que les industriels sont malgré cela prêts à lutter contre les gaz à effet de serre, le CNPF avait demandé au représentant du patronat européen, M. Carlos Ferrer, président de l'UNICE, de préciser ce que veulent les chefs d'entreprise de la CEE : pas d'écotaxe unilatérale, poursuite d'une vigoureuse politique de maîtrise de l'énergie, encouragement de l'industrie nucléaire et aide aux pays de l'Est handicapés par des usines vétustes. Les ministres européens de l'environnement savent ce qu'il leur reste à faire...

ROGER CANS

(1) Présenté à la Commission des Communautés européennes en septembre 1991, le projet prévoit une taxe de 50 % sur toutes les énergies à partir du 1er janvier 1993, puis une taxe de 50 % sur les émissions de CO_2 provenant des combustibles fossiles. On estime que ces taxes rapporteraient 350 milliards de francs vers l'an 2000.

— *AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS* —

DAMART

Le Conseil de Surveillance a examiné le 31 mars 1992 les comptes de la société et de ses filiales pour l'année 1991.

La comparaison des comptes consolidés d'une année sur l'autre n'est pas significative par suite notamment de modifications apportées dans le périmètre et les méthodes de consolidation.

Le chiffre d'affaires global (HT) s'est élevé à 3,7 milliards contre 3,5 milliards en 1990 (+ 6,4 %). La progression serait de 4 % à données comparables sur la base du périmètre retenu à fin 1991.

En France, l'activité traditionnelle Damart (VPC et magasins conseil) a réalisé de bonnes performances sur la saison Printemps-Eté. Après le timide démarrage de la saison Automne-Hiver, l'année s'est bien terminée avec une progression des ventes de 10,4 %.

A l'étranger, le chiffre d'affaires des trois filiales (Espagne, Italie, Japon) accuse une baisse de 23,7 %, imputable pour l'essentiel à la filiale espagnole.

Parmi les autres sociétés entrées récemment dans le périmètre de consolidation, l'activité est contrastée. Ainsi, La Maison du Jersey, déjà en forte progression en 1990, a enregistré une nouvelle augmentation de ses ventes (+ 14,6 %). Au contraire, Brevidex (– 1,1 %) continue à souffrir de la faiblesse actuelle du marché mobilier de bureau.

Le Groupe Devianne (chaîne de 22 magasins d'habillement), détenu à hauteur de 50 %, a été consolidé pour la première fois par intégration proportionnelle. Il a réalisé un chiffre d'affaires global de 261,1 MF, en hausse de 13,1 % et un résultat courant avant impôt de 18,3 MF.

Pour les secteurs des automatismes et de la motorisation, l'année 1991 a été satisfaisante. Le chiffre d'affaires de Somfy s'élève à 883 MF (+ 15 %) et celui de Simu, consolidé sur l'ensemble de l'année, atteint 260 MF (+ 25,6 %). La société Faac a été reprise pour 34 % selon la méthode de mise en équivalence.

Le Groupe de lingerie Valero, qui avait été consolidé par intégration globale au deuxième semestre 1990, a été mis en équivalence sur base de sa situation nette au 31.12.1990 pour tenir compte de l'accord de cession conclu avec VF Corp. en décembre 1991 et concrétisé début 1992. Ce changement de méthode a entraîné la disparition de l'amortissement de la survaleur relative à l'acquisition de ce Groupe (27 MF).

Le résultat d'exploitation du Groupe Damart atteint 313,2 MF contre 161,5 MF en 1990 (+ 93,9 %).

Le résultat financier enregistre les effets du financement des opérations de croissance externe sur une année complète contre six mois l'année précédente de sorte que le bénéfice courant avant impôt ressort à 221,7 MF (110,1 MF en 1990).

Après impôt, participation et amortissement des survaleurs, le bénéfice net consolidé s'élève à 69,5 MF, la part du Groupe étant de 41,2 MF contre 26,5 MF en 1990.

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin de fixer le dividende net par action à F 50 contre F 48 en 1991.

ALCATEL ALSTHOM

Réuni le 8 avril 1992, sous la présidence de M. Pierre SUARD, le Conseil d'administration d'Alcatel Alsthom a arrêté les comptes de l'exercice 1991.

Le résultat net consolidé part du Groupe enregistre une hausse de 20 % et s'élève à 6 180 millions de francs contre 5 136 millions de francs en 1990.

Alcatel Alsthom résultat net de 1991 en progression de 20 %

Pour un chiffre d'affaires consolidé de 160,1 milliards de francs en augmentation de 11 %, le résultat net consolidé comprenant les intérêts minoritaires atteint 8 722 millions de francs et enregistre une progression de 21 % par rapport à l'exercice précédent.

Le bénéfice par action de 51,80 francs est en augmentation de 6 %. Il est établi sur la base du nombre d'actions en circulation à fin 1991, soit 119,2 millions. Ce montant comprend, en particulier, les actions créées lors des opérations de fusion de l'exercice.

Sur la base d'un capital totalement dilué de 130,8 millions d'actions, le bénéfice par action progresse de 8,5 % en 1991 à 51 francs.

Le résultat net d'Alcatel Alsthom, société mère, s'établit à 2 723 millions de francs contre 2 457 millions de francs en 1990.

Le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée générale une distribution globale de 1 629 millions de francs en progression de 20 % par rapport au montant de 1 355 millions de francs versés au titre de 1990. Le dividende proposé par action est ainsi de 13,50 francs (12,50 francs en 1990) et correspond à un revenu global par action de 20,25 francs (18,75 francs en 1990). Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1er juillet 1992. Le Conseil a également décidé de proposer aux actionnaires, comme les années précédentes, l'option du paiement de ce dividende sous forme d'actions Alcatel Alsthom.

CHIFFRES CLES

en millions de francs *(sauf mention particulière)*	1991	1990
Principales données consolidées		
Chiffre d'affaires	160.082	144.053
Résultat opérationnel	14.945	12.550
Résultat net courant	8.066	6.233
Résultat net part groupe	6.180	5.136
Bénéfice net par action en circulation *(en francs)*	51,82	48,95
Bénéfice net par action totalement dilué *(en francs)*	50,96	46,96
Distribution proposée		
Distribution globale	1.629	1.355
Dividende distribué par action *(en francs)*	13,50	12,50
Avoir fiscal par action *(en francs)*	6,75	6,25

Afin de statuer sur les comptes de l'exercice, le Conseil a décidé de convoquer les actionnaires en Assemblée générale mixte le 25 juin 1992 à 14 h 30 au Palais des Congrès à Paris.

Enfin, dans le cadre de l'acquisition par Alcatel Alsthom de la totalité de la participation de 30 % du groupe américain ITT Corporation dans le capital d'Alcatel nv, le Conseil a approuvé le projet de traité d'apport par lequel ITT Corporation apportera à Alcatel Alsthom 4 550 000 actions Alcatel nv en échange de 9 100 000 actions nouvelles Alcatel Alsthom. ITT Corporation détiendra ainsi 7 % environ du capital d'Alcatel Alsthom. Par cette opération, qui comporte par ailleurs des paiements échelonnés sur trois exercices, Alcatel Alsthom disposera de la totalité du capital d'Alcatel nv. Le projet de traité d'apport ainsi que l'augmentation de capital liée à la création des 9 100 000 actions nouvelles seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 25 juin.

Le Conseil proposera également à l'Assemblée générale la nomination en qualité d'administrateur de M. Rand V. ARASKOG, Président du groupe ITT Corporation pour un mandat d'une durée de 5 ans.

ALCATEL ALSTHOM EN DIRECT :
- MINITEL : 36.16 Code CLIFF
- Téléphone actionnaires : (1) 42 561 561

VIE DES ENTREPRISES

Portant ses efforts sur la rentabilité et le désendettement

Rhône-Poulenc envisage une augmentation de son capital d'ici à 1994

ONGAR

de notre envoyé spécial

Après la série d'acquisitions réalisées entre 1985 et 1990, qui ont permis à Rhône-Poulenc de se hisser du douzième au septième rang des chimistes mondiaux, les efforts portent à présent sur la rentabilité et le désendettement. Ces priorités ont été rappelées par le président de ce groupe nationalisé, M. Jean-René Fourtou, lors de l'inauguration le 9 avril d'une nouvelle unité de recherche en agrochimie sur le site de Ongar, près de Londres. *«Les chiffres. en valeur absolue, ne sont pas à mes yeux satisfaisants*, a-t-il affirmé. *Les ratios montrent que nous sommes loins d'être parmi les meilleurs.»*

Pour réduire l'endettement qui s'élève à 35 milliards de francs, M. Fourtou *«envisage, d'ici à 1994, une augmentation de capital qui pourrait se faire sans dilution du résultat par action»*, grâce à l'amélioration des bénéfices du groupe. Cette opération pourrait s'effectuer à un prix oscillant entre 600 et 700 francs par CIP (certificat d'investissement privilégié), le titre s'échangeant actuellement juste au-dessus des 600 francs.

Toutefois, cette augmentation n'est pas *«envisagée à court terme»*, le groupe voulant avant tout confirmer l'amélioration de ses résultats. Si ceux du premier trimestre devraient être très bons, mais peu significatifs comparés à ceux de la même époque de 1991, affectés par la guerre du Golfe, il faudra attendre les données du premier semestre pour se faire une meilleure idée. Néanmoins, l'objectif pour les deux ans à venir d'une progression annuelle de 20 % du résultat opérationnel (*le Monde* du 22 février) a été réaffirmé par M. Fourtou, malgré la conjoncture incertaine.

Cette augmentation de capital pourrait aussi être l'occasion de transformer les CIP en véritables actions en leur réintégrant les droits de vote, ce qui aurait le mérite de clarifier la situation aux yeux des investisseurs étrangers souvent déconcertés par la variété de produits financiers émis par le groupe (CIP, TPSA, TSDL...). Toutefois, cette décision appartient à l'Etat, détenteur de 56,9 % du capital, tout comme celle d'une privatisation partielle.

En attendant, la réduction du désendettement se fera aussi par l'amélioration des résultats du groupe et par la cession d'une quinzaine d'activités non stratégiques. Si toute grande acquisition est exclue d'ici à 1994, les divisions du groupe peuvent effectuer des rachats pour se renforcer sur un marché ou procéder à des alliances.

DOMINIQUE GALLOIS

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CESSION

□ **Pernod-Ricard envisage de céder ses vins de table à la SIA.** – Pernod-Ricard envisage de céder à la Société d'investissement d'Aquitaine (SIA) sa participation de 90 % dans la Société des vins de France (SVF), spécialisée dans les vins de table, ont indiqué, jeudi 9 avril, des responsables du groupe de spiritueux. Ce projet s'inscrit dans le cadre de négociations entre la SVF et Castel, filiale de la SIA, sur la mise en commun de centres d'embouteillage. Après la chute du marché des vins de table de 1991, Pernod-Ricard entend se concentrer sur les vins fins, avec les sociétés Crus et domaines de France, Alexis Lichine et Pasquier-Desvignes. Avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 milliards de francs, la Société des vins de France (SVF) a enregistré une perte de 15 millions de francs en 1991, après un bénéfice de 40 millions de francs en 1990 (*le Monde* du 31 mars).

ACHAT

□ **Vestra (habillement) achète la société allemande Kempel et Leibfried.** – Le groupe d'habillement Vestra (1,1 milliard de francs de chiffre d'affaires en 1991) a acheté la société Kempel et Leibfried, l'un des trois grands du sportswear en Allemagne avec un chiffre d'affaires de 155 millions de deutschemarks (527 millions de francs). Vestra – 10 usines en France, plus de 3 000 salariés – produit exclusivement des vêtements masculins (diffusés sous les marques Torrente, Pierre Cardin, Ted Lapidus, Cacharel, Georges Rech, Bayard, Status...). Le rachat de Kempel et Leibfried (marques Kempel, Redpoint, licences Camel Collection, Camel Trophy) lui donne une dimension européenne. Pour reprendre au comte Metternich et à M. Guido Krass leurs parts dans Kempel et Leibfried, la société française a mis en place une société intermédiaire, Vestra Groupe Deutschland, dotée de 32 millions de deutschemarks de fonds propres.

CRISE

□ **Etablissements Noël (chaussures) : 144 suppressions d'emplois.** – Les établissements Noël, spécialistes de la chaussure de sport, recourront à deux jours de chômage technique par semaine jusqu'au 4 mai et supprimeront 144 emplois (sur 720 au total) sur les trois sites bretons du groupe en juillet. La société (400 millions de francs de chiffre d'affaires), basée à Vitré (Ille-et-Vilaine), souhaite transférer une partie de sa production vers son usine tunisienne. Selon la direction, les licenciements secs devraient s'élever à moins d'une centaine grâce à des départs volontaires, en préretraite et au développement du mi-temps. Les établissements Noël avaient déjà supprimé une centaine d'emplois en juillet 1988.

RÉSULTATS

□ **Damart (textile) : résultat net (part du groupe) en hausse de 55 %.** – Le groupe textile Damart (sous-vêtements) a dégagé l'an dernier un résultat net (part du groupe) de 41,2 millions de francs, en hausse de 55 % sur celui de 1990. Le résultat d'exploitation (313 millions de francs) a progressé de 94 % et le résultat courant avant impôts (221 millions) de 201 %. Le chiffre d'affaires consolidé a atteint l'an dernier 3,7 milliards de francs, contre 3,5 milliards seulement en 1990. A données comparables, le groupe aurait enregistré une croissance de 4 %. Ces résultats sont dus, pour l'essentiel, à la hausse des ventes en France (+ 10,4 %, vente par correspondance et magasins confondus). Les filiales espagnole, italienne et japonaise ont accusé en revanche une baisse globale de leurs ventes de 23,7 %.

□ **Dassault : bénéfice de 264 millions de francs en 1991.** – Dassault-Aviation et ses filiales ont enregistré, en 1991, un chiffre d'affaires de 15,9 milliards de francs (au lieu de 18,8 milliards en 1990) et un bénéfice net de 264 millions de francs (au lieu de 374,2 millions en 1990). Le conseil d'administration, réuni jeudi 9 avril, a estimé que la stagnation du marché est liée à la diminution des budgets de la défense dans le monde. Les prises de commandes reçues par Dassault-Aviation se sont élevées en 1991 à 12 milliards de francs, soit une baisse de 25 % par rapport à 1990 (cette baisse est de 30 % pour l'ensemble de la profession). Pour une grande partie, ce déclin est dû à la révision par la France de sa loi de programmation militaire. Ces résultats n'incluent pas les comptes du groupe Dassault-Electronique, qui a atteint en 1991 un chiffre d'affaires de 3,8 milliards de francs (en baisse de 3,6 %) et un bénéfice net de 63,6 millions de francs.

□ **La CLT progresse grâce à ses télévisions allemande et néerlandaise.** – Le chiffre d'affaires de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) a progressé de 30,7 % en 1991 pour atteindre 50 milliards de francs luxembourgeois (8,25 milliards de francs français), grâce notamment aux progrès de ses activités télévisées en Allemagne (RTL-PLus) et aux Pays-Bas (RTL 4). Le bénéfice consolidé progresse encore plus vite (+ 67 %), passant de 146,7 à 245 millions de francs.

COMMANDE

□ **GEC-Alsthom va fournir une centrale à cycle combiné à la Tunisie.** – GEC-Alsthom a reçu une lettre d'intention de commande pour une centrale à cycle combiné en Tunisie d'une valeur de 200 millions d'écus (1,4 milliard de francs environ), selon un communiqué publié, jeudi 9 avril, par le groupe franco-britannique. La commande de la Société tunisienne d'électricité et du gaz (STEG) porte sur une centrale de 350 mégawatts près de Sousse, sur la côte est tunisienne, première centrale à cycle combiné qui sera réalisée en Afrique du Nord. GEC-Alsthom a récemment reçu neuf commandes de centrales à cycle combiné en Grande-Bretagne, au Pakistan et aux Pays-Bas.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 10 avril ↑

Poursuite du redressement

La victoire des conservateurs en Grande-Bretagne, la baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis et le formidable rebond de la Bourse japonaise (+ 7,5 %) créaient un climat favorable à la Bourse de Paris, qui enregistrait une hausse notable vendredi dans un marché actif. En progression de 1,75 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 progressait de 1,92 % en début d'après-midi, s'inscrivant à 1 980,99 points avant l'ouverture de Wall Street.

Les achats étaient importants mais on ne constatait pas d'excès à la hausse comme à Londres, où la Bourse s'est appréciée de 5 % après la victoire surprise des conservateurs aux élections législatives. Cette correction à la hausse enregistrée depuis jeudi a permis d'effacer la chute de mercredi (– 3,44 %) et même d'enregistrer sur la semaine un gain de plus de 2 %. En raison des fortes hausses enregistrées jeudi et vendredi matin, les opérateurs en profitent pour vendre des titres qui ont fortement monté. Parmi les valeurs en forte progression figuraient le certificat d'investissement Crédit lyonnais, la SAT et le CFF. En baisse on notait Au Printemps, Moulinex et Sophia.

Enfin, selon les statistiques publiées par Europerformance, l'encours de l'ensemble des sicav a progressé de 18,4 milliards de francs en mars à 1 713,9 milliards, après une augmentation de 35,1 milliards en février. Si l'encours des sicav court terme gagne 22,5 milliards à 1 204 milliards en fin de mois, celui des seules sicav monétaires *«frôle la barre des 1 000 milliards de francs»* à 999,6 milliards, en progression de 15,6 milliards par rapport au mois précédent, précise la société d'information financière.

NEW-YORK, 9 avril ↑

Net rétablissement

Wall Street a regagné jeudi 9 avril près de la moitié du terrain perdu au cours des dernières séances, grâce à l'assouplissement de la politique de crédit de la Réserve fédérale américaine ainsi qu'à une correction technique. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes est remonté au-dessus du seuil de 3 200 points pour clôturer à 3 224,95, en hausse de 43,60 points, soit 1,37 %. Le marché a été très actif avec quelque 231 millions d'actions échangées.

La Réserve fédérale (Fed) a provoqué une baisse d'un quart de point à 3,75 % du taux interbancaire au jour le jour (Fed Funds), en injectant en fin de matinée des liquidités dans le système bancaire. La Fed démontre ainsi qu'elle continue à veiller sur la reprise économique encore hésitante. Wall Street était préparée à subir un nouveau déclin jeudi, après la poursuite de la chute de Tokyo.

VALEURS	Cours du 8 avril	Cours du 9 avril
Alcoa	68 7/8	67 5/8
ATT	40 7/8	41 1/2
Boeing	43 1/4	43 1/8
Chase Manhattan Bank	21 1/2	22 3/8
Du Pont de Nemours	47	47 1/2
Eastman Kodak	38 5/8	38 3/8
Exxon	57 1/4	57 1/8
Ford	38 3/4	38 3/4
General Electric	72 7/8	74 3/4
General Motors	37 5/8	38
Goodyear	68 1/4	67 3/4
IBM	84 7/8	85 1/8
ITT	62 3/4	63 3/8
Mobil Oil	62 1/4	61
Pfizer	69 5/8	71 5/8
Schlumberger	58 5/8	57
Texaco	58	58 1/8
UAL Corp. ex-Allegis	130 3/4	133 1/4
Union Carbide	23 1/2	24
United Tech.	52 1/4	53 1/8
Westinghouse	17 5/8	18 1/8
Xerox Corp.	71 1/2	74 1/4

LONDRES, 9 avril ↑

Reprise

Les valeurs se sont envolées jeudi 9 avril au Stock Exchange, stimulées par l'espoir d'une victoire des conservateurs aux élections générales, dont les premiers résultats n'ont été connus qu'en fin de soirée. A la clôture, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 43,2 points, soit 1,8 % à 2 436,4. Le volume des échanges s'est élevé à 502,6 millions de titres contre 470,8 millions la veille.

Les investisseurs ont profité des récentes pertes pour revenir sur le marché à bas prix et ont été motivés par les derniers sondages indiquant que les deux partis étaient au coude à coude, les tories ayant pratiquement comblé l'écart qui les séparait des travaillistes.

TOKYO, 10 avril ↑

Spectaculaire rebond

Après quatre séances de dégringolade, la Bourse de Tokyo a enregistré une envolée spectaculaire, vendredi 10 avril, en progressant de 7,5 %. Le Nikkei a terminé la semaine à 17 850,66 points, après un sursaut de 1 252,51 points lors de cette dernière séance, soit la cinquième plus forte hausse de l'histoire du Kabuto-cho.

Toutefois, les opérateurs nippons ne sont pas euphoriques pour autant et relativisent cette soudaine flambée de hausse. Selon eux, le mouvement est jugé plus technique que durable après la forte baisse des cours de ces derniers jours. La hausse de Wall Street jeudi soir après la baisse des taux d'intérêts américains au jour le jour (Fed Funds) a laissé espérer une reprise de l'économie américaine plus rapide. A Tokyo, une nette amélioration du marché obligataire soutenu vendredi matin apparemment par la Banque du Japon a aussi favorisé une reprise du marché des actions.

VALEURS	Cours du 9 avril	Cours du 10 avril
Akai	479	530
Bridgestone	1 090	1 130
Canon	1 280	1 320
Fuji Bank	1 140	1 340
Honda Motors	1 490	1 570
Matsushita Electric	1 250	1 320
Mitsubishi Heavy	511	560
Sony Corp.	3 990	4 230
Toyota Motors	1 340	1 400

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4090	4223
Amault Associés	270	277
B.A.C.	64 60	....
Bque Vernes	790	795
Boiron (Ly)	450	456
Boisset (Lyon)	223	223 10
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	850	849
Calberson	351 70	360
Cardif	850	865
C.E.G.E.P.	175	175
C.F.P.I.	260	260
C.N.I.M.	1080	1102
Codetour	270	275
Conforama	1139	....
Creeks	220	215
Dauphin	300	300
Delmas	1000	1000
Demachy Worms Cie	340	340
Devanlay	950	1020
Deville	215	218
Dolisos	112	....
Editions Belfond	187	....
Europ. Propulsion	189 10	185
Finacor	120	120
G.F.F. (group.fon.f.)	112 20	113
G.L.M.	347	350
Gravograph	183	183
Guintoli	851	....
I.C.C.	197	....
Idianova	92	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Immob. Hôtelière	1170	1170
Interml. Computer	149	...
I.P.B.M.	82	...
Locamic	72	....
Matra Comm	170	172
Molex	170 10	..
Publ.Filipacchi	366 50	380
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	319	319
Select Invest (Ly)	82 50	..
Serbo	318	330
Sopra	328	328
TF1	418	422
Thermador H. (Ly)	361 30	362
Unilog	254	250
Viel et Cie	112	112
Y. St-Laurent Groupe	869	865

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 9 avril 1992
Nombre de contrats estimés : 131 390

COURS	ÉCHÉANCES Juin 92	Sept. 92	Déc. 92
Dernier	107,92	108,12	108,24
Précédent	107,90	108,06	108,40

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Juin 92	Sept. 92	OPTIONS DE VENTE Juin 92	Sept. 92
108	0,52	1,11	0,56	–

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 13 175

COURS	Avril	Mai	Juin
Dernier	1 958	1 970,50	1 964,50
Précédent	1 920	1 951,50	1 944

CHANGES

Dollar : 5,5015 F ↓

Vendredi 10 avril, le dollar s'inscrivait en baisse, les opérateurs se montrant prudents dans l'attente de la publication de l'indice des prix à la consommation en mars. A Paris, le billet vert baissait fortement au fixing à 5,5015 F contre 5,5400 F à la cotation officielle de la veille.

FRANCFORT	9 avril	10 avril
Dollar (en DM)	1,6351	1,6249
TOKYO	9 avril	10 avril
Dollar (en yens)	132,70	132,19

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (10 avril) .... 9 7/8 - 10 %
New-York (9 avril) .... 3 1/2 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	8 avril	9 avril
Valeurs françaises	110,90	112,10
Valeurs étrangères	99,10	100
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	530,20	523,50
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 907,40	1 943,60

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	8 avril	9 avril
Industrielles	3 181,30	3 224,90

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	8 avril	9 avril
100 valeurs	2 393,20	2 436,40
30 valeurs	1 854,70	1 885,70
Mines d'or	111,50	112,30
Fonds d'Etat	85,61	86

FRANCFORT

	8 avril	9 avril
Dax	1 720,01	1 720,25

TOKYO

	9 avril	10 avril
Nikkei Dow Jones	16 598	17 851
Indice général	1 196	1 283

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	Offert
$ E-U	5,4970	5,4990	5,5782	5,5822
Yen (100)	4,1518	4,1546	4,2067	4,2121
Ecu	6,9320	6,9340	6,9344	6,9401
Deutschemark	3,3868	3,3873	3,3894	3,3918
Franc suisse	3,6843	3,6882	3,6980	3,7043
Lire italienne (1000)	4,4880	4,4900	4,4646	4,4689
Livre sterling	9,7423	9,7514	9,7354	9,7498
Peseta (100)	5,3823	5,3870	5,3492	5,3593

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	Offert	TROIS MOIS Demandé	Offert	SIX MOIS Demandé	Offert
$ E-U	3 13/16	3 15/16	3 7/8	4	4	4 1/8
Yen (100)	4 9/16	4 11/16	4 1/2	4 5/8	4 7/16	4 9/16
Ecu	9 9/16	9 11/16	9 11/16	9 13/16	9 3/4	9 7/8
Deutschemark	9 1/2	9 5/8	9 1/2	9 5/8	9 1/2	9 5/8
Franc suisse	8 1/8	8 1/4	8 1/8	8 1/4	8	8 1/8
Lire italienne (1000)	11 13/16	12 1/16	11 15/16	12 3/16	12	12 1/4
Livre sterling	10 7/16	10 9/16	10 3/16	10 5/16	10 1/8	10 1/4
Peseta (100)	12 1/8	12 3/8	12 3/16	12 7/16	12 3/16	12 7/16
FRANC FRANÇAIS	9 13/16	9 15/16	9 7/8	10	9 13/16	9 15/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 10 AVRIL

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
4375	C.N.E 3%	4550	4511	4580	+ 0 66
881	B.N.P. T.P.	888	896	880	- 0 90
886	Cr.Lyon T.P.	891	891	900	+ 1 01
1345	Renault T.P.	1379	1374	1379	....
1600	Rhone Poul. T.P.	1626	1630	1620	- 0 31
1095	Saint Gobain T.P.	1120	1150	1157	+ 3 30
902	Thomson T.P.	920	935	935	+ 1 63
740	ACCOR	781	790	792	+ 1 41
730	Air Liquide	774	780	775	+ 0 13
590	Alcatel-Alsthom	617	627	626	+ 1 46
1670	Als.Superm.	1655	1665	1658	+ 0 18
305	A.L.S.P.I.	318 40	311	311	- 2 32
490	AGF Sté Centrale	500	501	508	+ 1 60
1050	Aux. Entrepr.	984	1000	987	+ 0 30
152	Avenir H. Médias	146 60	151	154	+ 5 05
895	Axa (ex Cie Midi)	940	947	953	+ 1 38
161	Bafip	163	163	162 50	- 0 31
138	Bail-Equipem.	132	132 10	132	....
770	Bail Investiss.	785	790	799	+ 1 78
460	Bancaire	475	487 50	481 80	+ 1 43
760	Bazar H.-V.	821	820	814	- 0 85
610	Beghin-Say	617	630	626	+ 1 46
1240	Berger (M)	1400	1400	1395	- 0 36
400	Bertrand Faure	410	420	420	+ 2 44
660	Bic	732	735	735	+ 0 41
1050	B.I.P.	1080	1090	1100	+ 1 85
345	BIS	338	340 30	344 80	+ 2 01
375	B N P (CI)	373 50	375	376 50	+ 0 80
800	Bollore Tech.	765	771	770	+ 0 65
2860	Bongrain	2886	2900	2900	+ 0 49
800	Bon-Marché	771	782	782	+ 1 43
590	Bouygues	618	620	620	+ 0 32
119	BP France	112	115	114	+ 1 79
1060	B S N	1120	1140	1140	+ 1 79
1070	Canal Plus	1099	1123	1123	+ 2 18
310	Cap Gem.S.	322 90	327	326 10	+ 0 99
2520	Carrefour	2599	2648	2673	+ 2 85
161	Casino	170	170 40	170	....
97	Casino ADP	100	100	100 60	+ 0 60
2150	Castorama D.I.	2269	2289	2268	+ 0 44
182	C.C.F.	185 80	188 40	186 70	+ 0 48
54	CCMC Ly	50 90	50 90	50 80	- 0 20
355	C.D.M.E.	380	382	383 60	+ 0 95
185	C.E.G.I.D.	172 10	176	176	+ 2 27
141	Centrest (Ny)	143	147	147	+ 2 80
400	C.E.P. Comm.	419	412	415	- 0 95
129	Cerus	141 80	143 80	144 60	+ 1 97
825	Cetelem	818	829	826	+ 0 86
300	CF Int.	296	296	296	....
340	CGI Info.	335	342	340	+ 1 49
1220	C G I P.	1165	1182	1200	+ 3 00
665	CGP	646	655	665	+ 1 39
1190	Chargeurs S.A.	1154	1168	1189	+ 3 03
380	Christian Dior	362 10	369	370 10	+ 2 21
580	C I C A (M)	630	632	632	+ 0 32
320	Ciments franc.	362	348 10	353	+ 0 28
730	Clarins	714	715	716	+ 0 28
515	Club Mediter.	515	534	531	+ 3 11
194	CMB Packa.	190	190	191 20	+ 0 63
810	Coles	867	865	869	- 0 92
250	Cpt. Entrep.	244	249	245	+ 0 41
1260	Compt Mod.	1290	1290	1305	+ 1 16
280	CPR (Paris Bés.)	265	268	267	+ 0 75

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
935	Créd. Foncier	950	985	984	+ 3 58
225	Crédit Loc France	224 50	222 50	228 10	+ 0 71
575	Cr Lyon (CI)	575	590	605	+ 5 22
1100	Credit Nat.	1110	1122	1119	+ 0 81
310	CSEE	385	380	380	- 1 30
2830	Damart	2900	2900	2901	+ 0 03
335	Dassault Aviation	325	330	335	+ 3 08
196	Dassault Electr.	196 90	196 90	185 50	- 5 79
1500	De Dietrich	1520	1495	1495	- 1 64
98	Dév.R.N.d.C.(Li)	88	....	....	....
153	Dév.R.Sud-Est	154 20	162 60	154	- 0 13
305	D M C	311	316	314 80	+ 1 22
415	Docks France	410	415	415 10	+ 1 24
355	Dynaction	337	346	342	+ 1 48
2210	Eaux (Gle)	2285	2335	2324	+ 1 71
905	E.B.F.	880	880	865	- 1 70
430	Ecco	430	441 10	445 50	+ 3 60
350	Elf Aquitaine	368 40	375	375	+ 1 79
1180	ElfSanofi/ExSanofi	1120	1150	1160	+ 3 57
250	Erap-Elf (Certif)	257	255	263	+ 2 33
395	Essilor	420	424 50	420	....
186	Essil.Int. (DP)	190	188	186 50	- 1 84
740	Esso	817	818	810	- 0 86
1810	Eurafrance	1588	1600	1600	+ 0 76
585	Eurocom	597	610	610	+ 2 18
180	Eurodisneyland	137 70	140 90	140 80	+ 2 25
910	Europe 1	1017	1027	1027	+ 0 98
42	Eurotunnel	39 85	40 75	40 40	+ 1 38
1459	Exor	1443	1448	1445	+ 0 14
118	Financel	121	120	119 60	- 1 16
370	Fives Lille	388 90	390	400	+ 2 85
2900	Fromager. Bel	3100	3160	3180	+ 1 94
1770	Gal.Lafayette	1850	1850	1855	+ 0 27
1900	G.A.N.	1906	1920	1946	+ 2 15
560	Gascogne (B)	550	550	554	+ 0 73
1420	Gaz et Eaux	1436	1445	1450	+ 1 06
605	Geophysique	665	670	670	+ 0 75
495	Gerland Ly.	665	665	665	....
750	Groupe André SA	770	775	772	+ 0 26
525	Groupe Cité	502	510	508	+ 1 20
370	GTM-Entrep.	376 50	379	383	+ 1 73
1640	Guyenne-Gas.	1665	1680	1690	+ 1 50
170	Hachette	147 90	149	149	+ 0 74
475	Havas	484 90	494 80	495 20	+ 2 12
345	Idia	331	333	333	+ 0 60
320	Imétal	323 40	332	331	+ 2 35
147	Immob. Phénix	132 20	132 20	134	+ 1 36
88	Ingénico	89	90	86 50	- 2 81
5920	Inst. Mérieux	6420	6400	6420	....
450	Interbail	450	450	450	....
800	Intertechnique	805	805	815	+ 1 24
935	J. Lefebvre	905	918	921	+ 1 77
630	Klepierre	574	580	580	+ 1 05
715	Labinal	740	748	748	+ 1 08
345	Lafarge	371 40	376 50	378	+ 1 78
310	Lebon	325	325	320	- 1 54
4100	Legrand	4355	4360	4408	+ 1 22
2270	Legrand (DP)	2590	2580	2585	- 0 19
430	Legris Industries	415	420	413 50	- 0 36

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
710	Locindus	710	710	710	....
4410	L.V.M.H.	4433	4515	4506	+ 1 65
490	Lyon.Eaux/Dumez	506	520	521	+ 2 96
121	Majorette Ly	121	123 50	123 50	+ 2 07
320	Mar. Wendel	318	320	320	+ 0 63
161	Matra	167	168 20	168	+ 0 60
510	Merlin-Gerin	538	542	541	+ 0 56
89	Metaleurop	85 20	88 50	89 30	+ 4 81
49	Métrologie In.	51 50	51 90	51 95	+ 0 87
168	Michelin	169 40	172 20	170 80	+ 0 83
156	Min. Salsig (Ns)	156 10	....	....	....
80	MMB	71 50	73 10	73	+ 2 10
177	Moulinex	179 90	179	176	- 2 17
1140	Navig. Mixte	1158	1174	1179	+ 1 81
109	Nord-Est	111 50	111 60	112 90	+ 1 26
270	Nordon (Ny)	270	270	272	+ 0 74
530	Nouv Galeries	589	590	590	+ 0 17
164	Olipar	171	172 10	176	+ 2 92
760	Oréal	819	835	844	+ 3 05
380	Paribas	383	396	396 20	+ 3 45
198	Pechiney Int.	195 90	200	197 10	+ 0 61
330	Pechiney (CIP)	354	354	353 50	- 0 14
1470	Pernod Ricard	1614	1646	1650	+ 2 23
715	Peugeot	714	725	726	+ 1 68
280	Pinault	300	302	305 60	+ 1 87
665	Plastic-Omn.	680	685	695	+ 2 21
520	Poliet	545	546	546	+ 0 18
690	Pomagez	720	720	715	- 0 69
845	Printemps	758	750	738	- 2 64
3440	Promodes	3413	3425	3510	+ 2 84
645	Radiotechn.	602	620	620	+ 2 99
5490	Redoute (La)	5550	5700	5600	+ 0 90
188	Remy Cointreau	176	178	177 30	+ 0 74
580	R. Poulenc CIP	604	606	609	+ 0 83
355	Robur Financ.	376	....	....	....
72	Rochette(La)	69 50	72 30	71 95	+ 3 53
2220	Roussel Uclaf	2130	2200	2200	+ 3 29
3150	R. Impé.Ly *	3165	3170	3170	+ 0 16
182	Sade (Ny)	183	183	182	- 0 55
1780	Sagem	1595	1609	1607	+ 0 75
515	Saint Gobain	551	561	564	+ 2 36
1280	Saint Louis	1270	1286	1282	+ 0 94
1800	Salomon Ly	1380	1381	1350	- 2 17
340	Selvepar (Ny)	355	355	355	....
1500	S A T	1540	1579	1610	+ 4 55
230	Saul. Châtillon	231 10	231 60	232 10	+ 0 43
1100	Sanpiquet (Ns)	1106	1125	1120	+ 1 27
680	Schneider	689	694	692	+ 0 44
18 50	SCOA	18	18	18 50	+ 2 78
440	Scor s.a.	441	....	....	....
2070	S.E.B.	2135	2199	2140	+ 0 23
450	Sefimeg	445	449 90	449	+ 0 90
113	Selectibanque	116 30	117 90	117	+ 0 60
225	Sextant A.	224 50	223	230	+ 2 45
810	S F I M	836	859	840	+ 0 48
235	S.G.E.	234 60	236 10	237	+ 1 02
460	Simco	450	462	452	+ 0 44
785	Sk. Rossignol	769	765	762	- 0 91
470	Sligos	465	469	468 90	+ 0 84

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
500	Société Géné.	513	521	531	+ 3 51
65	Sodecco(B)	67	....	....	....
147	Sodero(Ns)	148	146	150	+ 1 35
1010	Sodexho	1069	1069	1065	- 0 37
83	Sogenal(Ny)	75 90	79	79	+ 4 08
380	Sogerap	417	418	418 10	+ 0 26
1320	Sommer-Allib.	1415	1430	1425	+ 0 71
400	SOPHIA	420	420	408 50	- 2 74
1546	Source Perrier	1700	1700	1700	....
825	Sovac	799	805	799	....
310	SPEP	329 90	347 50	335	+ 1 55
385	Spie-Batignol.	356	350 10	351 90	- 1 15
755	Strafor Facom	770	780	775	+ 0 65
320	Suez	325	330 20	328	+ 0 92
1180	Synthelabo	1265	1275	1280	+ 1 19
152	Thomson CSF	161 50	163 90	164 30	+ 1 73
220	Total	245	249	253	+ 3 27
158	– (certif.)	162	165 90	166	+ 2 47
225	Truffaut Fin.	214 60	217 90	217 50	+ 1 35
520	U.A.P.	539	545	549	+ 1 86
310	U F B Locab.	272 10	278	280	+ 2 90
735	U I C	725	725	739	+ 1 93
460	U I F	466	470	470	+ 0 86
720	U I S	721	....	....	....
520	Unibail	538	540	540	+ 0 37
700	Valéo	725	740	740	+ 2 07
265	Vallourec	260	260	261	+ 0 38
320	Via Banque	310	316	318	+ 2 58
340	Worms et Cie	350	346	348	- 0 57
1290	Zodiac	1302	1302	1310	+ 0 61
1060	Elf Gabon	1085	1085	1085	....
108	Amax	94	95 90	95 90	+ 2 02
141	Amer. Barrick	135	135 90	135 50	+ 0 37
125	Amer. Express	122 70	125 20	126	+ 2 69
230	A.T.T.	228 50	230 40	232	+ 1 53
190	Anglo Amer.C.	178 10	179 80	179 60	+ 0 84
335	Amgold	322 90	332	332	+ 2 82
250	Banco Santander	240	234	234	- 2 50
815	B.A.S.F.	835	831	830	- 0 60
1000	Bayer	998	1002	984	- 1 40
44	Blesheim Plc	44 40	45 20	46	+ 3 60
37	Buffelsfont.	36 80	37	37	+ 0 54
140	Chase Manh.	118 10	123 90	123 90	+ 4 91
2580	Daimler Benz	2586	2648	2620	+ 1 31
143	De Beers	135 50	137 90	138 50	+ 2 21
2420	Deutsche Bank	2415	2448	2431	+ 0 66
1200	Dresdner Bank	1190	1198	1200	+ 0 84
61	Driefontein	59	58 70	60 80	+ 3 05
265	Du Pont-Nem.	258 70	262	262	+ 1 28
230	Eastman Kodak	212 60	212	213	+ 0 19
15	East Rand	14 30	14 60	14 25	- 0 35
38	Echo Bay	33 50	34 20	35	+ 4 48
250	Electrolux	241 80	....	....	....
121	Ericsson	115	116 60	117 50	+ 2 17
310	Exxon Corp.	318	318	314 10	- 0 60
225	Ford Motor	213 80	214	214	+ 0 09
45	Freegold	43 30	43 35	44 30	+ 2 31
17	Gencor	17	17	17 50	+ 2 94
445	Gén. Elect.	414	414 50	417	+ 0 72

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
220	Gén. Motors	207 30	209 50	210 20	+ 1 40
355	Gén. Belgique	322	....	....	....
85	Gd. Métropol.	89 90	91	93 50	+ 4 00
55	Guinness	54	57 50	57 80	+ 7 04
21	Hanson PLC	20 60	21 80	22 50	+ 9 22
30	Harmony Gold	28	28 50	28 50	+ 1 79
470	Hewlett Packard	431 90	431 60	431 60	- 0 07
33	Hitachi	33	34 10	34 20	+ 3 64
855	Hoechst	882	898	906	+ 2 72
72	Homestake	64	64 50	64 50	+ 0 78
122	I.C.I.	125	132	130 60	+ 4 48
485	I.B.M.	470 10	470	471 90	+ 0 38
375	I.T.T.	354	350	349 60	- 1 24
171	Ito Yokado	157 70	159 90	160 50	+ 1 78
55	Matsushita	53 25	55	55 50	+ 4 23
3 55	Maxwell	3 55	....	....	....
240	Mc Donald's	231 40	232 10	233	+ 0 69
835	Merck	820	833	835	+ 1 83
505	Minnesota M.	479 40	486 70	486 70	+ 1 52
44	Mitsubishi	42	42 30	45	+ 7 14
340	Mobil corp.	344 80	339 40	341	- 1 10
330	Morgan J.P.	295	313 70	313 70	+ 6 34
35250	Nestlé	35000	35380	35380	+ 1 09
128	Norsk Hydro	130	132	132 10	+ 1 62
101	OFSIL	100	98 80	99 10	- 0 90
1710	Pétrofina	1721	1739	1745	+ 1 39
435	Philip Morris	417 50	420	419 30	+ 0 43
110	Philips	108 50	110 10	109 10	+ 0 55
54	Placer Dome	51 90	52	52 70	+ 1 54
565	Procter Gamble	523	543	543	+ 3 82
192	Quilmès	219	211	216	- 1 37
25	Randfontein	22 50	23 50	22 80	+ 1 33
325	Rhone Poul. Rorer	310	307 10	310 90	+ 0 29
430	Royal Dutch	438 40	443	440 20	+ 0 41
54	R T Z	54 30	55 25	55 40	+ 2 03
1 63	Saat.& Saatchi	1 42	1 60	1 60	+ 12 6
34	St Helena	32 50	33	33	+ 1 54
325	Schlumberger	313 50	316	315 90	+ 0 77
43	Shell transp.	44 90	46 35	46 55	+ 3 67
2230	Siemens	2275	2310	2301	+ 1 14
430	Siemens Nixdorf	430	....	....	....
171	Sony	170 50	178	178 20	+ 4 52
74	Sumitomo Bank	53	55 60	55 90	+ 5 47
161	T.D.K.	159 10	168 90	165	+ 3 71
62	Telefonica	57	58	58	+ 1 75
24	Toshiba	23 80	24 90	25	+ 5 04
565	Unilever	542	555	553	+ 2 03
305	Unit.Techn.	285 20	292 70	291 20	+ 2 10
315	Vaal Reefs	292	304 70	300	+ 2 74
1200	Volkswagen	1246	1258	1267	+ 1 77
385	Volvo	381	384 10	392	+ 2 89
165	West. Deep	151 10	155	156	+ 3 24
440	Xerox Corp.	394 30	406 50	406 50	+ 3 09
117	Yamanouchi	102 30	107 70	107	+ 4 59
2 08	Zambia Cop.	4 39	4 90	4 75	+ 8 20

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77.	123 90	7 40
Emp.Etat 9,8%78.	99 90	7 31
10,80% 79/94	101 35	6 46
Emp Etat 13,4%83.	105 90	4 06
Emp.Etat 12,2% 84.	100 85	6 16
10,26% mars 86	104 20	0 81
OAT 10% 5/2000	107 70	8 71
OAT 9,9% 12/1997	105	3 21
OAT 9,8% 1/1996	103	1 90
PTT 11,2% 85	105 50	3 77
CFF 10,30% 86	103 20	2 06
CFF 10,25% nov 90	107 10	0 73
CNA 10 % 1979	101	1 26
CNB Bques 5000F	98 47	2 45
CNB Paribas 5000F	98 20	2 45
CNB Suez 5000F	97 80	2 45
CNE 11,5% 85	100 90	8 82
CNI 1/82 5000F.	98 52	2 45
CNT 9 % 86	99 45	0 06
CRH 10,90% déc.85	106 60	2 73
CHARB FCE 3% 100	...	....
CNCA	999	...
Cerus	...	...
Alcatel 6 % janv. 89	605	...
Ly. Eaux cv 6,5%	756	....
Thoms. cv 9,2% 86	865	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	968	970
Applications Hydr.	1520	1525
Arbel	530	640
Bains C.Monaco	1080	1075
B Hypoth Europ	366	
B.N.P. Intercont.	351	336 50
Beghin-Say (C.I)	474	484
Bénédictine	2800	...
Bidermann Internat	470	...
Blanzy Ouest	2328	2400
B T P	65 10	65 10
Cambodge	870	900
Carbone Lorraine	497	485
Casa Poclain	8	8 10
C.E.G.F.(Frigor)	750	720
Centenaire Blanzy	392	390
Cerabati	68	.
Champex Ny	90	...
CIC (CP)	204	209

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1475	1475
C.I.T.R.A.M. (B)	2252	....
Cogifi	340	350
Comiphos	554	555
Cie Industrielle	6700	6700
Cpt Lyon Alemand	370	361 10
Concorde	827	819
Constr.Mét.Prov.	23	....
Crédit Gén.Ind.	102 20	102 20
Cr Universel (Cie)	358	356
Darblay	700	....
Degremont	2000	1995
Delmas Vieljeux	2890	2950
Didot Bottin	628	618
Docks Fr. R. Picardie	1200	.
Eaux Bassin Vichy	2630	....
Eaux Vittel	953	....
Ecia	312	320
Ent.Mag. Paris	4200	....
Eter (ex Eternit)	1875	1900
Finalens	304 50	304 50
F.I.P.P.	83	....
F.N.A.C.	1805	1820
Foncière (Cie)	520	...
Fonc.Lyonnaise	698	700
Foncina	357 10	357 20
Fougerolle	945	945
France I.A.R.D	749	....
France SA (La)	2000	2040
From. Paul-Renard	2390	....
Gaumont	590	590
Genefim	326	326
Gévelot	401	....
G.F.C.	344	345
Groupe Victoire	1305	1301
G.T.I (Transport)	188	198
Immobail	343 10	343 20
Immobanque	669	....
Im.Marseillaise	5240	....
Immofice	433	438
Invest.(Ste Cle.)	3300	....
Lambert Frères	287 20	....
Lille Bonnières	1060	1090
Locafinancière	475	..
Louis Vuitton	710	727
Louvre	2748	2789
Lucia	1045	1000
Machines Bull	34	34
Mag.Uniprix	188	....
Magnant	750	..
Métal Déployé	455	455
Mors	92 10	92 50
Navigation (Nle)	201	211
Optorg	330	332
Oréal (CI)	420	425
Origny-Desvroise	655	655
Palais Nouveauté	1370	..
Paluel Marmont	640	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Parfinance	165	165
Paris France	225 20	225
Paris Orléans	214	218
Partners Invest	290	295
Pathé Cinéma	650	....
Piper Heidsieck	1400	1405
Porcher	475	480
Promodès (CI)	1900	....
Publicis	765	780
Rochefortaise	110	....
Rosario	172 50	170
Rougier	274	280
S.A.C.E.R.	451	....
S.A.F.A.A.	195 70	....
S.A.F.I.C Alcan	206	...
Saga	340	335
Saint Dominique (F.)	112 50	112 50
Salins du Midi	611	614
Savoisienne M.	164	...
S.C.A.C.	700	....
Sanelle	405	406
S.Etud.Part. (M)	131 60	136
Silic	590	593
Sovim	162 40	170
S.I.P.H.	228	....
S.M.C.I.	115	....
Sofal	565	....
Soffo	389	....
Sofical	1180	1180
Sofitam (ex Satam)	74 50	....
Sofragi	2407	2407
Soudure Autogène	915	919
Sovabail	465	. .
Stami	486 10	. ..
Taittinger	3000	3100
Testut-Aequitas	336	....
Tour Eiffel	235	...
Ufiner	1110	1110
Vicat	435	439
Viniprix	1510	1510
Virax	130	....
Maroc Sté Brasserie	247 20	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	680	....
Akzo Nv Sco	440 10	442
Alcan Aluminium	103 20	106 60
American Brands	251	....
Arbed	653	....
Asturienne Mines	99	....
Banco Popular Espa.	558	571
B.Reglements Int.	19000	19000
Can.Pacifique	75 20	77 80
Chrysler Corp.	97 95	....
C.I.R.	8 10	8 20
Commerzbank	876	897
Dow Chemical	319	330
Fiat	20 50	21
GBL (Brux Lamb.)	514	514
Gevaert	1070	....
Glaxo Holdings Ltd.	75 70	....
Goodyear Tire	363 40	372 10
Grace and Co (WR)	203 90	....
Honeywell Inc.	390	..
Johannesburg	82 60	...
Koninklijke Pakhoed	137	....
Kubota	20	20 90
Midland Bank	32 80	33 50
Noranda Mines	76 20	76 10
Olivetti priv.	9 95	....
Pfizer Inc.	390	394
Ricoh	17 85	18 10
Robeco	282	287
Rodamco NV	149 90	150 80
Rolinco	274	279 50
Saipem	5 90	....
Sema Group	22	....
SKF Aktiebolaget	96	96 50
Tenneco Inc.	202	198 10
Thorn Electrical	72 70	76
Toray Ind.	21 65	. ..
West Rand Cons.	7 80	7 70

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	315	. .
Calciphos	96 10	....
C G H Cogedhor	10	10 20
Coparex	620	650
Drouot Assurances	400	....
Electro-Banque	318	330
Europ. Accum.	79 10	....
Europ Soutres Ind.	20	20
Gachot S.A.	60 20	69 50
Guy Degrenne	446	460
Lecteurs du Monde	199	...
Nicolas	1200	....
Particip. Percier	350	350
Ocedcom	22	. ..
Robeco N.V.	214	214 20
St-Gobain-Emballage	1703	....
S.E.P.R.	800	....
S.M.T. Goupil	130	....
S.P.R. act. B.	318 80	....
Waterman	787	990

SICAV (sélection) 9/4

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actifon	202 04	196 63
Agepargne	811 62	776 67
Améri-gan	7459 13	7172 24
Ampla	262505 36	262505 36 •
Amplitude	643 31	624 57
Arbitrages Court.T.	7108 18	7108 18
Associc	1079 61	1079 61
Atout Futur	408 14	398 19
Aurecic	1138 92	1105 75
Avenir Alizes	1730 98	1697 04 •
Axa Capital	168 80	161 53
Axa Court Terme	7816 21	7816 21
Axa Croissance	947 39	906 59
Axa Europa	130 85	125 22
Axa Investiments	113 26	108 40
Axa NPI	130 93	125 29
Axa Oblig. France	150 84	144 34
Axa Première	117 70	117 35
Axa Sélection	149 36	142 93
Axa Valeurs PER	126 40	120 96
Cadence 1	1034 55	1014 26
Cadence 2	1044 21	1023 74
Cadence 3	1036 68	1016 35
Capimonetaire	6212 63	6206 42
Capioblig	6326 34	6202 29
Capiacc	1292 92	1273 81
Coexis	1303 26	1271 47
Compavalor	3460 38	3455 20
Convertimmo	354 08	347 14
Cradinter	467 74	454 12
Credit Mutuel Capital	1262 30	1237 55
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	661 85	661 85
Cred.Mut.Ep.long.T.	198 87	193 55 •
Créd.Mut.Ep.Monde	1218 49	1185 89 •
Dieze	1318 31	1286 16
Drouot France	873 82	836 19
Drouot Sécurité	244 97	234 42
Ecocic	1071 17	1039 97
Ecupar	134 68	128 88
Ecureuil Capitalisation	2533 66	2508 57
Ecureuil Géovaleurs	2268 96	2222 29
Ecureuil Invest	444 86	431 90
Ecureuil Monepremiere	66042 94	66042 94
Ecureuil Monétaire	38873 07	38873 07
Ecureuil Trésorerie	2398 81	2398 81
Ecureuil Trimestr.	2016 43	1998 45
Elicash	2 751876	2 751876 •
Energie	256 37	244 74
Epacic	3546 66	3546 66
Epcourt-Sicav	4581 38	4569 96
Epargne Associat.	24930 66	24646 79
Epargne Capital	10566 64	10462 02
Epargne Croissance	1718 42	1672 43
Epargne Industrie	98 58	95 94 •
Epargne J.	68592 74	68592 74
Epargne Oblig.	190 59	185 49
Epargne Première	14245 55	14139 50
Epargne Quatre	1091 44	1062 23
Epargne-Unie	1309 73	1277 79
Epargne Valeurs	429 25	417 76
Eofi Cash capi.	8263 36	8263 36 •
Eofinvest capi.	867 50	848 06 •
Eurocic Leaders	1095 82	1063 90
Eurodyn	1199 66	1170 40
Euro Gan	6252 89	6012 39
Europe Nouvelle	547 08	522 27 •
Fonsicav	14193 52	14193 52
France-gan	10126 59	9737 11
France Garantie	255 32	254 81
France Index Sicav	112 42	109 13
France Obligations	491 57	486 70

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	476 56	462 68
Francic Pierre	107 72	104 58
Francic-Régions	1234 85	1198 88
Fruct-Associations	34 82	34 82
Fruct-Capi	41 08	40 47
Fructidor	237 03	233 53
Fructifrance act ctés	923 49	900 97
Gestilion	14594 97	14522 36
Gest.Associations	169 98	166 24
Horizon	1226 28	1190 56
HLM Monétaire	13719 72	13719 72
Indust.Fse.Court.T.	1448 25	1448 25
Interépar	107894 13	104751 58
Interoblig	13791 08	13520 67
Intersélection Fce	533 67	523 11
Japacic	149 24	144 89
Jeunepargne	283 48	279 29 •
Lattade	2223 86	2220 32
Leumi C.T.	12378 99	12378 99 •
Leumi L.T.	6756 09	6559 31 •
Lion Association	11137 61	11137 61
Lion Institution	29117 68	29045 07
Lionplus	963 19	944 30
Lion Trésor	2081 70	2061 09
Lion 20 000	25902 87	25902 87
Livret Bourse Inv.	577 19	560 38
Livret Portefeuil.	720 94	699 94
Méditerranée	184 48	176 54
Mensuel CIC	10040 94	8940 53
Monecden	66984 19	66984 19
Mone.J	71628 10	71628 10 •
Monévalor	80830 05	80830 05
Mutualité dépôts	13278 58	13252 08
Mutuelle Unie Sél.	138 86	132 88
Natio Court Terme	279934 00	279934
Natio-Epargne	17440 50	17267 82
Natio-Ep. Rev.	128 35	124 91
Natio Epargne Trésor	7684 65	7689 31
Natio-Immo	1136 18	1105 77
Natio-Inter	1398 66	1361 23
Natio-Monétaire	24980 18	24980 18
Natio-Patrimoine	1350 65	1314 50
Natio-Placements	63373	63373
Natio-Revenu	1032 36	1022 14
Natio Sécurité	11907 22	11907 22
Natio-Valeurs	870 69	847 29
Nippon-Gan	4716 86	4535 44
Nord Sud Dévelop.	1580 26	1557 16
Obli-Associations	151 81	150 31
Oblicic-Mondial	2607 41	2568 88
Oblicic-Régions	1080 60	1064 63
Oblifutur	2801 23	2732 91
Oblig. rent. ceté	174 38	171 80
Oblilion	1342 67	1329 38
Oblisécurité Sicav	12712 55	12712 55
Oraction	971 67	947 97
Orvalor	6742 21	6610 01
Paribas Capitalisation	1489 43	1467 42
Paribas Opportunités	128 58	123 34
Paribas Patrimoine	577 28	553 75
Patrimoine Retraite	219 91	215 60
Parvalor	614 31	602 26
Placement A	1481 13	1452 09
Placement J	7130 08	7115 65
Placement M	65980 66	65848 96
Placement Nord	1001 21	981 58
Plénitude	133 52	129 96
Poste Croissance	21481 34	21459 99
Poste Gestion	84808 21	84808 21
Première Oblig.	11313 46	11302 16
Prévoy. Ecureuil	117 61	116 45

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Priv'Associations	29050 62	29050 62
Proficas	999 40	975 02
Quartz	132 70	129 46
Réalvalor	792 37	776 83
Rentacic	161 42	159 03
Revenus Trimestr.	5330 16	5277 39
Revenu-Vert	1144 21	1127 30
St Honoré Bio-Alim.	996 34	951 15 •
St Honoré Bons du Tr.	11074 97	11019 87 •
St Honoré Global	223 66	213 52 •
St Honoré Invest.	771 10	736 13 •
St Honoré Pacifique	555 93	530 72 •
St Honoré PME	537 38	513 01 •
St Honoré Real	14757 71	14698 91 •
Sécuricic	1720 09	1720 09
Sécuri-Gan	12634 85	12387 11
Sécuritaux	1373 14	1373 14
Sicaden	713 18	702 62
Sicav Associations	1820 55	1820 55
SR-CNP Assur.	663 23	643 91
S.G. Fr. opportunités	1192 43	1169 05
Sicav 5.000	435 82	424 16
S.I. Est	1375 17	1315 95
Sivafrance	713 58	694 48
Sivam	389 35	378 93
Sivarente	221 14	216 80
Sivinter	422 61	411 30
S.N.I.	1173 82	1139 63
Sogenfrance	1101 77	1080 17
Sogépargne	311 89	305 77
Sogever	1063 29	1042 44
Sogiinter	1272 49	1247 54
Soleil Investissements	598 33	575 32
Solstice	2178 87	2173 44
State Street Act. Eur.	9898 13	9583 41 •
State Street Act. Fnce.	11025 96	10704 82
State Street Emer. Mkt	13314 44	12674 33 •
Stratégie Actions	801 04	770 23
Stratégie Rendement	1383 35	1339 81
Technocic	1089 10	1057 38
Techno-Gan	5809 98	5586 52
Thesora	663 90	647 43
Trésor Plus	1264 86	1252 34
Trésor Trimestriel	1024 61	1014 47
Trésoricic	127850 18	127850 18
Trilion	5138 36	5072 42
UAP Investissement	430 93	415 35
UAP Actions France	595 54	574 01
UAP Act. Select.	618 59	596 23
UAP Aedificandi	543 43	523 79
UAP Alteff	197 94	190 79
UAP Alto Sicav	153 03	147 50
UAP Moyen Terme	137 28	132 30
UAP Premiere Cat.	10549 82	10168 50
Uni-Associations	121 63	121 63 •
Uni-Foncier	1271 02	1240 02
Unifrance	589 09	574 72
Uni-Garantie	1272 80	1247 82
Uni Régions	1421 86	1387 18
Univer	233 48	233 48 •
Univers Actions	1239 17	1208 95
Univers Obligations	1819 11	1773 77
Valorg	2025 78	2023 74
Valréal	52532 48	52506 23

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

Cote des Changes

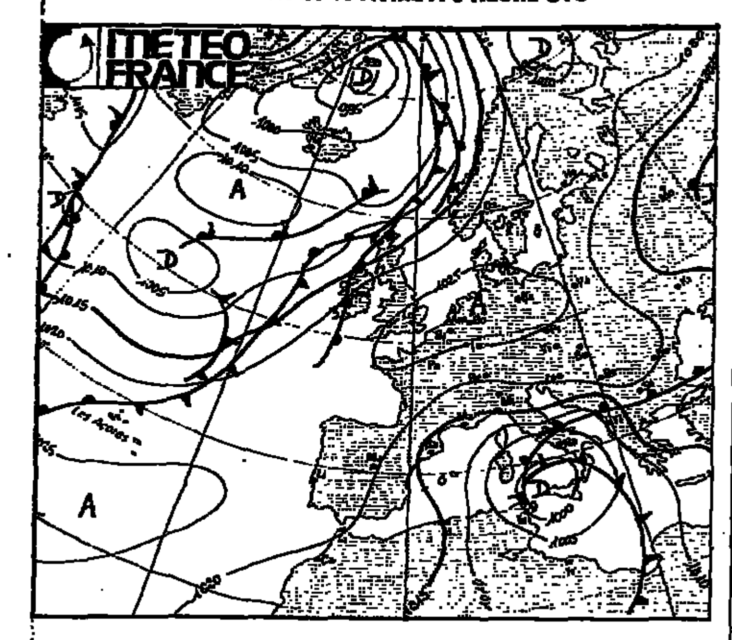
MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 10/4	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 599	5 539	5 850	5 850
Ecu	6 921	6 923	...	...
Allemagne (100 dm)	338 670	...	...	...
Belgique (100 F)	16 461	...	...	...
Pays-Bas (100 fl)	300 780	...	310	310
Italie (1000 lires)	4 489	4 489	4 750	4 750
Danemark (100 krd)	87 280	...	...	...
Gde Bretagne (1 L)	9 656	...	...	...
Grèce (100 drachmes)	2 915	2 906	3 300	3 300
Suisse (100 f)	370 730	370 920	382	382
Suède (100 krs)	93 320	93 230	97	97
Norvège (100 k)	86 190	...	...	...
Autriche (100 sch)	48 133	...	...	...
Espagne (100 pes)	5 342	...	...	...
Portugal (100 esc)	3 938	...	...	...
Canada (1 $ can)	4 698	4 653	4 950	4 950
Japon (100 yens)	4 162	4 142	4 280	4 280

Marché libre de l'or

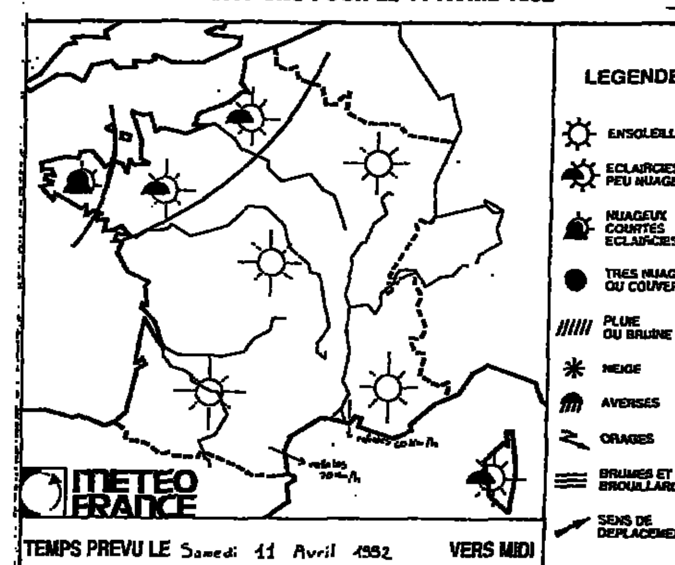
MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 10/4
Or fin (kilo en barre)	60200	60500
Or fin (en lingot)	61450	61000
Napoléon (20f)	346	346
Pièce Fr (10 f)	444	.....
Pièce Suisse (20 f)	345	345
Pièce Latine (20 f)	346	345
Souverain	440	442
Pièce 20 dollars	2080	2060
Pièce 10 dollars	1005	1020
Pièce 5 dollars	680	.....
Pièce 50 pesos	2285	2260
Pièce 10 florins	357	380

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 10 AVRIL A 0 HEURE UTC



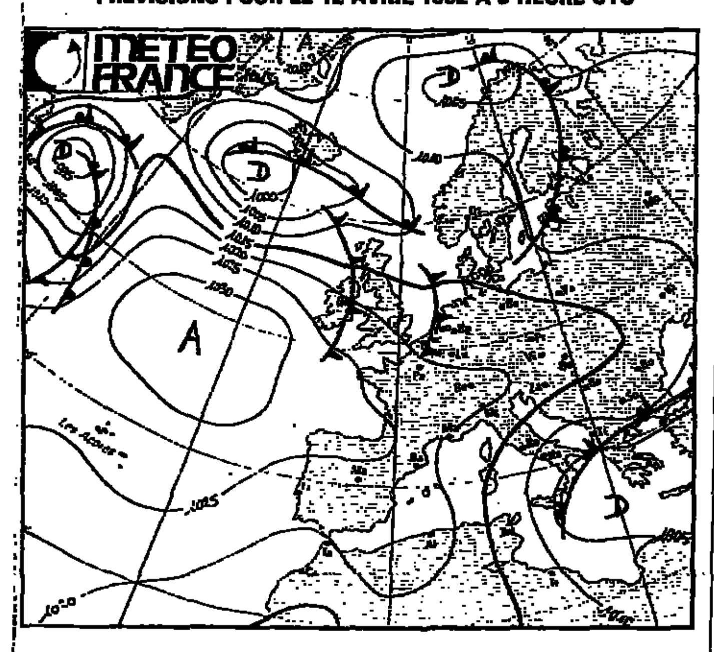
PRÉVISIONS POUR LE 11 AVRIL 1992



Samedi : soleil généreux, sauf en Corse. – Sur la Corse, les nuages resteront nombreux Sur les autres régions de France, le temps sera beau. Cependant, des nuages gagneront en journée, les régions Normandie, en Bretagne et en Pays de Loire.

Le mistral et la tromontane souffleront en rafales à 60 kilomètres/heure. Les températures minimales seront comprises entre 1 degré et 4 degrés, localement 7 degrés à 10 degrés sur le pourtour méditerranéen. Les températures maximales s'étageront entre 16 degrés et 21 degrés du Nord au Sud.

PRÉVISIONS POUR LE 12 AVRIL 1992 A 0 HEURE UTC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 10-04-1992

Valeurs extrêmes relevées entre le 9-04-1992 à 18 heures UTC et le 10-04-1992 à 6 heures UTC

FRANCE			
AJACCIO	18	12	C
BIARRITZ	14	11	C
BORDEAUX	18	4	D
BOURGES	15	5	D
BREST	16	2	D
CAEN	14	2	B
CHERBOURG	15	1	D
CLERMONT-FER	13	1	D
DIJON	15	6	D
GRENOBLE	17	3	D
LILLE	15	4	D
LIMOGES	14	4	D
LYON	16	5	D
MARSEILLE	20	6	D
NANCY	15	2	D
NANTES	18	3	D
NICE	22	9	D
PARIS-MONTS	16	7	D
PAU	16	8	C
PERPIGNAN	19	11	D
RENNES	18	1	D
ST-ETIENNE	14	0	D
STRASBOURG	16	3	D
TOULOUSE	17	8	D
TOURS	15	5	D
POINTE-A-PITRE	31	25	A

ÉTRANGER			
ALGER	15	10	P
AMSTERDAM	15	3	D
ATHÈNES	20	13	C
BANGKOK	39	28	D
BARCELONE	18	7	N
BELGRADE	14	2	D
BERLIN	14	1	D
BRUXELLES	15	3	D
COPENHAGUE	10	1	B
DAKAR	23	17	D
DJERBA	19	12	D
GENEVE	12	6	D
HONGKONG	22	20	C
ISTANBUL	18	10	N
JÉRUSALEM	18	5	D
LE CAIRE	25	17	D
LISBONNE	19	10	N
LONDRES	17	3	D
LOS ANGELES	19	16	D
LUXEMBOURG	14	6	D
MADRID	17	4	D
MARRAKECH	19	9	D
MEXICO	27	11	N
MILAN	16	1	D
MONTRÉAL	12	– 2	D
MOSCOU	3	0	C
NAIROBI	25	15	N
NEW-DELHI	35	23	D
NEW-YORK	15	7	P
OSLO	11	2	C
PALMA-DE-MAJ	17	6	D
PÉKIN	17	9	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	19	11	P
SINGAPOUR	33	24	N
STOCKHOLM	9	– 3	D
SYDNEY	19	12	D
TOKYO	24	12	D
TUNIS	20	10	C
VARSOVIE	6	1	C
VENISE	16	6	D
VIENNE	13	5	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde RADIO TÉLÉVISION

CARNET DU Monde

Décès

– Le conseil d'administration et le personnel de la Mutuelle des affaires étrangères,
Ainsi que la communauté de ses adhérents dispersés à travers le monde,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jean BASDEVANT,
président honoraire
de la Mutuelle des affaires étrangères,

et rendent hommage à son action dans le domaine social et mutualiste.

Ils s'associent à la douleur de Mme Jean Basdevant et de sa famille.

(Le Monde *du 9 avril.*)

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Robert BOUTEVILAIN,
président d'honneur
du Conseil national du cuir
et de la Semaine internationale du cuir,
administrateur de sociétés,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité selon la volonté du défunt.

– Les professionnels français du cuir,
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur cher président d'honneur,

Robert BOUTEVILAIN,
président d'honneur
du Conseil national du cuir
président d'honneur
de la Semaine internationale du cuir.

Le cuir était sa vie, jusqu'à son dernier souffle, il se sera battu pour lui.

– Sa famille,
Et ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Francis CURTIL,

survenu le 4 avril 1992.

Ils se rassembleront le lundi 13 avril, à 14 heures, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard.

1, rue Gerbert,
75015 Paris.

– Mme Ginette Jomaron,
sa compagne,
Et ses enfants, petits-enfants,
Jean-Yves, Sigrid et Pascal Delange,
Vincent Delange et Isabelle Rocchi,
Véronique Delange,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard DELANGE,
professeur de lettres classiques
au lycée Malherbe de Caen,
au lycée Henri-IV de Paris,

survenu le 7 avril 1992, à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 13 avril, à 10 h 30, en l'église Saint-Germain-de-Charonne, suivie de l'inhumation au cimetière de Pantin.

– Mme Jean-Pierre Lascombes
a la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Pierre LASCOMBES,

survenu le 9 avril 1992, à l'âge de soixante-six ans, à Neuilly-sur-Seine.

Le service religieux sera célébré le lundi 13 avril, à 9 h 30, au temple de Levallois, 81, rue Anatole-France, suivi de l'inhumation au cimetière d'Ormoy-la-Rivière (Essonne).

« L'Eternel est celui qui te garde. »
Ps. 121, v. 5.

58, boulevard du Général-Leclerc,
92200 Neuilly.

– La famille Nguyen-Huu-Hau
a la douleur d'apprendre le décès de

M. Jean-Pierre NGUYEN-HUU-HAU,
Doc-Phu-Su de classe exceptionnelle,
gouverneur de province
au Sud-Vietnam (E.R.),
ancien combattant 3e REI,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre impérial
du Dragon vert de l'Annam,
Kim-Khanh de 1re classe
(plaque mandarinale
de la cour d'Annam),
croix de guerre TOE,
chevalier de l'ordre royal du Cambodge,
chevalier de l'ordre royal du Laos,
Palmes académiques,

survenu le 8 avril 1992, en sa quatre-vingt-douzième année, à Paris-15e.

La cérémonie des obsèques aura lieu le 14 avril au funérarium de Montrouge (130, rue Maurice-Arnoux), suivie de l'inhumation dans le caveau familial au cimetière de Chauffry (Seine-et-Marne), à 11 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

Priez pour lui.

4, rue Petel,
75015 Paris.

– M. et Mme Jean Ruffat
et leurs enfants,
M. et Mme Yves Lemmet
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Duroyon
et leurs enfants,
M. Joachim Ruffat,
M. et Mme Yves Soler
et leur fils,
M. et Mme Daniel Fuchs
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Doceul
et leur fille,
M. et Mme Guy Trahtenbroit
et leurs enfants,
Mme Jacqueline Ruffat,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Monique RUFFAT,
née Sudria,

leur mère, grand-mère, tante et belle-sœur,

survenu le 26 mars 1992, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– L'école de sages-femmes,
Le service de gynécologie obstétrique du Centre hospitalier intercommunal de Poissy,
La Fédération nationale des associations de sages-femmes,
L'Association professionnelle des sages-femmes des facultés de médecine de Paris,
L'Association des directrices et monitrices des écoles de sages-femmes et des écoles de cadres de sages-femmes,
font part du décès de

Mme Jeanne SENTUBERY,
directrice de l'Ecole régionale
de sages-femmes de Poissy,

le 8 avril 1992.

Cérémonie religieuse le lundi 13 avril, à 14 heures, à l'église Saint-Léger, 20, rue de la Maison-Verte, Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

– La direction d'Eurequip,
Le personnel d'Eurequip,
Ses collègues consultants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Claude SIAME,
consultant à Interform
puis à Eurequip de 1962 à 1991.

Il a été inhumé dans l'intimité le 7 avril 1992.

Remerciements

– Bourg-Saint-Maurice. Paris. Le Caire.

Hervé et Clara Gaymard,
Et leur famille,

remercient tous leurs amis pour les témoignages d'affection et de sympathie reçus à l'occasion du décès subit de leur père,

M. Aristide GAYMARD,

survenu le 20 mars 1992, dans sa soixante-cinquième année.

Anniversaires

– Ce 11 avril 1992 est le dix-neuvième anniversaire de la mort de

Aron LANGBORT.

Que ceux qui se souviennent pensent à lui.

– Il y a cinq ans, se tuait

Primo LEVI,
chimiste, écrivain,
ancien déporté d'Auschwitz.

Que ceux qui l'ont aimé personnellement comme à travers ses livres gardent et transmettent sa mémoire vive.

– Il y a un an, disparaissait

Marcel NOBLINS.

Nous demandons à tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pour lui.

– Faites revivre en pensée mon père

Louis REVON,
ingénieur en chef honoraire
de la SNCF,
11 janvier 1898 - 11 avril 1991.

« Quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle. »
Amadou Hampâte Bâ.

« La douleur dit « passe », mais la joie veut éternité, veut profonde, profonde éternité. »
Nietzsche.

Thérèse Revon,
53, avenue du Maine,
75014 Paris.

Soutenances de thèses

– Mme Jacqueline Chabbi soutiendra sa thèse de doctorat d'Etat ès lettres : « L'Arabie occidentale au début du septième siècle. Etude des représentations et des mentalités », le vendredi 17 avril 1992, à 14 heures, à l'université Paris-IV (Sorbonne), salle des Actes.

CARNET DU MONDE

Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96

Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques .... 96 F
Abonnés et actionnaires ... 85 F
Communicat. diverses .... 100 F
Thèses étudiants .... 55 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

□ **Le prix Pierre-Lafue à M. Michel Fleury.** – Le jury de la fondation Pierre-Lafue, que préside M. Jean Marin, ancien PDG de l'Agence France-Presse, a décerné son prix pour l'année 1992 à M. Michel Fleury pour l'ensemble de son œuvre. Archiviste et archéologue, ancien président de l'Ecole pratique des hautes études, M. Fleury a consacré sa vie et la plupart de ses livres au Vieux Paris. On lui doit la mise au jour des fondations de la forteresse de Philippe Auguste dans la Cour carrée du Louvre et plusieurs découvertes majeures, dont celle du désormais célèbre casque de Charles VI. Il s'est attelé à la publication, commencée en 1990, d'un dictionnaire des constructions élevées aux dix-neuvième et vingtième siècles dans la capitale. Le lauréat, dont M. Bernard Billaud, conseiller à la Cour des comptes, a prononcé l'éloge, a reçu son prix des mains de Mme Yolande Pierre-Lafue au cours d'une réception au Sénat.

WEEK-END D'UN CHINEUR

PARIS

Samedi 11 avril

Drouot-Richelieu, 14 h : tableaux anciens, affiches, tableaux russes; **Drouot-Montaigne** : mobilier, objets d'art; **Parc des expositions** : manuscrits, autographes, archives.

Dimanche 12 avril

Drouot-Montaigne 14 h : joaillerie, flacons de parfum.

ILE-DE-FRANCE

Samedi 11 avril

Auxerre, 14 h 30 : archéologie; **Jouy-en-Josas**, 14 h : mobilier, objets d'art du château du Bois-du-Rocher. **La Varenne-Saint-Hilaire**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Nanterre**, 14 h : mobilier, bibelots; **Nogent-le-Rotrou**, 14 h : livres, cartes postales; **Villemandeur**, 15 h : vente du Musée des attelages anciens.

Dimanche 12 avril

Argenteuil, 14 h 30 : mobilier, gravures; **Auxerre**, 14 h 30 : Orient; **Barbizon**, 14 h 30 : Ecole de Barbizon; **Enghien** : 14 h 30 : tableaux et sculptures modernes; **Provins**, 10 h et 14 h : mobilier d'un château; **Rambouillet**, 15 h : œuvres de Lapicque; **Saint-Germain en Laye**, 14 h 30 : tableaux modernes; **Verrières**, 15 h : verre contemporain.

PLUS LOIN

Samedi 11 avril

Châlons-sur-Marne, 14 h : mobilier, tableaux; **Dijon**, 14 h : armes; **Epernay**, 14 h 30 : livres; **Laval**, 14 h 30 : argenterie, bijoux; **Marseille (Prado)**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Nancy** (rue Sergent-Blandan), 14 h : jouets, accessoires; **Saint-Etienne**, 14 h 30 : modèles réduits, jouets; **Vendôme**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art.

Dimanche 12 avril

Alençon, 14 h 30 : art populaire, outils; **Arles**, 14 h : tableaux modernes; **Belfort**, 14 h : mobilier, objets d'art; **Biarritz**, 14 h 30 : mobilier, tableaux; **Cannes**, 15 h : vins; **Castres**, 14 h : mobilier, bijoux; **Cognac**, 15 h : mobilier, objets d'art; **Douai**, 14 h 30 : archéologie, art islamique; **Doullens**, 14 h 30 : tableaux modernes; **Evreux**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art : **Lyon** (rue Cronstadt), 15 h : tableaux et dessins; **Marseille (Prado)**, 15 h : Extrême-Orient; **Castellane**, 10 h et 14 h 30 : photographies, cartes postales; **Montluçon**, 14 h 30 : bijoux, monnaies; **Nancy** (rue de Nabécor), 14 h : mobilier, objets d'art; **Pont-Audemer**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Reims**, 14 h : tableaux, mobilier; **Rouen**, 14 h 30 : céramiques, étain; **Saint-Dié**, 14 h : mobilier, objets d'art; **Saint-Etienne**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Tourcoing**, 14 h 30 : mobilier, tableaux anciens; **Troyes**, 14 h : tableaux modernes.

FOIRES ET EXPOSITIONS

Paris-Bastille, Paris (Carré d'Or av. George-V), Paris porte de Versailles (Toymania), Chevreuse, Saint-Germain-en-Laye, Nanterre, Lyon Villeurbanne, Rouen, Bordeaux Lac, Gien, Thonon-les-Bains, Bagnoles-de-l'Orne, Chartres, Soissons, Maîche (Doubs).

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Remèdes

QUI a entendu parler du sumatriptan ? Personne. Normal, il n'est pas vendu en France, alors qu'il l'est dans plusieurs pays européens. C'est pourtant, paraît-il, un des remèdes les plus efficaces contre la migraine, la vraie, celle qui cloue au lit plusieurs jours durant. Mais trop cher. 90 francs la pilule, 180 francs l'injection, voilà qui menace de creuser encore le trou de la sécu. Et puis, ce n'est qu'un médicament « de confort ».

Le Glifanan, en revanche, tout le monde connaît. Allié familier contre toutes les petites douleurs, il a traîné dans bien des armoires à pharmacie. Jusqu'à ce que l'on lui découvre des effets secondaires, concernant les malades atteints d'allergies. Interdit dans tous les pays européens, il n'a été que « suspendu » en France et au Portugal. Pourquoi ? *« Si l'on ne souhaite que des médicaments sans aucun risque, on n'aura plus de médicament efficace »*, avertit un haut fonctionnaire. Brr...

Quant au distilbène, bien des futures mères, dans le passé, s'en sont vu prescrire pour éviter les fausses couches. Aujourd'hui, une sur mille de leurs filles développe un cancer de l'utérus. Et une proportion plus importante encore est sujette à son tour à des grossesses à risque. Averties à temps, ces « filles du distilbène » pourraient être mieux suivies. Le laboratoire et le ministère ont certes alerté les médecins. Mais ceux-ci, paraît-il, reçoivent entre 3 et 5 kilogrammes de documents divers chaque semaine. Fallait-il tirer plus fort encore le signal d'alarme ? *« A quoi bon alerter une immense majorité de gens qui n'auront aucun problème ? »*, réplique un autre haut fonctionnaire de la santé.

Excellente idée du « Droit de savoir » d'avoir rassemblé ces trois histoires édifiantes. S'il est un domaine dans lequel nous ne supportons pas que l'on triche, que l'on biaise, que l'on chipote sur les contrôles, c'est bien le médicament. Entendre les responsables de labos répéter leur petite leçon bien apprise selon laquelle *« si les médicaments sont chers, c'est pour financer la recherche »* n'est pas supportable. Pas davantage que les éternelles variations des fonctionnaires sur le thème « responsables mais pas coupables ».

Ces points de rencontre, de friction, de la santé et de l'argent que sont les laboratoires pharmaceutiques et les administrations chargées de les contrôler, nous en attendons légitimement une efficacité, une transparence, au-dessus de tout soupçon. On en est loin...

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 10 avril

TF 1

20.45 Variétés : Tous à la Une.
22.40 ▶ Magazine : Grands reportages.
23.55 Sport : Boxe.

A 2

20.50 Jeu : La Piste de Xapatan.
22.15 Divertissement : Rire A 2. Bourvil.
23.10 Magazine : Lumière.
23.40 Cinéma : Macadam Cow-Boy. ■■

FR 3

20.45 Magazine : Thalassa.
21.40 Magazine : Caractères. 1492-1992 : faut-il fêter Christophe Colomb ?
22.45 Journal et Météo.
23.05 Magazine : Musicales.

CANAL PLUS

20.05 Sport : Football. Championnat de France de D1 (35e journée) : Toulouse-PSG.
22.30 Sport : Les K.O. de Canal +.
22.50 Flash d'informations.
22.56 Le Journal du cinéma.
23.00 Cinéma : La Gloire de mon père. ■■

LA 5

20.50 Téléfilm : L'assassin avait un double.
22.30 Série : Le Renard.
23.40 Master Dance.
0.10 Documentaire : Les Grands Jours du siècle.

M 6

20.30 Capital.
20.40 Téléfilm : Bikini collection.
22.25 Série : Equalizer.
23.20 Magazine : Emotions, charme et érotisme.
23.50 Capital.

LA SEPT

21.00 Téléfilms : Women and Men.
22.25 Téléfilm : Le Siècle des lumières.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives.
21.30 Musique : Black and Blue.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 13 mars à Manchester) : Six pièces pour grand orchestre op. 6, de Webern ; Maeterlinck Gesange op. 13, de Zemlinsky ; Symphonie de chambre op. 9, de Schoenberg ; Cinq Altenberg Lieder pour chant et orchestre, de Berg ; Kindertotenlieder, de Mahler.
22.30 Espace libre.
23.10 Jazz club.

Samedi 11 avril

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Ces demoiselles du Crazy.
13.50 Jeu : Millionnaire.
14.15 La Une est à vous. Avec la série « Pour l'amour du risque ».
17.15 Divertissement : Vidéo gag.
17.45 Magazine : Trente millions d'amis.
18.20 Jeu : Une famille en or.
18.45 Divertissement : Les Roucasseries.
19.15 Jeu : La Roue de la fortune.
19.45 Divertissement : Le Bébête Show.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).
20.00 Journal, Tapis vert, Météo et Tiercé.
20.50 Soirée spéciale : EuroDisney, l'ouverture.
23.05 Série : Duo d'enfer.
0.00 Magazine : Formule sport. Football ; Rallye de Tunisie ; Rugby à 7.
1.25 Journal et Météo.

A 2

13.30 Magazine : Objectif jeunes. Le Latin en danger ? ; Paul Bocuse fait école ; La Polémique du bac G ; Zéro pointé.
14.00 Magazine : Animalia. L'Africaine.
14.55 Magazine : Sports passion. Jeux para olympiques ; Cyclisme.
15.15 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.25 Magazine : Sports passion. Jeux para-olympiques ; Cyclisme ; Boxe.
18.00 Série : ENG.
18.50 INC.
19.00 Championnat du monde d'orthographe : La Dictée. Super-finale.
19.50 Trois minutes pour faire lire (et à 1.25). *Le Monde de Pierre*, de Tadeusz Borowski.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.45 Championnat du monde d'orthographe : Le Corrigé.
22.05 Magazine : La Nuit des héros.
0.00 Magazine : Double jeu.
1.10 Journal et Météo.

FR 3

13.00 Télévision régionale.
14.00 Variétés : Eurotop.
14.30 Magazine : Mondo Sono. Mexique ; Brésil ; Haïti.

— De 15.00 à 17.30 La Sept —

17.30 Magazine : L'Heure du golf.
18.00 Magazine : Montagne. Le Mystère de l'homme des glaces.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.

— De 20.00 à 1.20 La Sept —

CANAL PLUS

14.05 Téléfilm : Le Commando oublié.
15.35 Sport : Basket-ball. Finale du championnat universitaire des Etats-Unis (NCAA).
17.05 Les Superstars du catch.

— En clair jusqu'à 20.30 —

18.00 Décode pas Bunny. Tiny Toons.
19.05 Dessin animé : Les Simpson.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Le Top.
20.30 Téléfilm : Double vision. *Une femme enquête sur le meurtre de sa sœur. D'après Mary Higgins Clark.*
22.00 Documentaire : Colobes des singes en habit.
22.45 Flash d'informations.
23.01 Le Journal du cinéma.
23.05 Cinéma : Simetierre. ■ Film américain de Mary Lambert (1989). Avec Dale Midkiff, Fred Gwyne, Denise Crosby.
0.45 Sport : Golf. Masters d'Augusta (3e journée).

LA 5

13.20 Série : K 2000.
14.15 Série : L'homme qui valait 3 milliards.
15.10 Série : Simon et Simon.
16.40 Série : Lou Grant.
17.35 Série : TV 101.
18.30 Magazine : Intégral.
19.05 Série : L'Enfer du devoir.
20.00 Journal et Météo.
20.50 Série : Commissaire Schimanski. Mon pote le brigand. *Un antiquaire dans une sale combine.*
22.25 Sport : Patinage artistique. Les Trophées Lalique.
23.20 Série : Freddy, le cauchemar de vos nuits.
0.10 Journal de la nuit.

M 6

13.55 Série : Supercopter.
14.50 Série : Laredo.
15.45 Série : Les Espions.
16.45 Série : Vegas.
17.35 Série : Amicalement vôtre.
18.25 Série : Les Têtes brûlées.
19.20 Magazine : Turbo. Une Suédoise en Arizona : spécial Volvo aux Etats-Unis.
19.54 Six minutes d'informations et Météo.
20.00 Série : Papa Schultz.
20.30 Divertissement : Les Dents de l'humour.
20.40 Téléfilm : Gladiator justicier de la route. *Un tueur fou poursuivi par un jeune homme obstiné.*
22.25 Téléfilm : Le Naufragé des étoiles. *Un extraterrestre découvre la Terre...*
0.00 Magazine : Flashback.
0.30 Six minutes d'informations.

LA SEPT

15.05 Danse : Le Dortoir.
16.00 Le Salon littéraire de l'Europe.
17.00 ▶ Documentaire : Jean Tardieu ou le « voir-dit ».
17.30 Le Métier de créer.
18.00 Avis de tempête.
19.00 Documentaire : Sir Alec Guinness.
20.00 Le Dessous des cartes.
20.05 Histoire parallèle.
21.00 Documentaire : Identy Kid.
21.55 Documentaire : Robert Langner biographie.
22.30 Le Courrier des téléspectateurs.
22.35 Soir 3.
22.50 Téléfilms : Women and Men.
0.15 Magazine : Mégamix.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Pierre-Louis Falocci, architecte.
20.45 Dramatique. Des nouvelles du pays, de Guy Foissy.
22.35 Musique : Opus. Esa-Pekka Salonen, chef d'orchestre.
0.05 Rencontre au clair de la nuit. Armand Badeyan, directeur de L'Agence du court métrage.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Opéra (en direct de New-York) : La Fancuilla del West, de Puccini, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan de New-York, dir. Leonard Slatkin ; sol. : Barbara Daniels, Placido Domingo, Sherrill Milnes, Sondra Kelly, Yanni Yannissis, Anthony Laciura, Julien Robbins, Brian Schexnayder, Charles Anthony, James Courtney, Richard Vernon, Bernard Fitch, Michael Forest, Kevin Short, Kim Josephson, Hao Jiang Tian, Vernon Hartman, Michael Best.
0.08 Les Bruits du siècle. Par Marc Texier.
1.30 Les Sortilèges du flamenco. Par Robert J. Vidal.

Dimanche 12 avril

TF 1

13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Rick Hunter inspecteur choc.
15.15 Série : Columbo.
16.35 Disney parade.
18.05 Magazine : Téléfoot. A 18.55, Loto sportif.
19.05 Magazine : 7 sur 7. Invité : Jack Lang.
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Tapis vert.
20.50 Cinéma : Le Môme. □ Film français d'Alain Corneau (1986). Avec Richard Anconina, Ambre, Michel Duchaussoy.
22.35 Magazine : Ciné dimanche.
22.40 Cinéma : Le Retour de Don Camillo. □ Film franco-italien de Julien Duvivier (1952). Avec Fernandel, Gino Cervi, Edouard Delmont.
0.35 Journal et Météo.
0.45 Sport : Rallye de Tunisie.

A 2

13.25 Sport : Cyclisme : Paris-Roubaix.
14.40 Dimanche Martin.
17.45 Documentaire : La Vie au bout des doigts.
18.15 1. 2. 3. Théâtre (et à 23.50).
18.25 Magazine : Stade 2. Basket-ball ; Football ; Omnisports ; Rugby ; Cyclisme ; Voile ; Golf ; Patinage artistique ; Gymnastique ; Hockey sur glace ; Athlétisme.
19.25 Série : Maguy.
19.59 Journal Journal des courses et Météo.
20.50 Série : Nestor Burma. Corrida aux Champs-Elysées. *Cadavres en série dans les milieux du cinéma.*
22.15 Magazine : Bouillon de culture. Invitée : Catherine Deneuve.
23.40 Journal et Météo.

FR 3

13.50 Magazine : Faut pas rêver.
14.45 Magazine : Sports 3 dimanche. Cyclisme ; Basket américain ; Tiercé à Auteuil.
17.15 C'est Lulo !
18.15 ▶ Magazine : A vos amours.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Les Contes défaits. La Mille Deuxième Nuit.
20.10 Série : Benny Hill.
20.45 Spectacle : Premier Festival international des Etoiles du cirque à Vérone.
22.05 Magazine : Le Divan. Invité : Vladimir Fedorovski, diplomate et homme politique russe *(l'Histoire secrète d'un coup d'Etat)*.
22.25 Journal et Météo.
22.50 Cinéma : Der Junge Medardus. ■■ Film autrichien de Michael Curtiz (1923). Avec Michael Varkonyi, Anny Hornik, Michael Xantho.
0.10 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : Echec à la Mafia.
15.35 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.30 Sport : Boxe.
17.05 Dessin animé : Les Simpson.
17.25 Magazine : Cascades et cascadeurs.
17.56 Le Journal du cinéma.
18.00 Cinéma : Trois heures, l'heure du crime. ■ Film américain de Phil Joanou (1987). Avec Casey Siemaszko, Richard Tyson, Anne Ryan.

— En clair jusqu'à 20.30 —

19.25 Flash d'informations.
19.30 Ça cartoon.
20.20 Dis Jérôme... ?
20.25 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présentation du sommaire.
20.30 Cinéma : Chasseur blanc cœur noir. ■■■ Film américain de Clint Eastwood (1989). Avec Clint Eastwood, Jeff Fahey, George Dzundza.
22.15 Flash d'informations.
22.25 L'Equipe du dimanche. Football ; Boxe ; Golf.

LA 5

13.20 Série : L'homme qui valait 3 milliards.
14.10 Série : Simon et Simon.
15.00 Série : Soko, brigade des stups.
15.50 Série : Lou Grant.
16.45 Téléfilm : Pop stars. *Deux amis, en Californie, dans les années 60.*
18.15 Série : La loi est la loi.
19.05 Série : L'Enfer du devoir.
20.00 Journal et Météo.
20.50 Cinéma : De la part des copains. □ Film franco-italien de Terence Young (1970). Avec Charles Bronson, Liv Ullmann, James Mason.
22.30 Magazine : Reporters.
23.25 Magazine : Top chrono.
0.10 Journal de la nuit.

M 6

13.50 Série : L'Incroyable Hulk.
14.45 Variétés : Multitop.
16.15 Jeu : Hit hit hit hourra !
16.20 Série : Clair de lune.
17.15 Série : Le Saint.
18.05 Série : Espion modèle.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations et Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.40 Cinéma : Le Promeneur de l'éternité. ■ Film américain de Tom Kennedy (1983). Avec Ben Murphy, Nina Axelrod, Kevin Brophy.
22.15 Magazine : Culture pub.
22.45 Cinéma : Celestine, bonne à tout faire. □ Film français de Clifford Brown (1974).
0.25 Six minutes d'informations.

LA SEPT

13.20 Théâtre : Le Baladin du monde occidental.
15.30 Flash d'informations (et à 16.25, 17.50, 18.50, 19.55).
15.35 Documentaire : Le Grand Jack.
16.30 Téléfilm : Le Siècle des Lumières (1re partie).
17.55 Documentaire : Voyage en Amérique avec un cheval emprunté.
18.55 Le Salon littéraire de l'Europe.
20.00 Le Métier de créer.
20.30 Le Courrier des téléspectateurs.
20.35 Cinéma : Partition inachevée pour piano mécanique. ■■ Film soviétique de Nikita Mikhalkov (1977).
22.15 Le Dessous des cartes.
22.20 Cinéma : Thérèse Raquin. ■■ Film français de Marcel Carné (1953).

FRANCE CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Triptyque : Olivier Debré, Geneviève Asse, Jean Voss.
22.35 Musique : Le Concert (donné le 20 janvier au Théâtre de la Ville) : Musique du Japon, Koto et Shakuhachi, par Genzan Miyoshi et Somei Otsuki.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.35 Concert (donné dans le cadre des Echanges internationaux) : Anthologie de la musique croate. Œuvres de Baranovic, Gotovac, Odak, Papandopulo, Sulek, Kelemen.
22.15 Mémoire d'orchestres. Par Philippe Morin. L'Orchestre philharmonique de la RTF. Œuvres de Ginastera, Ponce, Ravel, Haydn.
23.35 Mère obscure père ambigu et fils accompli. Par René Koering. Œuvres de Schellendorf, Elgar, Ravel.
1.00 Les Fantaisies du voyageur. Par François Picard. Inde du Nord, Ram Narayan.



Le Monde

M. Mitterrand dimanche à la télévision et à la radio

M. François Mitterrand exposera, dimanche 12 avril, à 19 heures, sur Antenne 2, TF 1, France-Inter, Europe 1 et RTL, les conclusions qu'il tire des élections des 22 et 29 mars et les suites qu'il entend donner à la décision du Conseil constitutionnel imposant une révision de la Constitution de 1958 avant toute ratification des accords de Maastricht. Le président de la République sera interrogé par Christine Ockrent, Anne Sinclair, Ivan Levaï, Jean-Pierre Elkabbach et Olivier Mazerolle.

DEMAIN
Quatre pages sur Euro Disney

A l'occasion de l'ouverture du parc d'attractions Euro Disneyland et des activités attenantes à Marne-la-Vallée, le *Monde* daté 12-13 avril publiera, dans son supplément « Heures locales », un dossier de quatre pages sur Euro Disney : ses ambitions, l'histoire de son installation en Ile-de-France, la façon dont il a recruté et formé son personnel, les leçons que l'on peut tirer de l'exploitation des parcs étrangers.

La mise en place des exécutifs régionaux

Haute-Normandie : élection de cinq vice-présidents UPF et d'un Front national

ROUEN

de notre correspondant

Le conseil régional de la Haute-Normandie, présidé par M. Antoine Rufenacht, RPR, a désigné, jeudi soir 9 avril, six vice-présidents (cinq UPF et un Front national) au terme d'une journée de débats qui rappelait la première tentative d'élection intervenue le samedi 4 avril (*le Monde* du 9 avril). Ce jour-là, M. Bernard Leroy (UDF), avait systématiquement démissionné après avoir été élu avec les 8 voix du Front national ajoutées aux 19 de son groupe. Jeudi, la formation d'extrême droite a tout d'abord porté ses suffrages sur le candidat du PS, M. Alain Levern, soutenu par le PCF et Génération écologie, qui, élu par 31 voix contre 19 à M. Leroy et 5 blancs, a préféré démissionner, *« refusant que cette élection puisse souffrir la moindre tache »*. Après deux autres tentatives qui ont encore donné M. Levern victorieux au troisième tour avec l'aide du Front national, un quatrième scrutin s'est soldé par la victoire de M. Leroy, au second tour, par 28 voix contre 19 à M. Levern. Le candidat de l'UPF a estimé que l'écart, supérieur à huit voix, était suffisant pour qu'il accepte la première vice-présidence.

Sa décision a entraîné le refus de vote, pour les cinq vice-présidences suivantes, du PS, de Génération Ecologie, des Verts et du PCF, qui avait déjà abandonné la salle de séance après l'échec du premier scrutin *« pour ne pas se prêter à un jeu politicien »*. M. Laurent Fabius, qui avait déjà vivement contesté l'élection de M. Antoine Rufenacht, a dénoncé l'attitude de l'UPF. *« Les masques sont donc tombés, jetant une lumière de honte sur l'élection de M. Rufenacht, quelques jours plus tôt, à la présidence de la région »* a déclaré le premier secrétaire du PS, ajoutant : *« Cela montre aussi que les grandes déclarations de MM. Chirac, Giscard d'Estaing ou Juppé ne résistent pas, pour conserver quelques places, à quelques tours de scrutin. C'est l'élection du déshonneur. »*

M. Rufenacht a contredit cette analyse en répétant qu'aucun accord n'avait jamais été conclu avec le Front national mais qu'en revanche *« il aurait préféré une solution de type consensuel »*. Il a en outre reproché à M. Fabius *« une volonté de nuire et de refuser tout compromis »*.

Finalement, cinq vice-présidents (deux UDF et trois RPR) ont été élus avec les voix de l'UPF et du Front national. M. Dominique Chaboche (FN) a été élu sixième vice-président avec les seules voix de son groupe, plus une venant d'un des deux élus RPR de l'Eure, MM. Jean-Claude Rémy et Bernard Blois, qui ont participé au scrutin contre l'avis de leur groupe.

ÉTIENNE BANZET

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Nos ancêtres les Mickey

ÇA va être la ruée, la folie ! On a enquêté : ils sont des centaines de milliers, les gamins, tirant leurs parents par la main, à vouloir franchir, dès dimanche, les portes du royaume enchanté dessiné par Walt Disney. Bison fûté supplie : N'y allez pas, attendez ! Mickey est là pour des années ! Marrant, avouez, quand on pense aux mines méprisantes de l'intelligentsia européenne relevant ses jupes, dégoûtée : Quelle horreur, cette souris !

Et quelle ignorance ! Parce qu'enfin au pays des merveilles, capitale Marne-la-Vallée, Alice mène la danse avec Cendrillon, Long John le Forban, Pinocchio, la Belle au bois dormant, Mowgli et Lancelot. Quels sont les noms inscrits au générique de cette super-production en carton pâte, d'accord, sentant la cacahuète et la frite, c'est vrai ? Ceux de Grimm, Stevenson, Collodi, Kipling et Perrault.

Si ces contes et légendes transmis par la tradition orale, puis transcrits dans les livres, n'ont pas réussi à s'inscrire sur nos propres écrans, à qui la faute ? Moi, mon plus beau souvenir d'enfance, c'est la première fois que je suis allée au cinéma, avec mon grand-père, voir *Blanche-Neige et les sept nains*. Je la connaissais pourtant. On me racontait son histoire – Va te coucher, je viens ! – soir après soir.

Qu'on le déplore ou pas, les Etats-Unis détiennent aujourd'hui le secret de la culture populaire. De Copenhague à Lisbonne, tout le monde connaît Spielberg ou Madonna, alors que Bruel ne dit rien à personne. Mieux : un Coca ou un McDo ont perdu leur identité nationale. Ça ne renvoie pas plus à l'Oncle Sam qu'un chop suey à Deng Xiaoping. Et les Américains pareil s'agissant d'un hamburger.

C'est en ça justement que consiste l'histoire des civilisations. En cette interpénétration, ce constant va-et-vient de la commedia dell'arte à Molière, des rythmes africains au jazz de La Nouvelle-Orléans et des westerns hollywoodiens détournés par Cinecittà. Alors ne venez pas me parler de colonisation à propos d'un simple parc d'attractions ouvert jusqu'à présent aux seuls Européens assez friqués pour s'offrir le voyage aux USA.

Pour moderniser sa défense aérienne

L'armée de l'air française revend aux Saoudiens ses anciens modèles de missiles sol-air Crotale

L'armée de l'air française déploiera, à partir de l'an prochain, des missiles de défense aérienne Crotale, dits de nouvelle génération (Crotale-NG), en ayant revendu les siens, d'un modèle plus ancien, aux Saoudiens pressés d'en acquérir.

« C'est une bonne affaire », dit-on dans l'armée de l'air à propos d'une transaction dont le montant n'est pas divulgué.

La France possède, dans ses forces de défense aérienne, dix-huit sections Crotale. Il s'agit d'un missile sol-air conçu par Matra et Thomson-CSF pour intercepter, jusqu'à des portées de 20 à 30 kilomètres, à vitesse supersonique, des avions à basse altitude. Une section est composée de véhicules à roues tous chemins, dont l'un est équipé d'un radar pour évaluer la menace, désigner les cibles et coordonner les tirs, et dont les deux ou trois autres, selon les circonstances, sont armés de quatre missiles sol-air chacun (lancés au coup par coup ou en salve) et sont rechargeables très rapidement.

Avec l'Arabie saoudite, l'accord a consisté à revendre à ce pays six sections Crotale. Les forces saoudiens de défense anti-aérienne disposent déjà de sept batteries Crotale (chacuneétant composée de deux unités-radars et de quatre unités de tir) et de onze batteries de missiles Shahine (chacune comprenant deux unités-radars et quatre unités de tir). Le Shahine est un missile spécialement dérivé du Crotale pour les besoins de Ryad.

Cette opération va permettre à l'armée de l'air française d'acquérir des Crotale-NG, qui ont l'avantage d'intégrer sur un seul et même véhicule – en dépit de l'exiguité du blindé porteur – la détection-radar, l'électronique de conduite de tir et jusqu'à huit missiles sol-air à la fois. Outre l'armée de l'air française, qui déploiera ce nouveau système d'arme à partir de 1993, la marine nationale (pour ses frégates de la classe *la Fayette)* et la Finlande ont, à ce jour, commandé le Crotale-NG.

Les Saoudiens ont accepté de reprendre les Crotale français dans la configuration de l'armée de l'air.

Violents incidents entre policiers et squatters à Lyon

La police a violemment réprimé une manifestation d'une cinquantaine de squatters, jeudi 9 avril à Lyon, au cours de l'inauguration d'un immeuble de luxe dans le quartier de la Croix-Rousse. Cinq manifestants ont été interpellés et un journaliste blessé par les forces de l'ordre. Selon la préfecture, cinq policiers ont été blessés. Repoussés une première fois, les manifestants sont revenus sur place et les forces de l'ordre ont utilisé des grenades lacrymogènes. Un journaliste indépendant, Robert Marmoz, trente-neuf ans, ancien rédacteur en chef de *Lyon-Libération*, a été frappé au visage et au bras. Il souffre d'une fracture du poignet droit et d'un hématome au visage.

Signature d'un accord pour maîtriser les dépenses de santé

Les trois caisses nationales d'assurance-maladie (CNAM-salariés, MSA-agriculteurs et CANAM-travailleurs indépendants) ont officiellement signé, vendredi 10 avril, avec la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), un accord pour maîtriser l'évolution des dépenses des médecins libéraux.

Avant d'entrer en application, le texte devra recevoir le feu vert du nouveau ministre des affaires sociales, M. René Teulade. Il comporte en outre plusieurs dispositions importantes, qui devront recevoir l'aval du Parlement.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Sans visa » folioté 27 à 34

Le numéro du « Monde » daté 10 avril 1992 a été tiré à 471 215 exemplaires.

□ **Journée de grève à la RATP le 16 avril.** – Six organisations syndicales de la RATP appellent à une *« grande journée d'arrêts de travail »*, le jeudi 16 avril. Parmi elles, la CGT, la CFDT et la SAT-autonome représentent la quasi-totalité des agents de conduite du métro aux élections professionnelles. Les syndicats entendent protester contre la « décentralisation » mise en œuvre depuis deux ans

□ **L'ex-brigadier Labourdette remis en liberté.** – La cour d'appel d'Aix-en-Provence a ordonné, jeudi 9 avril, la remise en liberté sous contrôle judiciaire de Jean-Claude Labourdette, un ancien sous-brigadier de police chargé de la sécurité de l'ambassade de France à Beyrouth. Inculpé *« d'infraction à la législation sur les armes »* le 21 juillet 1990, est accusé d'avoir organisé un trafic d'armes entre la France et le Liban de 1986 à 1991.

□ **Mort du Prix Nobel de médecine, Daniele Bovet.** – Le Prix Nobel de médecine 1957, Daniele Bovet, est mort, mercredi 8 avril, à Rome. Italien né à Neuchâtel en Suisse, il était âgé de quatre-vingt-cinq ans. Le prix Nobel de physiologie et de médecine lui avait été décerné pour ses *« découvertes relatives au produit synthétique qui bloque les effets de certaines substances formées dans le corps et agissant sur l'organisme, particulièrement sur les vaisseaux sanguins et sur les muscles striés »*.

Le contrôle du marché nordique des assurances

Le suédois Skandia va absorber le danois Hafnia

COPENHAGUE

de notre correspondante

La guerre sans merci que les compagnies d'assurances se livraient depuis des mois au Danemark et chez leurs voisins pour s'assurer le contrôle du marché nordique des assurances a pris un tournant inattendu, jeudi 9 avril, après l'annonce de l'absorbtion du numéro deux danois des assurances, Hafnia Holding, par le suédois Skandia.

Skandia a lancé une offre publique d'échange (OPE) à raison de neuf actions Skandia pour quatre actions Hafnia. Ce dénouement est d'autant plus inattendu que l'assureur suédois était l'objet depuis novembre d'une attaque conjuguée de Hafnia et de la compagnie norvégienne Uni Storebrand, qui avaient ramassé respectivement 14,8 % et 28 % de son capital. C'est, semble-t-il, le conseil d'administration de Hafnia qui s'est résigné à jeter l'éponge après avoir pris connaissance du bilan désastreux de l'année 1991, marquée par un déficit qui s'élèverait à plus d'un milliard et demi de couronnes (plus d'un milliard de francs).

En outre, le conseil d'administration a immédiatement limogé le PDG, M. Per Villum Hansen, et le vice-président, M. Hewik Klaebel. Non content de son offensive sur Skandia, Hafnia avait tenté depuis 1990 de prendre aussi le contrôle d'un autre assureur, le danois Baltica. Des engagements évalués à plus de 7,2 milliards de couronnes et nettement au-dessus de ses moyens.

CAMILLE OLSEN

Les négociations dans la presse parisienne

Un communiqué de la direction du « Monde »

La direction du *Monde* a publié, vendredi 10 avril, au sujet des négociations en cours dans la presse parisienne, le communiqué dont on lira le texte ci-dessous.

Depuis le début de l'année, le Syndicat de la presse parisienne (SPP), qui regroupe la majorité des titres de la presse quotidienne nationale, a engagé avec le Comité intersyndical du Livre parisien (CGT) une négociation sur la mise en place d'un plan économique et social à trois ans permettant :

– du côté des éditeurs, une baisse progressive des effectifs et des coûts d'exploitation, baisse indispensable à la survie de la presse parisienne dans un marché européen ouvert ;

– du côté de l'organisation syndicale, une réponse aux légitimes aspirations du personnel inquiet pour son avenir.

Le Monde, qui a contribué à l'amorce de cette négociation, y est très attaché, car il est convaincu qu'elle est de l'intérêt des deux parties.

Cette négociation comporte deux volets : le premier porte sur les mesures d'ensemble dont les deux parties doivent convenir et qui permettront d'obtenir l'aide des pouvoirs publics pour la réalisation du plan social dans des conditions convenables pour le personnel ; le second volet porte sur des négociations « catégorielles » propres à chacun des métiers du Livre.

Dans une telle procédure, il est évidemment nécessaire que les négociations catégorielles aboutissent au niveau de l'ensemble des éditeurs de la presse parisienne avant que des modalités d'application soient arrêtées dans chaque entreprise.

Or, par deux fois, le groupe Hersant a violé cette règle élémentaire de solidarité dans une organisation professionnelle.

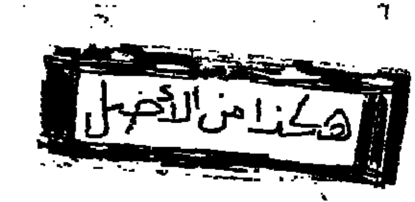
1) La direction du groupe Hersant a tout d'abord signé un accord étendant le domaine du personnel du Syndicat du Livre à des postes de secrétaires techniques-metteurs en page. Ce texte se traduit par l'intégration dans les secrétariats de rédaction d'ouvriers du Livre n'ayant pas le statut de journalistes. Cette confusion des responsabilités et des métiers risque indirectement de constituer une atteinte à l'indépendance rédactionnelle des journaux, que la séparation des métiers garantit jusqu'ici. Elle porte préjudice à l'ensemble des titres de la presse parisienne. La direction du *Monde* ne peut que s'opposer à cette confusion.

2) Alors qu'il avait été acté au procès-verbal d'une séance du Syndicat de la presse parisienne qu'aucune nouvelle négociation catégorielle n'aurait lieu au niveau des titres avant la conclusion des négociations au niveau du Syndicat, la direction du groupe Hersant a négocié avec la section rotativistes un accord concernant le domaine de ce métier, violant ainsi les engagements pris la veille par le président du Syndicat de la presse parisienne, directeur délégué du *Figaro*.

La direction du *Monde* ne peut approuver de tels comportements. Elle récusera toute utilisation de ces accords dans une négociation quelconque, soit au niveau du Syndicat de la presse parisienne, soit au niveau de l'entreprise.

Elle considère qu'en agissant de la sorte le groupe Hersant se comporte comme s'il s'était exclu de fait de ce syndicat. Dans ces conditions, la direction du *Monde* se considère libre de prendre toute mesure qui lui paraîtrait nécessaire dans l'intérêt du journal.

[Jeudi 9 avril, un conflit entre deux catégories du personnel du Syndicat du Livre, rotativistes et « départs-poste », a retardé de deux heures l'impression du *Figaro*. L'après-midi du même jour, une grève d'une heure trente déclenchée par la section rotativistes a perturbé l'impression du *Monde* alors qu'il n'existait aucun conflit ni au niveau du Syndicat de la presse parisienne ni au niveau de l'entreprise, avec le Syndicat du Livre. Ce dernier a laissé entendre que le différend, qui concernait spécifiquement l'un des deux titres, avait atteint notre journal car le syndicat se devait de traiter également tous les titres. Nos lecteurs jugeront. – J. L.]



Le Monde

SANS • VISA

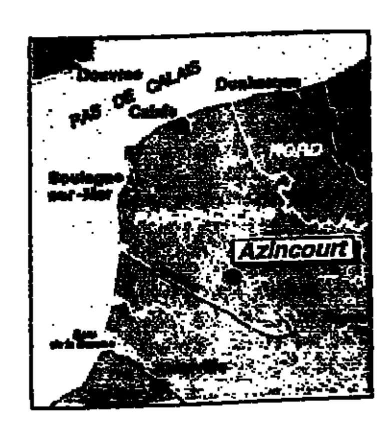
Azincourt



STILLS

Extrait de *Henry V*, de Kenneth Branagh

« Agincourt »



Sur le papier nous devions la gagner cette bataille ; sur le terrain nous la perdîmes à franche et plate couture. C'était le jour de la Saint-Crépin, un jour d'automne, le 25 octobre 1415 : en Angleterre, Azincourt se prononcera désormais « Agincourt ». Reconnaissance sur le lieu des combats, et rencontres avec des Britanniques fervents champions de l'entente cordiale.

EN début d'après-midi, vendredi, on commence à connaître l'histoire par cœur, à en apprécier les contours, les zones floues, à y mesurer la part rigoureuse de mémoire et la part folle d'invention, les réflexes livresques, les constantes et les variations, les bégaiements, tout un imaginaire cohérent, déployé à partir d'une certitude, au moins, cruelle de ce côté de la Manche, glorieuse page d'histoire, de l'autre : la défaite des armées de Charles VI face à celles de Henry V, ce jour d'automne de l'année 1415, le 25 octobre, à la Saint-Crépin. Richard Boreham, quarantaine blonde, du haut de son mètre quatre-vingt-douze, parle avec passion de sa rencontre avec *« Agincourt »* – ainsi disent les Anglais. *« C'était l'été 1980. J'étudiais l'histoire du Moyen Age, en Angleterre, à Essex. J'étais membre de la société médiévale Plantagenet. Je voulais voir le champ de bataille. Je suis venu, je suis resté une journée. Je suis revenu cinq ou six fois, jusqu'en 1986. En janvier dernier, je me suis définitivement installé ici. »*

La pluie gifle la longue bâtisse blanche aux toits de tuiles rouges. D'équerre, au croisement de la départementale 104 et de la départementale 71, le lieu regarde le site entier de la bataille, plateau céréalier sur les collines d'Artois. Non loin coule la Ternoise, affluent de la Canche. A un jet de flèche vers le nord, sur l'ancienne route de Calais, des hêtres gardent l'ossuaire où furent jetés dix mille Français, selon la version des uns, beaucoup moins, selon la version des autres. Quoi qu'il en soit, la débâcle fut totale. Telle chronique d'époque rapporte que ces fosses communes avaient été protégées par des haies d'épines *« à fin que les loups, chiens et autres bestes ne peussent entrer dedens pour défouir et menger les corps dessusdiz »* (1).

Il faisait un temps exactement comme aujourd'hui. Devant un ordinateur, Barbara, la compagne de Richard, s'active sur les préparatifs de lancement d'un centre médiéval. Le couple a entraîné toute une bande dans l'affaire. Sarah, forte rousse de vingt-quatre ans, a largué le théâtre et son boulot de vendeuse de perles dans une boutique de Covent Garden, à Londres. Avec sa mère Norma, elle s'agite devant les fourneaux de la cuisine. Son père Jeff termine les travaux de maçonnerie. Kwem, le second mari de Norma, tiendra le bar. On ne sait pas encore ce qu'on va faire des étables.

Sur la place du village, un archer du roi Henry. L'homme (quand il n'était pas en carton) tirait douze flèches par minute, face à un arbalétrier français (encombré de quarante kilos d'armure, cotte de mailles et heaume) qui en tirait une seule dans le même temps.

De notre envoyé spécial
Jean-Claude Charles

Lire la suite page 31

(1) D'après un historien de la région, Gérard Bacquet, dans *Azincourt* (auto-édité, 1977). La bataille racontée (du côté anglais comme du côté français) en un montage critique de documents.

COUP D'ŒIL

Le franco-provincial

LOÏC DEPECKER est un jeune linguiste *hainuyer* – non, il n'est pas originaire du Vanuatu ou de la Terre de Feu mais tout simplement du Hainaut, cette contrée historique partagée entre France et Belgique – qui s'est déjà signalé à notre attention par son tour du monde langagier résumé drôlement dans *les Mots de la francophonie* (Belin, 1988, réédition 1990).

De retour dans l'Hexagone, où il œuvre au service de la Délégation générale à la langue française, notre chercheur s'est vu signaler qu'il était certes méritoire d'aller cueillir à l'autre bout de la planète des mots inconnus et pourtant très français – le *char*, automobile des Québécois, ou *l'argent-braguette*, «allocs» des Martiniquais – mais qu'il suffisait de se mettre à l'écoute de nos provinces pour basculer aussi en plein exotisme linguistique.

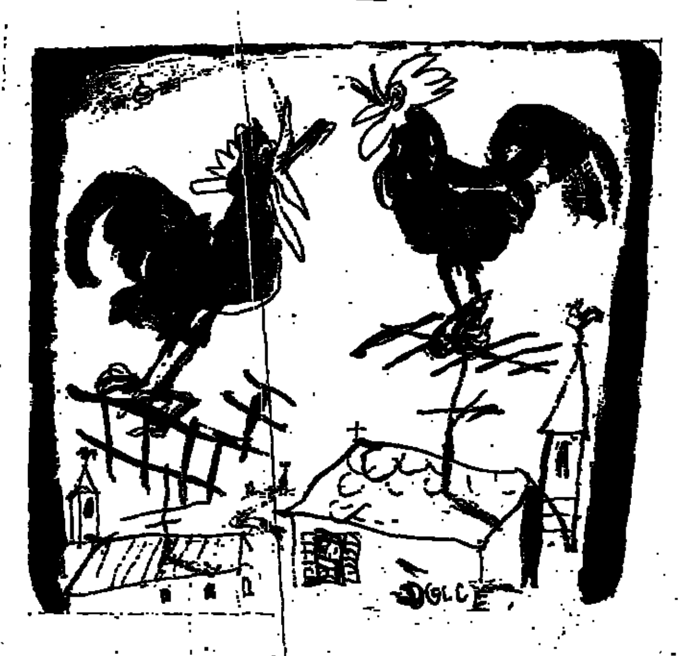
Loïc Depecker étant conscient du travail «raboteur» – selon l'expression utilisée par Jack Lang en 1982 lors de son discours (oublié) de Mexico à la gloire des identités culturelles – exercé chaque jour par les accents sans accent distillés a la radio et à la télévision (ô, les voix aseptisées doublant les séries américaines!), il a accompli sans tarder sa tournée des provinces.

Le résultat est d'une extrême richesse. Peut-être demain musée idiomatique, le compte-rendu du singulier voyage de Loïc Depecker est, pour le moment, un guide – le premier du genre à la disposition du grand public – permettant de circuler à travers, le français actuellement parlé en France. Un parler bien plus truffé qu'on ne pouvait l'imaginer de termes locaux, vigoureux, imagés, inventifs, issus généralement des langues ou patois régionaux et ayant survécu à la francisation; des termes côtoyant ou remplaçant l'équivalent «français» appris à l'école.

Le synonyme scolaire étant souvent moins expressif, moins «parlant», il a bien des fois recédé sa place au terme du cru. Ce dernier a maintenant beaucoup moins de chances de survie, car la télévision «éduque» toute la vie, tandis que l'enseignant – lui-même quelquefois utilisateur de mots dialectaux, ce qui n'est jamais le cas des téléastes (y compris «régionaux» ...) – abandonne le jeune alors qu'il n'a pas fixé complètement la totalité de son vocabulaire personnel et peut donc encore revenir à des expressions issues de son seul milieu social ou ethnique.

EN attendant que s'accomplisse l'ennuyeuse perspective de l'uniformisation complète des parlers et des intonations, emboîtons le pas à Loïc Depecker et allons nous *bambaner* dans le Lyonnais, alors qu'à Paris nous nous promènerions sans but. Gardons-nous, en marchant, de nous *embroncher*, mot que les gens de Marseille ou d'Agde affectionnent de préférence à «heurter un obstacle sur son chemin». Mais attention, *embronché* change de sens dans les Alpes septentrionales où il désigne une mine renfrognée!

En Flandre française, en Picardie, vous enfilerez chaque matin votre *maronne*, autrement dit votre pantalon, héritier des chausses picardes «à la maronière» déformation sans doute de «marinière»; mais, le soir, au café, vous devrez savoir que ceux qui rient *à maronne déblouquée*, le font simplement à «gorge déployée», même si l'origine de



l'expression est certainement plus gaillarde...

Dans ce domaine, le dernier sans doute où résisteront les particularismes linguistiques, on est servi! Les animaux, naturellement, sont impliqués au premier chef, car longtemps ils furent les seuls à apprendre la vie aux enfants. Ainsi, le chat, calaisien ou amiénois, *maroule*, façon amoureuse de miauler pour se signaler à sa femelle. Le matou déteint sur son maître, qualifié de *marouleux* s'il court le jupon à l'excès... Et les dames qui «courent le pantalon»? Eh bien, en Lorraine, on les appelle très crûment des *saute-aux-prunes*...

Notre linguiste n'en rajoute pas, question galanterie, ne citant que par raccroc l'inénarrable *tafanari*, partie arrière la plus charnue d'une personne du sexe en PACA (comme on dit horriblement en jargon administratif «moderne» pour désigner la région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Il recense pourtant le brutal *putier* venu directement du sobriquet, dans la Normandie médiévale, de l'homme fréquentant les ribaudes – bref, l'opposé d'un *patouf*, un lourdaud, un pataud, autrement dit un puceau du bocage vendéen.

Taxiteur, le chauffeur de taxi languedocien, nous conduit sur la rive des métiers. Notons tout de même que «*taxieur*», employé en Algérie conserve, au prix d'une lettre en moins, le record du néologisme pour désigner en bon français un «taximan», anglicisme assez aberrant puisque les anglophones ont des *taxi-drivers*... Quant, *coconnier*, ce n'est pas un adepte du coconnage (*cocooning* en anglo-américain) mais un marchand d'œufs normand... Loïc Depecker a déniché un conte de 1499 orthographiant *quoquonnier* cette profession connue dans d'autres aires sous la forme *coquassier*.

BREF, c'est tout le miel sémantique de nos terroirs que le linguiste itinérant a ramené dans ses carnets. A propos du vrai miel, il a trouvé justement, face à la francilienne «abeille» quatre ou cinq équivalents régionaux : *avette, mouchette, mouchotte* et *mouche à miel*. Rayon insectes, on est également gâté avec, par exemple encore, la coccinelle ou bête à bon Dieu, en voie de disparition grâce aux pesticides à moins que les écolos ne mettent le holà, mais survivant dans le vocabulaire berrichon (*marivole*), solognot (*couturière*) ou lorrain (*chérigogotte*).

A chaque terme, Loïc Depecker s'efforce d'expliquer l'origine et de donner un exemple de cet exotisme langagier intramuros. Il n'est, cependant, ni dialectologue, ni patoisant, mais seulement chasseur d'expressions issues des parlers provinciaux et passées dans le français quotidien régional et parfois national; ainsi du provençal *fada*, lancé sur l'ensemble de la scène française par Pagnol. La Provence, en revanche, n'a pas exporté le féminin *fadade*. Grâce aux *Mots des régions de France*, on saura désormais qu'à l'origine fadas et fadades n'étaient pas de simples niais mais des *enfées*, c'est-à-dire «envoûtés par une fée» ...

Il est toutefois un néologisme local que Loïc Depecker n'a pu nous livrer car le Midi l'a forgé alors que son livre était sous presse : *papinade*, tir à la fois aérien et couché du célèbre footballeur de l'Olympique de Marseille, Jean-Pierre Papin... La rue restera toujours la plus féconde inventrice de mots.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

► Loïc Depecker, *les Mots des régions de France*. Belin. 450 p. 90 F. Cet ouvrage est le vingt-cinquième de la collection «le français retrouvé» dirigée par Jean Bouffartigue.

► Radio-France internationale est l'un des rares medias français à entretenir une chronique langagière quotidienne de quatre minutes, diffusée dans le monde entier y compris en région parisienne (à 8 h 47 sur 89 FM). Les éditions Omnivox (Tél. (1) 45-62-44-24) ont publié récemment un coffret contenant trente de ces chroniques, *Parler au quotidien*, incluant deux cassettes et un opuscule de 70 pages. (186 F.)

Autre initiative en faveur de la vie de la langue : la réédition actualisée, par l'association Action pour promouvoir le français des affaires, du petit dépliant *Sept Cents mots d'aujourd'hui pour le français des affaires*. (Faucher, 19,70 F.)

► «Le Monde sans visa» a déjà publié trois «coups d'œil» consacrés à l'évolution linguistique du français (les 23 février et 19 octobre 1991 et 8 février 1992).

ESCALES

Piero le Pur

Il était *«passé maître dans la mise en perspective des corps réguliers, dans l'arithmétique et la géométrie»*, écrivit, de Piero della Francesca, Giorgio Vasari dans ses célèbres *Vies*. Piero mourut là où il naquit, à Borgo-San-Sepolcro, en 1492. Son art suscite une admiration sans réserve. L'ensemble de son œuvre est rassemblée dans la Toscane de l'intérieur, à l'écart des foules. Auparavant, à Florence, voir le diptyque d'Urbin, une œuvre de Piero, et celles de son maître, Domenico Veneziano. Elles sont au Musée des Offices. Autres beautés florentines : la *Trinité* de Masaccio, dans la chapelle Brancacci, à Santa-Maria-Novella et les fresques de la vie de Saint-Pierre, du même Masaccio, dans la chapelle Brancacci, à Santa-Maria-del-Carmine. Elles viennent d'être restaurées. La chapelle des Pazzi fut dessinée par Brunelleschi. Comme Piero, cet architecte avait le goût des lignes pures. A Arezzo, les murs à fresques du chœur de l'église San-Francesco présentent la légende de la Croix. Piero la peignit entre 1452 et 1466. La Madona del Parto, cette Vierge



ANDERSON/GIRAUDON

La *Résurrection* de Piero della Francesca

parturiente, assez exceptionnelle dans l'histoire de la peinture, se trouve dans la chapelle du cimetière de Monterchi, tandis que la pinacothèque de Borgo-San-Sepolcro abrite la *Miséricorde* et la *Résurrection*. La *Cité idéale* est à Urbin, dans les Marches, le portrait de Sigismond Malatesta en orant à Rimini, dans le Tempio Malatestino. Trois journées intenses préparées en connaissance de cause par Koré (86, boulevard des Batignolles, 75017 Paris, tél. : 42-93-28-58). Du 7 au 11 mai, 4 950 F en chambre double, trajet en train (Paris-Florence, Bologne-Paris), deux nuits et petits déjeuners, trois dîners et la présence d'un historien de l'art. Koré met à profit le printemps pour proposer des séjours courts et raffinés dans quelques villes européennes : Vienne, ses cafés littéraires, l'abbaye de Melk (18-20 avril, 6 900 F), Munich pour les charmes classiques et rococos du château de Nymphenburg (25-27 avril, 4 200 F), Saint-Pétersbourg, en bateau sur les canaux et la visite des collections de l'Ermitage en compagnie du conservateur (5-8 juin, 8 450 F), Prague, baroque et musicale (27-31 mai, 7 850 F), mais aussi Gênes la maritime lors d'un circuit commenté par le directeur du Musée de la marine à Paris (12-15 et 26-29 juin, 3 950 F), un itinéraire palladien (30 avril-4 mai, 3-7 septembre, 5 200 F) et, bien sûr, trois jours à Séville, pour voir la ville et l'Exposition universelle (25-28 juin, 24-27 septembre, 9 800 F).

l'Euro 92 en Suède

Dans deux mois jour pour jour, les bleus de Michel Platini rencontreront, à Stockholm, l'équipe de Suède, pays organisateur du Championnat d'Europe des nations qui se déroulera dans ce pays, du 10 au 26 juin. C'est en position de favori que le Onze tricolore abordera cette compétition avec, en mémoire, la Coupe du monde de 1958 et les exploits réalisés dans ces mêmes lieux par une formation alors emmenée par Kopa, Fontaine, Piantoni, etc. Une belle épopée qui s'était terminée en demi-finale contre le Brésil, la France s'inclinant 5 à 2 face à Pelé (3 buts), Didi, Vava et les autres, futurs vainqueurs de l'épreuve. C'était le 24 juin 1958. Le 10 juin prochain, la France entamera une nouvelle campagne de Suède que le voyagiste Partir Ailleurs Sport (233 bis, rue de Tolbiac, 75013 Paris, tél. : 45-81-02-03), sélectionné par la Fédération française de football, offre de vivre sur place avec une dizaine de propositions. Rassemblées dans une brochure *Euro 92/Suède*, elles permettent un large choix, depuis un aller et retour dans la journée jusqu'au séjour permettant, pour 34 800 F, de suivre la totalité de la compétition. Comptez entre 4 000 F et 6 000 F (avec ou sans hébergement) l'escapade pour suivre un des matchs préliminaires de la France contre la Suède, l'Angleterre ou la Yougoslavie, 18 600 F pour ces trois matches, 17 100 F pour la phase finale et 6 800 F pour la finale. Des prix comprenant l'avion, les transferts et transports intérieurs, l'hébergement en chambre double avec petit déjeuner et les places assises numérotées.

Chez les Russes de l'Arctique

Premier voyage au pôle Nord géographique à partir des bases scientifiques arctiques russes. En version courte, cela donne : décollage des hélicoptères et vol vers Gredny Base, ravitaillement carburant 1, 11 h, lat. 83 N. Vol ravitaillement 2, atterrissage 13 h, lat. 84,5 N. Ravitaillement 3 prévu 16 h, lat. 86 N. Atterrissage au pôle 18 h, lat. 90 N. Décollage pour retour après ravitaillement, 20 h. En clair, cela signifie le survol de la banquise en hélicoptère, pendant plus de vingt heures d'affilée, par des températures de – 35 degrés centigrades. Victor Boyarsky, compagnon de Jean-Louis Etienne lors de la traversée de l'Antarctique, organise et accompagne cette expédition, avec le soutien logistique de Terres d'aventure (16, rue Saint-Victor, 75005 Paris, tél. : 43-29-94-50). Un voyage comme un long vol qui, au départ de Paris, fait escale à Saint-Pétersbourg, Arkhangelsk, réunion d'isbas au bord de la mer Blanche, Dickson, une des villes les plus septentrionales de la planète, au bord de la mer de Kara. De cette dernière, décollage en hélicoptère pour la station scientifique Prima, sur l'île Bolchevik. Rencontre avec les chercheurs, découverte des équipements scientifiques. Les conditions météorologiques détermineront le départ du vol en direction du pôle Nord géographique. Il nécessite deux appareils, chacun avec cinq membres d'équipage (deux pilotes, un mécanicien, un radio et un navigateur) : l'un transporte les passagers, l'autre la réserve en carburant pour les ravitaillements (trois à l'aller, trois au retour). Les hélicoptères se poseront au pôle. Pendant une heure, les aventuriers fouleront son sol glacé. Retour à la base Prima, récupération, avant de s'adonner à la pêche à la mode arctique (un trou dans la glace, un fil et un hameçon), de découvrir ces terres faussement endormies, survolant les îles Komsomolets et Pionner, la base de Zjuravliov, les fjords et glaciers de la baie de Fairy Tale, sur l'île de la Révolution d'octobre, et partageant l'activité la plus passionnante des scientifiques russes : l'observation des ours polaires. Du 3 au 12 mai, 48 000 F, dix participants.

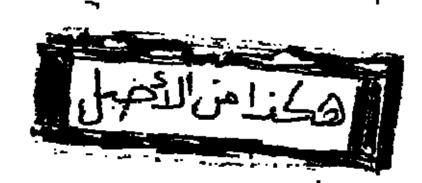
Sélection établie par Patrick Francès et Danielle Tramard.

TÉLEX

Peau neuve pour les *Cahiers d'études africaines*. Cette revue savante à la portée de tous, longtemps tournée, surtout, vers le monde noir, se rééquilibre en faveur de l'Afrique arabo-berbère. Le numéro 119 est consacré au «Magreb, récits, traces, oublis», avec notamment une enquête approfondie de François Pouillon (le fils de l'architecte) consacrée à Dinet, «peintre de l'indigène algérien», au temps colonial (avec douze reproductions noir et blanc). *Cahiers d'études africaines*, 11, rue Gossin, 92543 Montrouge. Abonnements : 255 F.

La collection «Le voyage culturel» de Bordas présente bien des inconvénients : elle est chère, lourde, ses ouvrages ne peuvent tenir ouverts qu'à l'aide des deux mains... Mais on passe car elle est souvent remarquable, comme *les Hauts Lieux de la littérature à Paris*, de Jean-Paul Clébert. Avec Jacques Brosse, à la fois naturaliste et spiritualiste (Grand Prix de l'Académie française 1987), on abordera *les Hauts Lieux de la spiritualité en Europe* (Bordas, 272 pages. 107 photos dont 87 en couleurs, 12 cartes, 169 F.). Des chefs-d'œuvre architecturaux nés de la piété aux sites naturels environnant ces monuments, l'approche de Jacques Brosse est totale. Que ce soit à Chartres, à Cantorbéry, à Ravennes, à Cordoue ou au mont Athos. Malgré quelques simplismes (par exemple sur l'islam), un excellent compagnon de «pèlerinage» auprès de toutes les spiritualités du Vieux Continent.

La Barbade (suite). – Précisons, à la suite de notre escale «L'Angleterre aux Caraïbes» (*le Monde* du 28 mars), que l'office du tourisme de la Barbade (Caraïbes 102, 102 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris. Tél. : 45-62-62-62) centralise toutes les informations sur cette destination.



On danse à Prague

Les bals de Prague, nés de l'opposition contre l'oppresseur autrichien, ont, comme miraculeusement, survécu au laminage culturel de quarante années de régime totalitaire. Ils demeurent emblématiques et fréquentés encore avec assiduité.



MARTINE FRANCK/MAGNUM

Bal d'adolescents dans le café « Obecni Dom ».

DANS l'immense salle ornée de moulures baroques, le silence. Elles, robe de mousseline bleu pâle nouée sur des épaules nues, eux, costume noir et gants blancs. Ils attendent, impétueux, le maître de ballet.

L'homme à la barbe blanche, Dusan Konecny, monte sur la tribune : *« Mesdemoiselles, s'il vous plaît ! »* Les jeunes filles entament un pas de valse comme portées par le froissement des robes et par d'imaginaires partenaires. *« A vous, Messieurs. »* Plus timides, gauches, les garçons s'exécutent.

Plus tard, lorsque les couples se formeront, le professeur les reprendra les uns après les autres. Il enlèvera sa cavalière à un maladroit, lui montrera comment on tient une femme dans ses bras, et fera tournoyer la victime, sous les regards enfiévrés des autres jeunes femmes. Cette même émotion sur toutes les lèvres ; presque identique à celle de leurs mères, de leurs aïeules : une valse à trois temps qui jamais ne s'est arrêtée.

C'est dans les salons bourgeois de la noblesse et de la bourgeoisie du 19e siècle que les premiers bals feront leur apparition. Là, au mépris du diktat de l'empereur autrichien Joseph II qui a fait de l'allemand la seule langue administrative, on parle tchèque et l'on s'essaie au quadrille, au menuet, ou à la mazurka. Le délice de l'interdit prend peu à peu dans les classes moyennes avec la *sousedska*, la « danse des voisins », un mélange de danse populaire et folklorique.

La véritable révolution viendra en 1830 d'une danse que tout le monde, au grand dam des Tchèques, continue à croire polonaise : la polka. Le nom vient en fait du tchèque *pulka* (demi-temps). Un rythme né dans la région de Hradec-Kralove (est de la Bohême). Non seulement la polka déclenchera l'hystérie, mais elle renforcera considérablement le sentiment d'identité nationale des Tchèques. S'il n'y a pas, en 1848, de révolution à Prague comme dans les autres capitales d'Europe, l'heure est pourtant à l'émancipation. En 1840, par exemple, lorsque les grandes familles bourgeoises décident d'organiser un gigantesque bal dans la salle Konvikt du centre-ville, elles font pour la première fois imprimer les affiches et les invitations en langue tchèque. Un scandale, mais un tourbillon impossible à contenir : les maîtres de ballet tchèques devront se rendre de toute urgence à Paris pour évangéliser les Parisiens. La nouvelle danse tchèque fera presque immédiatement son entrée dans les bals slaves de Vienne que toute la bourgeoisie européenne fréquente à cette époque.

Encouragé par un premier succès national, Karel Linek concoctera une version tchèque du quadrille sur une musique du compositeur Bedrich Smetana et sur les paroles du poète Jan Neruda. Elle s'appellera la *beseda* (la « causerie »), du nom de ces salons privés où l'on venait bavarder. La polka et la beseda demeureront l'apanage de la haute société tchèque jusqu'à la fondation des organisations de gymnastique en 1862. Les fameux *sokol* (« faucons ») feront en effet de la danse une des disciplines nécessaires à l'équilibre : c'est l'époque du *« mens sana in corpore sano »*. De ces développements à grande échelle naîtront les bals des corporations restés encore jusqu'à maintenant une véritable institution.

Une tradition que les communistes, arrivés au pouvoir en 1948, ne parviendront jamais à altérer. Ce n'est pas pourtant faute d'avoir essayé, s'exclame Dusan Konecny. La danse était considérée par les communistes comme une occupation bourgeoise à la fois inutile et dangereuse. A partir des années 50, les professeurs de danse indépendants deviennent de vulgaires employés de l'Etat, avec des salaires ridiculement bas. Bon nombre d'entre eux travailleront en usine pour pouvoir continuer à exercer leur spécialité dans le secret. Les maisons de la culture finiront par manquer de professeurs. Il faudra attendre les années 60, une période d'ouverture politique, pour que l'Etat autorise à nouveau les clubs d'amateurs. Ils essaimeront alors dans l'ensemble de la Tchécoslovaquie.

Lorsque le parti se rend compte qu'il est impossible d'empêcher les Tchèques de danser, il tente de donner à cette activité une « esthétique socialiste ». Il imposera des costumes stricts, et bleus, façon jeunesse communiste. Officiellement, le blues, le charleston, ou le rock and roll y resteront bannis, toujours classés « fruits de l'impérialisme », commente Konecny.

Lors du « printemps de Prague » en 1968 le maître de ballet verra pour son plus grand bonheur ses cours désertés : tout le monde est dans la rue. Une euphorie tuée dans l'œuf par l'intervention des chars soviétiques en août de la même année. C'est alors la période de répression dite de « normalisation ». Ses élèves lui reviennent le visage accablé. Konecny, imperturbable, continue à enseigner la danse *« comme un bon professeur doit le faire »*, c'est-à-dire en consacrant une bonne partie de la leçon à l'éducation sociale des adolescents. Dans ses cours on apprend l'hygiène, l'habillement, la façon de marcher, de se comporter dans les salles de concert, au théâtre, dans sa famille, à l'école et au travail, le baise-main.

Lorsque le professeur raconte avec le plus grand sérieux qu'il n'est pas poli de lire le courrier ni d'épier les communications d'autrui, les adolescents pouffent. Ils savent tous que dans leur univers orwellien c'est l'ensemble de la société qui est sur table d'écoute. *« Les jeunes montraient ouvertement leur opposition au régime,* indique Dusan Konecny. *Les adultes étaient, quant à eux, extrêmement tendus. Ils avaient peur. Ils se méfiaient les uns des autres. »*

Une longue nuit qui prendra fin en novembre 1989 avec la « révolution de velours ». Pour la deuxième fois le professeur verra sa classe se vider et descendre dans la rue. Et pour la deuxième fois il verra ses élèves revenir, mais cette fois la tête moins basse.

Aujourd'hui, ils parlent fort et rêvent d'un ailleurs. Un monde différent où du haut de ses soixante-sept ans, Dusan Konecny a cependant toujours sa place : *« Je leur explique désormais,* indique le professeur avec ironie, *qu'entre deux personnes de même valeur un employeur choisira celui qui est le mieux habillé et qui sait le mieux se mouvoir dans la société. 1-2-3. 1-2-3. A vous, Mademoiselle.... »*

De notre correspondante
Catherine Monroy

Week-end à Knokke-Heist

Sur les cartes et les poteaux indicateurs, c'est Knokke-Heist, un assemblage qui parle moins à l'imagination que Knokke-le-Zoute. Ce nom-là reste sur les lèvres des nostalgiques du pullman et celles des flambeurs pour lesquels les frasques de Brel, dans les années 60, n'étaient que gamineries au vu des exploits de la « grande époque ».

BERTRAND LIMBOUR

EN 1950, une fusion de communes a modifié la topographie administrative, mais Heist, la populaire, n'a jamais éclipsé le Zoute dans la mythologie balnéaire. Même chez le chansonnier brocardant les vedettes d'un été parties prendre *« un bain de fioul »* à *« Knokke-Mazout »*. On ne se donne même pas la peine de protester contre ces calomnies sur les trois plages (Knokke-Centre, Knokke-Casino, Knokke-Heist) qui, l'an dernier, ont obtenu chacune un *« pavillon bleu »*, l'oscar de la propreté décerné par le secrétaire d'Etat à l'environnement.

Au rythme de 175 000 par jour en août, les visiteurs reviendront, aussi sûrement que la marée couvre et découvre une largeur de 200 mètres de sable fin tout au long de la digue-promenoir de 12 kilomètres, de Heist-au-Zoute, en passant par Albert-Plage. Partis de partout – dans un pays que l'on traverse en moins de quatre heures, autoroutes aidant, du sud au nord et de l'ouest à l'est – les *« touristes tartines »*, comme on les appelle hautainement, économiseront sur le homard, mais – sandwichs, bières et cartes postales – feront quand même leur offrande annuelle de 4,5 milliards de francs belges (750 millions de francs français) au dieu Soleil du septentrion (quel sociologue s'intéressa un jour à ces populations, dépourvues de Sud marin, qui *« montent »* en vacances ?).

Seulément, le chiffre d'affaires annuel de Knokke, c'est 17,2 milliards en 1990, dont un bon tiers pour les magasins de mode. Et on a tout de suite rassuré le visiteur débarqué un mercredi de février : il n'est nullement incongru – il est même recommandé – de s'installer au moment où la station peut fonctionner dans sa spécialité proclamée : le délassement de bon ton des happy few. Ici on ne ferme jamais boutique, en tout cas pas tout le monde en même temps. Il y a toujours un volant de retraités aisés et de désœuvrés actifs pour remplir une partie des soixante-quinze hôtels et des soixante-deux galeries d'art (de préférence abstrait et souvent abscons, le snobisme local ayant quelque retard ringard). *« Tous les magasins sont ouverts le dimanche,* affirme une brochure de l'Office du tourisme. *Succursales de toutes les grandes maisons de mode et boutiques exclusives de Kenzo, Ralph Lauren, Yves Saint Laurent, etc. Un magasin pour quinze habitants. »* (On veut dire pour les 31 000 Knokkois permanents, la population des appartements et des villas passant à 50 000 le week-end et à 150 000 pendant les vacances.)

Dirk Pruuost, directeur de cet office : *« Pour connaître la prochaine mode d'hiver, il faut venir ici en août. On y organise les défilés de collection avant Bruxelles. [...] Il y a au moins autant de grands coiffeurs chez nous que dans la capitale. C'est plus commode pour les femmes qui ont un métier et qui viennent passer le week-end dans la villa familiale [...] A Knokke, toute une classe moyenne travaille ferme dans le commerce, en moyenne quatre jours par semaine, et dépense ensuite son argent sans état d'âme. [...] Non, ici on ne s'occupe pas des querelles communautaires entre Flamands et Wallons. On aime la vie. On laisse ces histoires aux politiciens. Pas de problèmes linguistiques. Chacun parle le néerlandais et le français, quand ce n'est pas l'anglais et l'allemand. »*

Grand brassage communautaire, en effet, dans les appartements du bord de mer. Un véritable mur de béton s'élève au bord de la digue, constitué par les centaines d'immeubles débités en tranches aux Bruxellois. Dans les nouvelles classes aisées du royaume, on a son *flat* à Knokke comme un Breton ou un Auvergnat de Paris a sa fermette en province. Ça n'empêche pas de passer une partie des vacances sur la Costa Brava, mais il est nécessaire *« pour l'équilibre »* de posséder aussi quelque chose sur le littoral belge, pour le week-end, pour la grand-mère, pour les enfants.

Mais ça, ce n'est pas le Zoute, le quartier des villas cossues, des grands jardins, des allées ombragées, où la grande bourgeoisie flamande supplante de plus en plus les francophones, après que les Britanniques eurent eux-mêmes quitté les lieux pour cause de grande crise dans les années 30. On se parle, bien sûr, on joue ensemble au Royal Zoute Golf Club. Comme n'osait pas le dire carrément M. Pruuost, les querelles belgo-belges, c'est une histoire de pauvres. Rien à voir avec ces familles flamandes où, naguère, on parlait français pour ne pas être compris des domestiques. Avec ces lignées wallones où l'on se refaisait une santé par quelque mariage avec une héritière de Courtrai ou de Gand. Sans doute, sans doute ! Mais des confidences d'après dîner incitent à se demander si les vieux instincts communautaires ne sont pas simplement sublimés par obligation.

Pas de noms de famille sur les portails. Seuls le facteur et les voisins savent qui demeure derrière les murs blancs de ces habitations édifiées en respectant un cahier des charges draconien par souci d'homogénéité. En revanche, le fer forgé des « Sam suffit » vendéens n'est pas banni, sur un registre supérieur évidemment. Nostalgique : « Temps jadis » ; vantard : « la Belle Equipe » ; impérialiste : « Mas des Flandres » ; sportif : « Saint-Andrews » ; adepte de la méthode Coué : « Sunshine ». Parfois, au milieu d'une pelouse, flottant en haut d'un mât, le drapeau belge.

***« Oui, les couleurs nationales** nous aimons bien ça. C'est un usage que j'encourage. »* Bourgmestre (maire) de Knokke depuis 1979, le comte Léopold Lippens parle sous le portrait de son père Léon, un des membres de la célèbre famille gantoise qui fit de Knokke une station chic, d'abord fréquentée par les Britanniques. Il y a une place Lippens et une rue Lippens, en hommage à ceux qui lotirent la partie la plus prisée du Zoute en 1905. *« Nous avons acheté des hectares où il y avait beaucoup plus de lapins que de gens et nous avons voulu que la nature soit préservée. »* Impossible de faire raconter au comte les détails financiers de l'entreprise. On ne se fait quand même pas de souci pour lui et les autres héritiers : une sœur mariée au prince Bismarck ; son frère Maurice, qui ajoute à sa collection de conseils d'administration bruxellois la présidence de la Compagnie du Zoute.

Pas de siège social en verre, béton et acier pour celle-ci. Une grande villa parmi d'autres. *« C'est mieux pour travailler, nous aimons la qualité de la vie. »* Derrière cette façade « modeste », les affaires les plus prestigieuses du Zoute, sinon les plus rentables : le golf (un millier de membres, *green fee* possible pour l'étranger en semaine, l'odeur de la terre grasse de Flandre sur les greens), la réserve du Zwin.

Cent cinquante hectares que les Lippens ont soustraits à toute construction pour la préservation d'une flore et d'une faune uniques. *« Le Zwin est intéressant, non seulement comme réserve naturelle, mais aussi comme site historique,* explique un dépliant. *Au Moyen Age, de gros navires y pénétraient aisément et, portés par la marée montante, atteignaient Bruges. L'ensablement et l'assèchement lui ont donné son aspect actuel. Le Zwin est encore inondé régulièrement par la mer lors des marées d'équinoxe. Plusieurs milliers d'oiseaux y viennent nicher tandis que des migrateurs du Grand Nord y hivernent. Des plantes salines y prospèrent. »*

Tous les jours, sauf le mercredi, ces merveilles sont accessibles au public, notamment aux écoliers venus s'instruire avec les professeurs. *« Des enfants et des oiseaux. Ce qu'il y a de plus beau au monde ! »* Quinquagénaire buriné par la vie au grand air, Guido Burggraeve, conservateur de la réserve, est un homme heureux et plein de souvenirs : *« Marguerite Yourcenar venait souvent ici. Je la guidais. Un matin nous sommes restés une demi-heure à écouter un rossignol. Un chant sublime, à couper le souffle. Pour me remercier, elle m'a invité chez elle à Paris, au Ritz. »*

Gavé à votre tour de saine nature, vous rodez près du casino et de son *« bar de la presse, réservé à la presse et aux artistes »*. Vous imaginiez à tort quelque privilège historique pour cette peu recommandable compagnie. Renseignements pris, on ouvre simplement les jours de gala, quand un chanteur veut faire du charme aux médias. Les temps sont durs dans un royaume où les jeux demeurent simplement tolérés (*« Tous les ans, il faut écrire au ministre de la justice »)* et où il n'est pas question d'autoriser les jackpots. On se rattrape avec des locations de salle pour les mariages, ou des *« dîners gastronomiques »* chaque vendredi. Mais, hiver comme été, tous les jours que le Bon Dieu fait, les croupiers vous attendent bravement pour le blackjack, la roulette, le baccara et le chemin de fer sous *le Domaine enchanté* de Magritte. Lurçat, Delvaux, Zadkine et quelques autres ont aussi contribué à l'ornement des lieux, éclairés par le plus grand lustre d'Europe, en cristal de Murano (pour le poids total et le nombre de lampes, voir le Guide bleu).

« Depuis 1930, trois générations de Nellens proposent l'art en guise de serein contrepoint à la table de roulette », écrit une brochure prévenante pour les malchanceux. Les Nellens, c'est le pendant anversois des Lippens, avec une ascendance liégeoise qui y mit de la poésie. *« Des gens fascinants »,* prévient sportivement Léopold Lippens, sur lequel il ne faut pas compter pour accréditer les rumeurs de rivalités. Amateur de peinture, versificateur à ses heures, juriste et administrateur de sociétés, Gustave Nellens (1907-1971) régna pendant une génération sur les tapis de Knokke, Chaudefontaine, Ostende et Tanger. Il avait poussé l'amabilité envers la clientèle jusqu'à faire édifier la célèbre *Réserve* juste en face, de telle sorte qu'il y eût seulement Elizabetlaan à traverser. Aujourd'hui, après une période noire, l'hôtel reprend vie, reconverti dans les séminaires d'affaires et flanqué d'un institut de thalassothérapie.

Mérites comparés des établissements de Knokke et de Quiberon, récits de rhumatismes, épopées contre la cellulite. Toute la misère d'un début de vieillesse friquée s'exprime dans les conversations feutrées des dîneurs attablés sans appétit devant leur sole grillée et leur eau de Vichy. Knokke donne dans les cures, puisque d'autres le font, mais en sachant que ce n'est pas son vrai créneau. Accueillante pour les étrangers qui font le voyage, la station reste avant tout sportive, familiale, *« belge pour les Belges »* et fière de son état. Elu sur une liste *« intérêts communaux »*, le comte Lippens, allié aux libéraux, se garde de toute politique. Il devra, avant tout, tenter de désamorcer les critiques sur ses projets de port de plaisance à Heist, de deuxième golf, de grands travaux d'infrastructure sur la digue.

Dans une station que le directeur du *Figaro Magazine* a tenu à visiter parce que son hebdomadaire y enregistre des records de vente et où il se trouve des maîtresses de maison pour taxer Baudouin de *« gauchisme »*, l'innovation, l'*« agitation »*, n'ont pas toujours bonne presse. *« Oui, la nuit, surtout en hiver, c'est calme »,* admet avec une sorte de fierté un pur indigène. Seulement quatre voitures – dont il est vrai deux Jaguar – sont garées devant le casino. Un jeune couple fait son jogging sur la digue déserte. La lumière bleutée de la télévision brille dans les appartements du front de mer occupés à l'année par de vieux ménages. Une odeur de feu de bois flotte du côté des grandes villas du golf. Il est 23 heures à Knokke-le-Zoute et on jurerait que même les changements de saison agacent les vrais amateurs, à quelques semaines de ces vacances de Pâques pendant lesquelles la tradition veut qu'on réinstalle sur la plage tentes et coupe-vent blancs.

de notre envoyé spécial
Jean de la Guérivière

COURRIER

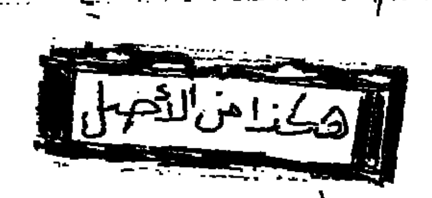
Séfarades et ashkénazes

A la suite de la publication de notre enquête sur les juifs stamboulotes dans « le Monde sans visa » du 14 mars, nous avons reçu cette intéressante précision de M. Georges Thorn, de Vence.

Dans une note de son reportage, « Des juifs chez Bajazet », Jean-Pierre Péroncel-Hugoz donne à *Sefarad* la signification d'« Espagne » et à *Eskenaz* celle d'« Allemagne ». Savez-vous qu'il s'agit là d'acceptions relativement récentes ?

Sefarad désigne originellement, dans la Bible, la ville de Sardes, capitale de la Lydie, en Turquie actuelle. A l'époque de Crésus, Sardes était une sorte de New-York de l'Orient antique, où résidaient de nombreuses colonies étrangères, dont des juifs. Ultérieurement, le terme de Sardes-Sefarad a fini par désigner, pour les israélites, tout lieu d'émigration et, plus tard encore, l'Espagne, principale contrée de peuplement juif au Moyen Age. Que les présents juifs de Turquie soient des séfarades n'est en quelque sorte qu'un retour à l'origine...

Quant à *Eskenaz*, ce mot se trouve sous la forme *Ashkenaz* chez Jérémie et date de la même époque biblique que *Sefarad*, c'est-à-dire le sixième siècle avant l'ère chrétienne. *Achkouza*, en persan, désignait le pays scythe, soit le sud de la Russie et de l'Ukraine. Ce terme a été repris par le rabbin Gerchom de Metz (960-1028) pour désigner les juifs de Russie plutôt que ceux d'Allemagne. L'élargissement du sens est venu par la suite (...).



HISTOIRE

Azincourt, « Agincourt »

Suite de la page 27

Pour le moment, il se contente de faire semblant ; l'enseigne indique l'entrée du musée. Où l'on apprend ce qu'il faut pour que les banals champs de blé entre Azincourt, Maisoncelle, Tramecourt et Ruisseauville en viennent à figurer l'épisode le plus spectaculaire d'une guerre de cent ans.

Musée bâti à l'huile de coude des Azincourtois, signale la gardienne du lieu, Mme Delcusse : *« Tout le village a participé à sa construction il y a dix ans. Depuis, nous avons reçu huit mille sept cents visiteurs de vingt nations. Parmi lesquels quatre mille trois-cent quatre-vingt-huit Anglais. Très peu de Français... »* Aujourd'hui un groupe de cinquante écoliers de Middleham, ville jumelle d'Azincourt, dans le nord du Yorkshire.

Les murs ne tranchent pas quant aux forces en présence. Avec une patience toute pédagogique, Richard Boreham fait le point. Dans le camp d'un roi donné pour fou et resté à Rouen, des petits groupes de fougueux chevaliers, fine fleur de la noblesse française, précèdent deux lignes de fantassins (treize mille hommes chacune), protégés à l'arrière par une ligne de cavaliers (treize mille). Dans le camp adverse, des troupes nettement moins nombreuses (cinq mille archers et mille hommes d'armes en tout et pour tout, encore épargnés par la dysenterie) disposées en « herse » (redoutable formation en triangle, attribuée à *Edouard III*, elle remonterait à la bataille de Crécy).

Henry, qui commande lui-même ses hommes, prétend en droit et en conscience au royaume de France, voudrait plier celui-ci à son autorité, le mettre en pièces, n'est plus roi d'Angleterre s'il n'est roi de France... Entre les mots de Shakespeare et ceux des cinéastes-comédiens Laurence Olivier et Kenneth Branagh, tous auteurs d'un *Henry V*, on imagine. En face du musée, Jeanne d'Arc en robe bleue ornée de fleurs de lys garde l'entrée de l'église (1705) ; et saint Nicolas, ses trois enfants dans le baquet. Une stèle rappelle à la mémoire un certain « curé d'Agincourt ».

Notre quatre-portes de fabrication anglaise ayant traversé le village, on tourne en direction de Maisoncelle, arrêt sur les positions anglaises, à 1,5 kilomètre environ de la première ligne française.

Est-ce dans Shakespeare, est-ce dans le film de Branagh, à moins que ce ne soit dans un livre, on prétend qu'on pouvait d'ici entendre chuchoter l'ennemi : il fallait drôlement prêter l'oreille, non ? Vu de la route, ce champ de bataille flanqué de deux bois touffus est un piège, un entonnoir où la supériorité numérique est un leurre, une faiblesse objective.

En contrebas du blé que couche le vent, la météo consentant encore à cette complicité, les soldats anglais piétinent, pataugent dans la boue, ce qui n'est pas une raison suffisante pour rester plantés là au milieu de la route. Nous roulons vers le front français, ils ne bougent pas, il y a là le connétable d'Albret, le duc d'Alençon, le maréchal Boucicaut, guerriers expérimentés, mais il y a aussi les grands nobles sans expérience, grandes gueules, têtus, qui ne veulent recevoir d'ordre de personne, le duc d'Orléans (auquel l'exil donnera le temps de taquiner la muse), le duc de Bourbon – allez obtenir avec ça un commandement unique ! Bref, la déculottée est proche.

En ces temps-là, les ancêtres redoublaient de férocité. Premier mouvement : charge désordonnée des Français. Deuxième mouvement : les archers affolent les chevaux sous un feu roulant de flèches, les bêtes font demi-tour, chargent leurs propres fantassins. *Troisième mouvement : la mêlée*, l'amoncellement des cadavres. Quatrième mouvement : enfoncée la première ligne française (profonde de vingt à trente fantassins), tir tendu des archers vers la deuxième ligne, commandée par le duc d'Alençon, tandis que des fantassins français tentent une pression sur les flancs de la « herse » – il fallait des prisonniers à rançonner...

Au diable la méthode, le récit prime. A une heure de Boulogne, à un an et demi de l'ouverture du tunnel sous la Manche, sur la route entre Calais et Paris, une petite commune de trois cents habitants décide de jouer une seule page d'histoire comme carte économique et image. En attendant les visites guidées du champ de bataille, les tournois médiévaux, les simulations de scènes de chasse avec faucon et chien d'arrêt, on estime à une vingtaine de milliers par an les Anglais qui traversent la Manche et s'arrêtent devant ces *quelques arpents de terre*, l'appareil photographique en sautoir, le nom de « Henry the Fifth » à la bouche.



Extrait de *Henry V*, de Kenneth Branagh. SYGMA

On allait oublier la suite de l'histoire. Cinquième mouvement (libre à chacun de recomposer selon le rythme qui lui convient cette bataille d'un jour) : le duc d'Alençon frappe d'un coup d'épée sur son heaume le roi accouru pour protéger son jeune frère blessé, le duc de Gloucester. Des chevaliers *français ayant attaqué le campement* anglais de Maisoncelle, le roi aurait donné l'ordre de massacrer les prisonniers, puis, s'étant aperçu de son erreur d'appréciation quant à la gravité de la situation... Coupez !

Le soir, en compagnie d'un petit homme vif, les cheveux d'un noir de jais (il est né il y a quarante-huit ans dans ce qui deviendrait la longue bâtisse blanche au croisement des départementales : *« Mes parents en étaient propriétaires depuis 1927... »*). Bernard Boulet, maire d'Azincourt, patron d'une entreprise de bâtiment qui emploie cinquante salariés, père du patron d'une entreprise de transports qui en emploie vingt, brosse un tableau optimiste : *« Le Pas-de-Calais vient en quatrième position parmi les départements français sur le plan touristique. Azincourt, territoire de 850 hectares, peut s'enorgueillir d'être le seul village du canton à inverser la tendance démographique. La population non seulement s'est maintenue, mais augmente. »*

Cinéma et fièvre du samedi soir à 15 kilomètres (Saint-Pol, Hesdin), *théâtre à 50 (Arras), la campagne* (une vingtaine de fermes) est presque à la ville. *« A Azincourt,* assure notre interlocuteur, *il n'y a pas d'économiquement faibles, pas de pauvres, pas d'indigents, pas d'immigrés, pas de chômeurs. »* Cinq ou six résidences secondaires, dont trois familles anglaises, sur un parc de logement d'une centaine de maisons, fermes comprises. Criminalité zéro. Un employé municipal et deux jeunes de la région embauchés en contrat de solidarité assurent la police. En cas d'incendie, les pompiers viennent de Fruges, à 7 kilomètres de là.

Quand on meurt à Azincourt, on est enterré à Azincourt, chaque famille possède sa sépulture dans le cimetière autour de l'église. L'âge moyen des prêtres du département étant de soixante-sept à soixante-huit ans, la curé d'Azincourt est un jeune homme de soixante ans. (Il n'est pas là lorsque nous allons le saluer dans son coquet presbytère aux volets bleus.) Quelque ombre ? Il faut chercher, est-ce vraiment une ombre ?

L'humour azincourtois. *« Vous êtes quand même culotté d'exploiter une défaite »*, blaguent quelques amis du maire. L'homme répond qu'il faut vivre avec son époque. *« Nous sommes en train de former un grand peuple : l'Europe. »*

Samedi matin, avec Patrick Fenet. Quarantaine sportive et coiffure romantique, cet éducateur spécialisé dans un établissement à Fruges vit à Azincourt depuis quinze ans. Hier il disait : *« Je suis français, mais tout ce que je sais d'Azincourt, je l'ai appris de Richard. »* Ce matin, l'angle de vue s'agrandit : *« En arrivant ici, j'ai su que j'étais en 1415. J'ai su que j'étais sur l'exploitation d'une zone touristique. Y compris dans les discours politiques : « le Nord-Pas-de-Calais, centre de l'Europe ».* M. Fenet n'est pas rassuré par le projet du TGV-Picardie : *« L'un des tracés, ballon d'essai sans doute, traversait le champ de bataille... »* Le tracé actuellement retenu l'esquive, longeant la ligne à très haute tension qui relie la centrale atomique de Gravelines, près de Dunkerque, à la banlieue d'Amiens... *« De toute façon, cette ligne ne nous apportera que des nuisances. Elle va couper l'espace en deux. Le vent d'ouest nous apportera le passage du train. Faune et flore en seront affectées. Certes, on pourra toujours construire un souterrain comme pour les escargots ou une passerelle comme pour les vaches. Je ne voudrais pas qu'un jour mes enfants me reprochent d'avoir laissé faire sans réagir. »*

Troupeau de nuages lourds dans le ciel bas.

A l'école (classe unique) d'Azincourt, rue Charles-VI. Une salle spacieuse et claire. L'instituteur, M. Delcusse, slalome entre les mômes de « niveau pré-apprentissage » et les CM 2. A Romain, cinq ans, qui couvre de barres obliques sa page de cahier à petits carreaux : *« Il faut que ça soit pointu comme les dents d'une scie ; les dents d'un requin sont comme ça. »* A un grand : *« Si j'étais écrivain... Imaginez ce que vous feriez, avec les verbes alignés à côté. Essayez de faire de belles phrases. »* A la petite fille qui lit à voix haute : *« Chante pas comme ça ! »*

Sur la frise historique au-dessus du tableau vert, en concurrence avec l'imprimerie de Gutenberg, l'image d'un archer anglais illustre le quinzième siècle. La classe s'anime à l'évocation de la bataille. *« C'est vrai que nous sommes en situation privilégiée pour enseigner la guerre de cent ans,* dit M. Delcusse. *Nous nous appuyons sur le milieu local dans la mesure du possible. C'est aussi notre chance d'avoir eu ce nom d'Azincourt à exploiter. »*

A force de l'avoir écoutée, on connaît l'histoire par cœur.

La nuit dernière, dans la chambre d'hôte, près de l'ancien emplacement du château-fort (tombé en ruines suite à des fouilles sauvages ; il n'en reste plus aucune trace), on avait laissé la lumière. Un enfant auquel quelqu'un avait dû raconter une légende trop violente. Il s'était endormi. On s'habitue aux légendes violentes. Imaginez un rêve moderne à mi-chemin entre *la Route des Flandres* de Claude Simon et *Down and Out in Paris and London* de George Orwell (2). Vous vous réveillez en sursaut. Vous suffoquiez dans la boue, écrasé sous le poids des chevaux morts.

De notre envoyé spécial
Jean-Claude Charles

(2) Existe en deux versions françaises : on préférera *Dans la dèche à Paris et à Londres* (traduction par Michel Pétris, éd. Champ libre, Paris, 1982) à *la Vache enragée* (Gallimard, 1935).

► **Le Centre médiéval d'Azincourt, 62310 Azincourt. Tél. : 21-04-42-90.**

Pour toutes informations pratiques, gîte rural, chambres d'hôtes. Tél. 21-04-41-12 (mairie, musée et syndicat d'initiative

Bridge

n° 1480

CHAMPION DU MONDE

L'Américaine Lynn Deas, trois fois championne du monde ces dernières années, est considérée par beaucoup d'experts comme la meilleure joueuse actuelle. C'est surtout dans le jeu de la carte qu'elle est exceptionnelle. En tout cas, la défense suivante exécutée dans la Coupe de Venise (Venice Cup) de 1989 est « livresque ».

Nord : ♠ A R 7 5 / ♡ R 10 5 / ◇ 8 7 3 / ♣ 9 7 2

Ouest : ♠ V 10 6 3 / ♡ 7 4 / ◇ 6 / ♣ A D V 8 6 4

Est : ♠ D 9 2 / ♡ 9 8 2 / ◇ A D 9 4 / ♣ R 5 3

Sud : ♠ 8 4 / ♡ A D V 6 3 / ◇ R V 10 5 2 / ♣ 10

Ann. : N. don. N.-S. vuln.

Ouest Deas	Nord Arnold	Est Palmer	Sud Vriend
–	passe	1 ◇	1 ♡
1 ♠	2 ♡	contre	3 ♡
passe	4 ♡	passe	passe...

Lynn Deas en Ouest ayant entamé son singleton à Carreau, le 6, *comment la défense a-t-elle fait chuter* QUATRE CŒURS ?

Réponse :

Beth Palmer a pris avec l'As de Carreau et elle a rejoué le 4 de Carreau (son plus petit Carreau pour montrer une préférence à Trèfle). Ouest a coupé et, disciplinée, elle a contre-attaqué *un petit Trèfle sous son As* pour essayer de donner la main à Est. Beth Palmer a pris avec le Roi de Trèfle et *une deuxième coupe à Carreau* a fait chuter le contrat...

A l'autre table, l'Américaine Karri Shuman, en Sud, avait gagné 4 Carreaux sur l'entame de l'As de Trèfle, les enchères ayant été différentes.

LE BAISER D'ARGINE

Lorsque le Blue Team italien s'est retiré des compétitions en 1973, il était évident qu'aucune équipe ne pourrait dominer le bridge mondial pendant une quinzaine d'années, et aujourd'hui la couronne mondiale va souvent d'un pays à l'autre sous le regard mélancolique des Italiens. Ils ont pourtant aujourd'hui quelques champions de valeur, et Fabio Rosati a été peut-être leur plus grand espoir. Observez avec quelle technique il a réussi son contrat dans cette donne du Championnat d'Europe de Turku.

Nord : ♠ – – – / ♡ A V 10 8 6 5 / ◇ D 10 4 3 2 / ♣ V 9

Ouest : ♠ D 8 7 5 / ♡ 9 / ◇ A R V 9 7 6 5 / ♣ D

Est : ♠ R / ♡ R D 4 3 2 / ◇ 8 / ♣ R 10 7 5 4 3

Sud : ♠ A V 10 9 6 4 3 2 / ♡ 7 / ◇ – – – / ♣ A 8 6 2

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest X...	Nord Lauria	Est Y...	Sud Rosati
1 ◇	2 ♡	contre	4 ♠
contre	passe	passe	passe

Ouest a entamé l'As de Carreau coupé par Sud qui a tiré l'As de Pique (pour le Roi de Pique sec d'Est) et a rejoué le Valet de Pique. Ouest a pris avec la Dame et a contre-attaqué son singleton à Cœur (le 9). Le déclarant a mis l'As de Cœur, et il a joué le 4 de Carreau sur lequel Est a défaussé un Trèfle. Après avoir coupé avec le 2 de Pique, *comment Rosati en Sud a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères

La surenchère à saut à « 2 Cœurs » était un *barrage* et non pas une annonce forte. Cette convention utilisée aujourd'hui par la majorité des experts est qualifiée de « moderne » par ceux qui ignorent que Culbertson l'avait imposée dans l'édition de 1933 de son Livre bleu !

COURRIER DES LECTEURS

Etonnante ouverture (n° 1469)

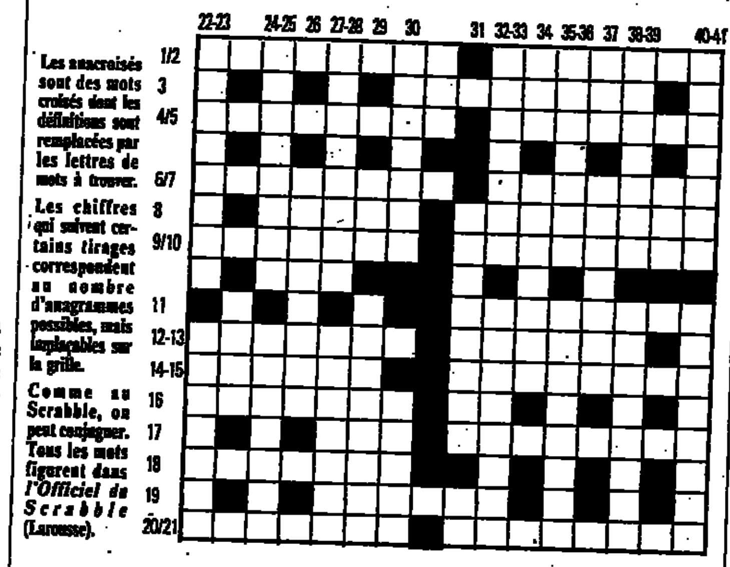
« Je ne pense pas, écrit Delenne, qu'il était nécessaire que Ouest ait la garde à Trèfle, car, si Est a V 10x, il va être squeezé à Pique et Trèfle... »

Non, si Ouest conserve D V à Pique, car il n'y aura pas de communication à Pique.

Philippe Brugnon

Anacroisés (R)

n° 711



Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. AEHIRRTT. – 2. AACILST (+ 2). – 3. AEGINORR (+ 3). – 4. AAUNOPS. – 5. ACEELNT (+ 1). – 6. AADEMPRS. – 7. AEMNOQU. – 8. CDEEIPRU. – 9. EENNRTU. – 10. EEEEHRST. – 11. AIINRRTT. – 12. AEGNORU. – 13. EENOSS. – 14. AEFNSU. – 15. ACEENRST (+ 10). – 16. AEFLNST. – 17. EEENRSST (+ 1). – 18. EIMMRSU. – 19. IINSST. – 20. AAERSST (+ 5). – 21. EEEEGLRT.

VERTICALEMENT

22. AADDJNTU. – 23. AAEFFMR (+ 1). – 24. ACEEHPTY. – 25. AEGRTTU. – 26. ELNPRTUU. – 27. AEEMNRST (+ 4). – 28. ADEIMRS (+ 6). – 29. BEINNOSS. – 30. EINOSTT (+ 2). – 31. EEEINPRS (+ 2). – 32. ACELMTU. – 33. CEEHORSU. – 34. ADEEHRR. – 35. AEIILNT (+ 3). – 36. ABEEILLS (+ 2). – 37. AECORST (+ 7). – 38. AAENQRU. – 39. AEEIPSST (+ 4). – 40. EEERSST (+ 4). – 41. EEIRSTTU (+ 2).

SOLUTION DU N° 710

1. MOBILITE. – 2. APEPSIE. – 3. ELIMINER. – 4. GHANEEN. – 5. COTISSE (COTISES SCOTIES). – 6. EVINCERA. – 7. ADONIEN, vers composé d'un dactyle et d'un spondée (ANODINE). – 8. NUMENT. – 9. VANILLE. – 10. NUTRITIF. – 11. COLOSSE. – 12. ECOLOGIE. – 13. PLIABLES. – 14. NERONIEN. – 15. AURIGES (SARIGUE). – 16. UREMIQUE. – 17. REALESE (RESALEE). – 18. DRESSER. – 19. INDEXE. – 20. MECCANO. – 21. COENURE (ENCOURE ENCROUE). – 22. OLEODUC. – 23. IOULERA (LOUERAI RELOUAI). – 24. OLLAIRE. – 25. IMMINENT. – 26. OTTOMAN. – 27. SINUEUSE. – 28. SETTERS. – 29. PINEDE. – 30. HEMATOSE. – 31. ANAVENIN, vaccin. – 32. CABARET. – 33. PUNITIF. – 34. POILUES (POULIES). – 35. BALLERAS. – 36. POECILE, portique grec orné de peintures (PICOLEE POLICEE). – 37. FOSSILES. – 38. NEVEUX. – 39. IMITEES. – 40. ENVASEE. – 41. EUSSENT.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Scrabble (R)

n° 394

DES PERSONNAGES EN QUÊTE DE SCRABBLEURS

Quand vous jouez, ne comptez guère sur les quatre volumes du *Dictionnaire des auteurs* (Collection «Bouquins», Laffont) : vous n'y trouverez qu'une pléiade d'écrivains pour vous inspirer : MOLIERE, *chaussure* (belg.) – ROUSSEAU, *dorade* – VOLTAIRE, *fauteuil à dossier haut* – ALAIN-FOURNIER, *qui a un four à pain* ou oiseau d'Amérique du Sud, et JULE(S) VERNE, *aulne*. En revanche, le *Dictionnaire des personnages* (Laffont-«Bouquins» également, 120 F) peut vous souffler ADONIS, héros d'un poème de La Fontaine – AMAN, *pardon musulman*, ministre antisémite d'Assuérus dans *Esther* – AURÉLIE, *méduse* (la Folle de Chaillot, de Giraudoux) – BLOOM, *barre de fonte* (*Ulysse*, de James Joyce) – CALYPSO, *danse* (l'Odyssée) – CANDIDA, *levure*, héroïne de la pièce de G. B. Shaw du même nom – CÉLADON, *vert pâle* (berger amoureux fidèle et platonique dans *l'Astrée*, d'Honoré d'Urfé) – CHÉRUBIN (le Mariage de Figaro) – CRISPIN, *manchette de gant* (le Légataire universel, de Regnard) – DANAÏDE(S), *papillon* (les Suppliantes, d'Eschyle) – DANDIN, *niais* (prénommé Perrin, il est *juge* dans *les Plaideurs ;* George, il est le Mari confondu, de Molière) – DAPHNÉ, *arbrisseau* (elle échappa aux avances d'APOLLON en se métamorphosant en laurier ; elle a inspiré à La Fontaine un opéra d'une telle qualité que Lulli refusa d'en écrire la musique) – DULCINÉE *(Don Quichotte)* – ENDYMION, *jacinthe des bois* (bel endormi de la mythologie qui a inspiré d'innombrables tableaux et un long poème de Keats) – EUPHORBE, *plante* (conseiller de Cinna) – FADET(TE), *fée* – FIGARO, *coiffeur* – GAVROCHE – GÉRONTE, *vieillard crédule* (Corneille, «Molière : *Que diable allait-il faire dans cette galère ?*», question que se posent de nombreux scrabbleurs en train de jouer un grand tournoi). (A suivre.)

Michel Charlemagne

Club de Gagny, centre Jacques-Prévert. 15 février 1992.
Tournoi le mardi à 14 heures

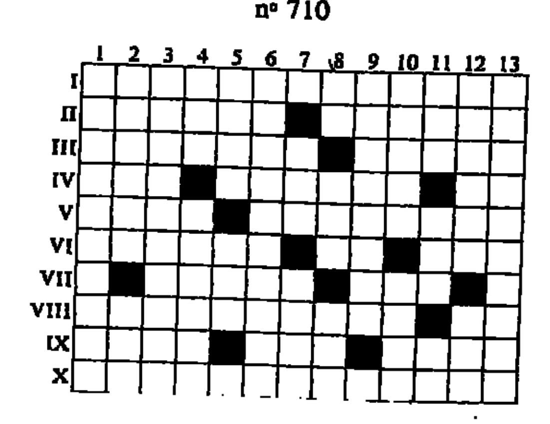
Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

N°	TIRAGE	SOLUTION	POS.	PTS
1	IIXRNNE	NIXE (a)	H 5	26
2	INR+RAPC	INCA	I 7	24
3	PRR+ALEI	PRALINER	5 C	70
4	NEIOLSO	POELIONS	C 5	62
5	TGIERUP	GUERIT	B 10	33
6	–ADNEETF	FADENT	K 4	42
7	E+FEEDA?	DEFE(R)A (b)	H 10	42
8	E+GUHUHE	HE	A 14	26
9	EGHUU+EO	HOUEE	A 6	28
10	GU+JYAOK	YOGA	L 1	58
11	–ITLEIUS	(R) ELUISIT (c)	14 H	68
12	AKUUOBP	KOTA	O 12	69
13	BPUU+SRM	PROMUS	2 J	30
14	BU+NREIE	SUBERINE (d)	O 2	89
15	SSAE?DM	DAM(A)SSES	M 7	76
16	JRAVEWM	DAW	10 H	33
17	AEJMRV+N	VERIN(e)	L 11	29
18	AJM+TLQS	MAJES	11 E	33
19	LQT+CBAZ	ZESTA	12 A	51
20	–OBTQLTV	QAT	F 10	41
21	BLOTV+CL	LEV(f)	13 G	20
22	BCLOT+U	MOT (g)	M 2	20
23	BCLU	BULL (h)	F 2	12
				982

(a) ou RIXE, (b) ou DEF(I)EE ou DEFE(R)E, (c) ou UTILISE en H6, (d) substance organique entrant dans la composition du liège, (e) ou VARIE ou VERIN, (f) ou BEC en 13G ou MOT en M2, (g) ou BUTOR en D1, (h) ou BRU ou CRU en D4.
1. J. Vielvoye, 939 ; 2. Ph. Lanotte, 925 ; 3. M. Berthe et G. Bouix, 914.

Mots croisés

n° 710



HORIZONTALEMENT

I. Il en faut un peu pour être à l'aise. – II. Fis effet à la galerie. Très exagéré. – III. Clé de multiples puissances. Arbre à palmes. – IV. Rejeté. Combines. Dans l'auxiliaire. – V. Vignoble en général. Se déploient à l'horizontale. – VI. Remit dans le circuit dans de meilleures conditions. Premier nommé. Direction. – VII. Se montrera très gênant. Musée d'art vivant. – VIII. Se répète encore et encore. C'est dédaigneux ! – IX. S'accroche à la rivière. Monnaie. C'est tout chagrin. – X. Dès lors qu'on exhausse...

VERTICALEMENT

1. Ce ne sont pas tous des ânes. – 2. Apporte son aide. Un rut qui fait du désordre. – 3. L'entretien est pour lui. – 4. Fait disparaître. Plie-t-il pour mieux résister ? – 5. Dans un sens comme dans l'autre, voilà une machine de guerre sans objectifs. Forcément sans qualités. – 6. Donne à la fois salaire et sécurité. – 7. S'étale à l'envers. Une cave bouleversée. – 8. Rassemblent. Très serré. Modeste recueil. – 9. ...donc il trembla. – 10. Plutôt difforme. Dans la modernité d'il y a cent ans. – 11. A reconstruire tous les vingt ans. Que d'étoiles ! Nymphe. – 12. Récompenses. Toujours algérien. – 13. Ça ne vaut pas la peine d'écouter ça.

SOLUTION DU N° 709

Horizontalement

I. Strip-teaseuse. – II. Crémier. Album. – III. Rappelés. Eure. – IV. Ivres. Banc. Er. – V. Peer. Pelote. – VI. Ténias. A dente. – VII. Etrier. Uler. – VIII. Inuit. Diorite. – IX. Rire. Emet. Son. – X. Lessiveraient.

Verticalement

1. Script-girl. – 2. Travée. Nie. – 3. Repreneurs. – 4. Impérities. – 5. Pies. Art. – 6. Tel. Psi. EV. – 7. Erèbe. Edme. – 8. Salarier. – 9. Sa. Nod. Ota. – 10. Electeur. – 11. Ubu. Enlisé. – 12. Sûre. Téton. – 13. Emergèrent.

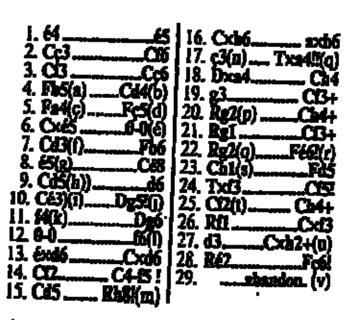
François Dorlet

Echecs

n° 1483

TOURNOI DES GRANDS MAITRES

Linares, 1992.
Blancs : Short.
Noirs : J. Timman.
Partie des 4 C.



1. é4	é5	16. Cxd6	axb6
2. Cç3	Cf6	17. ç3(n)	Txa4!!(o)
3. Cf3	Cç6	18. Dxa4	Ch4
4. Fb5(a)	Cd4(b)	19. g3	Cf3+
5. Fa4(ç)	Fç5(d)	20. Rg2(p)	Ch4+
6. Cxé5	0-0(é)	21. Rg1	Cf3+
7. Cd3(f)	Fb6	22. Rg2(q)	Fé6!(r)
8. é5(g)	Cé8	23. Ch1(s)	Fd5
9. Cd5(h))	d6	24. Txf3	Cf5
10. Cé3)(i)	Dg5!(j)	25. Cf2(t)	Ch4+
11. f4(k)	Dg6	26. Rf1	Cxf3
12. 0-0	f6(l)	27. d3	Cxh2+(u)
13. éxd6	Cxd6	28. Ré2	Fç6!
14. Cf2	C4-f5 !	29.	abandon. (v)
15. Cd5	Rh8!(m)		

NOTES

a) Cette variante principale de la partie des 4 C qui fut disputée pour la première fois entre Paulsen et Morphy en 1857 bénéficie d'un certain renouveau depuis le match Short-Speelman (Londres, 1991).

b) Une contre-attaque due à Rubinstein qui donne aux Noirs au prix d'un sacrifice de pion une bonne initiative.

ç) Après *5. Cxd4*, éxd4 ; 6. é5, dxç3 ; *7.* éxf6, Dxf6 ! ; 8. dxç3, Dé5+ ; 9. Dé2, Dxé2+ ; 10. Fxé2 (ou 9. Fé2, 0-0 ; 10. 0-0, Fç5) les jeux sont parfaitement équilibrés. *5. 0-0* est faible : 5..., Cxb5 ; 6. Cxb5, ç6 ; 7. Cç3, d6 ; 8. d4, Dç7 ; 9. h3, b5! ; 10. a3, a6 ; de même, si *5. Cxé5*, Dé7 ; 6. f4, Cxb5 ; 7. Cxb5, d6 ; 8. Cf3, Dxé4+ ; 9. Rf2, Cg4+ ; 10. Rg3, Dg6! avec une position compliquée mais favorable aux Noirs ; 11. Ch4, Dh5 ; 12. Cxç7+, Rd8 ; 13. Cxa8, g5! ; 14. fxg5, Dxg5 ; 15. Cf3, Dg7! ou 11. Ch4, Dh5 ; 12. Cxç7+, Rd8 ; 13. h3, Cf6 ; 14. Cxa8, Dxh4+!! ; 15. Rxh4, Cé4 ; 16. Dh5, Fé7+ ; 17. Dg5, Fxg5+ ; 18. fxg5, h6! ; 19. g6, fxg6 ; 20. Tf1, Fé6 et les Noirs gagnent.

Après 5. Fç4, Fç5 ; 6. Cxé5, *Dé7* ; 7. Cd3 (ou 7. Cf3, d5), d5! ; 8. Fxd5, Cxd5 ; 9. Cxd5, Dxé4+ ; 10. Cé3, Fd6 ; 11. 0-0, Fé6 ; 12. Cé1, 0-0-0 ; 13. ç3, Cf5 les Noirs obtinrent un avantage écrasant (Nimzovitch-Alekhine, Saint-Pétersbourg, 1914).

d) Un gambit nécessaire car les autres suites (5..., Cxf3+ ; 6. Dxf3, Fé7 ; 7. Dg3! ou 6..., ç6 ; 7. 0-0) assurent aux Blancs une meilleure position.

é) Bien mieux que 6..., Dé7 ; 7. Cd3, Cxé4 ; 8. 0-0!

f) Si 7. d3 ?, d5! ; 8. Fg5, ç6 ; 9. Dd2, Té8 ; 10. f4, b5 ; 11. Fb3, h6 ; 12. Fh4, Cxé4! (Tarrasch-Rubinstein, St-Sébastien, 1912) et si 7. Cf3, d5!

g) 8. Cf4 est aussi à examiner de près : 8..., d6 ; 9. d3, Fg4 ; 10. f3, Ch5 ; 11. Cxh5, Fxh5 ; 12. h4, f5 ; 13. Fg5, Db8! mais rien n'est clair ou aussi 8. 0-0, d5! ; 9. Cxd5 (si 9. éxd5, Fg4), Cxd5! ; 10. éxd5, Dxd5 ; 11. Cf4, Dg5 ; 12. d3, Fg4.

h) On poursuit généralement par 9. 0-0, d6 ; 10. éxd6, Cf6! ; 11. d7! (si 11. dxç7, Dd6!), Fxd7 ; 12. Fxd7, Dxd7 ; 13. Cé1, Ta-é8 ; 14. d3, Cg4 ; 15. Cf3 (et non 15. h3?, Cxf2! ; 16. Txf2, Txé1+ ; 17. Dxé1, Cxç2), Cxf3+ ; 16. Dxf3, Cxf2 ; 17. Cd5 !, Dxd5 ! ; 18. Dxd5, Ch3+ ; 19. Rh1, Cf2+ nulle (Jansa-Pachman, Prague, 1966). Au lieu de 17..., Dxd5, on peut accepter la proposition de Hübner 17..., Cxd3+! ; 18. Cxb6, Dd4+. Short reste fidèle à la ligne de jeu de sa partie contre Speelman en 1991.

i) Si 10. ç3, Dh4! ; 11. Cé3, Dé4 ; 12. Cb4, dxé5 ; 13. çxd4, éxd4 ; 14. Dç2, Dé5.

j) Une idée de Hübner contre Nunn (Munich, 1991). Il faut toujours penser que les Noirs ont donné un pion et doivent conserver l'initiative sous peine de se retrouver en finale avec un pion de moins. Si 10..., ç6 ; 11. ç3, Cf5 ; 12. 0-0, Fç7 ; 13. f4, dxé5 ; 14. Cxé5, Cxé3 ; 15. dxé3 et les Noirs n'ont rien prouvé ; par exemple, après 15..., Dé7 ; 16. Fç2, Cf6 ; 17. é4, Té8 ; 18. Df3!, Fxé5 ; 19. fxé5, Dxé5 ; 20. Ff4 suivi de 21. é5 les Blancs, en rendant le pion, dominent largement.

k) Mieux que 11. éxd6, Cxd6 ; 12. 0-0, Cd6-f5 comme dans la partie Nunn-Hübner de Munich, 1991 ; 13. ç3, Cxé3 ; 14. dxé3, Fh3 ; 15. Cé1, Cç6 qui se termina par la nullité. (12..., Cd4-f5 semble meilleur : 13. Cé1, Cxé3 ; 14. dxé3, Fg4 ; 15. Cf3, Dh5 ; 16. Dé1, ç6 suivi de 17..., Ta-é8).

l) Et non 12..., Fh3 ; 13. Rh1!, Cxç2 ; 14. gxh3.

m) N: 15..., Ch4? ; 16. Cé7+.

n) Si 17. Fb3, ç5! ; 18. d3, b5 suivi de Fd7-ç6 avec un beau jeu d'attaque. Les Blancs menacent maintenant de stopper cette attaque par 18. Fç2.

o) D'où ce magnifique sacrifice de qualité éloignant la D de l'aile R.

p) Si 20. Rh1, Dh5 ; 21. h4, Dg6.

q) Espérant la répétition des coups et la nullité. Si 21. Rh1, Fé6!

r) Mais les Noirs, malgré la qualité et le pion sacrifiés, recherchent avec une belle combativité le gain.

s) Si 23. Rxf3?, Fd5+ ; 24. Ré2, Té8+ ; 25. Rd1, Ff3 mat.

t) Si 25. Rf2, Dh5.

u) Egalité de matériel mais les Blancs sont perdus.

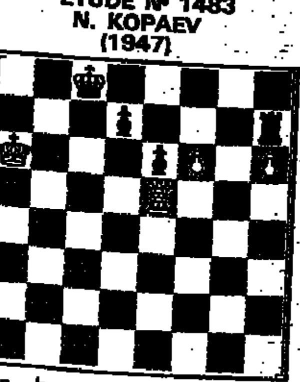
v) La précarité du R blanc et la perte du pion g3 rendent vaine toute défense.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1482
S.M. KAMINER (1924)

(Blancs : Rf2, Da3, Fd1, Pa2, ç2, f3. Noirs : Rb5, Dé8, Ta8, Pa7, b6, f6, g5).

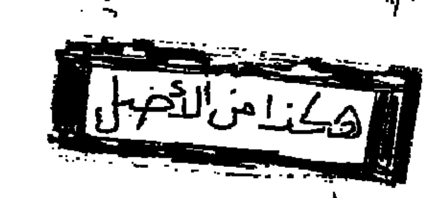
1. ç4+, Rxç4 ; 2. Fb3+, Rd4 ; 3. Ff7!, Dxf7 ; 4. Dé3+, Rç4(d5) ; 5. Db3+ ou bien 3..., Dé5 ; 4. Db4+, Rd3 ; 5. Fg6+, f5 ; 6. Fxf5+, Dxf5 ; 7. Db1+ et les Blancs gagnent. Joli travail sur deux diagonales a2-g8 et b1-h7.

ÉTUDE N° 1483
N. KOPAEV (1947)



Blancs (4) : Ra6,n Té5, Pf6 et h6.
Noirs (4) : Rç8, Th7, Pd7 et é6.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine



TABLE

Ratafia

LIRE, c'est bien, relire, c'est quelquefois mieux. C'est ainsi que, relisant *Vingt ans après*, j'ai trouvé : « *Ils* (Athos et Aramis) *arrivèrent à Louvres. Il n'y avait qu'une auberge. On y buvait une liqueur qui a conservé de nos jours sa réputation et qui s'y fabriquait déjà à cette époque.* » Dans les notes de M. Gilbert Sigaux, je vois indiqué que cette liqueur était le ratafia et que celui de Louvres (commune du Val-d'Oise) eut à l'époque une certaine célébrité.

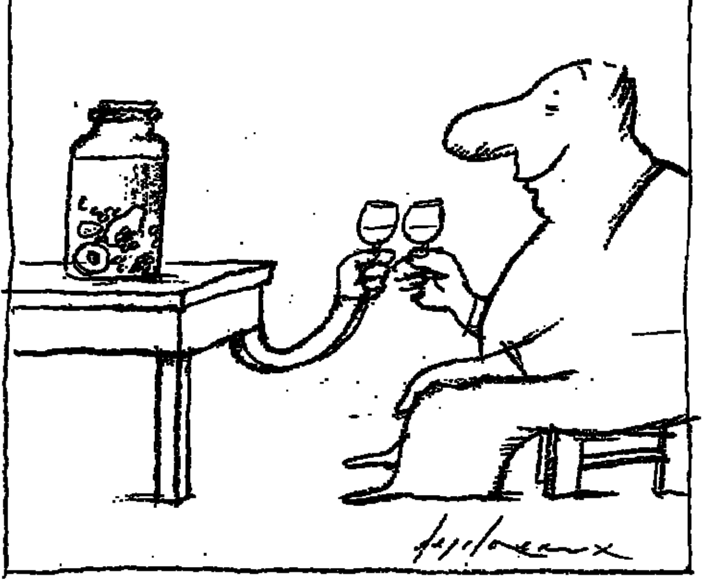
De là à me précipiter sur le dictionnaire... Le Larousse nous dit que le ratafia, liqueur préparée par macération de fruits, fleurs ou tiges dans l'alcool, ou encore par mélange de marc et de moût de raisin, est un mot d'origine créole. Soit ! Mais, vers la moitié du dix-septième siècle, l'efficience d'un mot créole me paraît curieuse. Il est vrai que le Petit Robert situe l'apparition du mot vers 1675 et estime « *peut-être du créole tafia* » nom d'une eau-de-vie tirée des mélasses de canne à sucre (ce qui sous-entend que la plupart des *rhums vendus sont des tafias !*). Mais il indique également que « *ratafia* » veut dire « *à votre santé* » et que lorsque l'on trinquait après marché conclu on disait en latin « *rata fiat* »...

La première fois que j'entendis le mot, il sonnait brillamment à l'oreille comme aux papilles puisqu'il s'agissait du ratafia de champagne, qui est en somme une eau-de-vie de champagne puisque vin de liqueur obtenu en ajoutant de l'alcool au moût. De goût très fruité, il est rarement commercialisé alors que son plus jeune cousin, le pineau des Charentes est célèbre (préparé, lui, de moûts mutés au cognac). Le Larousse des vins ajoute : « *La carthagène et le riquiqui sont des produits du même genre.* »

La carthagène est encore préparée dans le Midi ? En tout cas, les viticulteurs qui la préparent, « ils se la gardent ». Quant au riquiqui (que l'on écrit également rikiki), cette enfantine onomatopée date d'un *bon siècle et désigne* généralement un alcool quelconque. Alors ?

Revenons-en aux ratafias. « *Il est avéré,* confirme Alexandre Dumas (toujours lui) dans son Grand Dictionnaire de cuisine, *que l'on fabriquait sous le règne de Louis XII, d'excellents ratafias.* » Ceux de Louvres qui réchauffèrent Athos et Aramis étaient sans doute de ceux-là, bien oubliés.

Et si le ratafia de champagne *n'est plus que rareté, le floc* gascon l'a remplacé, qui a fait, ces années dernières, une percée à la d'Artagnan (4 000 bouteilles en 1977, plus de 5 millions prévues pour 1992). Rouge ou blanc, titrant 16° à 18°, ce vin de dessert est aussi apéritif, préparé d'armagnac de qualité sur des moûts de raisin frais issus de l'aire géographique de cet armagnac. Le vieillissement est en fûts de chêne et le mot « floc » vient de l'expression « *lou floc de mouste* » (la fleur de chez nous, ainsi que l'on disait en famille du temps où il n'était qu'un ratafia régional). Mais, vous dirait André Daguin, un ratafia « super » !



Le Petit Robert, lui, cite, parmi ces derniers, le rossolis, qui est en effet un ratafia de roses. Le nom, médiéval (*ros solis* – rosée du soleil), s'appliquait à un ratafia de roses et de fleurs d'oranger fabriqué en Turquie puis en Italie. Au seizième siècle, en France, le « rossolis du roi » (à chacun son ratafia !) était composé d'eau-de-vie, sucre, pétales de roses macérés dans jus de fruits rouges, avec des épices (anis, coriandre, fenouil), des raisins secs et du jasmin. On le parfumait même, quelquefois, à l'ambre.

En Charente, on fait encore dans les familles un ratafia d'abricots. Ceux-ci, coupés en petits morceaux, sont mis dans une cruche avec les amandes (récupérées des noyaux cassés) pelées et concassées et avec un demi-litre d'eau-de-vie (cognac), une demi-livre de sucre en poudre, un peu de cannelle et quelques clous de girofle. Il faut bien boucher la cruche, la laisser infuser une vingtaine de jours en la remuant souvent. Au bout de ce temps, on chauffe légèrement le liquide passé et l'on met en bouteilles gardées au frais. Si vous préférez les plantes aux fruits, mettez dans une cruche 50 g de semence d'angélique, autant de tiges fraîches hachées, 100 g d'amandes amères concassées, 3 litres de sucre, 2 litres d'eau et 12 litres de bonne eau-de-vie. Laissez deux semaines avant de mettre en bouteilles.

La Reynière

CUBA 1992

Tempête sur les « capes »

UN malheur n'arrive jamais seul. La « période spéciale en temps de paix », qui se traduit par le rationnement des produits de première nécessité, se double – à Cuba – d'une mauvaise récolte des grandes « capes ». La viande, le lait, l'essence seront rares cette année. Et les double corona quasi introuvables, même à l'exportation. Sauf en France où la COPROVA (1) dispose, discrètement entreposés à Roissy, d'un stock de trois millions de cigares, parmi lesquels beaucoup de grands formats. Une aubaine pour les amateurs. Cette société, distributeur exclusif sur certains marchés européens – filiale de la Cubatabaco, – s'apprête d'ailleurs à commercialiser, dès le début février, plusieurs modules (churchill, corona et lonsdales) et notamment le fameux grandes de Espana de Rey del Mundo, sur trois cents points de vente dans la France entière.

C'est là le résultat positif des négociations serrées, menées en 1990 avec la SEITA après la crise avec Davidoff. Le monopole du tabac, en France, on le sait peu, ne s'applique qu'à la distribution qui doit être assurée par un débitant. Et même par le « *débitant le plus proche* » pour l'approvisionnement des restaurants. Une mesure protectionniste qui irrite les restaurateurs exigeants – beaucoup de débits de tabac ne disposent ni de caves ni de contrôle de l'hygrométrie – et qui transforme les buralistes, pour une petite rétribution de 6 % à 8 %, en agents des impôts ; mais qui rapporte gros au budget de l'Etat, environ 75 % au total, de taxes diverses sur chaque cigare vendu.

Aussi faut-il comprendre le point de vue des restaurateurs, qui assurent 40 % des ventes de havanes en France, et souligner les efforts de ceux qui sont équipés d'un système d'humidification, tels L'Arpège à Paris, Les Délices de la Mer à Bruxelles. Ou encore Le Conti, chez Michel Ranvier (72, rue Lauriston, Paris (16e). Tél. : 47-27-74-57).

A deux heures de route de La Havane, à San-Luis et à San-Juan-y-Martinez, on ne sait sans doute pas encore qu'un accord est finalement intervenu avec Davidoff. D'ici à la fin de 1992, les stocks seront écoulés et on ne fabriquera plus – à Cuba – aucune *vitole* baguée au nom du célèbre marchand genevois. C'est la fin d'un curieux imbroglio juridique et d'une histoire d'amour et d'argent qui aura duré plus de trente ans.

Dans les propriétés (fincas), le repiquage a été achevé avant le 1er janvier. Les *vegueros* procèdent actuellement à la cueillette des feuilles qu'ils ont soigneusement traitées depuis l'automne à coups de pesticides, insecticides et autres fongicides, pour lutter contre la dépose des larves qui perforent les « capes » et contre la *pata-pieta* qui attaque les racines, après une ondée excessive. La pluie a été assez abondante, et les devises pas assez sans doute, pour permettre une prophylaxie efficace. On s'attend cette année à une récolte de 650 000 quintaux ; une année moyenne par rapport au record historique de 1980 : 850 000 quintaux. Mais une mauvaise année pour les grandes capes. Trop de pluie, en effet, réduit le temps de repiquage, abaisse le rendement et nuit à l'arôme des feuilles. Les vents venus de Floride – rares cette année – *qui poussent des masses* d'air froid sont habituellement bénéfiques, car la chaleur constante – comme à Saint-Domingue – renforce l'acidité des feuilles.

La récolte sera menée à son terme d'ici la fin mars. C'est une cueillette lente, comparable à celle des vendanges « nobles ». Chaque semaine, une paire de feuilles sera récoltée – depuis le haut – sur chaque plant de tabac, qui en produit quatorze au total. Elles seront cousues deux à deux avec des fils de couleur, avant même d'être déposées sur les *cujes* – perches horizontales – où aura lieu le premier séchage. Ces fils permettront l'identification des feuilles et de leur position sur la plante tout au long du processus qui les conduira, d'abord à la *casa de tabaco* pour la première fermentation, puis vers un centre de maturation où seront déterminés, pour les capes : le type, la couleur et la taille. Toutes les feuilles basses, assemblées en bottes, seront destinées à la « tripe », partie essentielle qui donne sa saveur au cigare. Elles seront également triées et répertoriées avant d'être expédiées aux cinq ou six fabriques de la Havane.

C'est parmi cinq des dix plus importantes *fincas* que le maître cigarier Avelino Lara, l'inventeur des séries Davidoff et de la gamme cohiba, choisira, cette année encore, les feuilles les plus fines, les plus souples, et un peu huileuses, pour une fermentation spéciale en chambre hermétique. A ce stade semi-industriel, tel qu'on peut le voir dans la fabrique El Laguito, le repérage des feuilles n'est pas moins précis que dans la phase agricole. Une fois mouillées, écotées (suppression de la nervure centrale), les feuilles sont scrupuleusement dosées et pesées, sous le contrôle du maître de tabac, avant d'être confiées au *torcedor* (rouleur).

Il prépare la cape qu'il découpe avec une petite machette (*chaveta*) puis compose la tripe avec le *ligero*, qui donne la force, le *volado*, qui facilite la combustion et le *seco* dont les arômes conditionnent la finesse du cigare. Avec des gestes d'une grande habileté, il enserre la tripe dans la capote (sous-cape) puis dans la cape. C'est du dosage et de la provenance des feuilles – secret bien gardé du maître de tabac – que dépendront les caractéristiques des trois cents modules différents aujourd'hui fabriqués à Cuba, à raison de trois cents millions de cigares produits par an, dont un tiers pour l'exportation. La France, second marché européen avec l'Espagne, avec onze millions de cigares vendus chaque année, ne devrait pas connaître la pénurie. « *Nos relations commerciales avec la France sont très bonnes* », déclare Roberto Yaech, directeur commercial de la Cubatabaco. Les amateurs de cigares de grands formats seront bien avisés cependant de prendre leur précaution, ou bien d'arrêter de fumer, comme les y invite la loi 91 32.

Jean-Claude Ribaut

(1) COPROVA, 171, rue Jean-Jaurès, Paris (19e). Tél. : 42-41-31-31.

Guide

● A Paris : Tabac George-V, 22, avenue George-V, Paris (8e). Tél. : 47-23-44-75. Boutique exiguë, excellente cave, très bon choix. Boutique, 22, avenue Victor-Hugo, Paris (16e). Tél. : 44-01-81-41. Lemaire, 59, avenue Victor-Hugo, Paris (16e). Tél. : 45-00-75-63. La Tabagie, 10, rue du Départ, Paris (14e). Tél. : 45-38-65-18.

Débits hors Paris disposant de la gamme la plus complète : à La Havane : Casa Partagas, Industria nº 520 Old Havana. Grand choix dans l'une des plus célèbres fabriques. A Bordeaux : La Régence, 10, Cours-du-30-Juillet. A Lyon : Lugdunum, 11, avenue de Grande-Bretagne. A Marseille : Tabac Le Dôme, 4, avenue de la République.

A lire : *la Grande Histoire du cigare*, Flammarion, 1989. Le plus complet, superbement illustré, 200 p., 350 F, de Maurice Szafran et Bernard Le Roy, amateur averti de gros modules.

Guide de l'amateur de havane Solar 1990 : 165 modules, 25 marques analysées par Gérard père et fils de Genève. Excellent guide pour débutants et amateurs confirmés, 240 p., 10 F. ●

Marco-Polo-Casanova 1992

Ce prix, qui désigne les meilleures ambassades de cuisine étrangère à Paris, vient d'être décerné, au Fouquet's. Il a couronné – au cours d'un excellent repas signé Ducroux, le chef du Fouquet's (œuf cocotte truffé, saint-jacques poêlées au miel, noisettes d'agneau en croûte de pommes de terre, crèpes soufflées) – l'unique restaurant belge de Paris (avant guerre c'était le Beulemans du boulevard Saint-Germain). Cette fois il s'agit de L'Entre-Siècle (dont j'ai signalé l'« arrivée » l'an dernier – 29, avenue de Lowendal dans le quinzième, tél. : 47-83-51-22). Odile (en salle) et Olivier Simon (en cuisine), dans un cadre aimable et discret, proposent les classiques d'outre-Quiévrain : jambon des Ardennes, anguille au vert, rognon de veau liégeoise, ris de veau à la bière, waterzooie gantoise, carbonnade à la flamande et fromage de Herve. Avec une superbe collection de bières (*une quinzaine*) *en bouteille* dont la Westvleteren des trappistes, véritable « digestif ».

Ont obtenu des voix : Il Ristorante (21, rue Fourcrey), un des meilleurs « vrais » italiens de Paris ; Candido (40, avenue de Versailles) et Yugaraj (14, rue Dauphine).

L. R.

A PARIS

Corbu, soupe, savon et salut

La Seine franchie au sud-est par les boulevards des Maréchaux, nul ne peut manquer ce bâtiment hissant haut les trois couleurs primaires : la Cité de refuge de l'Armée du salut. Teintes voulues par son architecte, Le Corbusier, « rouge sombre, bleu sombre et d'un jaune fait avec de l'ocre jaune et non pas avec du chrome », dans les nuances exactes des rouge « sang du Christ », et jaune « feu du Saint-Esprit » du drapeau de l'organisation charitable.

L'IMMEUBLE, le plus vaste bâti par Le Corbusier dans la capitale, est étrangement méconnu des Parisiens, autant que la longue (plus de trente années) et passionnée liaison entre l'architecte et les salutistes . Amorcée en 1926, lorsqu'il conçoit une annexe à leur Palais du peuple rue des Cordelières, celle-ci se poursuit en effet jusqu'au milieu des années 50, avec l'aménagement en asile flottant de la péniche *Louise-Catherine* (aujourd'hui amarrée quai Saint-Bernard) en 1930, la construction de la Cité de refuge de 1931 à 1933 et son remodelage en 1952.

La « marieuse », celle qui présente et impose à l'Armée son architecte, est la princesse Winaretta de Polignac-Singer (des machines à coudre), pour qui Le Corbusier avait dessiné, en 1926, les plans d'une maison particulière qui ne fut pas réalisée. Assoiffée de modernité, mélomane et mécène, elle fit défiler dans ses salons ceux qui surent le mieux mettre le siècle en musique, de Debussy à Ravel, de Fauré à Stravinski, tout en consacrant une partie de son activité et de sa fortune aux déshérités. Confier la construction de la Cité de refuge à l'auteur de la villa Savoye lui permettait de conjuguer plus directement mécénat d'avant-garde et bienfaisance. C'est donc elle qui met l'essentiel des fonds sur la table : 3 millions de francs 1930.

Dans son essai sur la Cité, Brian Brace Taylor (1) estime qu'il existe une véritable *« convergence idéologique »* entre les deux parties, non sans épingler la versatilité du grand homme, capable de passer sans tressaillir de Moscou à Vichy (des soviets à Pétain) pourvu qu'il pût, comme il le revendique, *« ramener l'ordre par la vigilance constante, par un souci humanitaire et une fermeté de père de famille...* [bref] *répandre les bénédictions de l'ordre »* (2), et imposer ainsi autre chose qu'un art : une discipline. Il n'en demeure pas moins qu'aux trois commandements salutistes : *« soupe, savon, salut »*, leur partenaire répond essentiellement par cinq principes techniques : construction sur pilotis, plan libre, façade libre, fenêtre en bandeau, toit-terrasse – le programme-manifeste de l'architecture nouvelle.

Au fond, Le Corbusier ne se soucie guère de voir l'innovation technologique « converger » avec telle ou telle idéologie préexistante, tant il est convaincu de l'universalité de sa grammaire, et ses discours ressemblent parfois à des justifications *a posteriori*, de pure circonstance. D'autant que l'année 1933 lui apporte deux assurances majeures à Paris, qui voit s'achever, après deux années de combats contre le terrain et l'administration, le pavillon suisse de la Cité internationale universitaire en janvier et la Cité de refuge en décembre. Un vêtement semblable, de même coupe audacieuse, certes plus aérien d'apparence et plus complexe de structure dans le second cas, vient recouvrir les épaules des étudiants helvètes et celles des sans-logis.

TOURNEBOEUF/ARCHIPRESS

Les activités collectives (salles de réunion, de restauration, foyer, auxquelles il convient d'ajouter dans le bâtiment de l'Armée du salut les ateliers de production) sont rassemblées dans les pavillons du rez-de-chaussée, reliés au corps principal où chacun trouve sa chambre ou son dortoir. Les pilotis libèrent les planchers de tout engagement, et le toit paraît d'autant plus en terrasse dans la Cité de refuge que le Conseil général des bâtiments civils refuse d'accorder à l'architecte un dépassement *« que ne justifie aucune raison d'ordre esthétique »*, le contraignant à remanier une silhouette d'un seul tenant au profit d'une succession de retraits et de balcons qui allègent les superstructures en trois niveaux du vaisseau, et suggèrent grand vent et horizons lointains.

Quant à la façade, avec ses 1 000 mètres carrés d'un seul tenant, les vicissitudes vont en faire le centre d'une épopée de vingt ans où l'on verra l'architecte, dans un subtil renversement des rôles, apparaître, avec sa pugnacité habituelle, comme l'homme de la foi, confronté à des gens d'Eglise bien décidés à laisser la réalité seule trancher. L'un, persuadé que *« le bonheur des hommes est attaché à une question d'urbanisme »*, et convaincu d'expérimenter pour l'avenir, pense à l'esquisse d'une cité idéale, tandis que les autres ne songent qu'à soigner les maux du présent.

Le Corbusier est parvenu à leur imposer un mur-rideau de verre *« libre »* sans doute, mais de toute fenêtre, en imposant un système de ventilation mixte, ancêtre de notre climatisation, capable de chauffer et de renouveler l'air. Malheureusement, la machinerie plaquée tardivement sur l'édifice a tendance à surchauffer certains quartiers l'hiver et à les rafraîchir insuffisamment l'été. L'aération de locaux où défilent chaque jour des centaines de pauvres hères paraît elle aussi délicate. Mais l'architecte tient bon, car la question, qui est celle *« du poumon dans l'habitation »*, est *« fondamentale »*. *« Si l'on introduit les méthodes d'air exact, ou d'air vivant... à l'intérieur des immeubles d'habitation, toute la série des réformes indispensables pourrait s'effectuer dans l'économie et dans l'efficacité*, plaide-t-il auprès de sa bienfaitrice. *Sans cela, rien à faire : maintien du statu quo. »*

Dès le premier hiver (1934), on a noté des températures, fâcheuses, de 30 °C dans la crèche, qui seront encore dépassées l'été. Le médecin s'alarme d'autant plus qu'on a relevé dans certaines pièces une teneur en acide carbonique sept fois supérieure à celle du dehors. Expertises, contre-expertises et contre-contre-expertises se succèdent, « politiques » et techniques entrent en lice, mais l'amélioration de la machinerie s'avère trop coûteuse et, déjà, il est trop tard. En mars 1935, la préfecture de police ordonne l'installation de fenêtres dans tout le bâtiment. Le Corbusier s'incline.

Durant la guerre, l'Armée du salut, en raison notamment de ses origines anglo-saxonnes (elle naît à Londres en 1878) et de la présence d'officiers britanniques dans ses rangs, rencontre la défiance de Vichy, qui limite progressivement son champ d'intervention, interdit l'uniforme, perquisitionne, procède à des arrestations (toutes mesures que les salutistes ne connaîtront paradoxalement pas en Allemagne), et finit par décréter sa dissolution en 1943. L'immeuble, mis, comme tous ses biens, sous séquestre, est progressivement squattérisé, la façade se clochardise, chaque vitre brisée étant remplacée par des planches ou des briques, jusqu'au jour de la Libération où une ultime bombe allemande obtient raison du reste.

Quatre années durant, le squelette de ce qui demeure un édifice majeur des années 30 conserve une façade rafistolée. Jusqu'au jour de 1948 où Le Corbusier se déclare prêt à reprendre du service, comme il va le faire un peu plus tard pour le pavillon suisse. Secondé par son cousin et associé Pierre Jeanneret, il paraît avoir oublié les engagements comme les différends passés et, toute crainte d'un « maintien du statu quo » évanouie, accepte d'emblée les radiateurs et les fenêtres proposés par l'Armée du salut, auxquels il ajoute, comme un remords tardif, une série de « brise-soleil » carrés accolés qui vont souligner les étages et rythmer la surface. Mais il n'y a plus guère de soleil à briser puisque la surface vitrée est teintée et filtrante à 60 %.

Le rouge, le jaune et le bleu salutistes hissés sur la façade dans leur approximation depuis la rénovation de 1952 (et les importantes consolidations de 1977) marquent l'ultime état de l'œuvre, la signature par Le Corbusier d'un bon à affronter l'avenir. La physionomie sud de l'immeuble, prolongé en 1978 côté est sur la rue Chevaleret par un bâtiment en harmonie discrète qui abrite le centre de réinsertion Espoir de l'Armée du salut, ne bougera plus. Et c'est par un pied de nez urbanistique qu'est venu s'inscrire sur l'autre rive de la Seine, en symétrie par rapport au pont National, à peine caché par une verrue de seize étages dédiée aux célibataires de la SNCF, l'immeuble de bureaux et d'ateliers de Dominique Perrault qui arbore la transparence d'un seul tenant dont rêvait Le Corbusier cinquante-cinq ans auparavant.

« En définitive, estime le laïc qui fait fonction de secrétaire général de la Cité, Henri Lelaidier (3), *l'apport essentiel de Le Corbusier à notre cause réside dans l'absence de cloisons portantes. Cela nous a permis de suivre l'évolution du social. Dans les années 30, nous faisions du social de masse, des centaines de personnes défilaient chaque jour, que nous logions en dortoirs. Aujourd'hui, l'ensemble, cloisonné en chambres individuelles, est devenu un hôtel pour personnes seules aux revenus très modestes (la pension coûte 160 francs par semaine), un lieu de vie pour ceux qui ne trouveraient pas de logement à Paris. »*

Une plaquette bien dans la plume de l'architecte présentait en 1933 la Cité comme une *« usine du Bien où l'on révise les rouages de la machine humaine usée par la vie »*. Formulation bien dans la lignée d'un homme et d'une époque, dissimulant mal son impatience devant ces rouages de chair trop lents à s'adapter à ses idées et ses bouleversements, parfois prête à succomber aux exigences d'un fonctionnalisme brutal. Et puis, contrairement aux analyses et aux vœux d'alors, c'est l'« usine » qui a dû montrer ses capacités de révision et d'adaptation pour survivre autrement qu'en pièce de musée.

Jean-Louis Perrier

(1) *Le Corbusier. La Cité de refuge.* L'Equerre, 212 p., 120 F.

(2) *Dans la Ville radieuse.*

(3) Cinq officiers de l'Armée du salut dirigent une centaine de laïcs dans la Cité de refuge et au centre Espoir.

▶ La Cité de refuge se trouve au 12, rue Cantagrel, 75013, Paris (tél. : 45-83-54-40). Les repas sont servis à la cafétéria de midi à 13 h et de 18 h 45 à 20 h. Accès par RER, ligne C (gare Bd Masséna) ; par autobus ligne PC (station Pte-de-la-Gare), 27 (station Oudiné), ou 62 (station Patay-Tolbiac). Tout près, au 24, boulevard Masséna, se trouve la maison Planeix, construite en 1927 par Le Corbusier.

